



CÔTE D'IVOIRE

Juin 2023

DEMANDES D'UN ACCORD ELARGI AU TITRE DU MECANISME ELARGI DE CREDIT ET D'UN ACCORD DE 40 MOIS AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT— COMMUNIQUE DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI, ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE, ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA COTE D'IVOIRE

Dans le contexte de Côte d'Ivoire – Demandes d'un accord élargi au titre du Mécanisme élargi de crédit et d'un accord de 40 mois au titre de la Facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été publiés et figurent dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration de la présidence du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI**, établi par une équipe des services du FMI pour examen par le conseil d'administration le 24 mai 2023, à la suite des entretiens avec les autorités ivoiriennes sur l'évolution économique et les politiques économiques sous-tendant l'accord du FMI au titre de la Facilité élargie de crédit, qui ont pris fin le 14 mars 2023. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 11 mai 2023.
- Une **analyse de viabilité de la dette** établie par les services du FMI et ceux de l'Association internationale de développement.
- La **déclaration de l'Administrateur** pour la Côte d'Ivoire.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et de données qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international

Washington



Le conseil d'administration du FMI approuve des accords portant sur 3,5 milliards de dollars au titre du mécanisme élargi de crédit et de la facilité élargie de crédit en faveur de la Côte d'Ivoire

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le conseil d'administration du FMI approuve des accords d'une durée de 40 mois au titre du MEDC et de la FEC, pour un montant d'environ 3,5 milliards de dollars, pour aider la Côte d'Ivoire à devenir un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, notamment grâce à la mise en œuvre du plan de développement national des autorités et à la préservation de la stabilité macroéconomique.
- Le principal programme de réforme prévu par ces accords porte sur l'augmentation des recettes intérieures, qui est essentielle pour préserver la viabilité des finances publiques et de la dette. Cette augmentation, associée aux démarches entreprises par les autorités pour accroître l'efficacité des dépenses, devrait générer un espace budgétaire qui contribuera à financer les besoins d'investissement et les dépenses essentielles dans la santé et l'éducation, afin de permettre une transformation économique plus profonde.
- Les réformes structurelles devraient encore améliorer le climat des affaires, les investissements du secteur privé et l'inclusion financière afin de créer les conditions nécessaires à une croissance inclusive, notamment en renforçant la gouvernance et les investissements dans le capital humain, en particulier chez les jeunes et les femmes.

Washington, le 24 mai 2023. Le conseil d'administration du Fonds monétaire international a approuvé en faveur de la Côte d'Ivoire des accords d'une durée de 40 mois au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) et de la facilité élargie de crédit (FEC) portant sur un montant de 2 601,6 millions de DTS (équivalant à 400 % de la quote-part, soit environ 3,5 milliards de dollars). Le programme s'inscrit dans le droit fil du plan national de développement (PND) 2021–25 des autorités et vise à maintenir la stabilité macroéconomique à court terme, tout en jetant les bases d'une transformation économique plus profonde qui aidera la Côte d'Ivoire à devenir à moyen terme un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Le programme devrait permettre à la Côte d'Ivoire d'augmenter sa contribution aux réserves de change régionales communes.

La décision du conseil d'administration permet un décaissement immédiat de 371,7 millions de DTS (495,4 millions de dollars), que les autorités ivoiriennes ont l'intention d'utiliser à des fins d'appui budgétaire.

Frappé par un triple choc, à savoir la pandémie, les retombées négatives de la guerre menée par la Russie en Ukraine et le resserrement monétaire mondial, le pays est confronté à des déséquilibres macroéconomiques croissants. Les autorités sont déterminées à poursuivre leur programme qui promet une croissance inclusive alimentée par le secteur privé, ainsi qu'à poursuivre le rééquilibrage des finances publiques, principalement grâce à une augmentation des recettes intérieures soutenue par des mesures immédiates et une stratégie globale de mobilisation des recettes à moyen terme, afin de réunir les ressources nécessaires à son ambitieux programme d'investissement social et en capital. Les principales réformes structurelles visent à améliorer davantage le climat des affaires, notamment en améliorant la gouvernance et l'inclusion financière, ainsi qu'en investissant dans le capital humain, et à renforcer la résilience du pays face au changement climatique.

À l'issue de la réunion du conseil d'administration, M. Kenji Okamura, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Les chocs qui se sont succédé à l'échelle mondiale ont mis à rude épreuve les finances publiques et les réserves régionales de la Côte d'Ivoire. Les autorités ont riposté en mettant en œuvre un rééquilibrage budgétaire fondé sur les recettes, en complément au financement du FMI dans le cadre des accords MEDC/FEC. Des mesures solides prises d'emblée sur le plan des recettes, comme le rétablissement du mécanisme de fixation des prix du pétrole début 2023, sont essentielles pour réduire les risques pesant sur la viabilité de la dette et favoriser la convergence vers l'objectif de déficit fixé par l'UEMOA. Il est également essentiel que les autorités travaillent en priorité à l'amélioration du cadre institutionnel et législatif de la gestion de la dette, pour préserver la viabilité de cette dernière.

« À moyen terme, la mobilisation soutenue des recettes intérieures sera fondamentale pour créer un espace budgétaire suffisant pour financer une transformation économique plus profonde, et permettre à la Côte d'Ivoire de se hisser au rang de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Ce processus sera appuyé par l'élaboration, la publication et la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme, qui devrait réduire considérablement de coûteuses dépenses et exonérations fiscales, en particulier en ce qui concerne la TVA. Cela permettra d'élargir l'assiette fiscale au moyen d'un régime fiscal plus simple, plus transparent et plus équitable. La détermination des autorités à étendre le périmètre, accroître la transparence et améliorer la gestion des finances publiques, en particulier s'agissant des entreprises publiques, joue également un rôle important pour préserver l'espace budgétaire.

« La mise en œuvre résolue des réformes structurelles dans le cadre du plan national de développement favorisera une croissance portée par le secteur privé, notamment en renforçant la gouvernance, en élargissant l'inclusion financière et en améliorant le climat des affaires. L'exécution rigoureuse de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et de la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme renforcera la transparence et attirera davantage les investissements privés. De nouveaux investissements dans le développement du capital humain, en particulier parmi les jeunes et les femmes, rendront la croissance plus inclusive. Le renforcement de la résilience face au changement climatique jouera également un rôle important dans la transformation durable de l'économie. »

Côte d'Ivoire : principaux indicateurs économiques (2019–23)

Population (2020) : 27 millions

Coefficient de Gini (2018) :
37,2

PIB par habitant (2020) : 2 279 dollars

Espérance de vie (2020) : 59

Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté (2018)
: 39,5 %

	2019	2020	2021	2022 Prél.	2023 Proj.
Production					
Croissance du PIB réel (%)	8,3	1,7	7,0	6,7	6,2
Prix					
Inflation (moyenne annuelle, %)	0,8	2,4	4,2	5,2	3,7
Finances de l'administration centrale					
Recettes (en % du PIB)	14,3	14,4	15,3	14,8	15,8
Dépenses (en % du PIB)	17,3	20,4	20,7	22,1	21,7
Solde budgétaire (en % du PIB)	-2,2	-5,4	-4,9	-6,8	-5,3
Dettes publiques (en % du PIB)	37,5	46,3	50,9	56,8	58,1
Monnaie et crédit					
Monnaie au sens large (variation en %)	11,0	21,4	18,1	9,8	...
Crédit au secteur privé (variation en %)	6,1	9,2	12,5	7,3	...
Balance des paiements					
Compte des transactions courantes (en % du PIB)	-2,3	-3,1	-4,0	-6,5	-5,6
Flux entrants nets d'IDE (en % du PIB)	1,2	1,1	1,5	1,4	1,8
Réserves UEMOA (en mois d'importations)	5,6	5,4	5,2	4,5	...
Dettes publiques extérieures (en % du PIB)	24,9	29,7	30,9	34,5	35,6
Taux de change					
TCER (variation en %, dépréciation –)	-3,9	5,1	-0,6	-5,2	...

Sources : autorités ivoiriennes ; Banque mondiale ; estimations des services du FMI.



CÔTE D'IVOIRE

11 mai 2023

DEMANDES D'UN ACCORD ELARGI AU TITRE DU MECANISME ELARGI DE CREDIT ET D'UN ACCORD DE 40 MOIS AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT

RESUME

Contexte : Les chocs qui se sont succédé à l'échelle mondiale ont aggravé les déséquilibres macroéconomiques, mis à rude épreuve les finances publiques et les réserves régionales et mis en lumière les contraintes qui pèsent depuis longtemps sur la transformation économique. Bien que la croissance ait atteint un niveau record durant la dernière décennie et que la pauvreté ait été notablement réduite, de vastes besoins de dépenses sociales prioritaires et de dépenses d'investissement ne sont pas satisfaits, alors que la faiblesse relative de la mobilisation des recettes intérieures crée d'importantes contraintes de financement. Dans ce contexte, les autorités ont demandé au FMI une aide représentant 400 % de la quote-part (2 601,6 millions de DTS) pour un programme économique visant à répondre aux besoins pressants de financement, préserver la stabilité macroéconomique et ancrer le plan national de développement (PND) sur des réformes structurelles fondamentales afin de permettre à la Côte d'Ivoire d'accéder au statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Principaux engagements

- **Viabilité des finances publiques et de la dette.** La stratégie à court terme prévue dans le cadre du programme est axée sur un rééquilibrage des finances publiques fondé sur les recettes, appuyé par une ferme détermination à atteindre l'objectif de déficit budgétaire de l'UEMOA de 3 % du PIB d'ici à 2025 et à maintenir un risque modéré de surendettement. De plus, l'aide financière et le rôle de catalyseur joué par le programme contribueront à doper les réserves de change régionales.
- **Mobilisation des recettes intérieures.** Une amélioration notable de la mobilisation des recettes est essentielle pour atteindre les objectifs à court terme du programme, ainsi que pour créer l'espace budgétaire nécessaire pour contribuer à financer une transformation plus profonde de l'économie. À cet effet, des mesures solides de mobilisation des recettes prises d'emblée seront appuyées à moyen terme par l'élaboration, la publication et la mise en œuvre d'une stratégie globale de mobilisation des recettes à moyen terme.

- **Efficienc e des dépenses.** Les autorités ont déjà commencé à réduire les dépenses liées à la crise, en particulier les subventions généralisées aux produits alimentaires et aux combustibles, tout en continuant d'aider les plus vulnérables à l'aide de transferts monétaires ciblés. Les dépenses sociales essentielles consacrées à l'éducation et à la santé seront également protégées dans le cadre du programme. Un train de réformes de la gestion des finances publiques continuera d'accroître les retombées des réformes de l'administration fiscale réalisées ces dernières années.
- **Réformes structurelles.** Les autorités sont déterminées à entreprendre des réformes structurelles importantes destinées à améliorer le climat des affaires et accroître les investissements du secteur privé et l'inclusion financière tout en créant les conditions nécessaires à une croissance inclusive. Plus précisément, le programme de réformes vise à renforcer la gouvernance et à investir dans le capital humain, en particulier chez les jeunes et les femmes. Les autorités se sont engagées à accroître la résilience face au changement climatique en complément du programme de développement appuyé par la FEC/le MEDC.

Approuvé par
Montie Mlachila
 (département
 Afrique) et **Boileau**
Loko (département de
 la stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Les entretiens se sont déroulés à Abidjan du 1^{er} au 14 mars 2023. L'équipe de la mission était composée de O. Unterberdoerster (chef de mission), C. Gicquel, J. Ntamatungiro (à distance), K. Youssef (tous du département Afrique), R. Koepke (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), K. Tamiru Gulilat (département des finances publiques) et K. Kouao (économiste local). D. Datshkovsky a apporté son concours à l'équipe depuis le siège. A. Tall (bureau des administrateurs) a participé aux entretiens de politique générale. L'équipe du FMI a rencontré M. Tiémoko Koné, Vice-président ; M. Patrick Achi, Premier ministre ; M. Kobenan Adjoumani, Ministre d'État et Ministre de l'Agriculture ; Mme. Nialé Kaba, Ministre du Plan et du Développement ; M. Sangafowa Coulibaly, Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Énergie ; M. Adama Coulibaly, Ministre de l'Économie et des Finances ; M. Moussa Sanogo, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'État ; M. Souleymane Diarrassouba, Ministre du Commerce et de l'Industrie et M. Abdourahmane Cissé, Ministre et Secrétaire général de la Présidence, ainsi que d'autres hauts cadres de l'État et de la BCEAO. K. Kalonji (représentant résident) a participé à la coordination de ce rapport et Edwin Magno a apporté une aide administrative à sa préparation.

TABLE DES MATIÈRES

Abréviations	5
CONTEXTE	6
ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE	8
PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET RISQUES	13
OBJECTIFS ET POLITIQUES DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FEC/LE MEDC	
POUR 2023–26	15
A. Politique budgétaire	15
B. Gestion de la dette	22
C. Croissance inclusive et tirée par le secteur privé	22
D. Changement climatique	24
FINANCEMENT ET MODALITÉS DU PROGRAMME	25
DEVELOPPEMENT DES CAPACITÉS	27
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	27

ENCADRÉ

1. Subventions au carburant _____	19
-----------------------------------	----

GRAPHIQUES

1a. Tendances économiques et sociales, 2012-22 _____	11
1b. Évolution économique récente, 2017–janvier 2023 _____	12
2. Perspectives à moyen terme, 2020-26 _____	14

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2020–26 _____	30
2a. Balance des paiements, 2020–26 (en milliards de FCFA) _____	31
2b. Balance des paiements, 2020–26 (en pourcentage du PIB) _____	32
3a. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2020–26 (en milliards de FCFA) _____	33
3b. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2020–26 (en pourcentage du PIB) _____	34
4. Situation des institutions de dépôts, 2020–26 _____	35
5. Capacité à rembourser le FMI, 2023-32 _____	36
6. Indicateurs de solidité financière, 2015-22 _____	37
7a. Tableau récapitulatif du programme d'emprunt extérieur prévisionnel _____	38
7b. Nature de la nouvelle dette extérieure _____	38
8. Décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier _____	39
9. Proposition de calendrier des revues et des achats/décaissements dans le cadre de l'accord de 40 mois au titre de la FEC et du MEDC, 2023–26 _____	40

ANNEXES

I. Évaluation du secteur extérieur _____	41
II. Matrice d'évaluation des risques _____	44
III. Mobilisation des recettes intérieures (MRI) _____	47
IV. Transferts monétaires _____	52
V. Défis liés au changement climatique _____	54
VI. Stratégie de renforcement des capacités _____	58

APPENDICE

I. Lettre d'intention _____	62
Pièce jointe I. Mémoire de Politiques Économiques et _____	66
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique _____	102

Abréviations

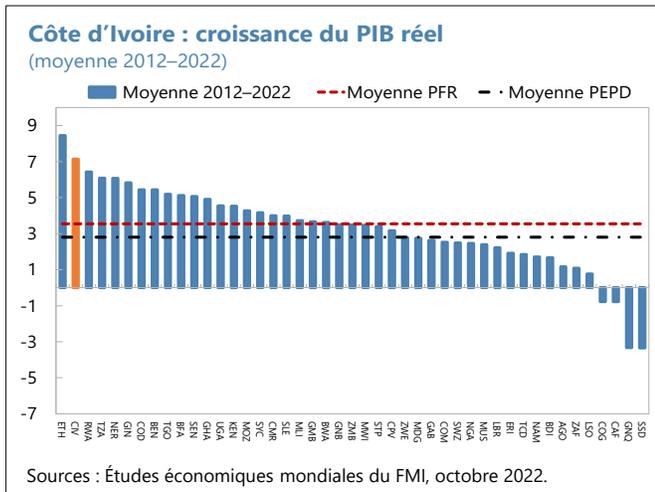
AVD	analyse de viabilité de la dette
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe de développement économique
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BEI	Banque européenne d'investissement
C2D	Contrat désendettement développement
CAIF	cadre d'appui à l'inclusion financière
CBMT	cadre budgétaire à moyen terme
CDMT	cadre de dépense à moyen terme
CGRAE	Caisse générale de retraite des agents de l'État
CME	centres des moyennes entreprises
CNDP	Comité national de la dette publique
CNPS	Caisse nationale de prévoyance sociale (secteur privé)
CUT	compte unique du Trésor
DGBF	Direction générale du budget et des finances
DGD	Direction générale des douanes
DGTCP	Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique
EGIP	évaluation de la gestion des investissements publics
EPN	établissements publics nationaux
FEC	Facilité élargie de crédit
FIN	financement intérieur net
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
GFP	gestion des finances publiques
IDE	investissement direct étranger
IHPI	indices harmonisés de la production industrielle
IGC	indice global de compétitivité
IRRSF	Initiative de réforme et de renforcement du secteur financier
MEDC	Mécanisme élargi de crédit
MPEF	Mémorandum de politiques économiques et financières
MSFP	Manuel de statistiques des finances publiques
PAT	protocole d'accord technique
PATP	projet d'assistance technique pluriannuelle
PDESM	programme de développement du secteur financier
PEM	Perspectives de l'économie mondiale
PME	petites et moyennes entreprises
PND	Plan national de développement
PNIA	Programme national d'investissement agricole
PNRD	page nationale récapitulative de données
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SGDD-a	système général de diffusion des données amélioré
TOFE	tableau des opérations financières de l'État
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

CONTEXTE

1. Ces dix dernières années, la Côte d'Ivoire a connu un développement économique remarquable, avec une croissance largement supérieure à celle des pays comparables, une réduction sensible de la pauvreté et un accès accru aux services de base. Grâce

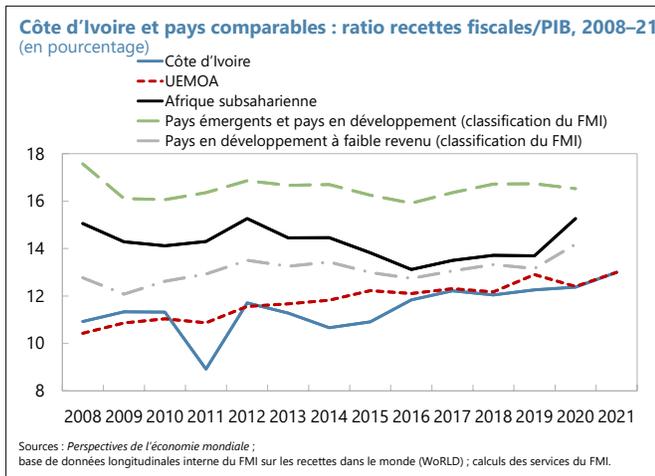
à la mise en œuvre des trois plans nationaux de développement (PND) successifs de 2012–2015, 2016–2020 et 2021–2025, la croissance réelle a atteint en moyenne près de 8 % durant les 8 années précédant la pandémie, ce taux étant lui aussi bien supérieur à celui des pays comparables en 2012–22. Ces résultats s'expliquent principalement, du côté de la demande, par les dépenses de consommation des ménages ainsi que

par l'investissement tant public que privé et du côté de l'offre, par les services de transports, de télécommunications et de commerce de détail. L'inflation est demeurée faible, à moins de 2 % en moyenne durant cette période. Alors que le revenu par habitant augmentait, la pauvreté était ramenée de 44 % à 39,5 % entre 2015 et 2018–2019 tandis que les inégalités diminuaient (le coefficient de Gini reculant de 3 points de pourcentage) et que l'accès à l'eau et à l'électricité s'améliorait.¹



2. De fortes contraintes persistent cependant et compromettent une transformation économique plus profonde conforme à celle des pays comparables. Les indicateurs sociaux

liés aux résultats en matière d'éducation et à la santé, en particulier l'espérance de vie, perdent du terrain par rapport aux pays pairs. Dans le même temps, la mobilisation des recettes intérieures reste insuffisante et inférieure à la moyenne des groupes de pays comparables, ce qui limite considérablement l'espace budgétaire disponible pour les dépenses sociales prioritaires et les investissements dans les infrastructures.

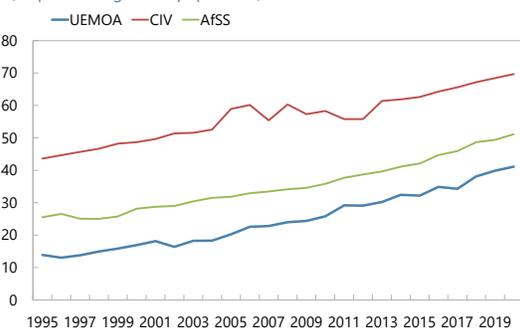


¹Banque mondiale 2023, « Évaluation de la pauvreté en Côte d'Ivoire-Rapport principal ».

Côte d'Ivoire : indicateurs sociaux

Accès à l'électricité

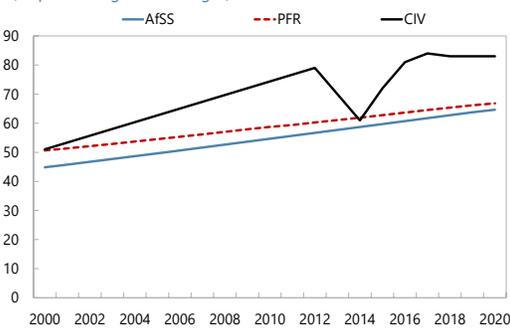
(en pourcentage de la population)



Sources : Banque mondiale ; calculs des services du FMI.

Amélioration de l'accès à l'eau

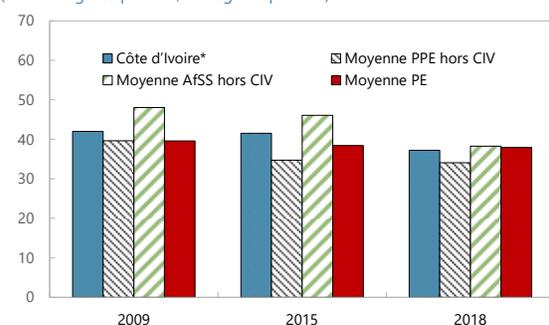
(en pourcentage des ménages)



Sources : Programme conjoint de suivi de l'OMS/UNICEF ; calculs des services du FMI.

Coefficient de Gini

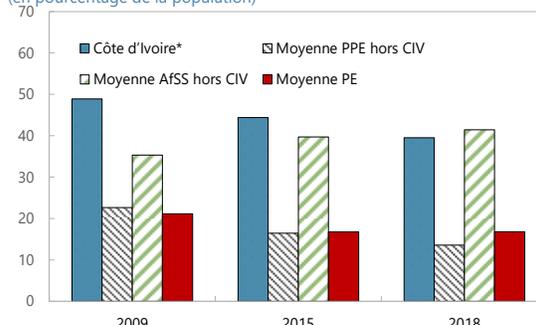
(100 = inégalité parfaite, 0 = égalité parfaite)



Sources : Banque mondiale et calculs des services du FMI.

Taux de pauvreté

(en pourcentage de la population)

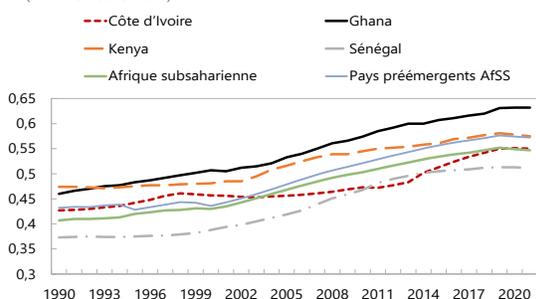


Sources : Banque mondiale ; calculs des services du FMI.

Côte d'Ivoire : indice de développement humain

Indice de développement humain

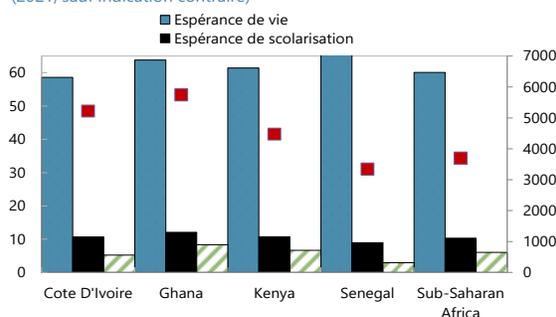
(1 = meilleure note)



Sources : PNUD ; calculs des services du FMI.

Composantes de l'indice de développement humain (IDH)

(2021, sauf indication contraire)



Sources : PNUD ; calculs des services du FMI.

3. Ces difficultés ont été exacerbées par le triple choc de la pandémie de COVID 19, des retombées négatives de la guerre en Ukraine et du resserrement rapide de la politique monétaire à l'échelle mondiale. Bien que la croissance ait fortement rebondi après le choc initial de la pandémie, les déséquilibres macroéconomiques se sont sensiblement aggravés, et ont augmenté les besoins de financement. La Côte d'Ivoire a certes continué d'accéder aux marchés

mondiaux durant la pandémie, mais le durcissement des conditions financières mondiales dans un contexte d'une montée de l'aversion des investisseurs pour le risque qui a suivi la guerre en Ukraine et la hausse des taux directeurs dans les pays avancés ont contraint les autorités à émettre sur les marchés intérieur et régional et à faire appel à des crédits commerciaux extérieurs, l'émission d'euro-obligations prévue en 2022 ayant été abandonnée.²

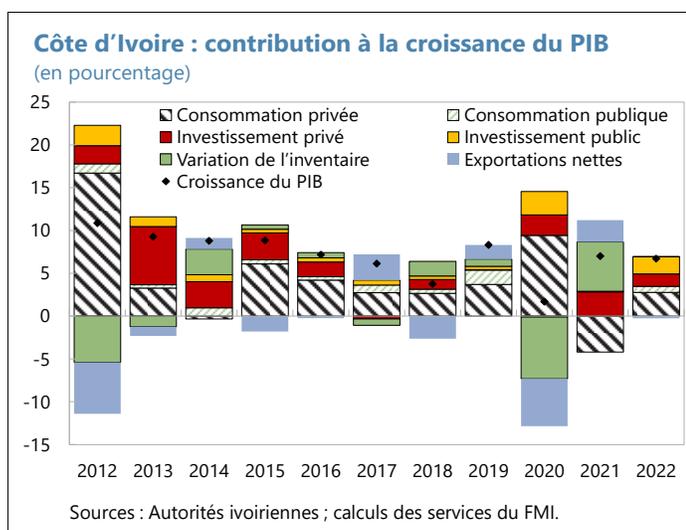
4. La situation sociopolitique est restée paisible à la veille des élections locales.

Pratiquement tous les partis politiques ont annoncé qu'ils participeraient aux prochaines élections régionales et municipales, qui doivent se tenir début septembre 2023. Le nombre d'électeurs inscrits ayant atteint un niveau record, elles s'annoncent comme les élections les plus ouvertes à ce jour. Sur le plan social, les autorités ont pris diverses mesures visant à préserver le pouvoir d'achat des citoyens face aux récentes hausses des prix, notamment en relevant le salaire minimum et les prestations de retraite. Le programme social du gouvernement (PSGouv1 et 2) établi pour 2020–2024 prévoit d'autres aides en faveur des groupes vulnérables. Toutefois, le nombre de réfugiés qui ont traversé la frontière avec le Mali et le Burkina Faso au début de 2023 a bondi à plus de 13 700 personnes, ce qui a plus que doublé le nombre total de réfugiés installés en Côte d'Ivoire, tant en 2021 qu'en 2022, et exercé des pressions sur les communautés locales du nord du pays.

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

5. Le rebond de l'activité économique après le repli dû à la pandémie s'est atténué du fait des retombées négatives de la guerre que mène la Russie en Ukraine et du durcissement de la politique monétaire au niveau mondial.

Selon les estimations, la croissance réelle s'est redressée autour de 7 % en 2021 contre 1,7 % en 2020 grâce à la solidité des paramètres fondamentaux d'avant la pandémie, à la relative diversification de l'économie et à la réaction rapide des pouvoirs publics. Avec la hausse des prix à l'importation, la montée des taux d'intérêt mondiaux et le ralentissement de la demande extérieure, cet élan s'est ralenti en 2022, la croissance étant estimée à 6,7 %. Celle-ci a été essentiellement tirée par la consommation privée et les investissements publics du fait des grands projets d'infrastructures du côté de la demande, et principalement par le commerce de détail et les services du côté de l'offre. L'inflation a atteint 5,1 % en glissement annuel à la fin de 2022

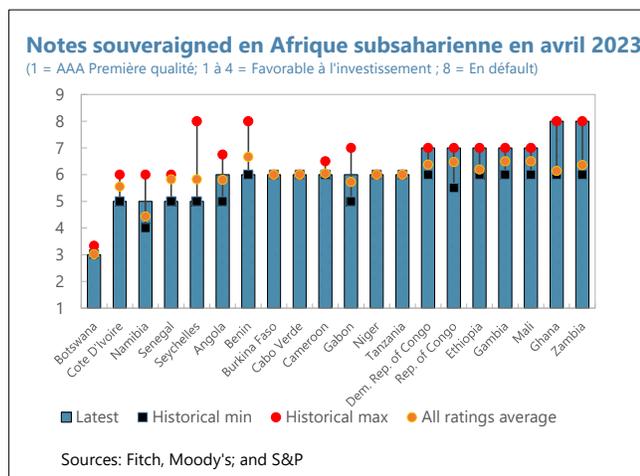


²Depuis 2014, la Côte d'Ivoire a eu régulièrement accès, tous les ans, au marché euro-obligataire.

essentiellement à cause de la hausse des cours internationaux du pétrole, des produits alimentaires et des engrais.

6. Les déséquilibres macroéconomiques se sont sensiblement amplifiés. Ils ont ainsi accru les risques qui pèsent sur la viabilité des finances publiques et de la dette et ponctionné les réserves régionales Déficit budgétaire. Malgré une amélioration constante du recouvrement global des recettes grâce aux réformes en cours de l'administration fiscale, on estime que le déficit budgétaire de 2022 s'est creusé pour atteindre 6,8 % du PIB, soit 2 points de pourcentage de plus que prévu initialement au budget, et davantage que les 4,9 % du PIB enregistrés en 2021. Cette évolution s'explique essentiellement par une hausse des dépenses de sécurité, et à la fois par la baisse des rentrées fiscales du fait du manque à gagner de recettes pour alléger les pressions sur les prix des produits pétroliers et les subventions aux différents secteurs touchés par la guerre que mène la Russie en Ukraine.

- **Viabilité de la dette** (voir l'analyse de viabilité de la dette). L'encours de la dette publique a atteint près de 57 % du PIB en 2022, contre 51 % du PIB environ en 2021. Le service de la dette a également fortement augmenté, avec à la fois une hausse des paiements d'intérêts et des échéances plus courtes en raison du recours à des emprunts non concessionnels et du durcissement des conditions des marchés international et régional, et une dépréciation du taux de change par rapport au dollar des États-Unis. Les risques liés à la viabilité de la dette se sont donc aggravés. La notation du risque souverain de la Côte d'Ivoire reste cependant l'une des plus élevées de la région de l'Afrique subsaharienne. Les autorités ont confirmé qu'elles n'avaient aucun arriéré extérieur.



- **Déficit des transactions courantes et réserves régionales.** La dégradation des termes de l'échange dans un contexte de demande intérieure vigoureuse a encore creusé le déficit des transactions courantes qui a atteint 6,5 % du PIB environ en 2022, contre 4 % environ en 2021. L'évaluation du secteur extérieur indique que la position extérieure de la Côte d'Ivoire était en 2022 légèrement inférieure à ce que laissent supposer les paramètres économiques fondamentaux et les politiques souhaitables (voir l'annexe I). Alors que les autorités ont remplacé l'émission d'euro-obligations prévue en 2022 par des crédits commerciaux extérieurs et des emprunts intérieurs et régionaux, la Côte d'Ivoire a significativement contribué à la baisse des réserves régionales de l'UEMOA, ramenées à environ 4,1 mois d'importations en février 2023.

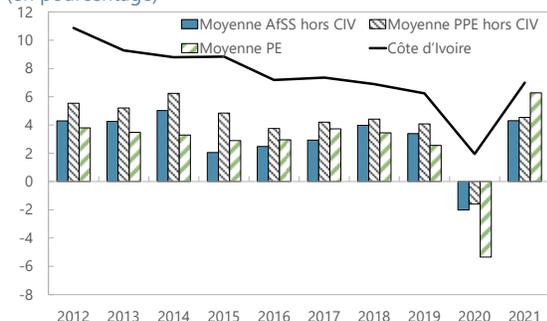
- **Secteur financier.** Le ratio des prêts improductifs, qui était passé de 8,4 % en décembre 2019 à 9,7 % en juin 2021, a été ramené à 8,8 % en juin 2022 (tableau 6). La solvabilité des banques s'est également renforcée, le ratio fonds propres de première catégorie/actifs pondérés en fonction des risques ayant été porté de 9,7 % à la fin de 2019 à 12,4 % à la fin juin 2022. Les créances nettes du système bancaire sur l'administration centrale ont fortement augmenté en 2020-2022, les autorités ayant eu recours au système bancaire national pour financer un creusement des déficits budgétaires. En revanche, la croissance du crédit net au secteur privé a ralenti, passant de 12,6 % en 2021 à 7,3 % en 2022, les PME continuant de se heurter à des contraintes structurelles pour accéder aux financements. Pour durcir sa politique monétaire, la BCEAO a porté son taux directeur à 3 % en mars 2023, réduisant ainsi la demande de titres souverains nouvellement émis dans l'ensemble de la région de l'UEMOA.

Graphique 1a. Côte d'Ivoire : tendances économiques et sociales, 2012–22

La reprise qui avait suivi la pandémie s'est atténuée, mais la croissance reste supérieure à celle des pays comparables.

Croissance du PIB réel

(en pourcentage)

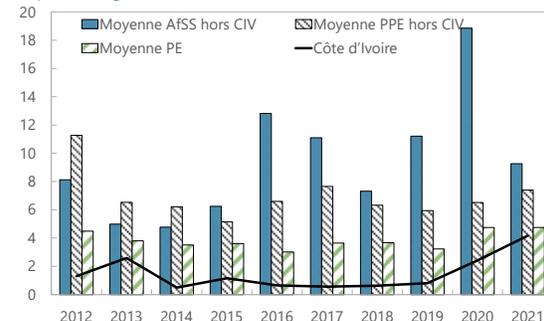


Sources : PEM ; calculs des services du FMI.

L'inflation augmente moins que dans les pays pairs.

Inflation de l'IPC

(en pourcentage)

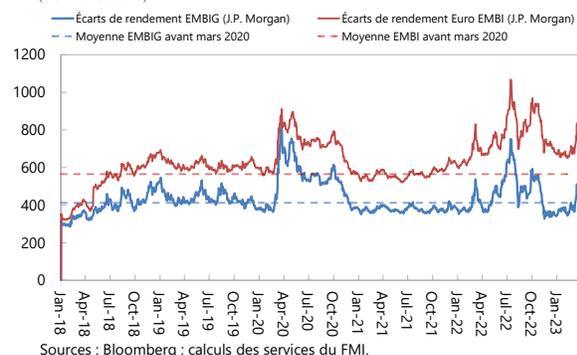


Sources : PEM ; calculs des services du FMI.

Les écarts de taux sur la dette souveraine sont restés élevés...

Écarts EMBI et EMBIG

(dernière série)

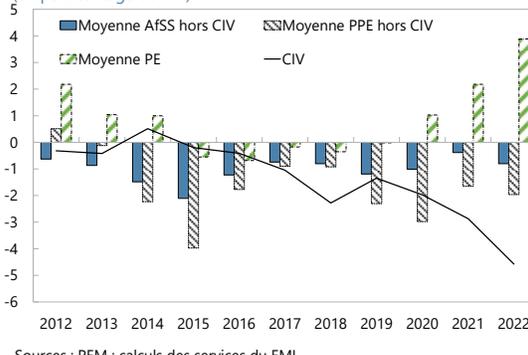


Sources : Bloomberg ; calculs des services du FMI.

... tandis que le déficit courant s'est creusé.

Solde des transactions courantes

(en pourcentage du PIB)

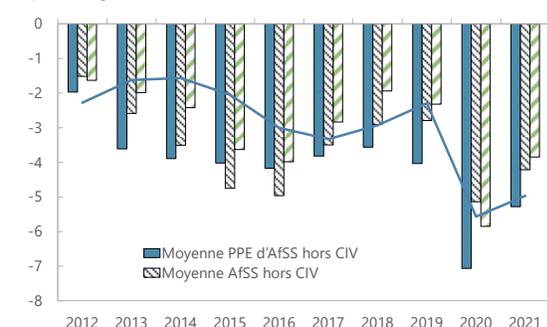


Sources : PEM ; calculs des services du FMI.

Depuis la pandémie, l'équilibre budgétaire s'est détérioré beaucoup plus que dans les pays pairs...

Capacité nette/besoin net de financement de l'administration centrale

(en pourcentage du PIB)

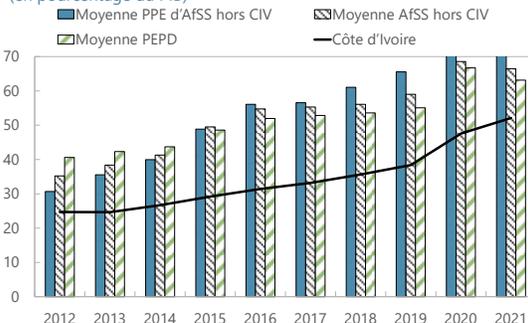


Sources : PEM ; calculs des services du FMI.

... ce qui se traduit par une augmentation plus rapide de la dette.

Dettes publiques brutes

(en pourcentage du PIB)



Sources : PEM ; calculs des services du FMI.

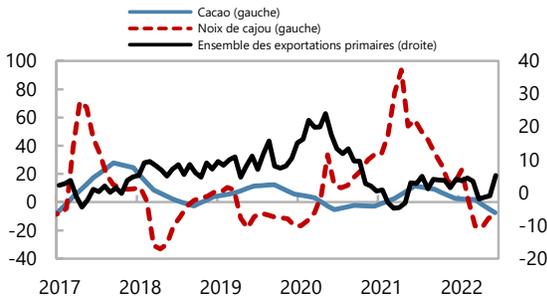
Sources : Autorités ivoiriennes ; Bloomberg ; calculs des services du FMI.

Graphique 1b. Côte d'Ivoire : évolution économique récente, 2017–janvier 2023

La production des principales cultures s'est stabilisée, favorisant une reprise des exportations.

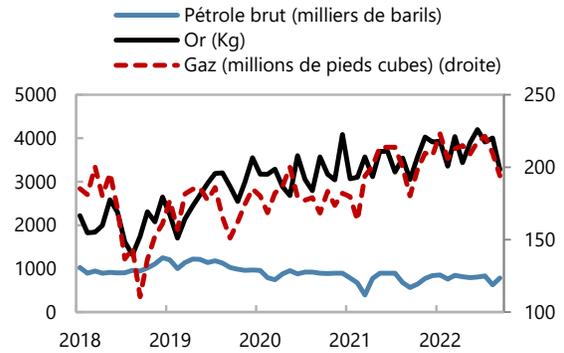
Production agricole

(Variation en pourcentage, en glissement annuel, moyenne mobile sur 12 mois)



La production de pétrole et de gaz est sur une trajectoire ascendante.

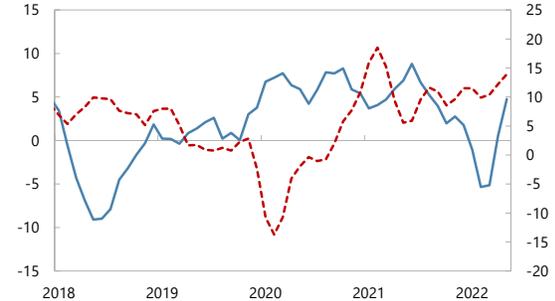
Production de gaz, de pétrole et d'or



La production d'électricité et les revenus des entreprises se sont redressés.

Indice de la production d'électricité et général du chiffre d'affaires

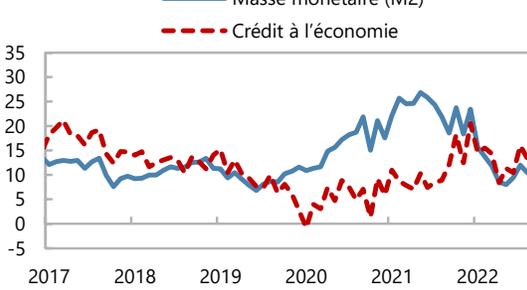
(variation en pourcentage, en glissement annuel, moyenne mobile sur 3 mois)



Le crédit à l'économie a connu une reprise modeste.

Crédit à l'économie et masse monétaire au sens large

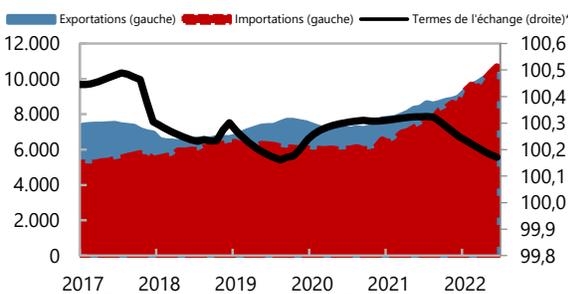
(variation en pourcentage, en glissement annuel)



Parallèlement à une détérioration des termes de l'échange, la balance commerciale s'est dégradée.

Commerce

(en millions de FCFA, somme mobile sur 12 mois)

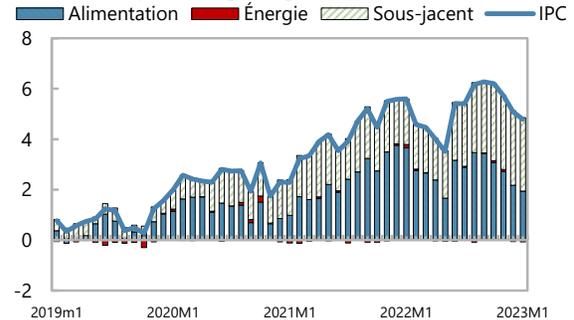


* Moyenne mobile sur 12 mois ; l'amélioration des termes de l'échange reflète la hausse des prix relatifs des exportations par rapport aux importations.

L'inflation a atteint un pic, tandis que les prix des produits alimentaires se modéraient.

Contribution à l'inflation

(variation en pourcentage, en glissement annuel)



Sources : Autorités ivoiriennes ; calculs des services du FMI.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET RISQUES

7. Les projections révisées des autorités dans le cadre du PND tablent sur une croissance moyenne de plus de 7 % en 2021–25. Les projections initiales retenues dans le PND reposaient sur de fortes contributions des secteurs secondaire et tertiaire résultant d'une transformation économique plus profonde tirée par le secteur privé. Prenant en considération les répercussions de la pandémie de COVID et les retombées négatives de la guerre menée par la Russie en Ukraine, les autorités ont légèrement révisé à la baisse les projections de PIB à 7,1 % en moyenne au cours des trois prochaines années, grâce à la poursuite d'investissements robustes et des réformes en faveur du secteur privé (MPEF ¶129).

8. Le scénario de référence du programme appuyé par le FMI prend en considération les objectifs et les politiques du PND, mais reflète également une plus grande incertitude à court terme et la persistance de goulets d'étranglement structurels à moyen terme.

- **Perspectives à court terme** : Selon les prévisions, la croissance devrait ralentir à 6,2 % en 2023, principalement en raison d'une conjoncture extérieure défavorable, notamment un fléchissement de la demande de la part des pays avancés et, dans une moindre mesure, du rééquilibrage budgétaire prévu (voir plus bas). L'inflation annuelle devrait être ramenée à 3½ %, ce qui concorde avec le relâchement des pressions sur les prix mondiaux des produits alimentaires et des produits de base, ainsi qu'avec le durcissement de la politique monétaire de la BCEAO. Le déficit courant devrait être ramené à 5,7 % du PIB à mesure que les termes de l'échange se redresseront, selon les prévisions.
- **Perspectives à moyen terme** : À moyen terme, la croissance devrait atteindre son niveau potentiel, en supposant que des politiques macroéconomiques prudentes et des réformes structurelles résolues soient appliquées comme prévu dans le PND. Après s'être établie en moyenne à plus de 6 ½ % en 2024–25, sous l'effet d'une reprise alors que la conjoncture mondiale actuellement défavorable s'améliore, la croissance devrait se rapprocher de son potentiel estimé à long terme de 6 % environ. Les projections des services du FMI tablent sur une dynamique de transformation économique un peu plus modérée que prévu dans le PND, mais supposent que l'accroissement du ratio capital/travail reste un levier important de la croissance économique, en grande partie grâce à l'investissement privé. La croissance de la productivité globale des facteurs devrait se remettre de la pandémie du fait des améliorations constantes dans les domaines de la santé et de l'éducation.³ L'inflation devrait poursuivre sa baisse et s'établir à 2 %.

9. Les risques sont orientés à la baisse. Les risques mondiaux résident principalement dans l'incertitude qui entoure la guerre en Ukraine et les retombées négatives d'une éventuelle escalade sur la croissance, les termes de l'échange, l'inflation, les conditions de financement et les

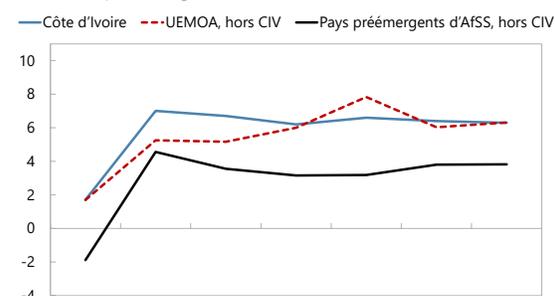
³Voir le Rapport pour les consultations de 2021 au titre de l'article IV (Rapport du FMI n° 21/170) pour une analyse détaillée de la comptabilité de la croissance et du potentiel de croissance à long terme.

perspectives d'un retour sur les marchés financiers internationaux. À court terme, les risques propres au pays tiennent essentiellement à l'instabilité dans le Nord liée aux activités terroristes dans des pays voisins. Compte tenu de la situation sécuritaire déjà tendue, et de la composition démographique des réfugiés qui arrivent dans le pays, les autorités ont souligné qu'il était important de veiller à ce que les conditions de vie et les services assurés dans les régions touchées soient une priorité. À moyen terme, la découverte de réserves importantes de pétrole et de gaz pourrait donner une impulsion supplémentaire aux perspectives de croissance (annexe II).

Graphique 2. Côte d'Ivoire : perspectives à moyen terme, 2020–26

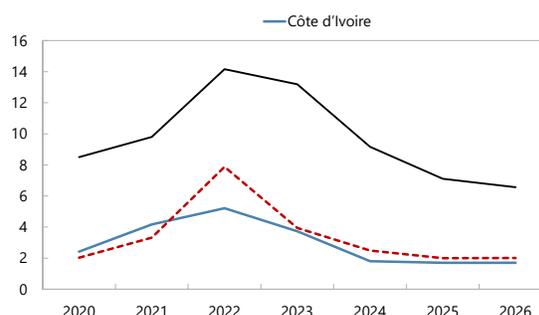
Produit intérieur brut

(variation en pourcentage)



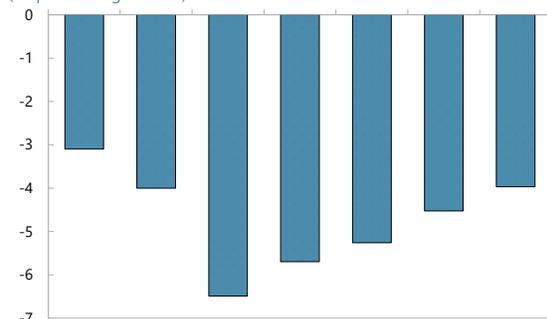
Indice des prix à la consommation

(variation en pourcentage)



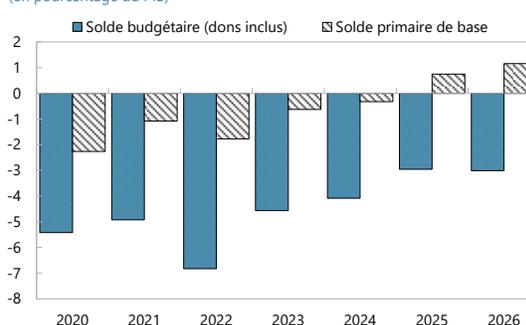
Solde des transactions courantes

(en pourcentage du PIB)



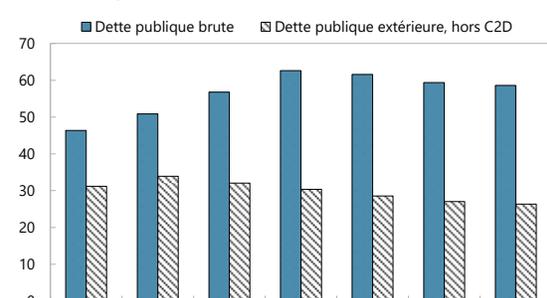
Résultats fiscaux

(en pourcentage du PIB)



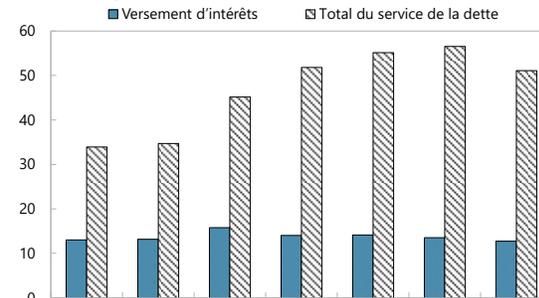
Encours de la dette publique

(en pourcentage du PIB)



Intérêts et service de la dette publique totale

(en pourcentage des recettes publiques)



Sources : Autorités ivoiriennes ; calculs des services du FMI.

OBJECTIFS ET POLITIQUES DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FEC/LE MEDC POUR 2023–26

10. Le programme appuyé par le FMI vise à assurer la stabilité macroéconomique à court terme et à jeter les bases d'une transformation économique plus profonde de façon à ce que la Côte d'Ivoire accède au statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure à moyen terme. Les autorités sont fermement déterminées à ancrer la viabilité de la dette dans un risque modéré de surendettement et à atteindre l'objectif de déficit budgétaire de l'UEMOA tout en protégeant les dépenses sociales et d'infrastructures. Des progrès sensibles dans la mobilisation des recettes intérieures, à commencer par des mesures solides prises d'emblée, seront fondamentaux pour respecter tous les engagements essentiels du programme. De plus, pour financer une transformation économique plus profonde à moyen terme, il est prévu que les efforts de mobilisation des recettes s'autoalimentent davantage, et soient soutenus par une stratégie globale de mobilisation des recettes à moyen terme. En outre, les réformes structurelles essentielles visant à favoriser une croissance inclusive tirée par le secteur privé seront axées sur des mesures destinées à améliorer davantage le climat des affaires, notamment en renforçant la bonne gouvernance, en luttant contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, en augmentant l'inclusion financière et en investissant dans le capital humain. L'accroissement de la résilience face au changement climatique complètera le programme de développement appuyé par la FEC/le MEDC. De plus, l'appui financier du FMI aidera la Côte d'Ivoire à augmenter sa contribution aux réserves de change régionales communes.

A. Politique budgétaire

11. La performance fiscale globale de la Côte d'Ivoire est restée faible au fil des ans, et par rapport aux pays comparables. Les recettes fiscales, qui représentaient en moyenne environ 12,4 % du PIB depuis 2016, sont également considérablement en-deçà de l'objectif de l'UEMOA de 20 % du PIB.⁴ Malgré des améliorations dans l'administration fiscale et certains efforts de réduction des exonérations fiscales, les recettes fiscales sont restées faibles car l'assiette de l'impôt est étroite, les exonérations, l'activité informelle et les manquements aux obligations étant généralisés (annexe III).

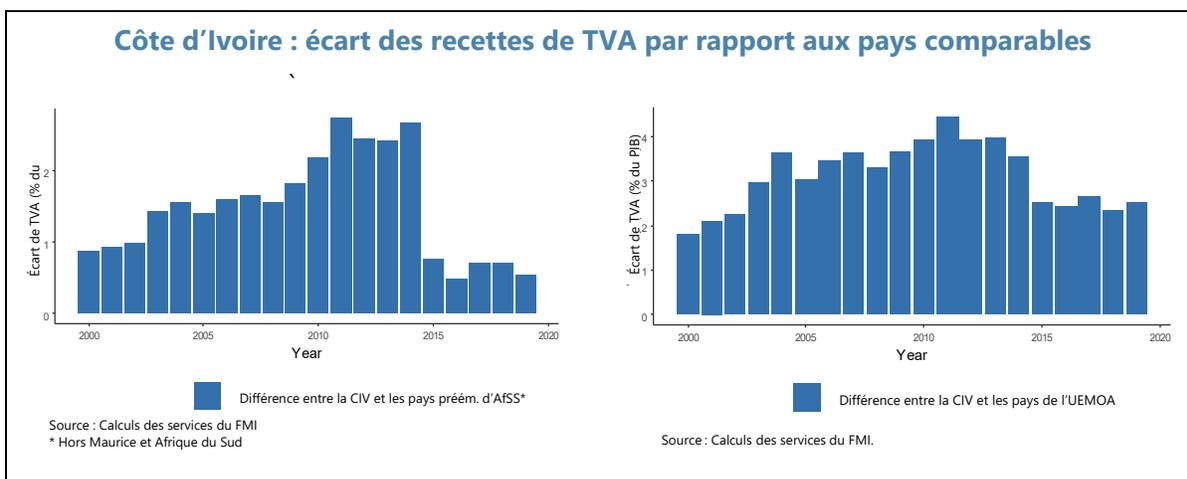
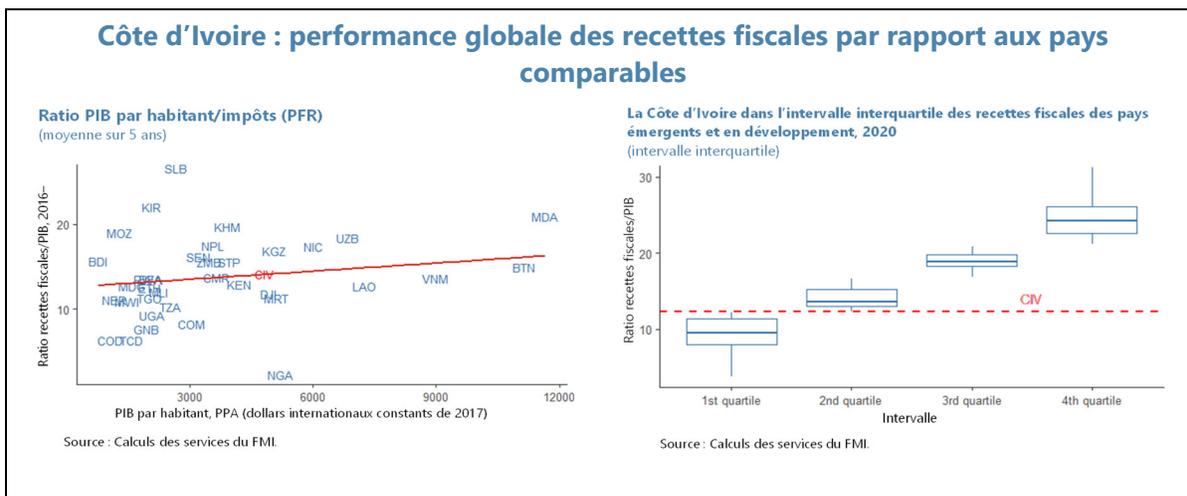
L'écart le plus grand par rapport aux pays pairs tient aux recettes fiscales indirectes. La TVA perçue par la Côte d'Ivoire, qui s'élève en moyenne à 3 % du PIB, ne représente que la moitié environ de celle d'autres pays préémergents, principalement du fait de l'étroitesse de l'assiette.

L'écart en matière de recettes fiscales directes est également significatif. Alors que le régime d'imposition des revenus des personnes physiques est complexe et régressif, l'impôt sur les

⁴Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA. De plus, la réforme de 2015 a révisé un critère de convergence « de second rang » de façon à porter le ratio des recettes fiscales au PIB de 17 % à 20 % du PIB afin d'encourager les États membres de l'UEMOA à mobiliser davantage les ressources intérieures.

bénéfices des sociétés est fragilisé par de nombreuses exonérations fiscales, un code des investissements généreux et l'activité informelle.

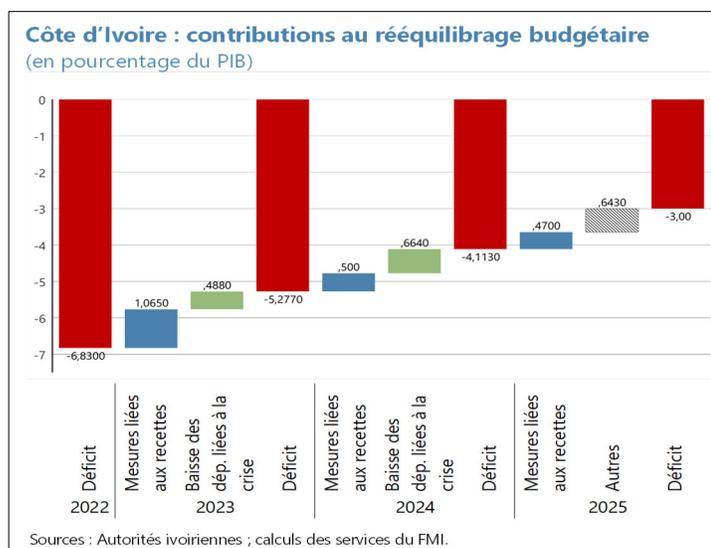
- Des progrès ont été enregistrés dans l'administration fiscale, en particulier grâce à la digitalisation, mais il est encore possible d'adopter d'autres réformes, en particulier en matière de gestion des arriérés d'impôt.



12. La stratégie budgétaire dans le cadre du programme est axée sur un rééquilibrage des finances publiques fondé sur les recettes.

- Les autorités s'engagent à respecter de nouveau d'ici à 2025 l'objectif de déficit budgétaire de l'UEMOA de 3 % du PIB. Éviter d'autres retards dans la convergence vers l'objectif régional permet d'assurer la viabilité des finances publiques et de la dette, d'instaurer la confiance, de revenir sur les marchés financiers internationaux et de rendre l'UEMOA plus crédible en tant qu'union.

- Un rééquilibrage des finances publiques fondé sur les recettes contribuera à protéger les dépenses sociales les plus prioritaires et les dépenses d'investissement ainsi que les dépenses sécuritaires essentielles. Un objectif indicatif sert à sauvegarder certains postes budgétaires sociaux notamment les programmes d'emploi des jeunes, la protection sociale et les dépenses de santé et



d'éducation. Des mesures solides de mobilisation des recettes prises d'emblée seront également fondamentales pour réduire les sources de vulnérabilité dues à l'augmentation de la dette et du coût du service de la dette, et donneront un ancrage supplémentaire à la politique budgétaire.⁵ La ferme détermination des autorités à atteindre des objectifs ambitieux de mobilisation des recettes intérieures sera soutenue par un critère de réalisation relatif à un plancher sur les recettes fiscales dans le cadre du programme.

- Un assainissement budgétaire de 3,8 % du PIB sur la période couverte par le programme consistera donc en des mesures de mobilisation des recettes fiscales représentant 2,9 % du PIB, et une rationalisation des dépenses de l'ordre de 1,2 % du PIB.

13. Une réduction des subventions directes et indirectes mises en place durant la crise soutiendra les efforts d'assainissement des finances publiques.

Les mesures prises par les autorités face aux chocs liés à la COVID-19 et à la guerre en Ukraine se sont traduites par une nette augmentation des subventions directes, qui ont atteint en moyenne 1,4 % du PIB environ en 2021–22, contre 0,4 % du PIB environ en 2016–19. En outre, les subventions indirectes aux carburants sous forme de manque à gagner de recettes pour stabiliser les prix à la pompe ont donné lieu à une subvention implicite de l'ordre de 0,9 % du PIB rien qu'en 2022 (encadré 1). Dans le cadre de leur effort d'assainissement des finances publiques, les autorités ont augmenté les prix de l'essence au début de 2023 et rétabli le mécanisme d'établissement des prix des carburants, ce qui a permis de mettre fin aux subventions aux carburants implicites qui étaient généralisées et coûteuses, et de recouvrer de nouveau des recettes sur les produits pétroliers. Si les prix du pétrole venaient encore à flamber, les autorités pourraient tirer parti du système de transferts monétaires existant pour apporter une aide plus ciblée aux groupes les plus vulnérables

⁵Plus précisément, le programme vise à fixer un plafond sur le ratio service de la dette extérieure/recettes de 18 % avec une marge qui rendrait la notation de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) suffisamment solide face aux chocs ou aux révisions apportées aux données et aux méthodologies. Ainsi, le passage en cours de programme au MSFP 2014 permettrait d'inclure les entreprises publiques dans la dette et les recettes du secteur public, ce qui pourrait avoir des répercussions sur les indicateurs du risque de l'AVD.

(annexe IV). En outre, les autorités mettent également fin aux dépenses engagées durant la pandémie de COVID et rationalisent le budget de l'État de façon à réduire les dépenses courantes non prioritaires.⁶ Ces mesures contribueront à donner une marge de manœuvre pour les nécessaires dépenses de sécurité supplémentaires qui n'avaient pas été prévues, et qui ont atteint en moyenne 0,5 % du PIB environ entre 2020 et 2022.

Côte d'Ivoire : mesures de mobilisation des recettes en 2023 – Rendement budgétaire a attendu		
Catégorie	Pourcentage du	
	PIB	Remarques
Impôts sur les produits pétroliers	0,72	Les autorités ont augmenté le prix de l'essence et rétabli le mécanisme de tarification automatique.
Frais d'enregistrement pour le cacao	0,05	Ces frais sont passés de 3 % à 4 %.
Rationalisation de certaines exonérations fiscales	0,01	Exonérations fiscales arrivant à expiration.
TVA sur les produits alimentaires non essentiels	0,01	Introduction d'une TVA de 18 % sur le « riz de luxe ».
Couverture de la TVA des services de télécommunication	0,05	Application de la TVA existante sur les fournisseurs de télécommunications grâce à des mesures visant à élargir le montant des transactions taxées.
Autres mesures de l'administration fiscale	0,20	Augmentation des recettes fiscales grâce à la transition numérique en cours, système de mesure et de contrôle des risques pour lutter contre la fraude et élargir l'assiette de l'impôt.
Total	1,05	

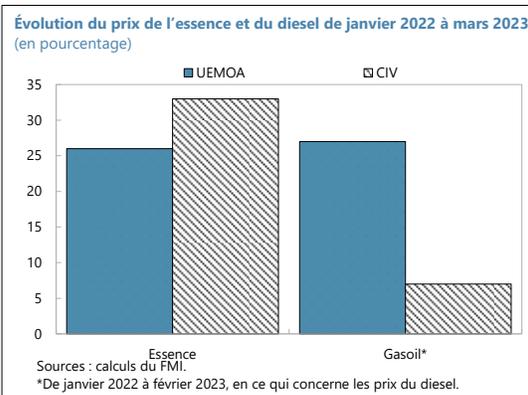
14. En 2023, un train de mesures initiales accroîtra les recettes fiscales d'environ 1,1 % du PIB. L'augmentation des recettes sera obtenue grâce à des mesures représentant 0,9 % du PIB, dont 0,7 % grâce à la reprise du recouvrement des recettes fiscales sur les produits pétroliers. Un ensemble de mesures consistant à relever les droits d'enregistrement sur le cacao, élargir le champ d'application de la taxe sur les télécommunications, rationaliser certaines exonérations de TVA arrivant à expiration et des exonérations fiscales spéciales en vertu de conventions, ainsi que l'imposition d'une taxe sur les denrées alimentaires non essentielles (riz de luxe) rapporteront environ 0,2 % du PIB. En outre, d'autres gains obtenus grâce aux réformes en cours de l'administration fiscale, en particulier la digitalisation et les réformes de la fiscalité foncière, le renforcement de la surveillance des risques et de la fraude et le recensement des contribuables, rapporteront en plus 0,2 % du PIB. Ce train de mesures trouve un juste milieu en permettant de maintenir un soutien public suffisant face à de fortes contraintes politiques et économiques de différents groupes d'intérêts.

⁶En 2022, les subventions et transferts ont été portés à 1,8 % du PIB, essentiellement du fait de la riposte des pouvoirs publics face à la guerre en Ukraine. En 2023, les subventions et transferts seront réduits de 0,5 % du PIB, pour atteindre 1,3 % du PIB. Les dépenses courantes baisseront de 0,5 % du PIB environ grâce à la réduction des coûts liés au Plan de riposte sanitaire et dépenses sur dons privés.

Encadré 1. Subventions au carburant

Les autorités ivoiriennes ont depuis longtemps maintenu un mécanisme d'établissement des prix des carburants qui a stabilisé les prix de détail, mais s'est traduit par une forte volatilité des recettes fiscales. Lorsque les cours du pétrole ont considérablement augmenté en 2022, pour continuer de

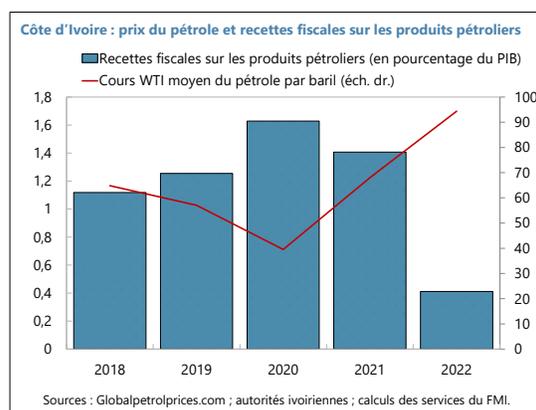
stabiliser les prix à la pompe, les autorités ont dû verser des subventions budgétaires non négligeables estimées à 1,6 % du PIB environ, dont la moitié environ de manque à gagner sur les recettes fiscales. En conséquence, les hausses cumulées des prix à la pompe de l'essence et du gasoil ont été maintenues autour de 25 % et 6 % seulement, respectivement. Par la suite, des ajustements à la hausse ont été apportés aux prix de l'essence, tandis que les prix du gasoil sont demeurés inchangés, les ménages ruraux et pauvres étant fortement tributaires du gasoil pour le transport et la production agricole.



Une modulation plus souple des prix des carburants aurait permis aux autorités de réaliser des économies considérables. Les services du FMI estiment que si les prix à la pompe avaient été augmentés plus tôt en 2022, le manque à gagner aurait été inférieur de 0,4 % du PIB, et cette augmentation aurait été annulée par la baisse des cours de pétrole. Au lieu de cela, la stabilité des prix a été obtenue en supprimant un aspect essentiel du mécanisme d'établissement des prix qui fixe un seuil minimal de la base imposable à 25 % du prix de parité avec les cours internationaux des carburants. La base imposable peut augmenter jusqu'à 100 %.

Les autorités ont rétabli le mécanisme automatique d'établissement des prix du carburant, y compris la base imposable. Dans les faits, cette mesure établit un plancher pour les recettes fiscales sur

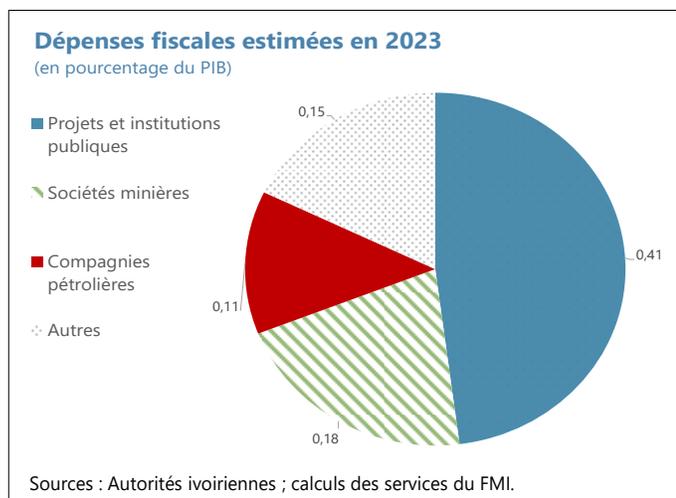
les produits pétroliers et laisse une latitude pour récupérer une partie du manque à gagner en 2023. C'est en outre une solution viable pour éviter de subir une érosion des recettes analogue à l'avenir. Les autorités sont déterminées à appliquer le mécanisme d'établissement des prix du carburant tel qu'il est conçu, avec une augmentation maximale de 40 FCFA par mois si les cours internationaux du pétrole augmentent de 2,5 % ou plus durant les 3 mois précédents. À terme, les autorités limiteront le recours aux subventions généralisées et tireront plutôt parti du mécanisme de transferts monétaires déjà en place, qui peut aujourd'hui bénéficier à 200 000 ménages, et devrait, avec le concours de la Banque mondiale, atteindre 300 000 ménages de plus (annexe V).



15. Une stratégie globale de mobilisation des recettes à moyen terme visera à accroître davantage les recettes afin de créer l'espace budgétaire nécessaire pour approfondir la transformation de l'économie. Après l'augmentation des recettes fiscales concentrée durant la première année du programme, les autorités sont déterminées à procéder à de nouvelles hausses représentant 0,5 % environ du PIB chaque année jusqu'en 2026, pour parvenir à une hausse de 3 points de pourcentage par rapport à la moyenne entre 2016 et 2022. La réalisation de cet objectif reposera sur des réformes de politique fiscale destinées à élargir l'assiette de l'impôt,

notamment en réduisant les nombreuses exonérations et dépenses fiscales. Les taux réduits et la TVA à taux zéro sont répandus dans l'agriculture, le secteur manufacturier et l'industrie, ainsi que dans les services, ce qui crée un écart dans la perception de la TVA qui atteint, selon certaines estimations, plus de 5 % du PIB. Le comblement de cet écart sera facilité par une assistance technique du FMI afin d'aider les autorités à atteindre leur objectif d'élaborer, de publier et de mettre en

œuvre une stratégie globale de mobilisation des recettes à moyen terme. Une telle stratégie ne visera pas uniquement à élargir l'assiette fiscale, mais aussi à créer un régime fiscal plus simple, plus transparent et équitable en améliorant le civisme fiscal et en permettant ainsi à long terme d'autoalimenter la mobilisation des recettes et de combler tout écart restant avec les résultats fiscaux des pays émergents et des pays en développement et avec l'objectif de l'UEMOA.⁷



16. Des efforts visant à élargir le périmètre des comptes budgétaires et inclure les recettes publiques extrabudgétaires sont également en cours. Les autorités s'emploient à intégrer dans le budget les recettes extrabudgétaires affectées perçues par des entreprises privées telles que la Société ivoirienne de raffinage. En particulier, l'inclusion rétroactive de la péréquation produit⁸ devrait accroître les recettes fiscales inscrites dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE) de 0,3 % du PIB. De plus, à la suite d'une directive du Conseil des ministres de l'UEMOA et conformément aux principes directeurs du MSFP 2014, les autorités ont commencé à inclure les taxes payées et perçues par l'État dans le cadre de projets financés par des bailleurs extérieurs, ce qui devrait augmenter rétroactivement le ratio recettes fiscales/PIB inscrit dans le TOFE de 0,3 % du PIB.⁹ Cependant, si ces améliorations du périmètre améliorent la transparence du budget et la responsabilisation, l'augmentation du ratio recettes fiscales/PIB inscrit qui en résulte n'est pas considérée comme une mesure de mobilisation des recettes dans le cadre du programme.

⁷On trouvera une analyse détaillée des possibilités de mobiliser les recettes intérieures dans le document SM/22/123.

⁸La péréquation produit et la péréquation transport sont des recettes perçues par la raffinerie de pétrole SIR à la seule fin de subventionner les livraisons de butane, qui n'ont pas encore été prises en compte dans le TOFE, bien que les principes directeurs du MSFP 2014 permettent de le faire.

⁹Il est prévu que les recettes et dépenses correspondantes soient budgétisées à partir de la loi de finances rectificative 2023, mais elles sont déjà intégrées dans le cadre macroéconomique et prises en compte dans les sous-catégories des recettes fiscales indirectes et des dépenses d'investissement.

17. Pour assurer la reconstitution de l'espace budgétaire, les efforts résolus visant à améliorer la gestion des finances publiques vont se poursuivre (MPEF, ¶135, ¶145-48). Parmi les principales mesures envisagées dans le cadre du programme, on peut citer les suivantes :

- **Améliorer le contrôle et la transparence budgétaires.** À l'aide d'une assistance technique du FMI, les autorités prévoient d'intégrer les entreprises publiques dans les comptes consolidés du secteur public conformément au MSFP 2014 et aux Statistiques de la dette du secteur public - Guide pour les statisticiens et les utilisateurs de 2011 d'ici à la fin de 2025, l'objectif étant de respecter la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) du FMI. Il a été démontré que le respect de la NSDD réduit les primes de risque souverain et le coût du service de la dette car il augmente la transparence et permet de diffuser des données de plus grande qualité. Des données sur le budget et la dette publique plus exhaustives et précises aideraient en outre à réduire la possibilité d'ajustements stock-flux et rendraient ainsi plus efficaces les objectifs de politique budgétaire.¹⁰ Pour accroître davantage l'efficacité des dépenses et la prestation des services publics, les autorités se sont engagées à publier systématiquement les données relatives aux marchés publics et aux bénéficiaires effectifs et les audits correspondants, et à utiliser davantage le module de dématérialisation des marchés publics (repère structurel, décembre 2023).¹¹
- **Accroître l'efficacité des investissements.** La gestion des investissements sera améliorée par la mise en œuvre des recommandations récentes de l'EGIP (évaluation de la gestion des investissements publics), en particulier en renforçant la coordination entre l'administration centrale et les collectivités territoriales, la gestion des PPP, la cohérence entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement et la déclaration des actifs (MPEF, ¶145-48). De plus, les autorités modernisent le système informatique des investissements publics SINAPSE, ce qui facilitera le suivi des projets.
- **Achever la mise en place du compte unique du Trésor.** Les autorités adopteront un calendrier de clôture des comptes auprès des banques commerciales de façon à regrouper l'ensemble des opérations et des comptes au sein du compte unique du Trésor (repère structurel, décembre 2023).

¹⁰Pour une analyse du rôle des ajustements stock-flux dans les États membres de l'UEMOA, voir le Rapport du FMI n° 23/103.

¹¹SIGOMAP, le système informatique de dématérialisation des marchés publics, devrait être mis en place d'ici le dernier trimestre 2023. La dématérialisation des marchés publics sera réalisée dans un premier temps à titre expérimental, avec un taux d'utilisation d'au moins 10 % dans les procédures de passation des marchés à partir d'octobre 2023.

B. Gestion de la dette

18. Les autorités se sont engagées à améliorer davantage la gestion de la dette, et ainsi soutenir les efforts pour préserver la viabilité de la dette.

- Comme le montre l'analyse de viabilité de la dette (AVD) 2023 ci-jointe établie conjointement par la Banque mondiale et le FMI, les risques de surendettement global et extérieur de la Côte d'Ivoire sont jugés modérés. L'effet de la dégradation des indicateurs du poids de la dette est atténué par les solides antécédents du pays en matière d'accès aux marchés, de gestion active de la dette de façon constante et d'amélioration permanente de la qualité des politiques publiques et du cadre institutionnel. Dans la droite ligne de cette évaluation, la Côte d'Ivoire continue en outre de bénéficier de l'une des notations les plus solides des pays d'Afrique subsaharienne, comme indiqué plus haut.
- De plus, pour réduire davantage les risques qui pèsent sur la viabilité de la dette, les autorités continueront de gérer activement les engagements de portefeuille, y compris les opérations de gestion des passifs, et sont en outre déterminées à privilégier les emprunts concessionnels, à maintenir la valeur actualisée des nouveaux emprunts compatible avec un risque modéré de surendettement, c'est-à-dire inférieure à 4 650 millions de dollars en 2023 (MPEF, tableau 1) et à ne pas accumuler d'arriérés (critère de réalisation continu pour l'administration centrale et objectif indicatif pour les entités publiques).

19. Le cadre institutionnel et juridique régissant la gestion de la dette sera également renforcé.

- **Nouvelle direction chargée de la dette** (Direction générale des financements, ou DGF). La DGF a été créée en mars 2023 pour optimiser la mobilisation et la gestion des ressources financières, notamment en assurant la coordination technique des projets financés par les bailleurs de fonds avec des cofinancements, en centralisant la surveillance de la conception et de la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette à moyen terme, en établissant et en analysant les données sur la dette publique et en élaborant des stratégies et des instruments de financements nouveaux.
- **Nouvelle loi sur la politique d'endettement public** (adoption par le Conseil des ministres, repère structurel pour septembre 2023). Cette nouvelle loi i) définira les objectifs généraux de la dette publique et les règles prudentielles ; ii) mettra en place les procédures d'engagement de la dette publique ; iii) rationalisera le cadre de fonctionnement et de gestion de la dette ; iv) clarifiera les règles et les objectifs de l'État en matière de rétrocession ; v) renforcera le cadre institutionnel de gestion de la dette publique.

C. Croissance inclusive et tirée par le secteur privé

20. Le secteur privé devrait jouer un rôle central dans la mise en œuvre du PND 2021–25. Les mesures prévues dans le programme appuyé par le FMI viseront donc

principalement à : i) améliorer le climat des affaires ; ii) sauvegarder la stabilité financière et favoriser l'inclusion financière ; iii) renforcer le suivi et la transparence des entreprises publiques et iv) améliorer la gouvernance et lutter contre la corruption (MPEF, ¶¶57-61). De plus, l'année 2023 a été déclarée année de la jeunesse. Cette action est soutenue par le programme PJGouv destiné à accélérer la formation et l'insertion des jeunes sur le marché du travail et à promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes.

21. Amélioration du climat des affaires (MPEF, ¶¶ 57–59). Le système fiscal devrait devenir plus efficient, transparent et équitable dans le cadre de la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme et des réformes de la gestion des finances publiques de façon à renforcer la redevabilité du secteur public, notamment grâce à la dématérialisation systématique des marchés publics. En outre, l'accent sera mis sur la réduction du coût de la pratique des affaires par la transformation numérique de l'administration, la refonte du portail unique des services à l'investisseur (PUSI) et la simplification des formalités pour les PME. De plus, les autorités sont déterminées à favoriser les grappes industrielles et les agro-pôles pour la transformation de produits agricoles et encourager l'entrepreneuriat et l'émergence de PME et de start-ups solides et résilientes.

22. Stabilité et inclusion financières (MPEF, ¶¶52–53). Les autorités se sont engagées à achever la restructuration en cours de deux banques publiques¹² et accéléreront la mise en œuvre du plan de développement du secteur financier (PDESFI) qui vise à approfondir le marché financier et à promouvoir l'inclusion financière. Dans ce contexte, les mesures prises depuis 2022 pour renforcer le cadastre et améliorer les droits fonciers devraient faciliter l'accès aux financements bancaires pour les PME ainsi que diverses activités dans la chaîne de valeur des principales cultures de rapport. De plus, les autorités réaliseront un examen à mi-parcours de la stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF 2019–2024) de façon à tenir compte des nouvelles priorités relatives aux objectifs du PND, en particulier l'accès aux services financiers par les femmes (repère structurel, mai 2024).

23. Renforcer la transparence et la redevabilité des entreprises publiques (MPEF, ¶¶54–56). Le dispositif de gouvernance des entreprises publiques continuera d'être renforcé avec l'application généralisée de contrats de performance, l'évaluation indépendante des conseils d'administrations des entreprises publiques et la réalisation d'audits. Améliorer la santé financière des entreprises publiques, notamment dans le secteur de l'électricité, contribuera à réduire les risques budgétaires et assurer le développement économique en allouant les ressources de façon plus efficiente. Les autorités sont en particulier déterminées à améliorer la situation financière de CI-ENERGIES, notamment avec un programme d'investissements à l'horizon 2040 afin de stimuler et diversifier la production, des ajustements tarifaires périodiques pour assurer le recouvrement

¹²Ces banques ne présentent aucun risque systémique pour le système bancaire ni aucun risque budgétaire notable.

des coûts et un programme d'apurement des arriérés dus aux producteurs d'électricité indépendants et aux fournisseurs de gaz.¹³

24. Améliorer la gouvernance, lutter contre la corruption (MPEF, 1160–61). Pour promouvoir le plan national de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption lancé en 2013, une stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLC 2023-2027) est en train d'être parachevée en vue de son adoption en Conseil des ministres. Le suivi des activités de corruption sera renforcé par la mise en œuvre du système de détection et de prévention des actes de corruption et des infractions assimilées (SPACIA) créé en 2022. En outre, les autorités vont consolider davantage le Conseil de la Haute autorité pour la bonne gouvernance (HABG), le Pôle pénal économique et financier (PPEF) et l'Agence judiciaire du Trésor (AJT). S'agissant de l'obligation constitutionnelle de déclaration de patrimoine par les hauts fonctionnaires, les mesures nécessaires seront prises afin d'améliorer le taux de respect de cette obligation et le porter de 79,2 % en août 2020 à 90 % en 2024.¹⁴ Les autorités se sont engagées à mettre en œuvre les recommandations issues de l'évaluation de la Côte d'Ivoire en 2019 par le Secrétariat international de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). S'agissant du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), les autorités appliqueront le régime de supervision promulgué en mars 2022 pour certaines entreprises et professions non financières, et adopteront les réformes prioritaires de l'évaluation de la LBC/FT. Ces réformes prévoient la désignation d'autorités de contrôle chargées de la LBC/FT, pour d'autres secteurs non financiers essentiels et l'application des sanctions financières ciblées prévues par les Nations Unies, ainsi que les mesures nécessaires pour assurer la transparence des entités juridiques conformément aux normes révisées du GAFI, et des mesures visant à mettre à jour l'évaluation nationale des risques et la stratégie nationale LBC/FT afin de privilégier les domaines les plus à risque.¹⁵

D. Changement climatique

25. La Côte d'Ivoire est vulnérable au changement climatique, en particulier par la déforestation et l'exposition des zones côtières (annexe V). En mai 2022, les autorités ont lancé le programme *Initiative Abidjan* afin de renforcer la résilience face au changement climatique. De plus, elles ont pris des mesures pour améliorer la traçabilité des exportations, ainsi

¹³Les résultats financiers se sont dégradés en raison du recours, au 4^e trimestre 2021, au gazole lourd sous vide (HVO) plus coûteux et de l'accumulation d'arriérés de paiements par Énergies du Mali (EDM).

¹⁴La Constitution impose au Président de la République (article 60) et aux autres hauts fonctionnaires (article 41) de faire une déclaration de patrimoine. Bien que l'ordonnance n° 2013-660 dispose que les déclarations de patrimoine sont confidentielles, elle prévoit également que la liste des hauts fonctionnaires qui ont soumis une déclaration de patrimoine est publiée au Journal officiel. De plus, le décret n° 2014-319 stipule que les déclarations de patrimoine peuvent être communiquées, sur requête, aux commissions du parlement, à la police, aux cours et tribunaux et aux institutions chargées de la protection des biens publics et de la prévention du blanchiment des capitaux.

¹⁵Un projet de rapport d'évaluation détaillé sur la LBC/FT sera examiné par le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment de l'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) du 28 mai au 2 juin 2023 pour adoption comme rapport d'évaluation mutuelle de la Côte d'Ivoire.

que l'impose la législation de l'Union européenne, en vue de réduire la déforestation. Le rapport national sur le climat et le développement préparé par la Banque mondiale devrait être publié en juin 2023. Avec l'assistance technique du FMI sur l'évaluation de la gestion des investissements publics pour le climat (EGIP-C) et la gestion des finances publiques sensible au climat (GFP verte), il contribuera à élaborer une demande de financement au titre du fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité.

FINANCEMENT ET MODALITÉS DU PROGRAMME

26. Niveau d'accès et échelonnement. L'accès proposé de 400 % de la quote-part tient compte des besoins de financement de la balance des paiements importants, prolongés et structurels, de la forte détermination des autorités dans le cadre du programme à maintenir une stabilité macroéconomique et créer l'espace budgétaire nécessaire à une transformation économique ambitieuse, ainsi que des antécédents solides de la Côte d'Ivoire et de sa capacité suffisante à rembourser le FMI. Selon les règles en vigueur de panachage des ressources, 133 % de la quote-part (soit 867,2 millions de DTS) seraient décaissés au titre de la FEC et le reste, soit 267 % de la quote-part (1 734,4 millions de DTS), au titre du MEDC. Tous les décaissements seraient consacrés au soutien budgétaire. L'accès annuel et l'encours de crédit resteraient largement inférieurs au plafond du fonds fiduciaire RPC, et aux limites d'accès normales annuelles et cumulées au compte des ressources générales relevées à titre temporaire, respectivement (tableau 5). Les crédits du FMI et des partenaires pour le développement auraient un effet majeur sur la contribution de la Côte d'Ivoire aux réserves de la région de l'UEMOA puisqu'on estime que la couverture des réserves de la région serait augmentée de près de 10 % (soit 0,4 mois d'importations).¹⁶

27. Rôle catalyseur. Le programme est intégralement financé, avec des engagements fermes pour les 12 premiers mois et des perspectives favorables pour le reste de la période couverte par le programme. Le déficit de financement cumulé prévu de l'ordre de 3 700 milliards de FCFA (soit 6,3 % du PIB) sera couvert par une aide budgétaire de créanciers bilatéraux (1 064 milliards de FCFA environ), de la Banque mondiale (435 milliards de FCFA environ), de la BAfD (119 milliards de FCFA) et d'autres créanciers multilatéraux. Les financements bruts du FMI couvriraient plus de la moitié de ce déficit en 2023–26 (un quart environ si l'on inclut les financements de projets). La charge incombant au FMI serait donc relativement élevée, mais les nouveaux financements nets du FMI représenteraient un tiers environ du déficit de financement avant remboursements. L'effet catalyseur du programme devrait être amplifié par le retour de la Côte d'Ivoire sur le marché euro-obligataire alors que la situation des marchés financiers mondiaux redevient plus stable, 850 milliards de FCFA devant être émis en 2024–26. Ce nouvel accès au financement euro-obligataire représenterait plus de 20 % du déficit de financement sur la période couverte par le

¹⁶Les réserves mises en commun de l'UEMOA ont été ramenées, selon les estimations, à 4,1 mois d'importations en février 2023, soit moins que la fourchette d'adéquation de la mesure ARA, et en diminution par rapport aux 5,6 mois d'importations à la fin de 2021.

programme et ramènerait la part nette du FMI à moins de 30 % d'un déficit de financement contrefactuel sans compter l'émission des obligations.

Côte d'Ivoire : besoins de financement extérieur, 2023–26 (en milliards de francs CFA)					
	2023	2024	2025	2026	Cumul
		Projections			2023–26
A. Besoins de financement extérieur	4.352	4.460	4.337	4.193	17.343
Déficit des transactions courantes, hors transferts officiels	2.980	2.734	2.476	2.294	10.483
Amortissement du secteur officiel + acquisition nette d'actifs financiers	1.122	1.631	1.703	1.442	5.898
dont: Remboursements au FMI	196	294	229	155	873
Variation des réserves officielles (hors FMI ; + = augmentation)	250	95	159	458	962
B. Sources de financement extérieures	3.198	3.345	3.309	3.630	13.482
Flux de capitaux vers le secteur privé (nets)	775	1.895	1.956	1.710	6.335
Financement de projets	1.557	992	981	1.319	4.849
Transferts en capital	119	79	86	125	410
Emprunt public brut auprès du secteur privé	628	300	200	350	1.478
dont : Euro-obligations	0	300	200	350	850
Transferts officiels (dons projets uniquement)	119	79	86	125	410
C. Déficit de financement (= A - B)	1.154	1.115	1.028	564	3.861
D. Financement du budget attendu du secteur officiel	535	492	403	250	1.680
Banque mondiale	123	124	94	94	435
BAD	55	21	21	21	119
Autres créanciers multilatéraux	3	16	16	26	62
Créanciers bilatéraux	355	330	271	108	1.064
E. Écart de financement résiduel	618	623	625	314	2.181
Financement du FMI au titre de la FEC	206	208	208	105	727
Financement du FMI au titre du MEDC	412	415	417	209	1.454
Pour mémoire :					
Variation des réserves officielles (financement du FMI inclus)	868	718	785	772	3.143
PIB nominal	51.876	56.270	60.858	65.568	...

Sources : Autorités ivoiriennes ; calculs et estimations des services du FMI.

28. Les risques liés à la mise en œuvre du programme sont gérables. Ceci s'explique par les bons antécédents des autorités dans la mise en œuvre des programmes précédents appuyés par le FMI en 2016–20 et 2012–15 dont toutes les revues ont été achevées dans les délais, ainsi que par leur ferme engagement à réaliser les objectifs du nouveau programme, soutenu par leur détermination à préserver la notation de risque modéré de surendettement de la Côte d'Ivoire, leur attachement à l'objectif de convergence budgétaire de l'UEMOA et leur programme ambitieux de transformation dans le cadre du PND 2021–25. La dette est viable à moyen terme. Les risques pesant sur l'exécution du programme pourraient augmenter en cas de revers économique ou de nouvelle dégradation de la conjoncture mondiale (annexe II). Si ces risques se matérialisaient, pour maintenir le programme sur les rails, il faudrait adapter sans délai la stratégie macroéconomique en consultation avec les services du FMI. En outre, l'élection présidentielle prévue en 2025 pourrait présenter certains risques de mise en œuvre à moyen terme. L'échelonnement régulier des décaissements proposé contribuerait à atténuer les risques liés à l'exécution du programme.

29. La capacité à rembourser le FMI est satisfaisante mais elle est exposée à des risques, comme l'indiquent les indicateurs habituels (tableau 5). D'après les projections, l'encours du crédit envers le FMI devrait être porté de 3,5 % du PIB à un maximum de 4,3 % du PIB en 2025, soit davantage que le 75^e centile des pays comparables admissibles au fonds fiduciaire RPC. Les indicateurs du service de la dette (aussi bien en termes d'exportations que de recettes publiques) culmineraient en 2024 à des niveaux supérieurs au 75^e centile pour les pays comparables.

30. Conditionnalité du programme. Le programme fera l'objet d'un suivi dans le cadre de revues semestrielles au moyen de critères de réalisation quantitatifs, d'objectifs indicatifs et de repères structurels (MPEF, tableaux 1 et 2). Les critères de réalisation se rapportent au solde budgétaire global, au financement intérieur net, à la valeur actualisée des nouveaux emprunts extérieurs, aux recettes fiscales de l'État et à la non-accumulation d'arriérés. Les objectifs indicatifs sont fixés sur les dépenses sociales ciblées, la non-accumulation de nouveaux arriérés par les entités publiques, les dépenses par avances de trésorerie, la réduction des montants dus et le solde primaire de base. Les critères de réalisation et objectifs indicatifs sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT).

31. Évaluation des sauvegardes. La BCEAO a appliqué toutes les recommandations issues de l'évaluation des sauvegardes menée en 2018. L'évaluation a conclu que les dispositifs de gouvernance de la BCEAO sont globalement adaptés et qu'elle dispose d'un robuste système de contrôle. Une évaluation actualisée des sauvegardes de la BCEAO est en cours.

DEVELOPPEMENT DES CAPACITES

32. La mise en œuvre des politiques dans le cadre du programme appuyé par la FEC/le MEDC nécessitera une assistance technique du FMI substantielle. Une coordination étroite avec les bailleurs de fonds sera essentielle pour apporter une assistance technique efficace et renforcer les capacités, en particulier dans les domaines de la politique et de l'administration fiscales, de la gestion des finances publiques, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, de la gestion de la dette, des statistiques et du changement climatique (annexe VI).

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

33. Les chocs qui se sont succédé à l'échelle mondiale ont mis à rude épreuve les finances publiques et les réserves régionales de la Côte d'Ivoire et ont mis en lumière les contraintes qui pèsent sur une transformation plus profonde de l'économie. La Côte d'Ivoire a bien résisté à la pandémie mais les chocs qui ont suivi ont entravé le rebond initial qui avait été fort et creusé le déficit budgétaire du fait des subventions directes et indirectes destinées à atténuer la crise du coût de la vie, et des pressions liées aux dépenses sécuritaires imprévues. La dégradation des termes de l'échange et la demande intérieure vigoureuse ont encore creusé le déficit des transactions courantes, ce qui a aggravé la ponction sur les réserves régionales dans un contexte de durcissement des conditions financières sur les marchés mondiaux et régionaux. Bien

que la croissance ait atteint un niveau record durant la décennie précédant la pandémie et que la pauvreté ait été notablement réduite, les principaux indicateurs de développement humain révèlent de vastes besoins d'investissements sociaux prioritaires, alors que la faiblesse de la mobilisation des recettes intérieures limite le financement durable d'une transformation économique plus profonde.

34. Les perspectives économiques demeurent globalement favorables et sont exposées à d'importants aléas négatifs. Malgré la persistance de vents contraires extérieurs, la croissance devrait rester relativement solide en 2023, à 6,2 %, tandis que l'inflation devrait continuer de ralentir. Alors que les perspectives économiques mondiales s'améliorent, la croissance devrait atteindre son niveau potentiel à moyen terme sous l'effet de l'application résolue des réformes économiques prévues dans le PND et des améliorations dans les domaines de la santé et de l'éducation, autant d'éléments propices à ce que la croissance de la productivité globale des facteurs retrouve son niveau d'avant la crise. Les risques restent importants et orientés à la baisse à court terme, mais semblent plus équilibrés à moyen terme, la découverte de réserves importantes de gaz et de pétrole étant susceptible de donner une impulsion supplémentaire aux perspectives de croissance.

35. Le programme économique des autorités est ambitieux et met l'accent à juste titre sur la stabilité macroéconomique à court terme et une transformation économique permettant d'accéder à moyen terme au statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Des progrès sensibles dans la mobilisation des recettes intérieures, à commencer par des mesures solides prises d'emblée, seront essentiels pour atteindre tous les objectifs du programme.

36. À court terme, des mesures pérennes et de qualité de mobilisation des recettes réduiront les risques pesant sur la viabilité de la dette et favoriseront la convergence vers l'objectif de déficit de l'UEMOA. La volonté de respecter l'objectif régional de déficit de l'UEMOA d'ici à 2025 rendra l'UEMOA encore plus crédible en tant qu'union. Le critère de réalisation relatif au plancher sur les recettes prévu dans le programme montre l'engagement des autorités à procéder à un rééquilibrage budgétaire ambitieux, les deux tiers de l'effort de rééquilibrage durant la première année du programme étant assurés par des augmentations des recettes fiscales. Le rétablissement du mécanisme de fixation des prix du pétrole au début de 2023 est une première étape importante de la stratégie budgétaire du programme et devrait écarter les risques budgétaires futurs résultant des subventions indirectes aux combustibles.

37. La mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme sera nécessaire pour financer durablement la transformation de l'économie. Une hausse soutenue des recettes fiscales représentant 0,5 % du PIB par an jusqu'en 2026 devrait reposer sur l'élaboration, la publication et la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme. Cette stratégie devrait viser à orienter les réformes de la politique fiscale vers des réductions considérables des exonérations fiscales, en particulier en matière de TVA, et des exonérations fiscales inefficaces, de façon à élargir l'assiette de l'impôt en adoptant un régime fiscal plus simple, transparent et équitable. Une mise en œuvre réussie devrait permettre

d'autoalimenter la mobilisation des recettes et contribuer à financer les besoins importants d'investissements et de dépenses sociales du pays, et ouvrir ainsi la voie à l'accession au statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure d'ici à 2030.

38. L'engagement des autorités à améliorer le périmètre, la transparence et la gestion des finances publiques est important pour préserver l'espace budgétaire. Les efforts visant à intégrer les recettes extrabudgétaires affectées dont la perception est facilitée par des entreprises publiques, ainsi qu'une couverture plus complète de la dette publique, aideront à mettre en place une série plus large de comptes budgétaires conforme au MSFP 2014 et poseront les jalons pour l'adoption de la norme spéciale de diffusion des données. De plus, une amélioration de la gestion des finances publiques de façon à accroître la transparence et la responsabilité budgétaires rendra les dépenses et les investissements plus efficaces et réduira les risques budgétaires.

39. La priorité accordée par les autorités à l'amélioration de la gestion de la dette préservera davantage la viabilité de la dette. La dette atteignant 57 % environ du PIB en 2022 et les coûts du service de la dette augmentant, le maintien du risque modéré de surendettement de la Côte d'Ivoire est désormais une tâche plus urgente et ardue. Les efforts des autorités en vue de renforcer les capacités de gestion de la dette, ainsi que le cadre institutionnel et législatif sous-jacent, sont des mesures importantes à cet égard.

40. Les réformes structurelles prévues dans le programme sont judicieusement ciblées. Conformément aux objectifs du PND, une croissance plus élevée et inclusive reposera sur des mesures favorisant une croissance tirée par le secteur privé, notamment en renforçant la gouvernance et l'inclusion financière et en réduisant le coût de la pratique des affaires. L'adoption de la stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLC) et la mise en œuvre renforcée de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et de la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive contribueront à favoriser la transparence et attirer davantage d'investissements privés.

41. Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités d'un accord de 40 mois au titre de la facilité élargie de crédit et du mécanisme élargi de crédit avec un accès équivalent à 133 % de la quote-part (867,2 millions de DTS) et 267 % de la quote-part (1 734,4 millions de DTS), respectivement, pour un total de 400 % de la quote-part (soit l'équivalent de 2 601,6 millions de DTS). La lettre d'intention et le mémorandum de politique économique et financière énoncent les mesures qui s'imposent en vue de réaliser les objectifs du programme. Les financements du FMI joueront un rôle important de catalyseur, la capacité à rembourser le FMI est adéquate et les risques entourant l'exécution du programme sont gérables, compte tenu des solides antécédents des autorités dans la mise en œuvre des politiques économiques établis au cours des précédents programmes appuyés par le FMI.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : principaux indicateurs économiques et financiers, 2020–26

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
			Prél.		Programme		
Population (2020) : 27 millions							
PIB par habitant (2020) : 2.279 dollars							
Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté (2018) : 39,5 %							
Coefficient de Gini (2018) : 37,2							
Espérance de vie (2020) : 59							
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)							
Revenu national							
PIB à prix constants	1,7	7,0	6,7	6,2	6,6	6,4	6,3
Déflateur du PIB	1,6	2,7	2,8	2,7	2,1	1,9	1,7
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	2,4	4,2	5,2	3,7	1,8	1,7	1,7
Secteur extérieur (sur la base du franc CFA)							
Exportations de biens, f.à.b., en prix courants	-2,9	18,2	20,7	4,3	9,6	8,9	8,8
Importations de biens, f.à.b., à prix courants	-1,5	24,3	36,5	3,1	6,6	6,3	7,2
Volume des exportations	-2,4	10,2	0,3	5,3	7,9	8,1	8,0
Volume des importations	1,9	11,7	7,0	5,3	6,0	5,7	6,6
Termes de l'échange (= dégradation)	15,0	-13,6	-11,2	3,6	1,5	0,8	0,2
Taux de change effectif nominal	5,3	-4,1	-2,6
Taux de change effectif réel (= dépréciation)	5,1	-0,6	-5,2
Opérations de l'administration centrale							
Total des recettes et dons	2,4	16,1	6,2	17,2	12,4	11,0	11,4
Total des dépenses	21,5	11,7	17,1	7,1	5,8	4,9	11,0
(variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période, sauf indication contraire)							
Monnaie et crédit							
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	21,4	18,1	9,8
Avoirs extérieurs nets	5,6	7,7	-2,0
Avoirs intérieurs nets	15,8	10,4	11,8
Dont : secteur public	9,8	5,1	7,8
secteur privé	6,0	7,3	4,1
Crédit à l'économie (variation annuelle en %)	9,2	12,5	7,3
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Opérations de l'administration centrale							
Total des recettes et dons	15,0	15,8	15,3	16,4	17,0	17,4	17,9
Total des recettes	14,4	15,3	14,8	15,8	16,5	17,0	17,6
Total des dépenses	20,4	20,7	22,1	21,7	21,1	20,4	20,9
Solde global, dons compris, base ordonnancements	-5,4	-4,9	-6,8	-5,3	-4,1	-3,0	-3,0
Solde primaire de base ^{1/}	-2,3	-1,1	-1,8	-0,1	-0,3	0,8	1,2
Investissement et épargne							
Investissement brut	17,7	24,7	27,3	27,8	27,8	27,3	28,4
Dont : Administration centrale	6,5	6,7	8,3	8,6	8,2	7,3	8,1
Épargne nationale brute	14,5	20,7	20,9	22,2	23,0	23,3	25,0
Dont : Administration centrale	0,2	0,9	0,4	2,2	3,0	3,4	4,0
Solde du secteur extérieur							
Solde courant (transferts officiels inclus)	-3,1	-4,0	-6,5	-5,6	-4,7	-4,0	-3,4
Solde courant (hors transferts officiels)	-3,7	-4,5	-7,0	-6,3	-5,3	-4,4	-3,8
Solde global	2,1	2,6	-1,3	1,4	0,8	1,0	1,0
Dette du secteur public^{2/}							
Dette de l'administration centrale (brute)	46,3	50,9	56,8	58,1	58,4	57,5	56,8
Dette extérieure	29,7	30,9	34,5	35,6	34,7	33,4	32,5
Service de la dette extérieure exigible (milliards de FCFA)	624	803	973	1.327	1.879	1.976	1.847
Pourcentage des exportations de biens et services	8,2	8,9	9,0	11,6	14,9	14,4	12,3
Pourcentage des recettes publiques	11,9	13,1	15,1	17,7	22,0	20,7	17,3
Postes pour mémoire							
PIB nominal (milliards de FCFA)	36.252	39.821	43.681	47.642	51.876	56.270	60.858
Taux de change nominal (FCFA/\$EU, moyenne de la période)	575	554	622
PIB nominal aux prix du marché (milliards de dollars)	63	72	70	77	83	90	97
Population (millions)	27,0	27,7	28,4	29,1	29,9	30,6	31,4
PIB nominal par habitant (milliers de FCFA)	1.345	1.440	1.539	1.636	1.737	1.836	1.935
PIB nominal par habitant (dollars)	2.340	2.598	2.473	2.651	2.791	2.941	3.088
Croissance du PIB réel par habitant (pourcentage)	-0,9	4,3	4,0	3,5	3,9	3,7	3,6

Sources : autorités ivoiriennes ; Banque mondiale ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Recettes totales moins dépenses totales hors intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

2/ Garanties de la dette non incluses.

Tableau 2a. Côte d'Ivoire : balance des paiements, 2020–26
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
			Est.		Programme		
Compte courant	-1.135	-1.593	-2.834	-2.659	-2.463	-2.256	-2.084
Solde des transactions courantes, hors dons	-1.328	-1.778	-3.068	-2.980	-2.734	-2.476	-2.294
Solde commerciale	1.714	1.692	966	1.122	1.514	1.911	2.258
Exportations, f.à.b.	7.184	8.491	10.246	10.691	11.717	12.754	13.877
<i>Dont</i> : cacao	2.971	3.314	3.185	3.761	4.047	4.200	4.373
<i>Dont</i> : pétrole brut et produits pétroliers raffinés	650	957	1.841	1.532	1.593	1.806	2.017
Importations, f.à.b.	5.470	6.799	9.280	9.569	10.202	10.842	11.619
<i>Dont</i> : pétrole brut et produits pétroliers raffinés	1.251	1.278	2.776	2.342	2.321	2.438	2.582
Services (net)	-1.385	-1.670	-2.184	-2.096	-2.127	-2.195	-2.252
Revenu primaire (net)	-1.061	-1.240	-1.179	-1.256	-1.384	-1.467	-1.543
<i>Dont</i> : intérêts sur la dette publique	-416	-435	-525	-537	-603	-620	-627
Revenu secondaire (net)	-402	-375	-437	-429	-467	-506	-548
Administrations publiques	23	11	194	202	191	133	85
Autres secteurs	-425	-385	-631	-631	-658	-639	-632
Compte de capital et d'opérations financières	1.942	2.698	2.247	3.319	2.875	2.807	2.698
Compte de capital	100	92	40	119	79	86	125
Compte d'opérations financières (hors financements exceptionnels)	1.842	2.606	2.207	3.200	2.796	2.720	2.573
Investissements directs étrangers	409	614	612	858	1.038	1.182	1.278
Investissement de portefeuille (net)	280	363	401	-140	308	40	134
Acquisition d'actifs financiers	-310	-413	-353	-400	-427	-416	-439
Accumulation de passifs	589	776	754	260	735	456	573
<i>Dont</i> : Euro-obligations	309	608	0	0	300	200	350
Autres investissements (net)	1.154	1.631	1.195	2.482	1.450	1.494	1.146
Officiels (net)	1.414	1.018	1.279	1.455	403	304	601
Prêts-projets	612	802	1.440	1.549	990	980	1.317
Amortissement échu de l'administration centrale	-267	-330	-686	-589	-980	-1.125	-1.062
Acquisition nette d'actifs financiers	0	-12	-14	-14	-14	-14	-14
Non officiels (net)	-402	621	-84	1.027	1.047	1.190	546
Erreurs et omissions	-40	-78	0	0	0	0	0
Solde global	767	1.027	-587	660	412	550	614
Financement	-767	-1.027	587	-660	-412	-550	-614
Avoirs de réserve, position de réserve auprès du FMI comprise (= augmentation)	-777	-1.011	607	-660	-412	-550	-614
Compte d'opérations	-1.369	-910	711	-1.072	-729	-942	-771
FMI (net)	592	-102	-104	412	317	391	156
Décaissements	721	0	0	618	623	625	314
Remboursements	-89	-102	-104	-206	-306	-234	-157
Écart statistique	10	-15	-20	0	0	0	0
Pour mémoire :							
Solde global (pourcentage du PIB)	2,1	2,6	-1,3	1,4	0,8	1,0	1,0
Solde des transactions courantes, dons compris (pourcentage du PIB)	-3,1	-4,0	-6,5	-5,6	-4,7	-4,0	-3,4
Solde des transactions courantes, hors dons (pourcentage du PIB)	-3,7	-4,5	-7,0	-6,3	-5,3	-4,4	-3,8
Balance commerciale (pourcentage du PIB)	4,7	4,2	2,2	2,4	2,9	3,4	3,7
Réserves officielles brutes de l'UEMOA (milliards de dollars)	21,7	24,2	18,5
(pourcentage de la monnaie au sens large)
(mois d'importations de biens et services hors facteurs de l'UEMOA)	5,4	5,2	4,5
PIB nominal	36.252	39.821	43.681	47.642	51.876	56.270	60.858
Taux de change moyen (FCFA/\$EU)	539	580	619
Taux de change (FCFA/\$EU), fin de période	575	554	622

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 2b. Côte d'Ivoire : balance des paiements, 2020–26
(en pourcentage du PIB)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
			Est.		Programme		
Compte courant	-3,1	-4,0	-6,5	-5,6	-4,7	-4,0	-3,4
Solde des transactions courantes, hors dons	-3,7	-4,5	-7,0	-6,3	-5,3	-4,4	-3,8
Solde commerciale	4,7	4,2	2,2	2,4	2,9	3,4	3,7
Exportations, f.à.b.	19,8	21,3	23,5	22,4	22,6	22,7	22,8
Dont : cacao	8,2	8,3	7,3	7,9	7,8	7,5	7,2
Dont : pétrole brut et produits pétroliers raffinés	1,8	2,4	4,2	3,2	3,1	3,2	3,3
Importations, f.à.b.	15,1	17,1	21,2	20,1	19,7	19,3	19,1
Dont : pétrole brut et produits pétroliers raffinés	3,4	3,2	6,4	4,9	4,5	4,3	4,2
Services (net)	-3,8	-4,2	-5,0	-4,4	-4,1	-3,9	-3,7
Revenu primaire (net)	-2,9	-3,1	-2,7	-2,6	-2,7	-2,6	-2,5
Dont : intérêts sur la dette publique	-1,1	-1,1	-1,2	-1,1	-1,2	-1,1	-1,0
Revenu secondaire (net)	-1,1	-0,9	-1,0	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9
Administrations publiques	0,1	0,0	0,4	0,4	0,4	0,2	0,1
Autres secteurs	-1,2	-1,0	-1,4	-1,3	-1,3	-1,1	-1,0
Compte de capital et d'opérations financières	5,4	6,8	5,1	7,0	5,5	5,0	4,4
Compte de capital	0,3	0,2	0,1	0,3	0,2	0,2	0,2
Compte d'opérations financières (hors financements exceptionnels)	5,1	6,5	5,1	6,7	5,4	4,8	4,2
Investissements directs étrangers	1,1	1,5	1,4	1,8	2,0	2,1	2,1
Investissement de portefeuille (net)	0,8	0,9	0,9	-0,3	0,6	0,1	0,2
Acquisition d'actifs financiers	-0,9	-1,0	-0,8	-0,8	-0,8	-0,7	-0,7
Accumulation de passifs	1,6	1,9	1,7	0,5	1,4	0,8	0,9
Dont : Euro-obligations	0,9	1,5	0,0	0,0	0,6	0,4	0,6
Autres investissements (net)	3,2	4,1	2,7	5,2	2,8	2,7	1,9
Officiels (net)	3,9	2,6	2,9	3,1	0,8	0,5	1,0
Prêts-projets	1,7	2,0	3,3	3,3	1,9	1,7	2,2
Amortissement échu de l'administration centrale	-0,7	-0,8	-1,6	-1,2	-1,9	-2,0	-1,7
Acquisition nette d'actifs financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Non officiels (net)	-1,1	1,6	-0,2	2,2	2,0	2,1	0,9
Erreurs et omissions	-0,1	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	2,1	2,6	-1,3	1,4	0,8	1,0	1,0
Financement	-2,1	-2,6	1,3	-1,4	-0,8	-1,0	-1,0
Avoirs de réserve, position de réserve auprès du FMI comprise (- = augmentation)	-2,1	-2,5	1,4	-1,4	-0,8	-1,0	-1,0
Compte d'opérations	-3,8	-2,3	1,6	-2,3	-1,4	-1,7	-1,3
FMI (net)	1,6	-0,3	-0,2	0,9	0,6	0,7	0,3
Décaissements	2,0	0,0	0,0	1,3	1,2	1,1	0,5
Remboursements	-0,2	-0,3	-0,2	-0,4	-0,6	-0,4	-0,3
Écart statistique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire :							
Solde global (pourcentage du PIB)	2,1	2,6	-1,3	1,4	0,8	1,0	1,0
Solde des transactions courantes, dons compris (pourcentage du PIB)	-3,1	-4,0	-6,5	-5,6	-4,7	-4,0	-3,4
Solde des transactions courantes, hors dons (pourcentage du PIB)	-3,7	-4,5	-7,0	-6,3	-5,3	-4,4	-3,8
Balance commerciale (pourcentage du PIB)	4,7	4,2	2,2	2,4	2,9	3,4	3,7
Réserves officielles brutes de l'UEMOA (milliards de dollars)	21,7	24,2	18,5
(pourcentage de la monnaie au sens large)
(mois d'importations de biens et services hors facteurs de l'UEMOA)	5,4	5,2	4,5
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	36.252	39.821	43.681	47.642	51.876	56.270	60.858
Taux de change moyen (FCFA/\$EU)	539	580	619
Taux de change (FCFA/\$EU), fin de période	575	554	622

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3a. Côte d'Ivoire : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2020–26
(en milliards de FCFA)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
			Prél.				
				Programme			
Total des recettes et dons	5.424	6.295	6.684	7.837	8.808	9.781	10.900
Total des recettes	5.231	6.110	6.451	7.515	8.538	9.561	10.690
Recettes fiscales	4.491	5.251	5.617	6.638	7.580	8.525	9.569
Impôts non pré-affectés	4.284	5.042	5.304	6.242	7.165	8.086	9.107
Impôts directs	1.185	1.402	1.630	1.782	2.075	2.309	2.586
Impôts indirects	3.099	3.640	3.674	4.461	5.090	5.776	6.520
dont impôts sur les dépenses de projets	135	155	166	178	194	208	222
Impôts pré-affectés	207	209	356	395	415	439	463
Recettes non fiscales	740	860	834	878	958	1.037	1.121
Dons, dont	193	185	234	322	270	219	210
Dons-projets	101	92	40	119	79	86	125
Total des dépenses	7.390	8.257	9.666	10.351	10.955	11.488	12.746
Dépenses courantes	5.341	5.930	6.526	6.801	7.283	7.905	8.523
Traitements et salaires	1.828	1.860	2.007	2.241	2.400	2.667	2.897
Prestations de sécurité sociale	353	371	390	450	519	563	578
Subventions et autres transferts courants	666	907	768	620	674	732	791
Autres dépenses courantes	1.441	1.548	1.873	1.701	1.813	1.966	2.154
Dépenses correspondant aux impôts pré-affectés	207	209	356	395	415	439	463
Dépenses liées à la sécurité et aux élections	182	250	162	303	290	257	275
Intérêts dus	664	785	970	1.091	1.173	1.282	1.365
Sur la dette intérieure	274	330	448	551	569	661	737
Sur la dette extérieure	390	455	523	540	604	621	628
Dépenses d'investissement	2.049	2.327	3.141	3.550	3.672	3.583	4.223
Financées sur ressources intérieures	1.374	1.394	1.668	1.874	2.601	2.515	2.778
dont fonds de contrepartie pour les impôts des projets				178	194	208	222
Financées sur ressources extérieures, dont	675	932	1.473	1.676	1.071	1.068	1.445
Financées par des prêts extérieurs	574	840	1.433	1.557	992	981	1.319
Solde primaire de base	-820	-429	-772	-69	-174	423	754
Solde budgétaire (dons inclus)	-1.966	-1.962	-2.982	-2.514	-2.147	-1.707	-1.845
Solde budgétaire (hors dons)	-2.159	-2.146	-3.216	-2.836	-2.417	-1.926	-2.055
Variation du fonds en route (hors service de la dette)	76	-11	-111	-25	0	0	0
Solde global (base caisse)	-1.890	-1.973	-3.093	-2.539	-2.147	-1.707	-1.845
Financement	1.890	1.973	3.093	2.076	1.223	812	1.366
Financement intérieur	672	659	1.048	1.101	912	757	761
Financement bancaire (net)	1.017	709	793	868	664	550	577
Financement non bancaire (net)	-345	-50	255	233	248	208	184
Financement extérieur	1.209	1.330	2.064	965	311	55	605
Financement régional (UEMOA)	356	0	772	358	601	489	421
Financement étranger (net)	853	1.330	1.293	607	-290	-434	184
Écart de financement (+ = déficit, - = excédent)	--	--	--	463	924	895	479
Financement attendu (hors FMI)	--	--	--	-155	301	270	165
Écart résiduel, dont	--	--	--	618	623	625	314
FMI-FEC 1/	--	--	--	206	208	208	105
FMI-MEDC 1/	--	--	--	412	415	417	209
Pour mémoire :							
PIB nominal	36.252	39.821	43.681	47.642	51.876	56.270	60.858
Dette extérieure (administration centrale)	10.757	12.291	15.084	16.973	17.992	18.778	19.784

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Dans la zone FCFA, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale régionale, qui remet un crédit équivalent en FCFA à l'État concerné.

Tableau 3b. Côte d'Ivoire : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2020–26
(en pourcentage du PIB)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total des recettes et dons	15,0	15,8	15,3	16,4	17,0	17,4	17,9
Total des recettes	14,4	15,3	14,8	15,8	16,5	17,0	17,6
Recettes fiscales	12,4	13,2	12,9	13,9	14,6	15,1	15,7
Impôts non pré-affectés	11,8	12,7	12,1	13,1	13,8	14,4	15,0
Impôts directs	3,3	3,5	3,7	3,7	4,0	4,1	4,2
Impôts indirects	8,5	9,1	8,4	9,4	9,8	10,3	10,7
dont impôts sur les dépenses de projets	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Impôts pré-affectés	0,6	0,5	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Recettes non fiscales	2,0	2,2	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8
Dons, <i>dont</i>	0,5	0,5	0,5	0,7	0,5	0,4	0,3
Dons-projets	0,3	0,2	0,1	0,3	0,2	0,2	0,2
Total des dépenses	20,4	20,7	22,1	21,7	21,1	20,4	20,9
Dépenses courantes	14,7	14,9	14,9	14,3	14,0	14,0	14,0
Traitements et salaires	5,0	4,7	4,6	4,7	4,6	4,7	4,8
Prestations de sécurité sociale	1,0	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0
Subventions et autres transferts courants	1,8	2,3	1,8	1,3	1,3	1,3	1,3
Autres dépenses courantes	4,0	3,9	4,3	3,6	3,5	3,5	3,5
Dépenses correspondant aux impôts pré-affectés	0,6	0,5	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Dépenses liées à la sécurité et aux élections	0,5	0,6	0,4	0,6	0,6	0,5	0,5
Intérêts dus	1,8	2,0	2,2	2,3	2,3	2,3	2,2
Sur la dette intérieure	0,8	0,8	1,0	1,2	1,1	1,2	1,2
Sur la dette extérieure	1,1	1,1	1,2	1,1	1,2	1,1	1,0
Dépenses d'investissement	5,7	5,8	7,2	7,5	7,1	6,4	6,9
Financées sur ressources intérieures	3,8	3,5	3,8	3,9	5,0	4,5	4,6
dont fonds de contrepartie pour les impôts des projets				0,4	0,4	0,4	0,4
Financées sur ressources extérieures, <i>dont</i>	1,9	2,3	3,4	3,5	2,1	1,9	2,4
Financées par des prêts extérieurs	1,6	2,1	3,3	3,3	1,9	1,7	2,2
Solde primaire de base	-2,3	-1,1	-1,8	-0,1	-0,3	0,8	1,2
Solde budgétaire (dons inclus)	-5,4	-4,9	-6,8	-5,3	-4,1	-3,0	-3,0
Solde budgétaire (hors dons)	-6,0	-5,4	-7,4	-6,0	-4,7	-3,4	-3,4
Variation du fonds en route (hors service de la dette)	0,2	0,0	-0,3	-0,1	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse)	-5,2	-5,0	-7,1	-5,3	-4,1	-3,0	-3,0
Financement	5,2	5,0	7,1	4,4	2,4	1,4	2,2
Financement intérieur	1,9	1,7	2,4	2,3	1,8	1,3	1,3
Financement bancaire (net)	2,8	1,8	1,8	1,8	1,3	1,0	0,9
Financement non bancaire (net)	-1,0	-0,1	0,6	0,5	0,5	0,4	0,3
Financement extérieur	3,3	3,3	4,7	2,0	0,6	0,1	1,0
Écart de financement (+ = déficit, - = excédent)	--	--	--	1,0	1,8	1,6	0,8
Financement attendu (hors FMI)	--	--	--	-0,3	0,6	0,5	0,3
Écart résiduel, dont	--	--	--	1,3	1,2	1,1	0,5
FMI-FEC 1/	--	--	--	0,4	0,4	0,4	0,2
FMI-MEDC 1/	--	--	--	0,9	0,8	0,7	0,3
Poste pour mémoire :							
Dette extérieure (administration centrale)	29,7	30,9	34,5	35,6	34,7	33,4	32,5

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Dans la zone FCFA, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale régionale, qui remet un crédit équivalent en FCFA à l'État concerné.

Tableau 4. Côte d'Ivoire : situation des institutions de dépôts, 2020–26

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
			Prél.	Programme			
(en milliards de francs CFA)							
Avoirs extérieurs nets	3.140	4.206	3.886	4.555	4.987	5.556	6.194
Banque centrale	2.389	2.944	2.304	2.972	3.405	3.974	4.612
Autres institutions de dépôts	751	1.262	1.582	1.582	1.582	1.582	1.582
Avoirs intérieurs nets	10.747	12.189	14.120	15.928	18.317	20.912	23.251
Crédit net à l'État	3.911	4.617	5.894	6.851	8.317	9.615	10.569
Banque centrale	785	1.505	1.459	1.971	2.479	2.999	3.220
Autres institutions de dépôts	3.126	3.112	4.435	4.880	5.838	6.616	7.349
Crédit à l'économie	8.122	9.139	9.807	10.801	11.878	13.333	14.884
Crédit de campagne	667	672	589	702	753	782	814
Autres crédits (y compris obligations cautionnées)	7.455	8.468	9.218	10.099	11.125	12.551	14.070
Autres postes (net) (actifs = +)	-1.286	-1.567	-1.581	-1.724	-1.877	-2.036	-2.202
Masse Monétaire 1/	13.887	16.395	18.006	20.483	23.305	26.469	29.445
Circulation fiduciaire	3.620	4.063	4.362	4.757	5.413	6.148	6.839
Dépôts	10.262	12.328	13.639	15.721	17.887	20.315	22.599
Dépôts à la banque centrale	4,3	4,1	4,1	4,7	5,4	6,1	6,8
Poste pour mémoire :							
Vitesse de circulation	2,6	2,4	2,4	2,3	2,2	2,1	2,1
(variation en pourcentage de la masse monétaire en début de période)							
Avoirs extérieurs nets	5,6	7,7	-2,0	3,7	2,1	2,4	2,4
Avoirs intérieurs nets	15,8	10,4	11,8	10,0	11,7	11,1	8,8
Crédit net à l'État	9,8	5,1	7,8	5,3	7,2	5,6	3,6
Banque centrale	1,9	5,2	-0,3	2,8	2,5	2,2	0,8
Autres institutions de dépôts	7,9	-0,1	8,1	2,5	4,7	3,3	2,8
Crédit à l'économie	6,0	7,3	4,1	5,5	5,3	6,2	5,9
Masse monétaire	21,4	18,1	9,8	13,8	13,8	13,6	11,2
(variation en pourcentage de la valeur en fin d'année précédente)							
Avoirs extérieurs nets	25,7	34,0	-7,6	17,2	9,5	11,4	11,5
Avoirs intérieurs nets	20,2	13,4	15,8	12,8	15,0	14,2	11,2
Crédit net à l'État	40,0	18,0	27,7	16,2	21,4	15,6	9,9
Banque centrale	37,6	91,7	-3,1	35,1	25,8	21,0	7,4
Autres institutions de dépôts	40,6	-0,5	42,5	10,0	19,6	13,3	11,1
Crédit à l'économie	9,2	12,5	7,3	10,1	10,0	12,3	11,6
Masse monétaire	21,4	18,1	9,8	13,8	13,8	13,6	11,2

Sources : Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ; estimations et projections des services du FMI.

1/ La monnaie au sens large comprend tous les dépôts auprès des banques, y compris les dépôts restrictifs.

Tableau 5. Côte d'Ivoire : capacité à rembourser le FMI, 2023–32

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants										
(en millions de DTS)										
Principal	242,2	360,2	281,9	193,4	172,4	138,0	103,6	56,1	0,0	0,0
Commissions et intérêts	42,4	34,2	21,1	14,9	10,6	6,9	4,2	2,5	1,7	1,6
Obligations envers le FMI sur base crédit existant ou prospectif										
(en millions de DTS)										
Principal	242,2	360,2	281,9	193,4	193,1	253,6	351,4	436,0	450,1	462,5
Commissions et intérêts	50,0	66,8	81,4	104,9	107,0	100,4	91,2	72,8	53,8	39,9
Total des obligations sur base crédit existant/prospectif										
En millions de DTS	292,3	426,9	363,3	298,3	300,0	354,0	442,6	508,8	503,9	502,4
En milliards de francs CFA	240,6	354,0	303,5	251,2	254,9	305,1	381,5	438,6	434,4	433,1
En pourcentage des recettes publiques	3,1	4,0	3,1	2,3	2,2	2,4	2,7	2,8	2,6	2,4
En pourcentage des exportations de biens et de services	2,1	2,8	2,2	1,7	1,6	1,7	2,0	2,2	2,1	2,0
En pourcentage de la dette extérieure	1,7	2,4	2,0	1,6	1,5	1,7	2,0	2,2	2,1	2,0
En pourcentage du PIB	0,5	0,7	0,5	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,4
En pourcentage de la quote-part	44,9	65,6	55,9	45,9	46,1	54,4	68,0	78,2	77,5	77,1
Encours des crédits du FMI										
En millions de DTS	2.048,8	2.432,0	2.893,4	3.071,7	2.878,6	2.625,0	2.273,7	1.837,6	1.387,5	925,0
En milliards de francs CFA	1.686,4	2.016,6	2.417,1	2.586,7	2.445,5	2.262,6	1.959,8	1.584,0	1.196,0	797,3
En pourcentage des recettes publiques	21,5	22,9	24,7	23,7	20,9	17,9	13,8	10,2	7,1	4,4
En pourcentage des exportations de biens et de services	14,7	16,0	17,6	17,2	15,1	12,9	10,5	8,0	5,7	3,6
En pourcentage de la dette extérieure	12,0	13,8	15,9	16,1	14,4	12,7	10,5	8,1	5,9	3,7
En pourcentage du PIB	3,5	3,9	4,3	4,3	3,7	3,2	2,6	1,9	1,3	0,8
En pourcentage de la quote-part	315,0	373,9	444,9	472,3	442,6	403,6	349,6	282,5	213,3	142,0
dont : FFRPC	168,3	162,1	171,3	175,0	160,9	146,9	127,2	104,8	80,0	53,3
dont : CRG	146,7	211,8	273,6	297,3	281,7	256,7	222,4	177,8	133,3	88,8
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)										
Décaissements	743,3	743,3	743,3	371,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursements et rachats	242,2	360,2	281,9	193,4	193,1	253,6	351,4	436,0	450,1	462,5
Pour mémoire :										
Exportations de biens et services (milliards de FCFA)	11.453,2	12.598,4	13.766,5	15.033,8	16.246,0	17.484,9	18.610,9	19.720,3	20.886,1	22.060,3
Recettes publiques et dons (milliards de FCFA)	7.837,1	8.808,4	9.780,5	10.900,4	11.704,7	12.659,0	14.244,9	15.515,2	16.768,6	18.177,1
Dette extérieure (milliards de FCFA)	14.095,4	14.630,9	15.215,3	16.041,2	16.952,1	17.779,5	18.653,9	19.529,2	20.420,1	21.302,2
Sources : estimations et projections des services du FMI.										

Tableau 6. Côte d'Ivoire : indicateurs de solidité financière, 2015–22

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
								juin
Exigence de fonds propres								
Ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés par les risques	8,7	7,9	9,0	9,5	10,5	11,6	12,7	12,9
Ratio fonds propres réglementaires T1/actifs pondérés par les risques	7,1	6,9	7,9	8,6	9,7	10,9	12,3	12,4
Ratio provisions générales/actifs pondérés en fonction des risques	9,5	7,1	6,6	5,7	6,0	6,1	6,0	5,4
Ratio fonds propres/total des actifs	3,9	4,3	5,1	6,3	6,2	6,5	6,9	7,4
Qualité des actifs								
Ratio total des crédits/total des actifs	57,1	57,3	57,3	58,8	57,0	53,5	52,0	51,5
Concentration : Ratio crédit aux 5 plus grands emprunteurs/fonds propres	145,8	129,1	108,9	87,4	66,5	53,8	55,4	50,7
Composition sectorielle des crédits 1/								
Agriculture, sylviculture et pêche	5,9	6,4	8,0	9,2	4,7	5,8	4,0	5,6
Industries extractives	2,3	2,2	1,5	0,5	0,4	0,3	0,7	0,4
Industries manufacturières	25,1	24,1	23,9	23,0	20,5	18,7	16,5	17,5
Électricité, eau, gaz	6,3	8,4	11,2	13,2	9,0	10,7	11,5	10,0
Bâtiment et travaux publics	3,3	5,9	6,0	5,4	6,4	5,4	5,8	5,9
Commerce, restaurants, hôtels	31,6	27,3	21,9	25,9	30,2	32,0	35,7	33,3
Transport, stockage et communication	9,3	11,4	13,9	9,3	12,9	11,3	8,9	9,2
Assurance, immobilier, services aux entreprises	11,4	8,5	7,9	9,0	9,9	11,3	10,1	12,5
Services divers	4,8	5,8	5,7	4,5	6,1	4,6	6,9	5,7
Ratio prêts improductifs/total des prêts bruts	10,4	9,1	9,8	9,3	8,4	8,7	8,7	8,8
Ratio provisions générales/prêts improductifs	66,6	70,5	63,0	64,9	70,2	69,1	67,0	63,9
Ratio prêts improductifs nets des provisions/total des prêts	3,7	2,9	3,8	3,5	2,7	2,9	3,1	3,4
Ratio prêts improductifs nets des provisions/fonds propres	54,2	37,6	43,0	32,5	24,4	23,7	23,1	23,4
Résultats et rentabilité 2/								
Coûts moyen des fonds empruntés	2,0	2,1	2,1	1,9	0,6	1,8	1,7	...
Taux d'intérêt moyen sur les prêts	9,2	8,9	8,6	7,7	7,5	7,1	6,7	...
Marge moyenne des taux d'intérêt 3/	7,2	6,8	6,5	5,8	6,9	5,3	5,0	...
Rendement des actifs (net d'impôt)	1,4	1,6	1,4	1,3	1,6	1,4	1,8	...
Rendement des fonds propres moyens (net d'impôt)	24,5	29,2	21,5	16,5	19,0	16,9	20,7	...
Ratio dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	59,6	57,5	55,6	59,3	57,1	55,8	53,2	...
Ratio traitements et salaires/revenu bancaire net	26,3	25,5	23,8	25,4	24,6	24,2	22,7	...
Liquidité								
Actifs liquides/total des actifs	35,5	33,7	32,0	31,7	29,6	29,6	28,7	26,6
Actifs liquides/total des dépôts	48,6	48,1	46,9	46,0	42,6	41,4	38,3	36,0
Ratio total des crédits/total des dépôts	84,1	87,2	89,5	90,7	87,2	79,7	73,8	74,0
Ratio total des dépôts/total des passifs	72,9	70,2	68,2	68,9	69,4	71,4	74,9	73,8

Source : BCEAO.

1 / Données provisoires communiquées conformément aux normes prudentielles Bâle II/III.

2 / Compte de résultats en périodicité semestrielle.

3 / Hors taxes sur les transactions bancaires.

Tableau 7a. Côte d'Ivoire : tableau récapitulatif du programme d'emprunt extérieur prévisionnel
(1^{er} janvier 2023 à décembre 2023)

Dette extérieure contractée ou garantie par l'État	Volume de nouvelle dette en 2023		VA de la nouvelle dette en 2023 (aux fins du programme)		VA de la nouvelle dette en 2023 (y compris éléments dons négatifs)	
	Millions de dollars	%	Millions de dollars	%	Millions de dollars	%
Par source de financement par l'emprunt	5535,7	100	4650,3	100	4683,3	100
Dette concessionnelle, dont	432,5	8	211,9	5	211,9	5
Dette multilatérale	287,4	5	145,1	3	145,1	3
Dette bilatérale	145,1	3	66,8	1	66,8	1
Autre	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Dette non concessionnelle, dont	5103,1	92	4438,4	95	4471,4	95
Semi-concessionnelle	4516,9	82	3852,1	83	3852,1	82
Conditions commerciales	586,3	11	586,3	13	619,3	13
Par type de créanciers	5535,7	100	4650,3	100	4683,3	100
Multilatéral	2994,0	54	2439,2	52	2439,2	52
Bilatéral - Club de Paris	418,5	8	254,5	5	254,5	5
Bilatéral - hors Club de Paris	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Autre	2123,1	38	1956,6	42	1989,6	42
Utilisation du financement par l'emprunt	5535,7	100	4650,3	100	4683,3	100
Infrastructures	1438,3	26	1275,5	27	1286,7	27
Dépenses sociales	2584,6	47	2065,2	44	2070,2	44
Financement budgétaire	833,9	15	744,6	16	744,6	16
Autre	678,9	12,3	565,0	12,1	581,8	12,4
pour mémoire						
Projections indicatives						
Année 2	0,0		0,0		0,0	
Année 3	0,0		0,0		0,0	

Source : Autorités ivoiriennes

Tableau 7b. Côte d'Ivoire : nature de la nouvelle dette extérieure
(en millions de dollars)

Par type de taux d'intérêt

Taux d'intérêt fixe	1090,2
Taux d'intérêt variable	4445,4
Prêts non conventionnels	0,0

Par monnaie

Prêts libellés en dollars	1425,0
Prêts libellés dans d'autres monnaies	4110,7

Tableau 8. Côte d'Ivoire : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier^{1/}

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette					
	2022			2022	2023	2024	2022	2023	2024
	(milliards d'USD)	(% de la dette totale)	(% du PIB)	(en milliards de dollars)			(en % du PIB)		
Total	40,0	100,0	56,8	4,4	5,4	5,8	6,2	7,0	7,0
Extérieure	24,3	60,8	34,5	1,6	2,1	2,9	2,2	2,8	3,5
Créanciers multilatéraux ^{2,3}	7,2	18,0	10,2	0,4	0,5	0,7	0,5	0,7	0,9
FMI	2,0	5,0	2,9						
Banque mondiale	2,8	7,1	4,0						
BAD	1,0	2,5	1,4						
Autres créanciers multilatéraux	1,3	3,4	1,9						
<i>dont</i> : BID	0,7	1,7	1,0						
<i>dont</i> : BOAD	0,4	0,9	0,5						
Autres	0,3	0,8	0,4						
Créanciers bilatéraux ²	4,1	10,2	5,8	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
Club de Paris	1,1	2,8	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont</i> : France	0,6	1,6	0,9						
<i>dont</i> : Allemagne	0,3	0,8	0,5						
Autres	0,2	0,5	0,3						
Pays non membres du Club de Paris	2,9	7,4	4,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3
<i>dont</i> : Chine	2,7	6,8	3,9						
<i>dont</i> : Inde	0,2	0,4	0,2						
Autres	0,1	0,1	0,1						
Obligations	8,5	21,4	12,1	1,1	1,4	1,9	1,5	1,8	2,2
Créanciers bancaires	4,5	11,3	6,4	0,5	0,9	1,2	0,7	1,1	1,5
<i>dont</i> : MUFG	0,6	1,5	0,9						
<i>dont</i> : SGF	0,6	1,5	0,8						
Autres	3,3	8,3	4,7						
Intérieure	15,7	39,2	22,2	2,8	3,3	2,9	4,0	4,3	3,5
Détenue par les résidents, total	n.d.	n.d.	n.d.						
Détenue par les non-résidents, total	n.d.	n.d.	n.d.						
Bons du Trésor	0,4	1,0	0,6	0,5	0,4	0,0	0,8	0,5	0,0
Obligations	3,9	9,8	5,6	0,9	1,1	1,0	1,3	1,4	1,1
Prêts et autres	11,4	28,4	16,1	1,4	1,8	2,0	1,9	2,4	2,4
Postes pour mémoire :									
Dette garantie ⁴	n.d.	n.d.	n.d.						
Passifs conditionnels	n.d.	n.d.	n.d.						
PIB nominal (en millions de dollars)	70.776								

Sources : autorités ivoiriennes ; calculs des services du FMI.

1/ Données communiqués par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux. La couverture de la dette est la même que dans l'AVD, à l'exception de la dette garantie.

2/ Des dettes publiques peuvent ne pas figurer dans le tableau en raison de l'indisponibilité de certaines informations.

(ex. : la dette non garantie des entreprises publiques et la dette des collectivités locales).

3/ Les créanciers multilatéraux sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément à la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

4/ Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettrait, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Un prêt est garanti lorsque l'emprunteur met en gage certains actifs existants ou certains effets futurs à recevoir contre le remboursement du prêt. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire garanti par des recettes pétrolières. Voir la note rédigée conjointement par le FMI et la Banque mondiale pour le G20 intitulée « Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers » pour une analyse des questions soulevées par les garanties.

5/ Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et d'autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de PPP par exemple).

Tableau 9. Côte d'Ivoire : proposition de calendrier des revues et des achats/décaissements dans le cadre de l'accord de 40 mois au titre de la FEC et du MEDC, 2023–26

Date de disponibilité	Conditions	Montant (en millions de DTS)			% de la quote-part		
		Total	FEC	MEDC	Total	FEC	MEDC
24 mai 2023	Approbation des accords FEC/MEDC par le conseil d'administration.	371,7	123,9	247,8	57,1	19,0	38,1
15 novembre 2023	Observation des critères de réalisation à fin juin 2023 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la première revue.	371,7	123,9	247,8	57,1	19,0	38,1
15 mai 2024	Observation des critères de réalisation à fin décembre 2023 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la deuxième revue.	371,7	123,9	247,8	57,1	19,0	38,1
15 novembre 2024	Observation des critères de réalisation à fin juin 2024 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la troisième revue.	371,7	123,9	247,8	57,1	19,0	38,1
15 mai 2025	Observation des critères de réalisation à fin décembre 2024 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la quatrième revue.	371,7	123,9	247,8	57,1	19,0	38,1
15 novembre 2025	Observation des critères de réalisation à fin juin 2025 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la cinquième revue.	371,7	123,9	247,8	57,1	19,0	38,1
15 mai 2026	Observation des critères de réalisation à fin décembre 2025 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la sixième revue.	371,7	123,9	247,8	57,1	19,0	38,1
	Total	2601,6	867,2	1734,4	400,0	133,3	266,7

Note : La quote-part de la Côte d'Ivoire est de 650,40 millions de DTS.

Annexe I. Évaluation du secteur extérieur

Évaluation globale : D'après des estimations préliminaires, la position extérieure de la Côte d'Ivoire en 2022 était légèrement inférieure à ce que laissent supposer les paramètres économiques fondamentaux et les politiques souhaitables. On estime que le déficit des transactions courantes s'est creusé à 6,5 % du PIB l'année dernière, contre 4,1 % du PIB en 2021, en raison principalement d'une dégradation des termes de l'échange de plus de 11 %. Cette évaluation adopte une perspective à moyen terme, les politiques souhaitables étant définies à moyen terme et les facteurs temporaires écartés. Sur cette base, les services du FMI constatent un compte courant corrigé des variations cycliques de -6,6 % du PIB, soit 1,5 % du PIB de moins que la norme corrigée.

Réponses possibles des pouvoirs publics. Un rééquilibrage durable des finances publiques fondé sur la mobilisation des recettes intérieures sera important pour maintenir le solde extérieur de la Côte d'Ivoire globalement conforme aux paramètres économiques fondamentaux et aux politiques souhaitables, et favoriserait en outre la stabilité extérieure dans l'union monétaire de l'UEMOA. De plus, la mobilisation des recettes faciliterait une hausse des dépenses de santé, qui contribuent le plus (en termes bruts) à l'écart de politique économique de la Côte d'Ivoire selon le modèle EBA-lite. Le programme de réformes structurelles devrait être propice à la diversification et à la croissance du secteur des exportations de la Côte d'Ivoire, ce qui bénéficiera à sa position extérieure à moyen terme.

A. Avoirs et passifs extérieurs : position et trajectoire

1. Contexte. Selon les estimations, la position extérieure globale nette (PEGN) de la Côte d'Ivoire s'est dégradée, à -46 % du PIB en 2022 contre -41 % du PIB en 2021, en raison du déficit courant non négligeable. Les actifs bruts sont restés globalement inchangés tandis que les passifs augmentaient, la moitié environ de cette hausse prenant la forme de dette. L'investissement direct étranger représente à peine plus de 20 % des engagements extérieurs bruts.

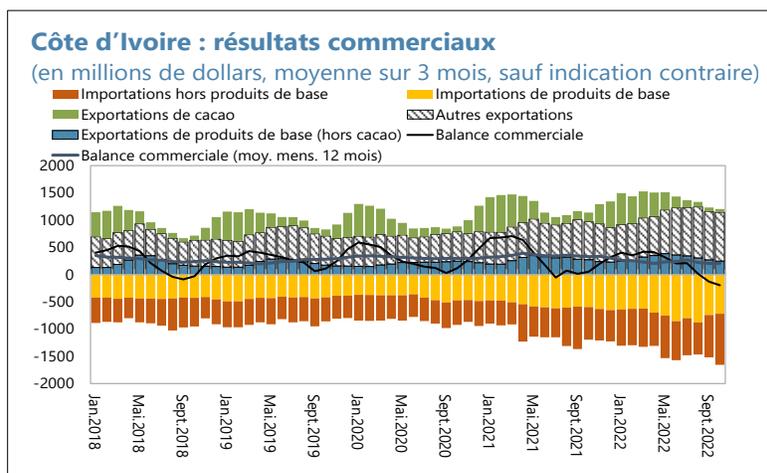
2. Évaluation. La position extérieure globale de la Côte d'Ivoire est viable dans le scénario de référence. La PEGN devrait se dégrader davantage les prochaines années avant de se stabiliser autour de -55 % du PIB en raison des déficits courants moins importants que prévu et d'une forte croissance du PIB nominal. Les risques pesant sur la viabilité extérieure tiennent à la possibilité d'un assainissement des finances publiques plus lent que prévu, d'une nouvelle dégradation des termes de l'échange et d'un ralentissement de la croissance du PIB réel.

2022 (en % du PIB)	PEGN : -46	Avoirs bruts : 29	Avoirs sous forme de créances : 5	Passifs bruts : 75	Passifs sous forme de dette : 21
--------------------	------------	----------------------	-----------------------------------	-----------------------	----------------------------------

B. Compte des transactions courantes

3. Contexte. Une demande intérieure vigoureuse dans un contexte de détérioration des termes de l'échange a creusé le déficit des transactions courantes à 6,5 % environ du PIB en 2022,

contre 4,1 % en 2021 et 2,5 % du PIB en moyenne en 2016–2020. Selon les estimations, l'excédent du commerce de marchandises a été ramené à 2,2 % environ du PIB environ, contre 4,2 % en 2021, sous l'effet d'une hausse de près de 30 % de la valeur des importations qui n'a été que partiellement compensée par une augmentation des exportations (graphique 1). Le déficit des échanges de services s'est creusé de 0,7 point de pourcentage environ, à 5 % du PIB, en raison de la hausse des coûts du fret et des assurances des produits importés.



4. Évaluation. Le modèle de compte courant EBA-lite fait apparaître un écart de -1,5 % du PIB en 2022, du fait d'un solde des transactions courantes corrigé de -6,6 % du PIB et d'une norme corrigée de -5,0 % du PIB (tableau 1). En 2021, cet écart représentait 0,9 % du PIB. L'écart de politique économique estimé est nul sur une base nette, avec une forte contribution positive de 0,9 % du PIB des faibles dépenses de santé (épargne de précaution) compensée par des contributions négatives de la politique budgétaire expansionniste, une baisse des réserves et un compte d'opérations financières plus restrictif que ce qui aurait été souhaitable.

C. Taux de change réel

5. Contexte. La Côte d'Ivoire est membre de l'union monétaire de l'UEMOA, dans laquelle le franc CFA est rattaché à l'euro. Le taux de change effectif réel du pays s'est déprécié de 5,6 % en 2022, sous l'effet de la dépréciation de l'euro par rapport à des monnaies tierces alors que la zone euro subissait les retombées de la guerre en Ukraine. En 2022, le taux de change effectif réel (TCER) moyen était inférieur de 4 % environ à celui des cinq années précédentes.

6. Évaluation. Sur la base du modèle de compte courant EBA-lite, on estime l'écart du TCER à 9,6 % (un nombre positif dénote une surévaluation), en retenant une élasticité du TCER par rapport au solde des transactions courantes de -0,16 %. Le modèle du TCER estime un écart du TCER de -11,0 % (un nombre négatif dénote une sous-évaluation). L'ajustement de ce modèle n'étant pas aussi bon que celui du modèle de solde courant, l'évaluation se fonde sur le modèle de solde courant.

D. Compte de capital et d'opérations financières : flux et mesures

7. Contexte. On estime que les flux de capitaux des investisseurs du secteur privé vers la Côte d'Ivoire ont ralenti en 2022 sous l'effet d'un fort durcissement des conditions financières mondiales et d'une réduction généralisée des mouvements de capitaux vers les pays émergents et préémergents. Les données officielles de 2022 sur le compte d'opérations financières ne sont pas encore disponibles, mais d'autres sources de données font apparaître une forte augmentation des entrées au titre des prêts à l'État de la part de créanciers multilatéraux et bilatéraux, y compris des prêts-projets. Les autorités ont remplacé l'émission d'euro-obligations prévue en 2022 par des crédits commerciaux extérieurs et des emprunts intérieurs et régionaux.

8. Évaluation. La hausse des taux d'intérêt dans les pays avancés et des primes de risque sur la dette de la Côte d'Ivoire a créé des conditions de financement extérieur très complexes. Les besoins importants de financements extérieurs de la Côte d'Ivoire devraient être satisfaits à la fois à l'aide de crédits du FMI et d'un soutien budgétaire de la part de créanciers multilatéraux et bilatéraux. Le rééquilibrage des finances publiques contribuera à réduire les besoins d'emprunts extérieurs à moyen terme.

E. Intervention sur le marché des changes et niveau des réserves

9. Contexte. Les conditions de financement extérieur difficiles ont provoqué une forte baisse des réserves régionales de l'UEMOA, ramenées à environ 4,5 mois de couverture des importations à la fin de 2022. Le taux de couverture des importations par les réserves devrait diminuer avant de se redresser et de se stabiliser autour de 4,6 mois d'importations prospectives. La contribution de la Côte d'Ivoire aux réserves communes a sensiblement diminué depuis août 2022, la réduction totale du pays étant estimée à 1,3 mois environ de couverture des importations, ramenant cette couverture à 4,8 mois. Ce recul a suivi une période d'accumulation notable des réserves, y compris durant les deux premières années de la pandémie de COVID-19, favorisée par un soutien financier de grande ampleur du FMI à la région.

10. Évaluation. L'indice ARA pour les pays soumis à des contraintes de crédit estime qu'un niveau adéquat de réserves devrait être compris entre 4,5 et 6,4 mois de couverture d'importations prospectives pour l'UEMOA (sur la base des données disponibles pour 2021), l'extrémité basse étant paramétrée pour les pays fragiles et l'extrémité haute pour les pays non riches en ressources naturelles. En fonction de ce modèle, le niveau de réserves estimé pour la fin 2022 (4,5 mois d'importations) ainsi que la projection à moyen terme (4,6 mois à la fin 2027) sont considérés comme assez adéquats. Un rééquilibrage budgétaire propice à la croissance et la mise en œuvre de réformes structurelles propres à diversifier la base d'exportation de la Côte d'Ivoire contribueraient à reconstituer les réserves et apporter une contribution importante à la stabilité extérieure au niveau de l'UEMOA.

Annexe II. Matrice d'évaluation des risques¹

Risques	Probabilité	Impact en cas de concrétisation du risque	Mesures recommandées
Risques externes			
Intensification de conflits régionaux	Élevée	Élevé Des produits de base encore plus chers, des migrations de réfugiés, un durcissement des conditions de financement et d'autres retombées négatives pourraient plomber les perspectives économiques, épuiser les ressources budgétaires, accroître la pauvreté et créer des tensions sociales.	Promouvoir des réformes pour augmenter les recettes intérieures afin de dégager une marge de manœuvre budgétaire pour des mesures d'accompagnement. Atténuer les répercussions sur les pauvres de la volatilité des cours des produits de base en procédant à des transferts budgétaires ciblés temporaires.
Volatilité des prix des produits de base	Moyenne	Moyen De fortes hausses des cours mondiaux de l'énergie pourraient réduire les recettes budgétaires si les variations de prix n'étaient pas répercutées sur les consommateurs, tandis qu'une augmentation des prix intérieurs de l'énergie ferait monter les coûts de production et le niveau général des prix. La hausse des prix des produits de base amputerait le revenu disponible des ménages, aggravant ainsi la pauvreté.	Ajuster le mécanisme de tarification des prix à la pompe pour tenir compte des cours mondiaux de l'énergie et maîtriser l'inflation. Atténuer les répercussions sur les pauvres à l'aide de transferts budgétaires temporaires ciblés. Investir dans un bouquet énergétique plus diversifié et durable.
Grogne sociale	Forte	Moyen La grogne sociale et l'instabilité politique dans d'autres pays pourraient ralentir les flux commerciaux, réduire les exportations et l'IDE et avoir des effets négatifs sur la croissance et les recettes fiscales.	Poursuivre les réformes des politiques publiques pour faire reculer la pauvreté, créer des emplois et générer une croissance plus inclusive, tout en continuant d'améliorer la prestation des services publics.

¹La matrice d'évaluation des risques montre des événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence. La probabilité relative de réalisation des risques correspond à l'évaluation subjective, par les services du FMI, des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée » une probabilité entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques reflète le point de vue des services du FMI sur les sources des risques et le niveau général de préoccupation qu'ils suscitaient lors des échanges avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se réaliser simultanément. Les chocs et les scénarios conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se réaliser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu de la situation de référence actuelle. Les risques structurels sont ceux qui sont de nature à rester saillants sur un horizon plus long. **Les directives opérationnelles de la matrice mondiale d'évaluation des risques peuvent être consultées sur le [site Internet de l'unité risques macroéconomiques du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation](#).**

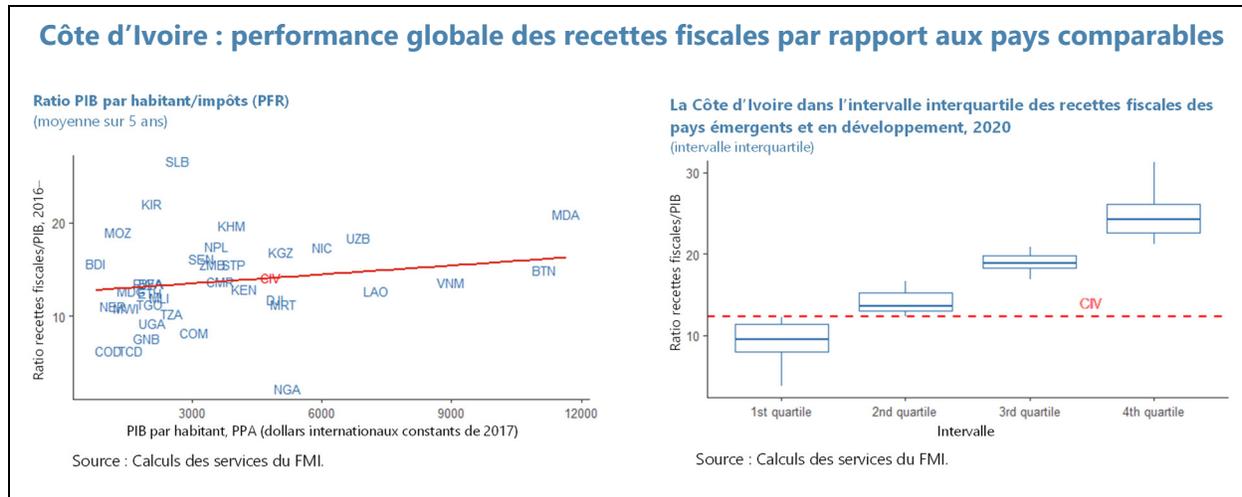
Risques	Probabilité	Impact en cas de concrétisation du risque	Mesures recommandées
Ralentissement brutal ou récession au niveau mondial	Moyenne	Élevé Un ralentissement brutal ou une récession au niveau mondial pourraient affaiblir la demande mondiale, avoir un effet négatif sur les flux commerciaux, en particulier les exportations, ralentir la croissance et diminuer les recettes.	Rendre le pays plus résilient aux chocs en créant un espace budgétaire afin d'accroître la marge de manœuvre et engager des réformes afin de transformer l'économie par des mesures de diversification et d'industrialisation.
Mauvais calibrage de la politique monétaire	Moyenne	Élevé Le durcissement des conditions de financement mondiales et l'envolée des primes de risque pousseraient les coûts d'emprunt à la hausse et accentueraient les vulnérabilités liées à la dette, ce qui aurait des répercussions sur la croissance. Ces effets pourraient poser des difficultés financières aux PME et aux entreprises publiques et interrompre les progrès en matière d'élargissement et d'approfondissement de l'accès aux services financiers. Une inflation mondiale durablement élevée pourrait nuire à la sécurité alimentaire et, partant, aggraver la pauvreté.	Promouvoir les réformes visant à accroître les recettes intérieures pour dégager une marge de manœuvre en prévision d'une hausse probable des prix alimentaires. Proposer des aides ciblées aux populations vulnérables pour leur garantir un bon niveau de vie. Surveiller la solvabilité des entreprises publiques et la dette garantie par l'État (y compris les programmes d'accès au crédit pour les PME) et définir un cadre de résolution des faillites bancaires.
Cybermenaces	Moyenne	Moyen Des cyberattaques réussies visant le système financier pourraient interrompre la fourniture de services critiques pour les citoyens, augmenter le risque de perturbation des systèmes de paiement et précipiter une désorganisation préjudiciable à l'économie, ainsi qu'une perte de confiance et des atteintes à la réputation.	Élaborer des stratégies d'intervention et de rétablissement incluant une « cartographie des cybermenaces » afin d'identifier les technologies, les services et les institutions susceptibles d'être les plus touchés. Incorporer le cyberrisque dans les analyses de la stabilité financière et les tests de résistance.

Risques	Probabilité	Impact en cas de concrétisation du risque	Mesures recommandées
Phénomènes climatiques extrêmes	Moyenne	Élevé Des conditions météorologiques défavorables entraîneraient une réduction de la production et des exportations agricoles, une diminution des recettes fiscales issues du cacao, un accroissement des besoins de subventions et une baisse du niveau de vie de la population.	Atténuer les répercussions sur les pauvres à l'aide de transferts budgétaires temporaires ciblés. Surveiller les effets secondaires sur l'inflation. Investir dans l'éducation et la formation des agriculteurs pour qu'ils adoptent des pratiques agricoles durables et résilientes aux changements climatiques et étudier les possibilités de prévoir plus en amont les financements destinés à faire face aux catastrophes (assurance contre les risques climatiques).
Risques propres au pays			
Dégradation de la situation sécuritaire à la frontière Nord	Forte	Moyen/élevé Les effets de contagion des tensions provenant de la zone sahélienne incitent à puiser dans les budgets pour augmenter les dépenses de sécurité, ce qui pourrait entraîner des conséquences socioéconomiques négatives.	Promouvoir la sécurité, renforcer les filets de protection sociale et faciliter la création d'emplois dans le secteur privé. Dégager une marge de manœuvre budgétaire en accélérant les réformes de mobilisation des recettes.
Difficultés financières des entreprises et des banques publiques	Moyenne	Moyen Les difficultés financières des entreprises ou des banques publiques pourraient avoir des effets néfastes sur le budget, l'encours de dette publique et le secteur bancaire.	Restructurer les entreprises publiques déficitaires ; améliorer la supervision des entreprises publiques ; recapitaliser et restructurer les banques publiques en difficulté. Élaborer un cadre de résolution bancaire.

Annexe III. Mobilisation des recettes intérieures (MRI)

La faiblesse des recettes fiscales est depuis longtemps un problème pour la Côte d'Ivoire, qui reste obstinément à la traîne des pays comparables. Malgré des améliorations ces dernières années, qui sont le fruit des efforts de l'administration fiscale et de la transformation numérique, les recettes fiscales restent faibles au regard des normes internationales en raison des exonérations fiscales généralisées, de l'activité informelle et du faible niveau de la fiscalité indirecte, ainsi que du manquement aux obligations fiscales. Pour remédier à ces difficultés, les autorités peuvent commencer à s'inspirer des recommandations existantes de l'assistance technique du département des finances publiques (FAD) du FMI. Des réformes plus profondes devraient être ancrées sur une stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme accompagnée de réformes de grande ampleur de la politique et de l'administration fiscales et d'un vaste soutien des principales parties prenantes en faveur d'une mobilisation durable des recettes.

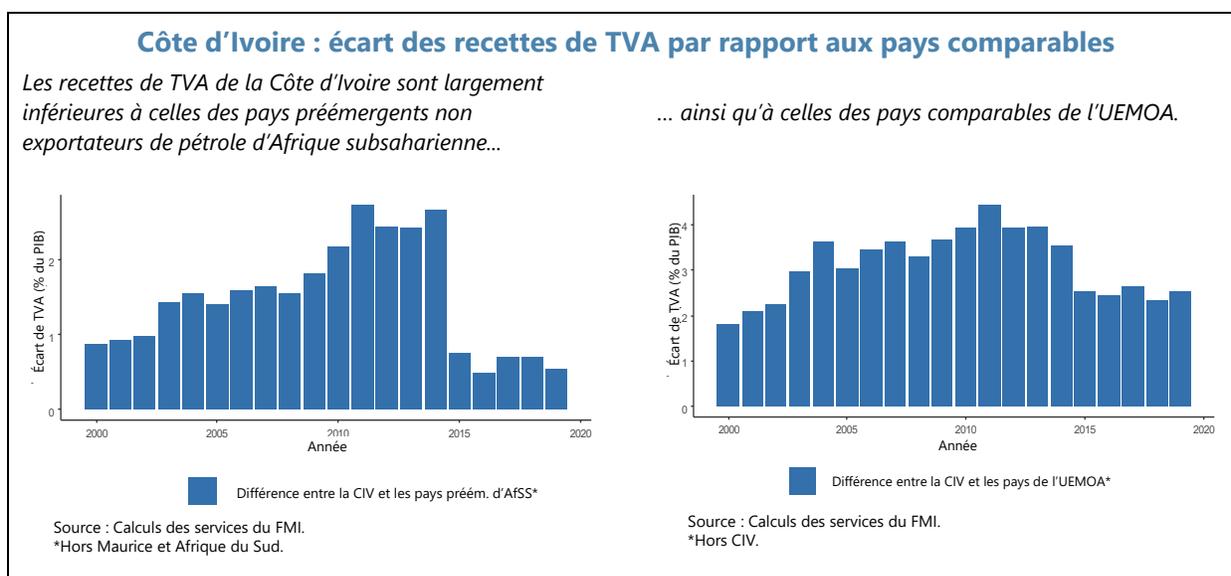
1. La performance fiscale globale de la Côte d'Ivoire est à la traîne de pratiquement tous les pays comparables. Ces dernières années, le ratio global recettes fiscales/PIB s'est établi autour de 12 %, soit nettement moins que de nombreux autres pays à faible revenu dont le revenu par habitant est analogue, que la moyenne dans l'UEMOA (hors Côte d'Ivoire) de 13 % du PIB et que l'objectif de convergence de l'UEMOA d'au moins 20 % du PIB.¹ Par rapport aux pays émergents et aux pays en développement, le ratio recettes fiscales/PIB de la Côte d'Ivoire se situe dans la partie inférieure du deuxième quartile de la distribution.²



¹Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA. Les critères de convergence « de premier rang » de ce cadre sont notamment les suivants : plafond du déficit budgétaire global de l'État de 3 % du PIB (y compris les dons et engagements de solde budgétaire après la révision de 2015 de ce cadre) ; encours nominal de la dette au plus égal à 70 % du PIB et objectif d'inflation annuelle moyenne de 3 %. De plus, la réforme de 2015 a révisé un critère de convergence « de second rang » de façon à porter le ratio des recettes fiscales au PIB de 17 % à 20 % du PIB afin d'encourager les États membres de l'UEMOA à mobiliser davantage les ressources intérieures.

²Dans la présente annexe, les coefficients fiscaux de la Côte d'Ivoire ne comprennent pas les postes de recettes extrabudgétaires mentionnés au paragraphe 16 du texte principal faute de données comparables.

2. L'écart le plus grand de la Côte d'Ivoire par rapport aux pays pairs tient aux recettes fiscales indirectes. Malgré quelques améliorations ces dernières années, avec une moyenne de 3 % du PIB, la Côte d'Ivoire ne perçoit que la moitié environ de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) que recouvrent les pays préémergents non pétroliers. En outre, l'écart de ces dernières années reste notable par rapport à la moyenne des pays préémergents non pétroliers d'Afrique subsaharienne (1,9 % du PIB) et des pays de l'UEMOA hors Côte d'Ivoire (2,6 %). La faiblesse des impôts indirects s'explique principalement par l'étroitesse de l'assiette de la TVA, comme le montre le faible ratio d'efficacité C de 0,2 (estimations de 2019), alors que la moyenne se situe à 0,4 dans les pays émergents et les pays en développement.³ Le régime de TVA de la Côte d'Ivoire regorge de multiples exonérations ainsi que de taux réduits ou de taux nuls sur une vaste gamme de produits. En outre, des écarts analogues persistent en matière de recettes des droits d'accise, mais à une échelle relativement plus réduite (de l'ordre de 1 % du PIB par rapport aux pays préémergents non exportateurs de pétrole d'Afrique subsaharienne).



3. L'écart de la Côte d'Ivoire en matière de recettes des impôts directs par rapport aux pays comparables est lui aussi significatif. Alors que le régime d'imposition du revenu des personnes physiques (IRPP) de la Côte d'Ivoire est complexe et régressif, l'impôt sur les bénéfices des sociétés est fragilisé par de nombreuses exonérations fiscales, un code des investissements généreux et l'activité informelle. Il existe donc de larges possibilités d'évasion fiscale, tandis que les coûts élevés de mise en conformité avec un système excessivement complexe réduisent les incitations, en particulier pour les PME, à transférer leurs activités vers l'économie formelle.

³Le ratio d'efficacité C est défini comme étant les recettes de la TVA par rapport aux recettes théoriques qui seraient perçues si la taxe était prélevée à un taux uniforme sur l'ensemble de la consommation finale en supposant un respect total des règles fiscales.

4. Une mobilisation accrue des recettes passe par des réformes aussi bien de la politique fiscale que de l'administration fiscale. Les autorités ont annoncé leur objectif d'élargir la base d'imposition, de simplifier les régimes fiscaux et de moderniser les impôts fonciers, mais la mise en œuvre de cet objectif a souvent marqué le pas. Des progrès sensibles ont été enregistrés dans les réformes de l'administration fiscale, en particulier grâce à la digitalisation,⁴ mais il est encore possible d'adopter d'autres réformes, en particulier en matière de gestion des arriérés d'impôt.

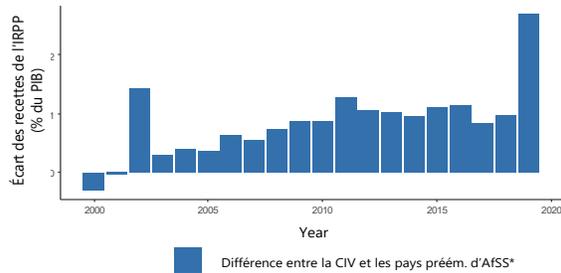
5. À terme, la Côte d'Ivoire peut tirer profit des recommandations de l'assistance technique fournie de longue date par le département des finances publiques du FMI (FAD) et s'attacher à mobiliser les recettes tant en matière de politique fiscale que d'administration fiscale dans les domaines suivants :

- **Fiscalité indirecte.** Supprimer ou réduire radicalement les exonérations fiscales et rationaliser les taux de TVA réduits. Les mesures sur ce front pourraient être bloquées en raison de possibles préoccupations sur l'effet de répartition attendu de la suppression des exonérations et de la réduction de l'ampleur des taux réduits, ainsi que les problèmes connexes d'économie politique. En l'espèce, un dialogue social inclusif sur l'effet de répartition des réformes pourrait constituer un élément clé du processus de réformes.
- **Fiscalité directe.** Simplifier le régime d'imposition des revenus des personnes physiques en adoptant un régime dual : remanier le barème appliqué aux traitements et salaires en appliquant des taux progressifs et appliquer un taux forfaitaire aux capitaux mobiliers/immobiliers. Adopter des taux compétitifs de l'impôt sur les bénéfices des sociétés dans le Code général des impôts tout en éliminant les avantages fiscaux procurés par d'autres instruments, y compris le code des investissements, et les exonérations fiscales discrétionnaires.
- **Administration fiscale.** Moderniser davantage l'administration fiscale et douanière, notamment en augmentant le nombre de contribuables actifs assujettis à la TVA, en dématérialisant entièrement les procédures de dédouanement, en augmentant la discipline fiscale à l'aide du télépaiement des impôts et en adoptant un plan solide de gestion des arriérés fiscaux, de recouvrement et d'exécution des dispositions fiscales.

⁴Jusqu'à présent, les principales réformes de l'administration fiscale ont reposé sur la transformation numérique, notamment la mise en place du nouveau système informatique des impôts SIGICI dans tous les services chargés des contribuables, les télédéclarations avec le portail internet *e-Impôts* et les paiements électroniques par virement bancaire ou débit immédiat.

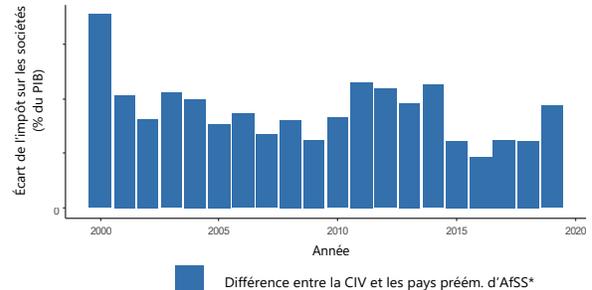
Côte d'Ivoire : écart des recettes des impôts directs par rapport aux pays comparables

L'écart des recettes de l'IRPP par rapport aux pays préémergents non exportateurs de pétrole d'Afrique subsaharienne demeure considérable...



Source : Calculs des services du FMI.
*Hors Maurice et Afrique du Sud.

... et des efforts notables s'imposent pour combler l'écart en matière d'impôt sur les sociétés (sur les bénéfices).



Source : Calculs des services du FMI.
*Hors Maurice et Afrique du Sud.

6. Dans le même temps, il faudrait commencer à élaborer une stratégie globale de mobilisation des recettes à moyen terme. Cette stratégie relèverait les défis de la Côte d'Ivoire de façon plus complète et, fait important, intégrerait les principaux acteurs de l'État et de la société dans un processus durable d'amélioration de la mobilisation des recettes intérieures. Elle irait ainsi dans le sens de la position des autorités selon laquelle la mobilisation des recettes intérieures est une priorité nationale et une composante fondamentale de la transformation économique du pays en une économie de marché émergente.

Bibliographie

Andre, N. (2019). *Côte d'Ivoire. Poursuite de la modernisation de la gestion des ressources humaines à la Direction générale des impôts*. IMF Technical Assistance Report, February-March.

Camaraire, H. and M. Hudon. (2021). *Modernisation de l'administration douanière : amélioration de l'exploitation des données, de la conformité volontaire aux règles, et du contrôle et du suivi des exonérations*. IMF Technical Assistance Report.

Leduc, S., Brun, J-F, Laporte, B. (2020). *République de Côte d'Ivoire: Fiscalité des entreprises et des personnes physiques*. IMF Technical Assistance Report.

Mansour M., C. Waerzeggers, and J.-F. Brun (2013), "La poursuite des réformes de la politique fiscale." IMF Technical Assistance Report. FAD, IMF.

Mansour M., C. Waerzeggers, and J.-F. Brun (2012), "Évaluation de la fiscalité intérieure et propositions de réforme" IMF Technical Assistance Report. FAD, IMF.

Montagnat-Rentier, G., J. Clark, M. Siqueira, and P.-A. Wandja. (2020). *Côte d'Ivoire. Poursuite de la modernisation de l'administration douanière*. IMF Technical Assistance Report.

Ramarozatovo, A.; Diop, S; Donou, A.; Benon, O.; Kientga, S.; and Monkam, N. (2021). *Côte d'Ivoire : Rapport d'évaluation de la performance*. TADAT IMF Technical Assistance Report, December.

Rota-Graziosi, G. G. Gilbert, and S. Leduc. (2018). *Côte d'Ivoire. La taxe sur la valeur ajoutée, la fiscalisation du secteur informel et l'impôt foncier*. IMF Technical Assistance Report.

Annexe IV. Transferts monétaires

Au lieu de subventions généralisées aux combustibles et aux produits alimentaires, les autorités peuvent tirer profit du mécanisme existant de transferts monétaires dont le champ d'application doit être élargi avec le concours de la Banque mondiale. Un tel mécanisme a fait les preuves de son efficacité à fournir une aide rapide aux groupes les plus vulnérables face aux chocs, et de son utilité à atténuer l'effet de ces chocs sur les taux de pauvreté, aussi bien en Côte d'Ivoire que dans d'autres pays.

1. Pendant la crise de la COVID-19, les autorités de la Côte d'Ivoire ont eu recours à des transferts monétaires d'urgence en faveur des ménages vulnérables dans le cadre de leur riposte à la pandémie. Ils ont notamment pris la forme du programme de transferts monétaires productifs (PTMP), qui vise les ménages vivant sous le seuil de pauvreté. À l'heure actuelle, ce programme permet de verser des transferts monétaires trimestriels à 227 000 ménages dans l'ensemble du pays, ce qui représente 14 % environ des ménages pauvres ivoiriens. La mise en œuvre du PTMP repose sur le registre social unique (RSU), un système informatique de gestion, un système de paiement numérique et un mécanisme de règlement des griefs (MRG).

2. Le PTMP cible les ménages pauvres sur la base de l'évaluation indirecte des moyens et la validation communautaire. Les bénéficiaires sont inscrits dans ce programme pendant trois ans, puis ils en sortent et de nouveaux bénéficiaires rejoignent le programme. Ils reçoivent tous les trimestres des transferts monétaires d'un montant de 36 000 FCFA via les téléphones mobiles. La couverture de ce programme est cependant limitée par le registre social existant, et l'efficacité du système de paiement entravée par des déficiences qui empêchent les bénéficiaires de choisir leur prestataire de services de paiement et retardent la communication d'informations sur le versement des paiements.

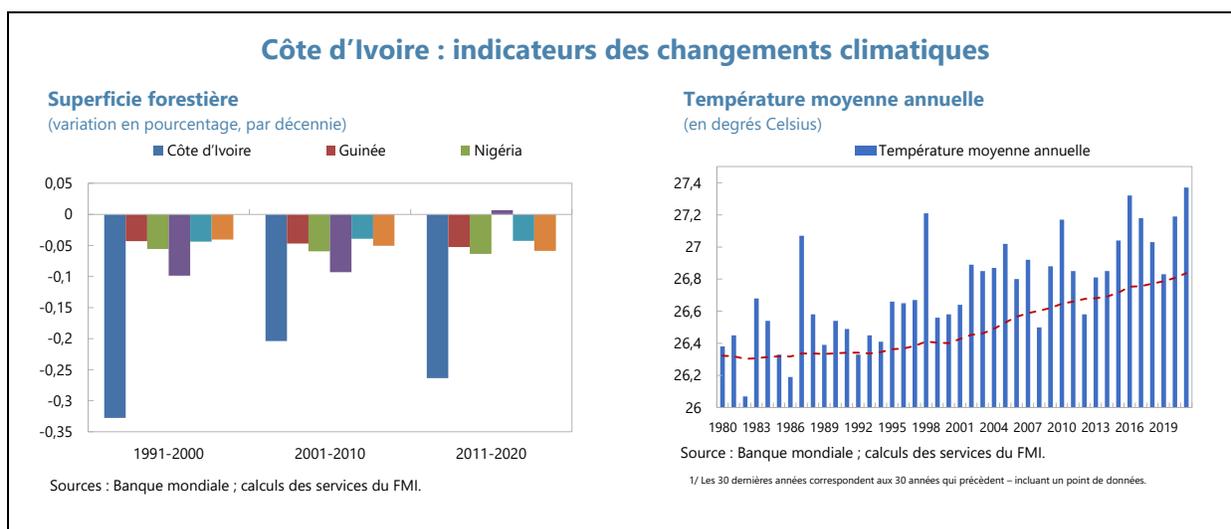
3. Avec le soutien de la Banque mondiale, les autorités prévoient d'élargir la couverture du PTMP en inscrivant 100 000 ménages bénéficiaires supplémentaires par an au cours des trois prochaines années. De plus, l'aide de la Banque mondiale vise à définir un dispositif institutionnel durable de gestion du PTMP ; à adopter un manuel opérationnel sur les principaux processus et normes de mise en œuvre ; à planifier et mobiliser des ressources suffisantes pour assurer le paiement en temps voulu des transferts monétaires et à élargir davantage la couverture du PTMP, en particulier dans les régions mal desservies. De plus, les autorités entendent déployer davantage de « travailleurs de première ligne » qui aideront les bénéficiaires à accéder à ce programme. L'expansion du PTMP réalisée de 2022 à 2026 coûtera au total 163,5 millions de dollars (soit 0,2 % environ du PIB), dont 22,5 millions la première année du programme. Ce renforcement devrait permettre au PTMP de continuer de fonctionner à un niveau supérieur au-delà de l'appui de la politique de développement (DPO) financé par la Banque mondiale.

4. Le PTMP comprend également une composante réaction aux chocs, qui sera renforcée avec le concours de la Banque mondiale afin d'aider les groupes les plus vulnérables à faire face aux chocs et réduire le risque que ces groupes se maintiennent dans la pauvreté. Cet aspect du PTMP vise à élaborer des protocoles et des dispositifs institutionnels clairs afin de préparer des plans de riposte aux chocs, et peut ainsi servir à renforcer la résilience des pauvres face à de fortes hausses des prix mondiaux des produits de base comme celles observées en 2022.

Annexe V. Défis liés au changement climatique

Il y a tout lieu de s'attendre à ce que le changement climatique ait des conséquences négatives sur l'agriculture, et l'élévation du niveau des océans posera des difficultés sur le littoral. L'effet d'une intensification des épisodes de précipitations extrêmes et de sécheresse sera probablement exacerbé par l'évolution en cours de la déforestation. La lutte contre les taux excessifs de déforestation est une priorité nationale et sera utile au pays en réduisant sa vulnérabilité au changement climatique.

1. Le principal facteur de vulnérabilité de la Côte d'Ivoire face au changement climatique tient à la déforestation. La Côte d'Ivoire a connu une grave destruction de son couvert forestier, ramené de 37 % de la superficie du pays en 1960 à 14 % en 2010. En 2019, le couvert forestier ne représentait plus que 8 % de la superficie. Alors que les forêts absorbent généralement le carbone, la déforestation contribue aux émissions de dioxyde de carbone provoquées par l'activité humaine, et augmente les risques d'inondations et de perte de la diversité. La déforestation accroît donc la vulnérabilité au changement climatique.



2. L'agriculture étant un moteur important de l'économie de la Côte d'Ivoire, la déforestation est de plus en plus préoccupante. Ce secteur emploie plus des deux tiers de la population active et contribue à environ 28 % du PIB et 10 % des recettes fiscales. La Côte d'Ivoire est le plus grand producteur et exportateur de cacao, qui génère 58 % des recettes d'exportation du pays et fournit des revenus à environ un cinquième de la population. La Côte d'Ivoire est également à l'origine de 40 % des exportations totales de cacao. Son économie est donc fortement dépendante de l'agriculture, ce qui la rend vulnérable à la chute des prix des produits de base, aux intempéries et au changement climatique. Rien qu'entre 2010 et 2022, du fait de la déforestation, 11 % des terres se sont dégradées et ont subi une perte de productivité due à une production agricole non durable. Cette dégradation a été principalement provoquée par la production intensive de cultures de rapport (cacao, caoutchouc, huile de palme et café). Dans la zone de transition, au centre et dans la zone de savane du Nord, la dégradation des sols est

causée par la production agricole intensive de noix de cajou et de coton. D'autres activités comme l'exploitation minière contribuent au processus de dégradation des sols.

3. On commence déjà à observer les effets du changement climatique sous forme de températures plus élevées, d'évolution du régime pluviométrique et d'élévation du niveau de la mer, ce qui a des conséquences socioéconomiques. Entre 1970 et 2021, les températures moyennes ont augmenté de 0,5°C à 0,8°C.¹ Les précipitations sont devenues plus fréquentes pendant la saison sèche, et les périodes sans pluie plus nombreuses durant la saison des pluies. Différentes études du rapport sur les risques climatiques de la région d'Afrique de l'Ouest (*Climate Risk Report of the West African Region*) du Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT) et de la Banque mondiale prévoient que d'ici à 2050, la Côte d'Ivoire pourrait faire face aux effets combinés de températures moyennes plus hautes (jusqu'à +4°C), d'une plus grande variabilité des précipitations (-9 % en mai et +9 % en octobre) et d'un niveau de la mer plus élevé, ainsi qu'aux risques connexes des inondations et de l'érosion, alors que la fréquence et l'intensité des vagues de chaleur dans les zones maritimes vont également augmenter. Globalement, la confiance dans les régimes de précipitations futurs est faible. La Banque mondiale estime que d'ici à 2030, 2 % à 6 % de ménages supplémentaires pourraient glisser dans l'extrême pauvreté en raison des effets néfastes du changement climatique. Les infrastructures, notamment les logements, les routes, les écoles et les centres de santé, pourraient également être touchées. L'agriculture est particulièrement vulnérable, en particulier aux hausses de température attendues, qui pourraient assécher les sols et réduire leur fertilité. En outre, les effets du changement climatique pourraient accroître le nombre de migrants climatiques en Côte d'Ivoire. Bien que ces migrants climatiques internes ne représentent peut-être qu'une faible partie des niveaux projetés pour les autres types de migrations, ils pourraient imposer une pression supplémentaire dans certaines zones sensibles.

4. Les pressions en vue de prendre des mesures de reboisement s'intensifient. L'Union européenne a adopté une loi destinée à assurer la traçabilité des fèves de cacao et le reboisement. Lorsqu'elle entrera en vigueur, les opérateurs et les négociants auront 18 mois pour appliquer les nouvelles règles. Si elles ne sont pas entièrement respectées, les conséquences sur l'économie pourraient être considérables, avec des pertes de revenus perçus par l'État et par la majorité de la population active employée dans ce secteur, une réduction de la principale source d'exportation et une diminution des réserves.

5. Les 566 kilomètres de littoral sont une autre source majeure de vulnérabilité. Avec 7,5 millions d'habitants, le littoral représente environ 30 % environ de la population et 80 % de l'activité économique. L'élévation du niveau de la mer a des répercussions sur les zones de peuplement côtier sous forme d'inondations, de recul du littoral et d'érosion des plages. Les villages et les peuplements à faible altitude doivent parfois être relocalisés plus à l'intérieur des terres. L'intrusion d'eau salée dans les nappes aquifères côtières pourrait s'aggraver en raison de

¹La température moyenne sur 5 ans est passée de 26,29°C en 1970 à 27,22°C en 2021, soit une augmentation de 0,93°C. Si l'on ne retient que les températures annuelles, plus susceptibles de présenter des valeurs aberrantes, la hausse durant cette période est de 0,70°C.

l'élévation du niveau de la mer, ce qui peut avoir des conséquences négatives sur l'approvisionnement en eau. De plus, la pêche est déjà menacée en raison de la surexploitation comme ailleurs en Afrique de l'Ouest. Le changement climatique va dégrader davantage le stock halieutique avec l'augmentation de la température, de l'acidité et de la désoxygénation des océans.

6. La Côte d'Ivoire, qui est déjà un pays faiblement émetteur, s'est engagée à réduire encore ses émissions de CO₂. L'objectif est de ramener les émissions de CO₂ de 0,41 tonne par habitant en 2019 à 0,37 tonne d'ici à 2025, soit 3 % environ du niveau des États-Unis. Après avoir pris cet engagement, les autorités ont annoncé l'introduction d'automobiles électriques dans la capitale en 2022. De plus, la Côte d'Ivoire est signataire de l'Accord de Paris sur le climat.

7. Alors que le PND prend en considération certains défis posés par le changement climatique et que le programme Initiative Abidjan prévoit des engagements essentiels, il importerait d'élaborer une stratégie globale et intégrée visant à renforcer la résilience au changement climatique. Les autorités ont indiqué qu'elles avaient besoin i) de consolider la gouvernance dans le secteur de l'agriculture afin de favoriser un développement durable ; ii) de sensibiliser les citoyens en gérant mieux les ressources naturelles et la biodiversité ; iii) d'intégrer le développement durable dans les politiques et stratégies et iv) de renforcer la lutte contre le changement climatique afin de rendre la population plus résiliente.

8. Le programme Initiative Abidjan considère que l'atténuation, tout comme l'adaptation, demeurent des actions prioritaires pour le pays. Il vise à se concentrer sur deux aspects : premièrement, favoriser la transition durable des chaînes de valeur des principaux produits de base, en particulier les cultures de rapport existantes de façon à s'engager sur des trajectoires plus durables ; deuxièmement, définir le profil de risques des chaînes de valeur des principaux produits de base, en mettant en lumière l'effet du changement climatique, la dégradation des sols et d'autres tendances lourdes sur les capacités de production mondiales et locales, et trouver d'autres chaînes de valeur possibles très résilientes au changement climatique et ayant un effet positif sur les sols. En outre, les autorités entendent travailler dans le domaine législatif, notamment en mettant en œuvre le code forestier et en actualisant le code de l'environnement, ainsi que dans le domaine budgétaire en introduisant un mécanisme d'écotaxe et un marché du carbone. Des travaux complémentaires seraient les bienvenus et pourraient servir à élaborer une stratégie complète de renforcement de la résilience au changement climatique. Le rapport pays sur le climat et le développement de la Banque mondiale, qui doit être publié en juin 2023, pourrait être utile à cet égard, ainsi qu'une assistance technique du FMI et une aide éventuelle au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité.

Bibliographie

World Bank Group, 2021, 2021-2030 République de Côte d'Ivoire, Sustaining High, Inclusive, and Resilient Growth Post COVID-19.

World Bank Group, Lelia Croitoru, Juan José Miranda and Maria Sarraf, March 2019, The cost of coastal zone degradation in West Africa: Benin, Côte d'Ivoire, Senegal, and Togo.

World Bank, 2018, scientific stakeholder consultation.

Met Office Hadley Centre, ODI, UKAID, 2022, Climate risk report for the West Africa region.

International Monetary Fund, 2022, Staff Climate Notes.

IMF Climate change dashboard: [Country Data | Climate Change Indicators Dashboard \(imf.org\)](https://www.imf.org/external/indicators/country_data.aspx).

May 2022, The Abidjan Legacy Programme: UN convention to combat desertification, COP15, Abidjan 2022.

République de Côte d'Ivoire, 2021, Plan national de développement 2021-2025.

Annexe VI. Stratégie de renforcement des capacités

Stratégie de renforcement des capacités

L'assistance technique (AT) du FMI soutiendra les objectifs du programme appuyé par la FEC et le MEDC. Elle sera principalement axée sur la mobilisation des recettes intérieures afin de contribuer à préserver la viabilité du budget et de la dette, tout en créant un espace budgétaire pour les dépenses prioritaires. Elle servira en outre à renforcer l'appareil statistique et la gouvernance.

Principales priorités d'ensemble en matière de renforcement des capacités

Priorités	Objectifs	Horizon
Politique fiscale		
Réaliser une évaluation diagnostique de la politique fiscale	Répertorier les réformes susceptibles de mobiliser les recettes à court et moyen termes.	Exercice 2024
Évaluer les effets socioéconomiques des dépenses fiscales	Évaluer les avantages relatifs des dépenses fiscales existantes, outre le manque à gagner.	Exercice 2024–25
Renforcer les capacités de l'unité de politique fiscale	Doter les autorités des outils et des compétences techniques nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre la politique fiscale.	Exercice 2024–25
Administration des recettes fiscales		
Administration fiscale : Apporter un soutien au plan de recouvrement des arriérés d'impôts	Répertorier des mesures administratives concrètes de mobilisation des recettes.	Exercice 2024–25
Administration fiscale : Aider à l'élaboration du plan d'action de mobilisation des recettes à moyen terme	Renforcer la capacité à élaborer une stratégie de réforme à moyen terme.	Exercice 2024–25
Administration fiscale : Conseiller sur la modernisation des procédures essentielles et du dispositif de gouvernance	Améliorer l'efficacité de l'administration fiscale.	Exercice 2024–25
Administration des douanes : Aider à développer la fonction de surveillance et de renseignement	Lutter contre la contrebande et la fraude et améliorer le suivi du transit.	Exercice 2024–25

Priorités	Objectifs	Horizon
Administration des douanes : Encourager le recours à l'intelligence artificielle dans le contrôle du prédédouanement et la sélection automatisée des inspections	Repérer les fraudes, optimiser la sélection des cas à contrôler, améliorer l'efficacité des contrôles.	Exercice 2024–25
Administration des douanes : Conseiller sur le contrôle des produits pétroliers (aussi bien importés que raffinés localement)	Réduire les possibilités de fraude et de détournement de produits exonérés	Exercice 2024–25
Administration des douanes : Renforcer le contrôle des suspensions et exonérations et le recouvrement des dettes douanières correspondantes	Répertoire des mesures administratives concrètes de mobilisation des recettes.	Exercice 2024–25
Gestion des finances publiques (GFP)		
Procéder à l'évaluation de la gestion des investissements publics pour le climat (EGIP-climat), en s'appuyant sur l'EGIP réalisée en 2017, et de la GFP verte.	Prendre en considération le changement climatique dans le processus de sélection, d'élaboration et de mise en œuvre des budgets d'investissement.	Exercice 2024
Risques budgétaires liés aux entreprises publiques		
Renforcer les capacités en matière de quantification et de suivi des risques budgétaires. La mission consistera à dresser le bilan de l'analyse des risques budgétaires et à permettre de progresser dans le suivi infra-annuel des risques, la quantification des principaux risques ainsi que la gestion de ces risques et leur intégration dans le processus budgétaire. Les autorités sont appelées à utiliser les outils afin de i) surveiller la santé financière des entreprises publiques (outil de vérification de l'état de santé des entreprises publiques SOE Health Check) ; ii) réaliser des tests de résistance sur les entreprises publiques (SOE Stress Test) et iii) analyser les garanties et les rétrocessions de prêts aux entreprises publiques (outil d'évaluation des garanties de la dette et des crédits DGLAT).	Meilleur suivi des risques budgétaires.	Exercice 2024

Statistiques		
<p><i>Statistiques des finances publiques et de la dette du secteur public. Le département des statistiques poursuivra son programme d'assistance technique afin d'aider les autorités à améliorer la ponctualité, l'exhaustivité et l'exactitude des statistiques de finances publiques et d'harmoniser les méthodologies avec le Manuel de statistiques de finances publiques 2014 (MSFP 2014) et les directives de l'UEMOA relatives au tableau des opérations financières de l'État. Parmi les priorités de l'assistance technique, on peut citer l'élargissement progressif de la couverture institutionnelle des statistiques de finances publiques de façon à inclure les administrations locales, les unités extrabudgétaires et les administrations de sécurité sociale, en vue d'obtenir des données exhaustives sur les opérations des administrations publiques. Une assistance technique sera également fournie afin d'élargir la couverture institutionnelle de la dette du secteur public de façon à intégrer l'ensemble des entreprises publiques marchandes (sociétés publiques non financières). L'établissement des données sur les entreprises publiques conformément au MSFP 2014 complètera l'assistance technique de département des finances publiques sur le chiffrage et le suivi des risques budgétaires posés par les entreprises publiques.</i></p>	<p>Améliorer la couverture des entreprises publiques dans les statistiques de finances publiques.</p>	<p>Exercice 2024/25</p>
<p>Statistiques de la balance des paiements. Continuer de soutenir l'amélioration des statistiques du secteur extérieur, d'accroître la cohérence entre les dettes extérieures brutes déclarées dans la position extérieure globale et la base de données trimestrielles sur la dette extérieure de la Banque mondiale et d'améliorer la ponctualité des données annuelles sur le secteur extérieur</p>	<p>Améliorer les statistiques de la balance des paiements, y compris en produisant des statistiques à plus haute fréquence et sur la position extérieure globale, ce qui enrichira l'évaluation du solde extérieur.</p>	<p>Exercice 2024</p>
Législation		
<p>Mener à bien l'évaluation en cours de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)</p>	<p>Aider à mettre en œuvre les réformes prioritaires recommandées par l'évaluation de la LBC/FT pilotée par le FMI.</p>	<p>Exercice 2024</p>

Priorités	Objectifs	Horizon
Évaluer ou élaborer le dispositif applicable à la propriété effective	Renforcer la gouvernance et la transparence en matière de marchés publics et de LBC/FT.	Exercice 2024 (revue depuis le siège)
Évaluer le régime de déclaration de patrimoine	Renforcer la gouvernance et la transparence.	Exercice 2024 (revue depuis le siège)

Principaux risques et mesures d'atténuation

Les principaux risques comprennent les lacunes qui compromettent la capacité de l'administration fiscale à réaliser les réformes et améliorer la mobilisation des recettes fiscales, comme indiqué dans l'évaluation TADAT de 2021. Les enjeux sont particulièrement élevés car les recettes fiscales intérieures sont un critère de réalisation dans le cadre du programme. Parmi les facteurs d'atténuation, on peut citer : i) le ferme engagement des autorités au plus haut niveau, qui considèrent que la mobilisation des recettes intérieures est une priorité nationale essentielle pour assurer le succès du PND 2021–2025 ; ii) le fait qu'une grande partie des mesures de mobilisation des recettes fiscales sont déjà en place avant le début du programme ; iii) la définition dans le programme de repères structurels bien ciblés et échelonnés, notamment une stratégie de recouvrement des arriérés fiscaux et l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme ; iv) la prestation de cours de formation spécialement conçus pour les agents du fisc ; v) des gains d'efficacité grâce à une coordination plus étroite avec d'autres prestataires d'assistance technique, à savoir la Banque mondiale et la France.

Vues des autorités

Les autorités ont souligné leur engagement à l'égard du programme, en rappelant leurs antécédents établis au cours du programme précédent appuyé par le FMI, dont toutes les revues ont été facilement achevées. Elles se sont déclarées extrêmement satisfaites de l'assistance technique fournie par le FMI, qui a aidé à mettre en place des réformes fiscales et administratives essentielles. Elles ont insisté sur leur volonté de travailler avec les spécialistes de l'AT afin de faire progresser les réformes de l'administration et de la politique fiscales et de réaliser les objectifs ambitieux du programme. Elles ont exprimé un vif intérêt pour les domaines suivants : i) formulation de la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme et de la stratégie de recouvrement des arriérés fiscaux ; ii) assistance technique sur l'EGIP-climat et la GFP verte en vue d'accéder aux ressources du fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité ; iii) renforcement des capacités en matière de chiffrage et de suivi des risques budgétaires et iv) aide par le département juridique à la mise en œuvre des réformes prioritaires recommandées par l'évaluation pilotée par le FMI de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Annexe I. Lettre d'intention

**MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES
FINANCES**

LE MINISTRE



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail

N°..... MEF/DGE/DPPSE/SDPPE/EBP

Abidjan, le 11 mai 2023

**A Madame Kristalina Georgieva
Directrice Générale du Fonds
Monétaire International**

WASHINGTON DC, 20431

Objet : Lettre d'intention

Madame la Directrice Générale,

1. Les performances économiques réalisés par la Côte d'Ivoire grâce à la mise en œuvre du PND 2016-2020 ont été remarquables, ce qui lui a permis de rejoindre le groupe des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. La croissance du PIB réel s'est établie en moyenne à 6,5 % l'an. Le revenu réel par tête¹ a progressé de 13,0 % pour s'afficher à USD 2238,8 en 2019. Les infrastructures socioéconomiques et le capital humain ont été renforcés en lien avec la hausse des investissements publics et des dépenses pro-pauvres. Le déficit budgétaire s'est progressivement réduit pour s'établir à 2,2 % du PIB en 2019. L'inflation a été maîtrisée en dessous de 3 %, et le taux d'endettement est ressorti à 37,9 % du PIB. Ainsi, la Côte d'Ivoire a respecté tous les critères de convergence de premier rang de l'UEMOA à fin 2019. Quant au déficit du solde courant, il a été contenu en dessous de 5 % du PIB, en lien avec la bonne tenue de l'excédent commercial. Ces performances ont été possibles grâce à l'exécution du Plan National de Développement (PND 2016-2020) et du Programme Economique et Financier 2016–2020, soutenu par la Facilité Elargie de Crédit couplée au Mécanisme Elargi de Crédit du FMI. L'évaluation des politiques et institutions nationales par la Banque mondiale a relevé un score CPIA de 3,5 en 2019 contre 2,7 en 2010. La notation souveraine du pays par Moody's a été rehaussée, passant de B1 en 2015 à Ba3 en 2019. Des progrès ont également été accomplis en matière de lutte contre la corruption et, selon le

¹Données du World Development Indicators de la Banque Mondiale.

classement 2022 de *Transparency International*, la Côte d'Ivoire est passée de la 105^{ème} place en 2021 à la 99^{ème} place en 2022. La solidité du système bancaire s'est davantage consolidée avec la mise en œuvre des dispositions de Bâle 2 et 3 qui a permis de porter le ratio de solvabilité à 10,5 % à fin décembre 2019, au-dessus du minimum de la norme prudentielle de l'UMOA de 8,625 %.

2. A partir de l'année 2020, la Côte d'Ivoire, à l'instar des autres pays, a subi les chocs de la pandémie à coronavirus (Covid-19) et de la crise en Ukraine, déclenchée en février 2022. Les mesures drastiques d'endiguement de la pandémie mises en œuvre par les différents pays et les incertitudes inhérentes ont entraîné une perturbation des circuits de commercialisation. En plus de la persistance des effets de la Covid-19 et des menaces terroristes dans le Sahel, l'année 2022 a été marquée par les répercussions de la guerre en Ukraine qui ont eu pour conséquences, l'aggravation de la perturbation du commerce international et des chaînes d'approvisionnement, de même qu'une flambée des prix internationaux du pétrole brut, des intrants agricoles, des denrées alimentaires, et du resserrement des conditions sur les marchés financiers internationaux.

3. En dépit de ce contexte défavorable, l'économie ivoirienne a été résiliente comparativement à ses pairs. En 2020, le taux de croissance du PIB réel est ressorti positif à 1,7 %, contre une récession au niveau mondial et en Afrique subsaharienne respectivement de 3 % et 2 %. L'activité économique a retrouvé son dynamisme avec un taux de croissance du PIB estimé à 7,4 % en 2021 et à 6,7 % en 2022. Ainsi, en février 2023, l'agence Fitch Rating a maintenu la notation souveraine du pays à BB- avec perspective stable. Cette résilience résulte des bons fondamentaux de l'économie ivoirienne, de la mise en œuvre du PND 2021-2025, et des politiques économiques appropriées en réponse à ces chocs. Face à la crise sanitaire, le Gouvernement a adopté et mis en œuvre depuis 2020, le Plan de Riposte Sanitaire (PRS) de 95,9 milliards FCFA et le Plan de Soutien Économique, Social et Humanitaire (PSESH) d'un montant de 1 700,9 milliards de FCFA. Le Gouvernement a également pris des mesures pour assurer l'approvisionnement de l'économie, et préserver le pouvoir d'achat des populations.

4. Toutefois, ces chocs ont induit des déséquilibres interne et externe. Au niveau budgétaire, les efforts du Gouvernement pour contenir l'effet de ces chocs ont induit une hausse des dépenses et des manques à gagner au niveau des recettes. Ainsi, le déficit budgétaire s'est progressivement creusé passant de 2,2 % en 2019 à 5,4 % en 2020, 4,9 % en 2021 et 6,8 % en 2022. Sous l'effet du renchérissement des prix des denrées alimentaires et énergétiques, le taux d'inflation s'est accéléré, allant de 2,4 % en 2020 à 4,2 % en 2021, puis à 5,2 % en 2022 au-dessus de la norme communautaire de l'UEMOA de 3 %. Au niveau extérieur, le déficit du solde des transactions courantes s'est progressivement dégradé de 3,1 % en 2020, 4,0 % en 2021 et 6,9 % en 2022 sous le poids du renchérissement des prix à l'importation.

5. En perspective, le Gouvernement est déterminé à poursuivre la mise en œuvre du PND 2021-2025. Le PND 2021-2025 vise à assurer une croissance économique forte, inclusive et durable afin de hisser la Côte d'Ivoire au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure à l'horizon 2030. Sur le plan économique, le taux de croissance économique attendu est de 7,65 % sur la période 2021-2025, porté principalement par les secteurs secondaire et tertiaire. Au niveau social, le revenu par tête devrait atteindre 2 415 \$ US en 2025 et 3 444 \$ US en 2030, soit environ le double de celui de 2020. L'économie devrait créer 5 millions d'emplois de 2021 à 2025. Ces performances seront possibles grâce à une stratégie axée sur l'industrialisation qui prendra appui sur le développement de grappes industrielles et des agro-pôles. Les efforts porteront également sur la réalisation d'infrastructures socioéconomiques structurantes, le développement du capital humain, la modernisation de l'administration publique et la mise en œuvre des initiatives visant la préservation de l'environnement. Par ailleurs, en vue de rendre la croissance plus inclusive et atténuer les impacts des différents chocs sur les conditions de vie des populations, les actions sociales du Gouvernement seront renforcées à travers le PSGouv 2.

6. Le Mémoire de Politiques Économiques et Financières (MPEF) ci-joint décrit d'une part les progrès réalisés dans le cadre du précédent programme économique et financier sur la période 2016-2022, et fixe d'autre part les objectifs et les politiques du Gouvernement à court et moyen terme. Le Gouvernement est particulièrement déterminé à accroître la mobilisation des recettes intérieures à court et moyen termes qui, avec la continuation de la gestion active de la dette, permettra de conserver le risque de surendettement à un niveau modéré, tout en créant un espace fiscal pour les dépenses d'investissement et de réduction de la pauvreté. En appui à sa stratégie, la Côte d'Ivoire sollicite l'accompagnement du FMI dans la mise en œuvre par le Gouvernement du programme économique et financier de la Côte d'Ivoire pour la période 2023-2026, par l'établissement de critères de réalisation quantitatifs, de repères indicatifs et de repères structurels. Pour ce nouveau programme, le Gouvernement sollicite le FMI d'approuver des arrangements de 40 mois au titre de **la Facilité Elargie de Crédit et du Mécanisme Elargi de Crédit (FEC et MEDC)** pour un montant total de 2 601,6 millions de DTS (400 % de la quote-part), dont 867,2 millions de DTS sous la FEC et 1 734,4 millions de DTS au titre du MEDC. Le Gouvernement sollicite l'approbation du premier décaissement sous ces deux arrangements.

7. Le Gouvernement est convaincu que les politiques et mesures inscrites dans le MPEF ci-joint sont adéquates pour atteindre les objectifs du programme. Il prendra toutes les mesures additionnelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour les atteindre. Dans ce cadre, le Gouvernement consultera le FMI avant l'adoption desdites mesures et avant toute révision des politiques contenues dans le mémorandum conformément aux politiques de consultation du FMI en la matière. De plus, le Gouvernement envisage de solliciter les financements au titre du *Fonds Fiduciaire pour la Résilience et la Durabilité* pour poursuivre les réformes sur le changement climatique.

8. Les Autorités Ivoiriennes consentent à communiquer au FMI, les informations relatives à la mise en œuvre des mesures convenues et à l'exécution du programme, comme prévu dans le Protocole d'accord technique ci-joint, aux dates convenues entre les deux parties. Par ailleurs, le Gouvernement autorise le FMI à publier et afficher sur son site Internet, la présente lettre et les pièces qui y sont jointes, ainsi que le rapport établi par les services du FMI, après l'approbation du programme par le Conseil d'Administration du FMI.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'assurance de ma haute considération.

_____/s/_____

Adama COULIBALY

Le ministre de l'Économie et des Finances

Annexes :

- Mémoire de Politiques Economiques et Financières (MPEF)
- Protocole d'Accord Technique (PAT)

Pièce jointe I. Mémoire de Politiques Économiques et Financières 2023–26

CONTEXTE

1. La Côte d'Ivoire a réalisé des performances économiques remarquables sur la période 2016-2019 grâce à la mise en œuvre satisfaisante du PND 2016-2020 qui lui a permis de rejoindre le groupe des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. La croissance du PIB réel s'est établie en moyenne à 6,5 % l'an. Le revenu réel par tête¹ a progressé de 13,0 % pour s'afficher à USD 2238,8 en 2019. Les infrastructures socioéconomiques et le capital humain ont été renforcés en lien avec la hausse des investissements publics et des dépenses pro-pauvres. Le cadre macroéconomique s'est consolidé avec un déficit budgétaire qui s'est progressivement réduit pour s'établir à 2,2 % du PIB en 2019. L'inflation a été maîtrisée en dessous de 3 %, et le taux d'endettement est ressorti à 37,9 % du PIB. Ainsi, la Côte d'Ivoire a respecté tous les critères de convergence de premier rang de l'UEMOA à fin 2019. Quant au déficit du solde courant, il a été contenu en dessous de 5 % du PIB, en lien avec la bonne tenue de l'excédent commercial. Ces performances ont été possibles grâce à l'exécution du Plan National de Développement (PND 2016-2020) et du Programme Économique et Financier 2016-2020, soutenu par la Facilité Élargie de Crédit couplée au Mécanisme Élargi de Crédit du FMI. Dans ce contexte, la politique budgétaire a été appropriée et d'importantes réformes structurelles ont été mises en œuvre dans les secteurs clés de l'économie. L'évaluation des politiques et institutions nationales par la Banque mondiale a relevé un score CPIA de 3,5 en 2019 contre 2,7 en 2010 sur une échelle de 1 à 6. La notation souveraine du pays par Moody's a été rehaussée, passant de B1 en 2015 à Ba3 en 2019. Aussi, des progrès ont été accomplis en matière de lutte contre la corruption. Selon le classement 2022 de *Transparency International*, la Côte d'Ivoire est passée de la 105^{ème} place en 2021 à la 99^{ème} place en 2022. Par ailleurs, la solidité du système bancaire s'est davantage consolidée avec la mise en œuvre des dispositions de Bâle 2 et 3 qui a permis de porter le ratio de solvabilité à 10,5 % à fin décembre 2019 contre 7,9 % à fin décembre 2016, au-dessus du minimum de la norme prudentielle de l'UMOA de 8,625 %.

2. Au niveau social, des avancées majeures ont été réalisées dans la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités. Selon la Banque Mondiale, la forte croissance de la dernière décennie et les mesures prises pour réduire la pauvreté ont permis de diminuer le taux de pauvreté de 55 % en 2011 à 44 % en 2015 puis 39,5 % en 2018-2019, et permis à 1,57 million de personnes de s'affranchir de la pauvreté au cours de 2011-2018. L'inégalité au niveau de la consommation des ménages, mesurée par le coefficient de Gini, a également diminué, passant de 38,5 à 35,1 au cours de cette période. La part de la classe moyenne a augmenté passant de 34,5 % en 2015 à 36,5 % en 2018. Sur la période, les principaux facteurs qui expliquent la réduction de la

¹Données du World Development Indicators de la Banque Mondiale.

pauvreté sont l'augmentation du nombre d'emplois et la structure de l'emploi, l'amélioration de l'accès au capital, à l'éducation, à l'eau potable et à l'électricité, l'élargissement de la connectivité au réseau internet, l'amélioration des infrastructures routières et pistes agricoles. Ainsi, l'indice du capital humain (ICH) a augmenté passant de 0,30 à 0,38 entre 2010 et 2020.

3. A partir de l'année 2020, la Côte d'Ivoire, à l'instar des autres pays, a subi les chocs de la pandémie à coronavirus (Covid-19) et de la crise en Ukraine, déclenchée en février 2022. Les mesures drastiques d'endiguement de la pandémie mises en œuvre par les différents pays et les incertitudes inhérentes ont entraîné une perturbation des circuits de commercialisation. En plus de la persistance des effets de la Covid-19 et des menaces terroristes dans le Sahel, l'année 2022 a été marquée par les répercussions de la guerre en Ukraine qui ont eu pour conséquences, l'aggravation de la perturbation du commerce international et des chaînes d'approvisionnement, de même qu'une flambée des prix internationaux du pétrole brut, des intrants agricoles, des denrées alimentaires, et du resserrement des conditions sur les marchés financiers internationaux.

4. En dépit de ce contexte défavorable, l'économie ivoirienne a été résiliente comparativement à ses pairs. En 2020, le taux de croissance du PIB réel est ressorti positif à 1,7 %, contre une récession au niveau mondial et en Afrique subsaharienne respectivement de (3 %) et (2 %). L'activité économique a retrouvé son dynamisme avec un taux de croissance du PIB estimé à 7,4 % en 2021 et à 6,7 % en 2022. Ainsi, en février 2023, l'agence Fitch Rating a maintenu la notation souveraine du pays à BB- avec perspective stable. Cette résilience résulte des bons fondamentaux de l'économie ivoirienne, de la mise en œuvre du PND 2021-2025, et des politiques économiques appropriées en réponse à ces chocs. Face à la crise sanitaire, le Gouvernement a adopté et mis en œuvre depuis 2020, le Plan de Riposte Sanitaire (PRS) de 95,9 milliards FCFA et le Plan de Soutien Économique, Social et Humanitaire (PSESH) d'un montant de 1 700,9 milliards de FCFA. Le Gouvernement a également pris des mesures pour assurer l'approvisionnement de l'économie, et préserver le pouvoir d'achat des populations.

5. Toutefois, ces chocs ont induit des déséquilibres interne et externe. Au niveau budgétaire, les efforts du Gouvernement pour contenir l'effet de ces chocs ont induit une hausse des dépenses et des manques à gagner au niveau des recettes. Ainsi, le déficit budgétaire s'est progressivement creusé passant de 2,2 % en 2019 à 5,4 % en 2020, 4,9 % en 2021 et 6,8 % en 2022. Sous l'effet du renchérissement des prix des denrées alimentaires et énergétiques, le taux d'inflation s'est accéléré, allant de 2,4 % en 2020 à 4,2 % en 2021, puis à 5,2 % en 2022 au-dessus de la norme communautaire de l'UEMOA de 3 %. Au niveau extérieur, le déficit du solde des transactions courantes s'est progressivement dégradé de 3,1 % en 2020, 4,0 % en 2021 et 6,9 % en 2022 sous le poids du renchérissement des prix à l'importation.

6. En perspective, le Gouvernement est déterminé à poursuivre la mise en œuvre du PND 2021-2025. Le PND 2021-2025 vise à assurer une croissance économique forte, inclusive et durable afin de hisser la Côte d'Ivoire au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure à l'horizon 2030. Sur le plan économique, le taux de croissance économique attendu est de 7,7 % sur

la période 2021-2025, porté principalement par les secteurs secondaire et tertiaire. Au niveau social, le revenu par tête devrait atteindre 2 415 \$ US en 2025 et 3 444 \$ US en 2030, soit environ le double de celui de 2020. L'économie devrait créer 5 millions d'emplois de 2021 à 2025. Ces performances seront possibles grâce à une stratégie axée sur la transformation structurelle de l'économie et la réduction de la pauvreté à la faveur de l'industrialisation qui prendra appui sur le développement de grappes industrielles et des agro-pôles. Les efforts porteront également sur la réalisation d'infrastructures socioéconomiques structurantes, le développement du capital humain, la modernisation de l'administration publique et la mise en œuvre des initiatives visant la préservation de l'environnement. Par ailleurs, en vue de rendre la croissance plus inclusive et atténuer les impacts des différents chocs sur les conditions de vie des populations, les actions sociales du Gouvernement seront renforcées à travers le PSGouv 2.

7. Pour résorber les déséquilibres internes et externes, et atteindre les objectifs du PND 2021-2025, le Gouvernement sollicite un nouvel arrangement de 40 mois au titre de la Facilité Elargie de Crédit couplée avec le Mécanisme Elargi de Crédit (FEC et MEDC). Les objectifs du nouveau PEF sont de (i) maintenir la viabilité des finances publiques et de la dette à travers une hausse graduelle de la pression fiscale et la convergence du déficit budgétaire à la norme communautaire de l'UEMOA d'ici 2025 ; (ii) lutter contre la pauvreté et stimuler la création d'emplois en faveur des jeunes ; (iii) faire évoluer le paradigme de croissance de la Côte d'Ivoire vers un modèle axé sur la productivité du secteur privé et la diversification verticale ; (iv) développer le secteur financier et approfondir l'inclusion financière; et (v) améliorer la résilience au changement climatique.

8. Le présent mémorandum décrit l'évolution économique récente, décline les objectifs à court et moyen terme ainsi que les mesures de politiques du programme économique et financier.

EVOLUTION MACROECONOMIQUE RECENTE ET REFORMES STRUCTURELLES

A. Cadre macroéconomique et financier récent

9. L'activité économique a été dynamique en dépit du contexte économique défavorable depuis 2020. En effet, dans un environnement international marqué par la hausse des prix de l'énergie, des produits pétroliers, des intrants agricoles et de certains produits alimentaires, le Gouvernement ivoirien a pris des mesures pour contenir la hausse généralisée des prix et préserver ainsi le pouvoir d'achat des ménages. Il s'agit notamment de l'exonération de certaines taxes, du plafonnement et du contrôle des prix des produits règlementés de grande consommation, et de la facilitation de l'approvisionnement des marchés. Ces mesures ont contribué à renforcer la confiance du secteur privé.

10. Ainsi, l'économie a retrouvé son sentier de croissance après le ralentissement de 2020.

- Du côté de l'offre, la croissance est tirée par l'ensemble des secteurs. L'évolution du secteur primaire est portée par le dynamisme de l'agriculture d'exportation (le cacao, le caoutchouc naturel et l'anacarde) et le regain de l'agriculture vivrière. La progression du secteur secondaire s'explique par la bonne tenue de toutes ses composantes à savoir les BTP, les produits pétroliers, l'extraction minière, les industries agro-alimentaires, les Energies et les autres industries manufacturières. Quant au secteur tertiaire, il est porté par l'ensemble de ses branches à savoir les télécommunications, les transports, le commerce et les autres services.
- Du côté de la demande, la croissance est portée par l'affermissement de la consommation finale et la consolidation des investissements. Le taux d'investissement global est ressorti à 26,4 % du PIB contre 24,0 % en 2021, avec un taux d'investissement public de 9,7 % en 2022, après 8,5 % en 2021.

11. Cependant, cette croissance s'est accompagnée d'une accélération de l'inflation de 5,2 % après 4,2 % en 2021. Depuis le dernier trimestre de l'année 2020, un ensemble de facteurs, en grande partie exogènes, ont fait évoluer à la hausse les prix des produits de grande consommation. Dans ce contexte, le Gouvernement a adopté plusieurs mesures visant à améliorer l'offre sur le marché local, à maîtriser le renchérissement des prix des produits, et à préserver le pouvoir d'achat des populations (*cf. Encadré 1*). La mise en œuvre de ces mesures a aidé à contenir l'inflation à des niveaux raisonnables comparativement aux pays de l'Afrique subsaharienne qui affichent une inflation médiane de 8,0 % en 2022.

Encadré 1. Mesures de lutte contre la cherté de la vie

Les mesures visant l'amélioration du pouvoir d'achat

- Les salaires des fonctionnaires ont été revalorisés en août 2022 à travers l'extension du bénéfice de l'indemnité contributive au logement à l'ensemble des fonctionnaires, la revalorisation de la prime mensuelle de transport, la revalorisation de l'allocation familiale et l'instauration d'une prime exceptionnelle de fin d'année pour un coût de 74,6 milliards en 2022 ; et
- le SMIG a été relevé de 25 %, passant de 60 000 FCFA à 75 000 FCFA en décembre 2022.

Les mesures temporaires visant la maîtrise des prix des produits réglementés

- les prix des produits pétroliers ont été contenus à partir du deuxième trimestre 2022 malgré la hausse des cours internationaux pour un coût de 380 milliards FCFA à fin décembre 2022 ;
- les prix des produits de grande consommation (huile de palme raffinée, du sucre, du lait, du riz, de la tomate concentrée, de la viande de bœuf et des pâtes alimentaires et prix du ciment...) ont été plafonnés à partir de 2020 ;
- la liste des produits de grande consommation et services dont les prix sont réglementés a été élargie à 21 catégories contre 04 antérieurement ;

Encadré 1. Mesures de lutte contre la cherté de la vie (suite et fin)

- la surveillance du respect des prix des produits réglementés a été renforcée à partir de 2021 à travers :
 - le renforcement de la surveillance de l'affichage des prix ;
 - la création d'une application mobile dénommée "Contrôle citoyen" en octobre 2022 afin d'impliquer les consommateurs dans la lutte contre la cherté de la vie ;
 - la création de la Brigade de Contrôle Rapide en octobre 2022 ;
- l'importation de blé a été exonérée de droits de douane d'avril à décembre 2022 ;
- la hausse du prix de la farine de blé a été contenue à partir de mai 2022 grâce à un soutien aux meuniers de 6,4 milliards de FCFA ;
- la réforme des prix des baguettes de pain mises en vente sur le territoire national a été adoptée en mai 2022, avec 150 FCFA la baguette de 174g et 200 FCFA pour celle de 232g ;
- le principe de l'information préalable et de concertation avant toute augmentation de prix des denrées de grande consommation a été instauré depuis mars 2022 ;
- 31 comités locaux de lutte contre la vie chère présidés par les Préfets de Région et composés, entre autres, de commerçants et d'association de consommateurs ont été créés en 2021 et rendus opérationnels en 2022 ;
- la communication autour des actions de lutte contre la vie chère a été renforcée.

Les mesures de court terme visant l'amélioration de l'offre sur le marché local

- la norme de la production du pain a été révisée en mars 2022, et autorise désormais l'utilisation d'au moins 15 % de farine de céréales locales ;
- des appuis financiers, de matériels agricoles et d'intrants à hauteur de 2 milliards FCFA ont été alloués aux femmes du vivrier à décembre 2022 afin de faciliter l'approvisionnement des marchés ;
- la soumission à autorisation préalable de toute exportation de produits vivriers, notamment la banane plantain, le manioc et dérivés, l'igname, le riz local afin de garantir la desserte des marchés intérieurs, a été adoptée à partir de mars 2022 ;

Les enquêtes de la Commission de la Concurrence ont été intensifiées en vue de démanteler les cartels et de lutter contre les abus de positions dominantes.

12. L'exécution budgétaire à fin 2022 est caractérisée par un creusement du déficit à 6,8 % du PIB contre 4,9 % en 2021. Cette dégradation résulte essentiellement de l'effet combiné d'un ralentissement de l'accroissement des recettes fiscales et d'une hausse des dépenses générées par les mesures de lutte contre la cherté de la vie et l'augmentation des dépenses de sécurité.

- Les recettes totales et dons sont ressortis à 14,5 % du PIB contre 15,4 % en 2021 en lien avec les manques à gagner sur les produits pétroliers.
- Les dépenses totales et prêts nets ont été exécutés à hauteur de 21,3 % du PIB en 2022 contre 20,3 % en 2021 liée principalement à l'augmentation des dépenses de sécurité, à la poursuite de la mise en œuvre du Plan de riposte contre le Coronavirus, et l'accroissement des dépenses d'investissement.

- Le besoin de financement a été couvert essentiellement par le recours aux marchés monétaire et financier sous-régional.

13. La compétitivité extérieure prix de la Côte d'Ivoire s'est améliorée en 2022 par rapport à 2021. Le taux de change effectif réel s'est contracté en moyenne de 6,5 % provenant notamment d'un différentiel d'inflation favorable de -3,0 % et d'une appréciation de 13,1 % de l'USD par rapport à l'Euro.

14. Le choc de la guerre en Ukraine couplé à la persistance des effets de la covid-19 a amplifié le déséquilibre des comptes extérieurs en 2022. En effet, les termes de l'échange se sont dégradés en moyenne de 16,2 % du fait de la chute des cours du cacao et du renchérissement des cours des biens importés. Le déficit courant est estimé à 6,9 % du PIB en raison d'une réduction de l'excédent de la balance des biens et d'une accentuation du déficit de la balance des services. Le solde global afficherait un déficit de 0,7 % du PIB après l'excédent de 2,8 % du PIB en 2021. Les réserves de change de l'UEMOA à fin 2022 représentaient 4,4 mois d'importations.

15. Le stock de la dette de l'administration centrale y compris la dette rétrocedée et celle garantie par l'État est évalué à 58,0 % du PIB à fin décembre 2022 contre 52,5 % à fin décembre 2021. La dette extérieure représente 34,5 % du PIB à fin décembre 2022 contre 30,9 % à fin décembre 2021. La dette extérieure garantie s'élève à 464,8 milliards FCFA, soit 1,1 % du PIB. Quant à la dette intérieure, elle s'affiche à 22,2 % du PIB à fin décembre 2022 contre 20 % un an plutôt. La dette intérieure garantie s'élève à 111,0 milliards FCFA, soit 0,3 % du PIB. Le stock de la dette des entreprises publiques ressort à 896,3 milliards FCFA à fin 2022, soit 2 % du PIB réparti en 1,3 % de dette garantie et 0,7 % de dette non garantie. S'agissant des prêts rétrocedés, le service de la dette payé s'est établi à 61 milliards FCFA à fin 2022 contre 35,3 milliards FCFA à fin 2021.

16. La situation monétaire à fin décembre 2022 est caractérisée par la hausse de la masse monétaire de 9,0 % après une accélération de 18,1 % en 2021. Cette évolution résulte des effets combinés de l'accroissement des créances intérieures et du repli des actifs extérieurs nets, impactés par l'alourdissement de la facture des importations. La hausse des créances intérieures s'explique par la forte progression des créances nettes sur l'Administration Centrale en lien avec un recours plus important au système bancaire pour financer le déficit budgétaire dans un contexte de resserrement des conditions financières internationales. Quant aux créances à l'économie, elles ont progressé de 7,3 % portant ainsi le ratio crédit à l'économie sur PIB à 22,3 %, soit un repli de 0,5 point de pourcentage par rapport à 2021.

17. Le système bancaire ivoirien est demeuré solide à fin décembre 2022 en dépit des effets des chocs liés à la pandémie à covid-19 et à la guerre en Ukraine. Le ratio moyen de fonds propres sur risques pondérés de l'ensemble des banques s'est établi à 13,1 %, au-dessus du minimum prudentiel de l'UEMOA de 11,5 % conformément aux dispositions transitoires des normes de Bâle 2 et Bâle 3. Seules trois (03) banques ne respectent pas cette norme de solvabilité. Elles détiennent 2,6 % du total bilan du secteur, 2,3 % des encours de crédits et 2,9 % des dépôts

collectés. Par ailleurs, la qualité du portefeuille de crédit du système bancaire affiche une nette amélioration avec des taux brut et net de dégradation du portefeuille respectivement de 7,8 % et 2,5 %, contre 8,8 % et 3,1 % à fin 2021.

B. Réformes structurelles exécutées

18. Le Gouvernement a poursuivi ses actions en matière de réformes de l'administration et de la politique fiscales afin d'optimiser le dispositif fiscal en faveur du développement du secteur privé tout en améliorant les performances en matière de collecte des ressources propres. L'ensemble des actions menées sur la période 2020-2022 est retracé dans l'encadré ci-après (cf. Encadré 2).

Encadré 2. Réformes de politique et d'administration fiscales mises en œuvre et impact sur les recettes fiscales

1. Mesures de politiques fiscales

Au niveau de la fiscalité intérieure

- le plan de rationalisation des exonérations, adopté en Conseil des Ministres en 2019, a été mis en œuvre en 2021 et en 2022;
- les droits d'enregistrements café-cacao ont été relevés de 1,5 % à 3 % en 2021 ;
- les droits d'accises de 15 % sur les produits cosmétique et de beauté contenant de l'hydroquinone et 10 % sur ceux ne contenant pas de l'hydroquinone ont été institués en 2021 ;
- la fiscalité applicable aux PME a été réaménagée à travers la création en 2021 du régime de microentreprise et du régime de l'entrepreneur ;
- le taux d'imposition des droits d'accises (tabacs et boissons) a été relevé de 1 point en 2021 et 2022 en vue de l'harmonisation du dispositif avec la directive de l'UEMOA.
- le régime fiscal des prestataires de services pétroliers a été simplifié en 2021 ; et
- un minimum de perception pour les contribuables relevant des régimes du réel (RNI et RSI) a été institué en 2021.

Au niveau de la fiscalité de porte

- un droit d'accise de 10 % sur les véhicules de plus de treize chevaux a été institué en 2020 ;
- un DUS de 1,5 % du prix CAF de référence sur le caoutchouc sec naturel a été institué en 2022 ; et
- un taux de TVA réduit de 9 % sur le lait infantile en 2021 a été institué.

L'impact des mesures de politique fiscale est évalué de manière globale à 100,0 milliards en 2021 et à 109,0 milliards en 2022.

Encadré 2. Réformes de politique et d'administration fiscales mises en œuvre et impact sur les recettes fiscales (suite et fin)

2. Mesures d'administration fiscale

Au niveau de la fiscalité intérieure

- le Système de Gestion des Impôts de Côte d'Ivoire (SIGICI) a été déployé dans tous les services de la DGI en 2021 ;
- les fonctionnalités du SIGICI ont été améliorées à travers :
 - la mise en place du module de gestion des demandes de remboursement des crédits de TVA en 2021 ;
 - la mise en œuvre du module de gestion automatisée des droits à déduction de la TVA en 2022 ;
 - la mise en place du module dédié au contrôle fiscal en 2022 ;
 - la mise en place de « télé liasse » en 2020 en vue de digitaliser la gestion des états financiers et à mettre à la disposition des services, les données d'assiette en temps réel ;
- le déploiement de l'appliquatif « E-cadastre Côte d'Ivoire » en 2021 ;
- l'appliquatif « Livre Foncier Electronique » (LIFE) a été mis en œuvre en 2020 ;
- le contrôle fiscal a été déconcentré à travers la création, en 2020, des brigades de contrôle dans toutes les Directions régionales; et
- le cadastrage des localités de Yamoussoukro, Bouaké, et Korhogo a été renforcé en 2022 avec l'appui de la Banque Mondiale et de la BAD.

L'ensemble de ces mesures d'administration fiscale a permis à la DGI d'accroître ses recouvrements de 165 milliards en 2021 et de 204 milliards en 2022.

Au niveau de la fiscalité de porte

- la sécurisation du transit international des marchandises et la lutte contre la fraude ont été renforcées à travers :
 - l'interconnexion des systèmes informatiques des Douanes ivoiriennes avec ceux du Burkina Faso et du Niger respectivement en 2019 et en 2021 ;
 - l'installation en 2022 de 03 scanners repartis dans les Bureaux des Douanes de Takikro (à l'est), de Ouangolodougou (au nord) et du Port Autonome d'Abidjan (au sud) ;
 - l'acquisition en 2022 de trois (3) nouvelles vedettes de surveillance des plans d'eaux ; et
 - la mise en place de la vidéosurveillance au niveau des bureaux frontières de Takikro, Noé et de Niablé.
- l'efficacité de la prise en charge des marchandises a été renforcée à travers :
 - un contrôle plus accru de la valeur des marchandises se traduisant ainsi par la progression du taux de redressement de 2,3 % en 2018 à 4,0 % en 2022 ;
 - la mise en place en 2022 d'une application mobile d'authentification et de consultation des documents douaniers ; et
 - la construction de locaux à la Direction Régionale des Douanes de Man (ouest), la rénovation et l'extension des locaux des Directions Régionales d'Aboisso (sud-est) et de San Pedro (sud-ouest).

Toutes ces mesures d'administration ont eu un impact qui se chiffre à 73 milliards de franc CFA en 2022.

19. La gestion des finances publiques s'est améliorée à travers la mise en œuvre du budget-programmes et la digitalisation des services et des procédures.

- l'élaboration et l'exécution du budget en mode budget-programmes ont été consolidées à travers :
 - la mise en place en 2021 d'un nouveau système d'information plus performant dénommé Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'État (SIGOBE) ;
 - l'élaboration des Rapports Annuels de Performance et du Rapport Général sur la performance des programmes des années 2020 et 2021 ;
 - l'instauration en 2022 d'une conférence de performance qui sert de cadre à l'élaboration des Projets Annuels de Performance (PAP) ;
 - l'adoption en 2020 de la loi n°2020-885 portant régime financier des collectivités territoriales et des districts autonomes ;
 - la prise, en décembre 2020, de l'arrêté portant détermination des codes de la nomenclature budgétaire de l'Etat applicable au budget-programme ;
 - la mise en place et la dissémination des outils d'élaboration du budget (programmation budgétaire initiale, projet annuel de performance), de pilotage des programmes (lettre d'engagement sur la performance, lettre d'engagement opérationnel, référentiel de contrôle interne, plan de travail, le tableau de bord) et réédition des comptes (compte rendu d'exécution, rapport d'exécution, et rapports annuels de performances) ; la désignation des acteurs opérationnels et la présentation du budget par chaque ministre au parlement dans le cadre de la mise en œuvre de la déconcentration de l'ordonnancement ;
 - la création des postes comptables ministériels et la nomination des acteurs en 2020 ; et
 - la signature de nouvelles instructions comptables en juillet 2020 ;
- La transparence de la gestion des finances publiques a été renforcée à travers :
 - L'instauration des Débats d'Orientation Budgétaire depuis 2019 au sein des deux chambres du parlement (Assemblée Nationale et Sénat) ;
 - la vulgarisation du budget citoyen depuis 2021, pour traduire l'information budgétaire dans un langage accessible aux populations ;
 - la mise en place en 2022, de la plateforme « e-fournisseur » accessible au www.efournisseur.gouv.ci permettant aux fournisseurs et prestataires de l'Etat de faire le suivi de leurs factures jusqu'au paiement ; et

- l'élaboration de la Déclaration sur les Risques Budgétaires comme annexe à la Loi des Finances depuis 2020.
- Les flux financiers des administrations publiques ont été digitalisés à travers la mise en place de la plateforme unique du Trésor Public (TresorPay - TresorMoney) en décembre 2020 afin de fluidifier les paiements et sécuriser le recouvrement des ressources publiques en réduisant les déperditions en termes de frais à payer aux opérateurs privés. Les ressources recouvrées à travers TresorPay - TresorMoney ont progressé de 3,2 milliards FCFA en 2021 à 16,9 milliards en 2022 ;
- A fin 2022, le taux de déploiement de l'outil SyGACUT se chiffre à 87 %. Quatre-vingt-quatorze (94) EPN ont été connectés au Compte Unique du Trésor (CUT) sur un total de quatre-vingt-quinze (95) à l'exception du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP). Les opérations de la dette publique et les projets cofinancés ne sont toutefois pas encore intégrés au CUT, dans l'attente de l'accord des bailleurs de fonds ; et
- A fin 2022, la dette fournisseurs de l'Administration Centrale a été payée dans un délai moyen de 20 jours contre un délai réglementaire de 90 jours.

20. Le Gouvernement a intensifié ses actions en faveur de l'amélioration continue du climat des affaires à travers la digitalisation des procédures. Dans ce cadre au 31 décembre 2022, sur seize (16) projets prévus à l'Agenda des réformes 2020-2022, deux (02) ont été exécutés, sept (07) sont en cours et les (07) sept autres ont été initiés. Des deux (02) projets exécutés, il faut noter l'enquête annuelle pour l'évaluation périodique relative au World Economic Forum (WEF, Forum Economique Mondial) et les mesures de réformes résiduelles de l'Agenda des réformes 2018-2020 regroupées au sein du projet dénommé P0 et reversé à l'Agenda des réformes 2020-22, dont :

- La plateforme e-entreprise mise en place pour permettre la création d'entreprise en ligne avec génération d'un identifiant unique d'immatriculation, depuis le 4 octobre 2018 ;
- La plateforme «e-raccordement» mise en place en mars 2021 pour faciliter le raccordement à l'électricité des PME/PMI ;
- L'Observatoire des Plaintes Foncières (OPF) a été mis en place par arrêté n°008/MBPE du 05 février 2021 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'observatoire des plaintes non juridictionnelles en matière foncière. Le dispositif est opérationnel depuis juillet 2021 ; et
- La télédéclaration et le télépaiement des cotisations sociales sont effectifs depuis juillet 2021.

21. En outre, il a renforcé la sécurisation foncière et amélioré le dispositif de délivrance des actes. A fin 2022, près de 52 000 dossiers d'Arrêté de Concession Définitive (ACD ou titre de propriété) ont été numérisés, 420 000 parcelles ont été vectorisées à partir des plans de

lotissements, et 55 % du grand Abidjan est couvert par les prises de vue aériennes et une cartographie numérique 3D a été établie sur 2 100 km². Ces actions ont porté notamment sur :

- la prise du décret n°2021-784 portant organisation des procédures d'élaboration, d'approbation et d'application des plans de lotissement. Cette mesure intègre le titrement massif des parcelles par la création massive de titres fonciers sur l'ensemble des parcelles d'un lotissement dès son approbation en vue de faciliter et simplifier la délivrance des titres de propriété (Arrêté de Concession Définitive (ACD) ;
- la prise du décret n°2021-862 portant création du Système d'Information et de Gestion du Foncier Urbain (SIGFU). Ce système vise à simplifier et accélérer le processus de délivrance des actes administratifs et de sécuriser l'information foncière. Il permet d'identifier de façon unique toute parcelle de terrain et de garantir l'assignation à un seul propriétaire ;
- l'élaboration d'un nouveau référentiel géodésique national en 2022 ;
- la mise en production du nouveau système de gestion de la Base de Données du Foncier et de l'Habitat (BDFH) depuis avril 2022 ; et
- le développement d'une nouvelle application de réception, traitement et de suivi des demandes d'actes (new SGFH).

22. Enfin, le cadre de gouvernance des infrastructures industrielles a été renforcé. En effet, par décret n°2022-245 du 30 mars 2022, le Gouvernement a créé la Société de Gestion et des Développements des Infrastructures Industrielles (SOGEDI), en remplacement de l'AGEDI et du FODI, afin d'assurer une meilleure coordination des activités de développement des infrastructures industrielles. A fin 2022, les organes de gouvernance ont été installés. Par ailleurs, les travaux de renforcement des infrastructures industrielles se sont poursuivis à travers la mise en œuvre des projets de réhabilitation des trois (3) zones industrielles de la ville d'Abidjan Yopougon (469 ha), Koumassi (120 ha) et Vridi (120 ha), et l'aménagement de nouvelles zones industrielles à Akoupé-Zeudji (864 ha) et Bonoua (329 ha) au Sud, San-Pedro (540 ha) au Sud-ouest, et Yamoussoukro (750 ha) et Bouaké (150 ha) au Centre.

23. Le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de son Programme Social (PSGouv) avec l'adoption de la phase 2 en décembre 2021. Les actions menées ont permis d'approfondir les efforts entamés depuis plusieurs années et d'apporter des réponses plus adaptées aux nouveaux défis, notamment la fragilité dans les zones nord du pays, plus exposées aux menaces terroristes.

Encadré 3. Principales réalisations du PSGouv à fin décembre 2022

Lutte contre la fragilité dans les zones frontalières du Nord

- 13 000 tables-bancs, 406 784 kits scolaires et 285 903 manuels scolaires ont été distribués ;
- 142 localités ont été électrifiées ;
- 50 forages positifs ont été réalisés, 50 superstructures de forage ont été construites, 31 pompes ont été posées, 577 PMH ont été réparées, et 3 354 PMH ont été maintenues sur 3 129 prévues pour l'année 2022 ;
- 645,5 km de routes en terre ont été reprofilées au titre de l'ouverture de voies et réhabilitation ;
- 21 507 jeunes ont bénéficié des programmes formations Complémentaires Qualifiantes, formations d'apprentissage, etc.
- 1 102 personnes ont bénéficié de subventions pour le développement d'activités génératrices de revenus (AGR) ; et
- 30 418 ménages ont bénéficié de transferts monétaires trimestriels, 384 Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) ont été mises en place et 20 109 ménages ont été formés à la gestion des AGR.

Amélioration des conditions d'études au primaire, secondaire et au supérieur

- 10 282 enseignants contractuels ont été intégrés à la Fonction publique ;
- 43 collèges ont été construits, dont 31 sur financement C2D et 12 financés sur les ressources propres de l'Etat ;
- 1 164 latrines « écoles » ont été construites en milieu rural ;

Amélioration des conditions de vie des ménages

- Le taux de couverture électrique est passé de 79,6 % en 2020 à 82,41 % en 2022 ;
- 3 Centres Hospitaliers Régionaux, 3 Hôpitaux Généraux, 36 Etablissements de Soins de Premiers Contacts (ESPC) ont été construits, et 133 ESPC ont été réhabilités ;
- 1 375 kits intrants et kits de petits matériels agricoles ont été distribués ;

Insertion professionnelle des jeunes et service civique

- 2 282 jeunes ont bénéficié de formations au titre de l'école de la deuxième chance ;
- trente-trois (33) groupements sur trente-quatre (34) ont reçu des prêts pour la création de Micro et de Petites Entreprises (MPE), soit 2 376 bénéficiaires issus des couches vulnérables.

Renforcement de la solidarité envers les populations vulnérables

- au titre des filets sociaux, tous les 175 000 bénéficiaires ont reçu des transferts monétaires pour un montant total de 15,58 milliards de FCFA ; et
- au titre de la gratuité ciblée, sur 684 788 accouchements par voie basse réalisés, 402 737 ont été faits gratuitement ; tous les 41 784 césariennes réalisées, l'ont été gratuitement ; 1 253 822 enfants de moins de 5 ans malades du paludisme et 341 161 femmes enceintes ont été traités gratuitement.

24. L'appareil statistique a été renforcé avec la réropolation des comptes nationaux annuels (CNA) au format SCN 2008 en année de base 2015, la réalisation du 5^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) en 2021 et au niveau des ressources humaines, par le recrutement de jeunes professionnels de la statistique. Les CNA ont été retropolés sur la période 1996-2015, et les CNA définitifs 2018, et 2019, ainsi que les provisoires 2020 ont été diffusés en février 2023. Le rapport définitif du RGPH 2021 a été publié en février 2023 et fait ressortir une population totale estimée à 29,39 millions en 2021 et un taux de croissance démographique de 2,9 %. Le personnel des directions techniques de l'INS et de certains services statistiques ministériels a été renforcé avec le recrutement de 48 jeunes professionnels de la statistique dans le cadre du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques (PHAS).

PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER 2023–26

A. Objectifs du programme pour 2023–26

25. Le Gouvernement est résolument engagé à accélérer la marche vers une nation prospère et solidaire avec l'adoption du Plan Stratégique Côte d'Ivoire 2030. Cette vision est bâtie autour de six piliers : (i) la transformation approfondie de l'économie ; (ii) le renforcement du capital humain et la promotion de l'emploi ; (iii) le renforcement des opérateurs privés et du capital physique et privé ; (iv) le renforcement du secteur social et la promotion de la solidarité et l'inclusion ; (v) l'organisation du développement des régions et la promotion du développement durable et ; (vi) la transformation structurelle et culturelle de l'Administration et de la gouvernance. L'objectif à l'horizon 2030 est de doubler le revenu par habitant pour se rapprocher de celui des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, de réduire la pauvreté de moitié, et de rehausser l'espérance de vie de 10 ans.

26. Conformément à cette vision, le Gouvernement s'attèle à la mise en œuvre du PND 2021-2025 pour assurer l'industrialisation de l'économie et réduire la pauvreté. Pour atteindre ces objectifs, il entend déployer et développer les grappes industrielles pour faire éclore une base industrielle solide et compétitive. A ce titre, la transformation des produits agricoles sera renforcée grâce à l'opérationnalisation de neuf (9) agro-pôles répartis sur l'ensemble du territoire national. En appui à cette stratégie, il poursuivra les efforts pour développer les infrastructures socioéconomiques structurantes et renforcer le capital humain. Afin de rendre la croissance plus inclusive et réduire l'incidence de la pauvreté extrême, le Gouvernement compte également poursuivre la mise en œuvre de son programme social (PSGouv), et accorder une attention particulière à la jeunesse avec la mise en place du Programme Jeunesse du Gouvernement (PJGouv, cf. Encadré 5). Par ailleurs, il veillera à la mise en œuvre des initiatives et au respect des engagements visant la préservation de l'environnement, ainsi que l'atténuation et l'adaptation aux phénomènes climatiques.

27. Le programme économique et financier triennal 2023-2026 vise à accompagner le Gouvernement dans la réalisation des objectifs du PND 2021-2025, tout en assurant la solidité du cadre macroéconomique. A ce titre, il s'articule autour des objectifs spécifiques ci-après :

- maintenir la viabilité des finances publiques et de la dette à travers une hausse graduelle de la pression fiscale et la convergence du déficit budgétaire à la norme communautaire de l'UEMOA d'ici 2025 ;
- lutter contre la pauvreté et stimuler la création d'emplois en faveur des jeunes ;
- faire évoluer le paradigme de croissance de la Côte d'Ivoire vers un modèle axé sur la productivité du secteur privé et la diversification verticale ;
- développer le secteur financier et approfondir l'inclusion financière; et
- améliorer la résilience au changement climatique.

28. Les équilibres internes et externes seront rétablis sans compromettre la dynamique de croissance.

- Le déficit budgétaire s'établirait à 5,2 % du PIB en 2023 puis serait réduit progressivement pour atteindre 3 % du PIB en 2025 ;
- L'inflation devrait être contenue en dessous de la norme communautaire de 3 % à partir de 2024 ; et
- Le déficit du solde du compte courant serait progressivement réduit pour s'établir à 4,3 % du PIB en 2026.

B. Cadre macroéconomique 2023–25

29. Le dynamisme de l'activité économique devrait se consolider sur la période 2023-2025 avec une croissance moyenne de 7,1 %, et une moindre pression sur les prix. L'économie ivoirienne tirerait profit du maintien de la stabilité socio-politique et de la poursuite de l'exécution du PND 2021-2025 à travers la continuité dans la politique volontariste d'investissement dans les secteurs moteurs de croissance et la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace du secteur privé. Au niveau de l'environnement international, les perspectives sont également portées par la reprise graduelle de l'économie mondiale, la normalisation dans le fonctionnement de la chaîne logistique mondiale. Au niveau national, l'économie bénéficierait des retombées de l'entrée en exploitation du champs Baleine (*cf. Encadré 4*) et de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations en janvier 2024.

- Du côté de la demande, la croissance serait portée par le dynamisme des investissements et de la consommation finale des ménages. Le taux d'investissement global se situerait à 28,9 % en

moyenne sur la période avec des taux moyens d'investissement privé et public respectifs de 18,2 % et 10,7 %.

- Du côté de l'offre, la croissance serait soutenue principalement par les secteurs secondaire et tertiaire. Le secteur secondaire afficherait une progression moyenne de 11,0 % portée principalement par les BTP, l'énergie, l'industrie agro-alimentaire, et les autres industries manufacturières. Le secteur tertiaire devrait croître de 8,3 % en moyenne grâce à l'ensemble de ses composantes que sont les télécommunications, les transports, le commerce et enfin aux autres services. Quant au secteur primaire, il afficherait un taux de croissance de 0,9 % en lien avec la stagnation de l'agriculture d'exportation.
- L'inflation, en moyenne annuelle, projetée à 3,7 % en 2023, devrait se situer en dessous de la norme communautaire de 3 % à partir de 2024.

Encadré 4. Perspectives de développement du champs Baleine 2023–27

Le Gouvernement ivoirien a découvert, en partenariat avec le consortium composé du Groupe ENI et de la PETROCI, un important gisement de pétrole offshore en septembre 2021. Les réserves initiales estimées entre 1,5 et 2 milliards de barils de pétrole brut et de 1,8 à 2,4 milliards de pieds cubes de gaz naturel sont passées à 2,5 milliards de barils de pétrole brut et à 3 300 milliards de pieds cubes de gaz naturel, à la suite d'une deuxième découverte en juillet 2022, confirmant l'extension du gisement Baleine dans le bloc CI-802 adjacent au bloc CI-101, soit un accroissement d'environ 25 %. Toutefois, à ce jour, les réserves prouvées dudit gisement sont celles de la phase 1, estimées à 35,4 MMBLS (barils de pétrole brut) et à 58 BCF (milliards de pieds cubes) de gaz naturel.

Ainsi, la période 2023-2027 sera marquée par les phases 1 et 2 de développement du gisement Baleine, laissant entrevoir de meilleures perspectives pour le secteur pétrolier ivoirien. En effet, au niveau de l'exploitation et de la production, sur la période 2023-27, le champ Baleine (CI-101/802) devrait cumuler 79 % des investissements et 41,7 % des dépenses opérationnelles prévus sur tous les champs pétroliers du bassin sédimentaire.

Les investissements réalisés jusqu'à fin 2022 devraient permettre l'entrée en production de la première phase du champ baleine dès le début du second semestre 2023.

Soutenue par le développement des différentes phases du champ Baleine, les résultats suivants sont attendus :

- la production nationale de pétrole brut devrait tripler entre 2022 et 2027, passant de 25481 barils/jour en 2022 à 76539 barils/jour en 2027 ; celle de gaz naturel devrait progresser d'environ 11 %, passant de 247 452 MMSCF/J en 2022 à 274 000 MMSCF/J en 2027, et permettrait ainsi d'assurer un approvisionnement suffisant en gaz naturel pour couvrir les besoins domestiques.
- la production de brut du champ Baleine progresserait de 4537 barils/jour en 2023 à 12000 barils/jour en 2024 et devrait atteindre le pic de 42 000 à partir de 2025. Ainsi, le champ représenterait en moyenne plus de 52 % de la production d'huile sur la période.
- Au niveau du gaz naturel, la part du champ Baleine dans la production totale représenterait 12,2 % sur la période 2023-2027.

30. La situation extérieure sera caractérisée par une réduction progressive du déficit du solde du compte courant pour se situer en dessous de 5 % du PIB à partir de 2026. Le déficit

courant passerait de 5,7 % du PIB en 2023 à 4,8 % en 2026. Quant au solde global, il serait déficitaire en moyenne de 2,1 % sur la période 2023-2026.

31. La masse monétaire devrait augmenter en réponse à l'approfondissement du marché financier. Une accumulation des actifs extérieurs nets est attendue en 2023, après la baisse de 7,6 % enregistrée en 2022. Les créances intérieures devraient également augmenter, reflétant le recours au secteur bancaire pour financer les déficits publics et les croissantes activités privées. Reflétant le renforcement continu du système bancaire et l'élargissement de l'accès au crédit bancaire, les créances sur l'économie passeraient de 22,5 % du PIB en 2022 à plus de 24,0 % du PIB en 2025.

C. Politique budgétaire

32. La politique budgétaire 2023-2025 visera à contenir les effets négatifs des chocs externes et internes et se concentrer sur les objectifs prioritaires du programme. Le Gouvernement est déterminé à atteindre l'objectif de déficit budgétaire de l'UEMOA de 3 % du PIB d'ici fin 2025, et à assurer la soutenabilité des finances publiques en maintenant le risque modéré de surendettement du pays. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement prendra les mesures nécessaires en vue d'accroître la mobilisation des recettes intérieures à court et moyen termes. Ces dispositions et la continuation de la gestion active de la dette permettront de conserver le risque de surendettement à un niveau modéré. Conjointement à l'engagement de poursuivre la rationalisation des dépenses courantes y compris les subventions non-ciblées, l'augmentation envisagée des recettes fiscales permettra au Gouvernement de maintenir l'enveloppe des dépenses d'investissement et de réduction de la pauvreté conformément au PND 2021-2025. En outre, le Gouvernement accordera une priorité à la mise en œuvre de réformes de gestion des finances publiques permettant de moderniser davantage le cadre de gestion de la politique budgétaire à travers la poursuite de l'amélioration de la gestion, de la transparence et de la redevabilité, maximisant ainsi l'efficacité des finances publiques. Dans ce cadre, l'orientation budgétaire sera caractérisée par :

- l'amélioration continue de l'efficacité du recouvrement des recettes intérieures, notamment des recettes fiscales ;
- la gestion efficiente des charges de fonctionnement ;
- l'accélération des investissements dans les secteurs moteurs de la croissance ;
- le renforcement des dépenses de lutte contre la pauvreté ; et
- la soutenabilité de l'endettement public.

33. Ainsi, la politique budgétaire en 2023-25 visera à la fois à préserver et à renforcer l'équilibre budgétaire ainsi qu'à assurer le financement des infrastructures et des besoins

sociaux. L'assainissement budgétaire fondé sur les recettes jouera un rôle central dans la réalisation des objectifs du programme. Le Gouvernement est déterminé à réduire le déficit budgétaire de 3,8 points de pourcentage du PIB pour revenir à 3 % du PIB d'ici 2025. L'ajustement reposera notamment sur une augmentation des recettes fiscales de 2,2 point de pourcentage du PIB qui les portera de 12,9 % en 2022 à 15,1 % du PIB en 2026 et la continuation d'une gestion prudente de la dette, privilégiant les emprunts concessionnels tout en respectant les meilleures pratiques d'investissement public recommandées par l'Évaluation de la Gestion des Investissements Publics (EGIP).

34. Le Gouvernement intensifiera les efforts d'accroissement de la mobilisation des recettes intérieures qui est nécessaire pour le financement de la transformation de l'économie. Pour ce faire, il prendra les mesures suivantes :

- une stratégie globale de mobilisation des recettes intérieures à moyen terme (MTRS) sera élaborée au cours de l'année à venir pour approbation par le Gouvernement et publication, qui comprendra des objectifs de recettes et un calendrier de mise en œuvre (RS pour fin mai 2024). Cette stratégie aidera à approfondir les réformes de la fiscalité et de l'administration fiscale dans le but de tendre progressivement vers l'objectif de pression fiscale d'au moins 20 % du PIB de l'UEMOA.
- la stratégie s'articulera autour de (i) la simplification du dispositif fiscal, (ii) l'élargissement de l'assiette fiscale (par la mise à niveau en termes d'imposition des secteurs sous-fiscalisés, la rationalisation des exonérations fiscales et autres mesures dérogatoires au système fiscal de référence), (iii) la lutte contre la fraude, la contrebande et l'évasion fiscale, (iv) le développement d'une fiscalité environnementale et la fiscalisation des nouvelles matières imposables, notamment, le numérique international et les nouveaux types de transport utilisant des applications de mise en contact d'utilisateurs) et (v) la mise en cohérence du système fiscal avec les dispositions de la fiscalité communautaire. L'élaboration de cette stratégie bénéficiera de l'assistance technique du FMI.

35. En outre, tout en répondant aux besoins sociaux et en infrastructures, le Gouvernement poursuivra ses efforts de maîtrise des dépenses. Les améliorations en cours du registre social et l'extension du programme de transferts monétaires productifs (PTMP), permettront de mieux centrer la protection sociale sur les plus vulnérables. Avec le soutien de la Banque mondiale, le Gouvernement prévoit d'élargir la couverture du PTMP en inscrivant 100 000 ménages bénéficiaires supplémentaires par an au Registre Social Unique (RSU) au cours des trois prochaines années. Plus largement, des dépenses sociales spécifiques en faveur des pauvres feront l'objet d'un suivi dans le cadre du programme notamment dans les secteurs de la santé, l'éducation, la protection sociale, et l'emploi des jeunes, soit environ 28,6 % des dépenses pro-pauvres (cf. tableau 3 du PAT). Les dépenses globales en faveur des pauvres continueront de faire l'objet d'un suivi afin de maintenir une efficacité et une transparence accrues des dépenses. Les dépenses

d'investissement totales représenteront en moyenne 7,1 % du PIB pendant la période du programme, soit 2,5 points de pourcentage de plus que le niveau pré-COVID-19 de 2019.

36. Afin de réduire le déficit budgétaire global en 2023 d'un montant de 1,6 % du PIB par rapport à 2022 pour le ramener à 5,2 % du PIB, le Gouvernement est déterminé à augmenter les recettes fiscales totales de 1,1 % du PIB. A cet effet, il a rétabli l'assiette fiscale sur la vente de produits pétroliers et s'est engagé à la maintenir, afin de s'assurer qu'un plancher pour les recettes fiscales associées est sauvegardé en vertu des principes du mécanisme d'ajustement des prix du pétrole. Le Gouvernement s'est engagé à mobiliser en 2023 au titre de la taxe sur les produits pétroliers 522 milliards FCFA, soit 1,2 % du PIB. Le Gouvernement surveillera de près la perception mensuelle des revenus des produits pétroliers et augmentera ou baissera les prix à la pompe, si nécessaire, afin d'atteindre les objectifs de recettes du programme (ci-dessus) tout en continuant de protéger les populations vulnérables. Par ailleurs, il entend :

- mettre en production le dispositif de contrôle des flux de télécommunication au premier trimestre ;
- améliorer le module dédié au contrôle fiscal et celui dédié à la gestion de déductions automatiques de la TVA ;
- poursuivre les projets de cadastrage et de renforcement de la sécurité des parcelles financés par les partenaires au développement (PAGEF, PIDUCAS) ;
- poursuivre les travaux du Comité d'Optimisation du Rendement de l'Impôt Foncier (CORIF) ;
- réviser la fiscalité foncière : le dispositif fiscal en matière d'impôt foncier sera simplifié en vue de renforcer le rendement de cet impôt. Cette réforme sera réalisée au deuxième semestre 2023 ;
- dématérialiser les procédures d'enregistrement des actes, de déclaration et de paiement via le SIGEFIM (Système Intégré de Gestion de la Fiscalité Immobilière et Mobilière). Le SIGEFIM assurera également la sécurisation des bases de données de l'enregistrement ;
- renforcer les enquêtes foncières ;
- renforcer la surveillance des régimes spéciaux et des mesures dérogatoires pour éviter la fraude sur ces régimes ;
- instaurer la déclaration mensuelle des contribuables relevant du Régime Simplifié d'Imposition (RSI) contre des déclarations trimestrielles ;
- renforcer le contrôle fiscal basé sur l'analyse-risque à partir d'un modèle d'évaluation des risques de fraude inhérents aux contribuables ;

- élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion et de recouvrement des restes à recouvrer d'impôts (RS pour fin septembre 2023) ;
- poursuivre la rationalisation des exonérations ;
- relever progressivement le taux du droit d'enregistrement sur le cacao de 3 à 4 % du prix CAF à partir de la petite campagne en avril 2023 ;
- étendre la TVA sur certains produits alimentaires qui ne sont pas de première nécessité en septembre 2023 ; et
- poursuivre la mise en œuvre du plan de rationalisation des exonérations fiscales en vue de réduire le montant d'environ 37 milliards de francs CFA en 2024.

37. Pour 2023, le financement du déficit sera assuré par des ressources domestiques et régionales ainsi que des ressources extérieures. Concernant les ressources domestiques et régionales, le montant de financement net envisagé est limité à 1 160 milliards de FCFA. Le Gouvernement s'engage à ne pas dépasser ce plafond. Quant aux ressources extérieures nettes, elles s'élèvent à 1 439,1 milliards de FCFA incluant les prêt-projets, les appuis budgétaires et un recours au marché financier international.

D. Politique d'endettement et de gestion de la dette

38. La dernière analyse de viabilité de la dette indique que la Côte d'Ivoire reste classée en « risque de surendettement modéré ». Toutefois, le portefeuille de la dette extérieure reste vulnérable à un choc négatif sur la croissance du PIB, les recettes d'exportation, le taux de change de l'euro par rapport au dollar US et les passifs conditionnels. De même, le portefeuille de la dette publique totale reste vulnérable à un choc sur le taux de croissance économique.

39. La politique d'endettement au cours du programme 2023–25 visera à contenir l'augmentation des ratios de liquidité notamment le ratio service de la dette extérieure rapporté aux exportations et celui du service de la dette extérieure rapportée aux recettes budgétaires hors dons, afin de maintenir le statut de risque de surendettement « modéré » et renforcer la résistance aux chocs extérieures.

40. Pour 2023, le Gouvernement entend recourir à de nouveaux prêts dans la limite de 5,9 milliards de US dollar en valeur actuelle. En cohérence avec la stratégie de financement, le plan d'emprunts devrait être financé à hauteur de 6,4 % par un recours aux ressources concessionnelles des bailleurs multilatéraux et bilatéraux, à hauteur de 68,5 % par les ressources semi-concessionnelles et 25,1 % par la dette commerciale. Le Gouvernement continuera à privilégier les emprunts concessionnels en respectant les meilleures pratiques d'investissement public recommandées par l'Evaluation de la Gestion des Investissements Publics (EGIP).

41. Le Gouvernement continuera d'affiner le cadre de la gestion de la dette publique, conformément aux bonnes pratiques internationales et aux normes communautaires de l'UEMOA.

- Sur le plan institutionnel, un dispositif réglementaire complémentaire a permis la mise en place du Comité National de la Dette Publique (CNDP) qui est assisté du Comité des Experts de la Dette (CED), lesquels sont chargés respectivement, de l'orientation stratégique et du soutien à la gestion de la dette publique. Par ailleurs, l'adoption d'un texte unique couvrant l'ensemble des aspects liés à la politique d'endettement, à la stratégie de gestion de la dette, à la gouvernance et à l'évaluation de la politique d'endettement est apparu nécessaire. Ainsi, un projet de loi portant politique nationale d'endettement public sera adopté par le Conseil des Ministres d'ici la fin de septembre 2023 (RS pour fin septembre 2023). Le statut institutionnel de la structure en charge de la gestion de la dette a été renforcée avec la création par décret n°2021-454 du 8 septembre 2021 de la Direction Générale des Financements (DGF) en remplacement de la Direction de la Dette Publique et des Dons (DDPD). La DGF sera opérationnalisée en avant la fin 2023 avec la nomination des différents responsables et l'organisation des services.
- Au niveau opérationnel, conformément aux prescriptions du Règlement n°09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique adopté le 04 juillet 2007 par les Etats membres de l'UEMOA, le CED élaborera chaque année une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) couvrant les cinq années à venir. La SDMT sera annexée à la loi des finances. Par ailleurs, une Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) sera produite trimestriellement, à l'aide du Cadre de Viabilité de la Dette (CVD), à l'effet de suivre l'évolution des indicateurs de viabilité de la dette. L'évaluation, la surveillance et la gestion des risques liés à la dette publique continueront de bénéficier de l'assistance technique du FMI y compris le suivi des risques budgétaires liés aux entreprises publiques. En outre, la couverture de la dette sera étendue progressivement aux entreprises publiques.

E. Politique sociale et emplois

42. Le Gouvernement poursuivra sa politique sociale volontariste en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales. Les actions porteront sur la poursuite de la mise en œuvre du PSGouv avec un accent particulier accordé à la jeunesse en 2023. A cet effet, sous l'impulsion du Président de la République, le Gouvernement a initié le Programme Jeunesse du Gouvernement (PJGouv 2023-2025, cf. Encadré 5) qui regroupe un ensemble d'actions prioritaires qui vise à accompagner les jeunes vers l'autonomie dans une perspective de réduction des inégalités. Les actions portent principalement sur l'engagement citoyen, l'éducation, la formation technique, l'insertion sociale et professionnelle, la santé, la sécurité, et les loisirs éducatifs, sportifs et culturels. Le coût total du PJGouv 2023-2025 est estimé à 1183,03 FCFA dont 36 % financés sur le budget 2023, soit 426 milliards.

Encadré 5. Actions majeures du Programme Jeunesse du Gouvernement 2023–25

Le PJGouv est structuré autour de trois (03) axes comprenant plusieurs actions notamment:

I. Accélération de la formation, de l'insertion professionnelle et de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes

- l'élargissement de l'offre d'accès à la connaissance, au savoir-faire et au savoir-être à tous les jeunes en fonction de leurs besoins à travers l'École de la deuxième Chance ;
- l'accélération de la création de centres d'incubation publics pour l'accompagnement des jeunes dans la réalisation de leurs projets d'entrepreneuriat ;
- la mise en place de l'Initiative pour l'Entrepreneuriat Rapide des Jeunes basée sur le financement d'Activités Génératrices de Revenus ;
- la mise en place d'un « Programme National d'accélération des Start-Ups et PME Numériques » ;
- l'augmentation du nombre d'élèves et étudiants bénéficiaires de bourses et de soutiens financiers ;
- la mise en place d'un « Programme Campus Numériques » consistant à déployer des centres numériques au sein des universités et grandes écoles publiques ;

II. Renforcement de l'engagement citoyen et de l'éthique sociale de la jeunesse

- l'institution de cadres d'échanges réguliers entre les plus hautes autorités de l'Etat et les jeunes (Président de la République, Premier Ministre, Présidents d'Institutions, Ministres) ;
- le renforcement de l'esprit et l'engagement citoyens des jeunes ;
- le développement de l'estime de soi et des capacités intrinsèques des jeunes ;
- l'institution de la semaine de la jeunesse et le renforcement du dialogue intergénérationnel.

III. Amélioration des conditions d'épanouissement et de bien-être des jeunes

- la promotion des activités parascolaires dans les établissements d'enseignement ;
- l'amélioration du pouvoir d'achat des jeunes à travers l'institution de la « Carte Jeunes » accessible à faible coût et offrant des réductions et autres avantages dans le commerce ; et
- la construction et l'équipement de la « Maison de la Jeunesse » à Abidjan.

43. En droite ligne avec le PJGouv, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du Plan stratégique de la réforme de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, adopté en 2016.

A l'horizon 2025, ce plan vise un taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'ordre de 80 % et un effectif de 400 000 personnes formées et insérées dans le cadre de l'école de la deuxième chance (E2C). La mise en œuvre du plan a permis de renforcer le cadre institutionnel de l'ETFP facilitant la vulgarisation de l'accès aux formations professionnelles et techniques à travers la loi d'Orientation de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage adoptée en 2022. En outre, les capacités d'accueil de l'ETFP ont été renforcées dans les domaines de la maintenance industrielle, l'hôtellerie et le tourisme et les BTP pour répondre à la forte demande. En perspective, le Gouvernement travaillera à (i) accroître l'accès à l'ETFP avec la construction des « garages-écoles », « des

chantiers-écoles », et « des champs-écoles » dans le cadre de l'E2C, et (ii) adapter les curricula et programmes de formation aux besoins des secteurs économiques.

44. Par ailleurs, le Gouvernement veillera à perpétuer la Couverture Maladie Universelle afin de faciliter l'accès aux soins de santé à toutes les couches de la population. Dans ce cadre, les opérations d'enrôlement seront renforcées à partir de 2023 pour atteindre un stock de 8,2 millions à fin 2023 et un taux de 60 % de la population enrôlée en 2027, soit 20,7 millions personnes. Au niveau du recouvrement, les efforts viseront à (i) accroître le taux de recouvrement des cotisations des salariés du privé de 42 % en 2022, à 70 % dès 2023, et à 85 % en 2027, et (ii) accroître le taux de recouvrement des personnes enrôlées du secteur informel de 1 % en 2022 à 38,3 % en 2027 à travers les paiements des cotisations par les différentes structures de gestion et régulation des filières agricoles (café-cacao, hévéa-palmier à huile, coton-anacarde).

F. Réformes structurelles

a) Gestion des finances publiques

45. Le Gouvernement poursuivra l'amélioration de la performance de la gestion des finances publiques. A ce titre, il compte :

- **Au niveau des dépenses courantes**
 - poursuivre la mise en œuvre de la régulation budgétaire ;
 - poursuivre la tenue des conférences de performance sur les programmes ;
 - poursuivre la mise en œuvre des actions contenues dans la stratégie de la masse salariale ;
 - poursuivre la catégorisation des entreprises et la mise à jour de la banque de données des prix de référence ; et
- **Concernant les dépenses d'investissement**
 - poursuivre les efforts de réduction des délais de passation des marchés publics ;
 - dématérialiser progressivement les procédures de passation des marchés publics ; et
 - poursuivre les efforts en vue de l'amélioration de la capacité d'absorption des dépenses d'investissement.

Par ailleurs, il envisage de :

- étendre le Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE) aux RNE et aux EPN en vue de permettre l'exécution des budgets des RNE et des EPN dans ladite application ;

- évaluer les conseils d'administration des entreprises publiques : les Conseils d'administration seront évalués par un prestataire indépendant, afin principalement d'identifier les mesures et réformes à mettre en œuvre pour l'amélioration de la gouvernance des entreprises publiques ;
- renforcer le dispositif de suivi de la dette des entreprises publiques ;
- poursuivre la sécurisation et la sauvegarde du système d'information budgétaire en 2023 ;
- finaliser la dématérialisation de la chaîne de passation des marchés publics, avec notamment la mise en exploitation de la version 2 du SIGOMAP (Système Intégré de Gestion des Opérations des Marchés Publics), intégrant l'action des opérateurs économiques, afin d'assurer la réduction des délais de passation des marchés et davantage de transparence dans l'attribution des marchés.

46. Le Gouvernement continuera à recourir aux partenariats publics-privés (PPP) tout en limitant les risques budgétaires y afférents. Dans le cadre du suivi du portefeuille de projets PPP à fin 2022, sur 65 projets PPP actifs, 3 contrats prévoient la garantie de l'Etat, et un seul a mis en jeu la garantie de l'Etat. Par ailleurs, le Gouvernement continuera de renforcer le cadre de gestion des PPP. En phase de contractualisation, conformément aux recommandations des audits, il se limitera aux engagements usuels liés aux autorités contractantes dans les contrats PPP. De plus, le Comité National de Pilotage des PPP (CNP-PPP) veillera à ce que ces engagements n'exposent pas à des risques budgétaires à court terme. En outre, il continuera de (i) réaliser l'évaluation annuelle des risques budgétaires liés aux contrats PPP, ainsi que les revues annuelles du portefeuille PPP en liaison avec les autorités contractantes, et (ii) publier les informations sur le portefeuille PPP conformément à l'article 24 du décret n° 2018-358 déterminant les règles relatives aux contrats de PPP. En outre, le Gouvernement continuera à renforcer l'efficacité des investissements publics, conformément aux recommandations des EGIP 2017 et 2021. En particulier, il renforcera la coordination entre l'administration centrale et les collectivités territoriales, la gestion des PPP, la cohérence entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement, et la déclaration des actifs. Les procédures d'examen des projets PPP seront renforcées afin d'évaluer les risques budgétaires relatifs à ces projets à travers l'élaboration pour chaque projet, par les services en charge du Budget et des Finances, d'une fiche présentant les risques y relatifs. Avec l'aide du FMI, il réalisera le C-EGIP, qui permettra de prendre en compte le changement climatique dans le processus de sélection, de budgétisation et de mise en œuvre des projets d'investissement, et le GFP vert, qui permettra d'intégrer les défis du changement climatique dans le cadre budgétaire.

47. Les acquis du Compte Unique du Trésor (CUT) seront renforcés. A fin 2022, les efforts déployés ont permis la centralisation et la disponibilité de l'ensemble des recettes publiques pour une gestion optimale de la trésorerie. Toutes les opérations de dépenses sont désormais effectuées à travers le CUT. Les délais et l'efficacité des paiements se sont améliorés de façon significative au niveau de la dette publique et des mises à disposition de fonds au profit des organismes publics.

Pour consolider ces acquis, le Gouvernement adoptera au plus tard à fin 2023 un chronogramme de clôture des comptes ouverts dans les banques commerciales (RS pour fin décembre 2023). Un dispositif spécifique sera mis en place dans le processus de fermeture des comptes concernés actuellement ouverts à la BNI pour tenir compte de la nature des fonds gérés par cette banque.

48. Le Gouvernement va encore améliorer l'efficacité et la transparence des dépenses dans le cadre de la mise en œuvre du code des marchés publics de 2019. À cet effet, il prévoit de rendre obligatoire l'utilisation de la passation électronique des marchés pour au moins 10 % des opérations dont la procédure de passation débutera à partir d'octobre 2023 (RS pour fin décembre 2023). Le Gouvernement poursuivra également la mise en œuvre de sa politique de maîtrise des recours aux procédures dérogatoires de passation de marchés publics à travers un plafonnement de la part de ces marchés à 20 % du total des marchés. Il poursuivra également les efforts en cours en vue d'une transparence des contrats de passation de marchés, avec notamment la publication des contrats avec identification des bénéficiaires effectifs, des rapports de livraison et des audits des marchés.

49. Les travaux d'élargissement du champ du TOFE selon le MSFP 2014 devraient être poursuivis pour aboutir progressivement à un TOF du secteur public. A la suite de l'intégration de onze (11) unités extrabudgétaires, autres que EPN, dans le champ du Tableau des Opérations Financières (TOF) depuis 2021, les travaux se sont poursuivis en 2022 avec l'intégration de quatre (04) entreprises publiques à savoir AIR-COTE D'IVOIRE, SIR, PETROCI, CI-ENERGIES. Pour l'année 2023, il est prévu l'intégration de quatre (04) autres entreprises publiques : la SOTRA, le Conseil Coton Anacarde, l'ONECI et l'ADERIZ, avec l'appui de l'assistance technique du FMI. Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra la production du TOFE trimestriel de l'Administration Centrale selon le MSFP 2014, soixante (60) jours après la fin du trimestre. Quant au TOFE 2022, les travaux se poursuivront en vue de la rendre disponible en juin 2023. En ce qui concerne la prise en compte des avantages en nature, après les travaux préliminaires effectués, le Gouvernement envisage de mettre en place une méthodologie d'évaluation des avantages en nature liés aux véhicules de fonction, avec l'assistance technique de l'AFRITAC de l'Ouest. Il prévoit d'adhérer à la couverture de la dette des entreprises publiques conformément au Guide pour les Statistiques de la Dette du Secteur Public (GSDSP 2011) avant fin 2025 et d'achever la transition progressive vers le MSFP 2014.

b) Régulation et contrôle des prix

50. Les prix minimums bord champ garantis aux producteurs de cacao, café et anacarde continueront d'être fixés conformément aux mécanismes en vigueur.

51. Les actions de lutte contre la cherté de la vie seront poursuivies afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages. Dans ce cadre, à court terme, pour assurer l'approvisionnement adéquat des marchés, le Gouvernement envisage de (i) construire trois marchés de gros et douze marchés relais dans le cadre du Projet de Développement des Chaînes de Valeur Vivrières (PDC2V)

et quarante (40) marchés ruraux de proximité dans le cadre du Programme d'Urgence Agricole (PURGA 2), et (ii) adopter une stratégie de commercialisation des produits vivriers. A moyen terme, les actions viseront à (i) moderniser les techniques de production agricole, animale et halieutique, avec le recours à l'irrigation, à la mécanisation et aux engrais, (ii) accroître les moyens de production, de conservation et de transformation des produits vivriers, (iii) mettre en place un mécanisme de constitution et de gestion d'un stock de sécurité alimentaire, (iv) mettre en place des mesures incitatives pour accroître les investissements dans le transport spécifique des produits vivriers, (v) poursuivre la réhabilitation des pistes rurales de desserte pour réduire les pertes post-récoltes, et (vi) construire des gares routières modernes et des aires de stationnement.

c) Développement du secteur financier

52. Les efforts pour renforcer la solidité du système financier vont se poursuivre. Dans ce cadre, le Gouvernement œuvrera à parachever la restructuration et la recapitalisation des banques publiques sous-capitalisées.

- S'agissant de la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (BHCI), entre 2020 et 2022, l'augmentation de son capital a permis d'améliorer considérablement le niveau de ses fonds propres de base et par conséquent le ratio de solvabilité. Dans cette dynamique, le Gouvernement travaille à mettre en conformité la banque aux normes réglementaires par des apports complémentaires de fonds propres. Tenant compte des effets de l'augmentation du capital, des actions d'optimisation des frais généraux et surtout de la vision du Gouvernement de faire de la banque, la référence du financement de l'immobilier, sa solidité devrait se renforcer sur les cinq (5) prochaines années.
- Au niveau de la Banque Populaire de Côte d'Ivoire (BPCI), les efforts déployés au cours des cinq dernières années ont permis de diviser par 4 le taux de dégradation du portefeuille à fin 2022. Les perspectives 2023-2027 demeurent ambitieuses et reposent sur des actions visant à renforcer la solidité financière de la banque et à sa mise en conformité avec la norme réglementaire sur le ratio de solvabilité. Ces actions portent essentiellement sur l'adoption d'un schéma de recapitalisation, et l'ouverture du capital à un partenaire financier.

Par ailleurs, la BCEAO veillera au respect des normes réglementaires, en particulier, celles prévues par les dispositions transitoires de Bâle 2 et 3.

53. Le Gouvernement accordera un intérêt particulier aux actions visant à approfondir le marché financier, à diversifier les instruments financiers et promouvoir l'inclusion financière. A ce titre, dans la continuité de la Stratégie de Développement du Secteur Financier (SDSF), il veillera à (i) l'application de la Loi sur l'Affacturage, adoptée en décembre 2022, (ii) opérationnaliser la Bourse des Matières Premières Agricoles (BMPA) à travers l'adoption du cadre juridique y relatif et le lancement de ses activités en 2023, (iii) accroître la mobilisation des ressources de long-terme à travers l'intensification des activités de la Caisse de Dépôt et de Consignation, et (iv) poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF 2019-2024) qui vise à porter le taux

d'inclusion financière de 41 % en 2017 à 60 % en 2024. A cet effet, une revue à mi-parcours de ladite stratégie sera réalisée en vue de prendre en compte les nouvelles priorités du Gouvernement en lien avec les objectifs du PND, notamment l'accès aux services financiers pour les femmes (RS pour fin mai 2024). Une nouvelle SNIF pour la période 2025-2029 sera élaborée à la fin de l'année 2024.

d) Entreprises publiques

54. Les entreprises du portefeuille de l'Etat continueront de faire l'objet d'un suivi accentué à travers le déploiement des contrats de performance et la poursuite des audits. De 2017 à fin 2022, 37 contrats de performance ont été signés et ont fait l'objet d'un suivi régulier. Pour l'année 2023, ces actions se poursuivront avec la signature de 05 nouveaux contrats. Au niveau des audits, conformément à la Communication en Conseil des Ministres relative aux risques budgétaires, adoptée en 2018, trente-neuf (39) missions d'audits ont été diligentées dans les entreprises publiques sur la période allant de 2018 à 2022. En perspective, le Gouvernement prévoit la réalisation de ces audits au moins une fois tous les trois (3) ans dans chaque entreprise à participation publique majoritaire, et systématiquement pour toute entreprise déficitaire depuis deux ans ou en difficulté financière.

55. Le Gouvernement veillera à accompagner les entreprises du secteur de l'énergie pour satisfaire les besoins énergétiques liés à sa politique d'industrialisation. Dans ce cadre :

- Au niveau du secteur électricité, il œuvre à restaurer l'équilibre financier, impacté par les effets négatifs des chocs liés au covid-19 et à la crise en Ukraine. En effet, le niveau des arriérés dus aux IPPs et fournisseurs de gaz naturel s'est accru à partir de février 2022 en raison (i) du retard de la mise en service des nouveaux ouvrages de production thermique entraînant une baisse des volumes exportés, (ii) du recours, au 4^{ème} trimestre 2021, au HVO, plus onéreux que le gaz et (iii) de l'accumulation d'arriérés export, principalement par Energies du Mali (EDM). Afin de rétablir l'équilibre financier du secteur électricité, sur la période 2023-2027, le Gouvernement envisage de (i) procéder à des ajustements tarifaires périodiques, et (ii) négocier la mise en place d'un mécanisme de refinancement des arriérés dus aux IPPs et fournisseurs de combustible.
- Un programme d'investissement à l'horizon 2040 a été adopté dans le cadre du plan de développement du secteur électricité qui vise à faire du pays un hub-énergétique sous-régional. Ce plan prévoit la mise en œuvre de plusieurs projets dans le solaire, la biomasse, l'hydroélectricité, la filière charbon, la production thermique, et l'approvisionnement en gaz naturel liquéfié.
- Concernant la SIR, les performances économiques et financières de l'année 2022 ont été meilleures que 2021 grâce à la hausse des marges de raffinage, et au dynamisme du marché sous-régional. Dans le cadre du plan de développement de la SIR, les projets en cours visent la mise aux normes internationales des carburants, l'amélioration de l'efficacité énergétique ainsi

que l'adaptation de l'outil de production à l'évolution du secteur et à la transition énergétique. En outre, la politique de reconquête des Marchés de l'hinterland devrait se poursuivre.

- Par ailleurs, le Gouvernement s'assurera de la mise en œuvre du protocole de traitement des dettes et créances croisées du secteur.

56. Le Gouvernement entend promouvoir le développement des entreprises du secteur transport notamment Air Côte d'Ivoire (ACI) et la SOTRA.

- Concernant ACI, les efforts porteront sur le renforcement des réseaux régional et domestique, le renforcement du capital humain, et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle afin d'assurer sa rentabilité financière d'ici cinq (5) ans. A cet effet, le Gouvernement compte apporter les appuis nécessaires pour poursuivre la mise en œuvre du Plan de Compétitivité (PCOM) de la compagnie. Sur le plan opérationnel, la flotte sera renforcée en 2023 à travers la mise en service de trois (3) avions de location.
- S'agissant de la SOTRA, après les performances enregistrées en 2022, sa situation financière devrait se consolider en lien avec les investissements prévus pour l'extension du réseau à l'intérieur du pays et la diversification des activités.

e) Climat des affaires et gouvernance

57. Le Gouvernement entend améliorer davantage la capacité du pays à attirer les investissements privés nationaux et internationaux en vue de renforcer le rôle du secteur privé dans l'économie. Ce faisant, le Gouvernement s'attèle à la réalisation des quatorze (14) autres projets de l'Agenda des réformes 2020-2022 dont sept (07) en cours et sept (07) autres initiés. En outre, capitalisant sur les acquis et les leçons tirées de cette mise en œuvre, l'Etat entend adopter, en 2023, un nouvel agenda de réformes pour la période 2024-2026. Par ailleurs, le Gouvernement s'attellera spécifiquement à finaliser les projets relatifs à la Généralisation de l'Identifiant Unique des Entreprises, à la rationalisation et la dématérialisation des licences et permis d'affaires, à la refonte du Portail Unique des Services à l'Investisseur (PUSI) et à l'interconnexion des systèmes informatiques.

58. Le Gouvernement compte accélérer le développement des grappes industrielles et les Agro-pôles conformément à sa stratégie d'industrialisation.

- Concernant les grappes industrielles, plusieurs zones industrielles dédiées seront aménagées sur l'ensemble du territoire. Ainsi, (i) la zone industrielle de Bonoua, exclusivement dédiée au développement de l'Agro-industrie, est en cours d'aménagement et elle a vu l'implantation de plusieurs entreprises alimentaires (Production de l'eau, de boisson, emballages alimentaires etc.), (ii) une aire dédiée au développement des matériaux de construction notamment le ciment dans la zone industrielle de PK 24 (Akoupé-Zeudji) est en cours d'aménagement avec près de

¾ des unités industrielles de production de ciment installées dans cette zone, et (iii) l'étude de faisabilité du projet de création de la zone franche textile à Bouaké a été engagée. Par ailleurs, les études de mise en œuvre des sept (07) grappes seront finalisées avant fin 2023.

- S'agissant des agro-pôles, les neuf (09) pôles identifiés seront progressivement déployés après le démarrage des travaux des Agro-pôles 1 et 2 respectivement dans le centre (2PAI-Béliér à Yamoussoukro) et le nord (2PAI-Nord à Sinématiali).

59. L'accompagnement des PME sera renforcé avec les réaménagements apportés à la fiscalité des PME ainsi que l'opérationnalisation du GUDE-CI et du programme PEPITE.

- la fiscalité applicable aux PME (y compris les entrepreneurs) a été réaménagée en 2021 en vue de (i) l'adapter aux exigences de simplification, de modernité et d'optimalité, et (ii) de faciliter la migration des agents économiques du secteur informel vers le secteur formel. Deux (02) nouveaux régimes d'imposition sont désormais applicables : le régime de l'entrepreneur pour les entreprises avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions F CFA, et le régime des micro-entreprises pour celles dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 50 millions et inférieur ou égal à 200 millions FCFA. Par ailleurs, une opération d'enrôlement des entrepreneurs a permis d'identifier 23 236 Entrepreneurs, de délivrer 18 909 attestations d'entrepreneurs à fin décembre 2022 ;
- Le Guichet Unique de Développement des Entreprises de Côte d'Ivoire (GUDE-PME), créé par Ordonnance n°2022-73 du 26/01/2022, vise à accompagner le développement des PME et faciliter leur accès au financement. Il s'agit d'une holding comprenant deux filiales : la société d'accompagnement (Côte d'Ivoire PME) et la société de garantie des crédits aux PME (SGPME). La SGPME devrait bénéficier de l'appui financier de la Banque Mondiale et du KfW à hauteur respectivement de 19,7 milliards FCFA et 11,6 milliards FCFA ; et
- Le Programme Economique Pour l'Innovation et la Transformation des Entreprises (PEPITE-CI 2030) a été mis en place par le Gouvernement dans le cadre de l'implémentation de la vision 2030 de la Côte d'Ivoire. Il vise à soutenir l'entrepreneuriat et à faire émerger des PME et start-ups fortes et résilientes au sein des chaînes de valeur des pôles stratégiques issus des grappes de la Vision 2030. Les bénéficiaires pourront ainsi répondre aux besoins du marché domestique puis conquérir des marchés internationaux et renforcer la position concurrentielle de la Côte d'Ivoire. Le processus de sélection est retracé ci-après (*cf. Encadré 6*).

60. Le renforcement de la gouvernance et la lutte contre la corruption continueront d'être au cœur des priorités du Gouvernement. Dans ce cadre, la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption pour la période 2023-2027 a été adoptée par le Conseil de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) en avril 2023 et transmise au Gouvernement pour adoption en Conseil des ministres. Par ailleurs, le Gouvernement compte capitaliser sur l'opérationnalisation du Système de détection et de Prévention des Actes de Corruption et des Infractions assimilées (SPACIA), mis en place par le décret n°2022-264 du 13 avril 2022.

SPACIA a pour mission de recevoir les signalements des actes de corruption et infractions assimilées, de procéder à leur traitement et d'en saisir les autorités compétentes. Il vise à mettre à la disposition du Gouvernement une base de données statistiques pour la prise de décision. Au cours de l'année 2022, à travers SPACIA, cinq cent dix-neuf (519) cas de signalements ont été reçus dont 390 cas présumés de corruption et infractions assimilées. A terme, SPACIA devrait permettre d'accroître la participation citoyenne à la lutte contre la corruption, et renforcer l'efficacité des actions en matière de gouvernance. Par ailleurs, en 2023, l'élaboration du premier rapport d'étape du Plan National d'Actions (PNA) lié au Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) devrait permettre d'identifier les progrès réalisés par la Côte d'Ivoire et les défis à relever au regard de la gouvernance. S'agissant des déclarations de patrimoine, les mesures nécessaires seront prises pour améliorer le taux et le porter à 90 % à fin décembre 2024.

Encadré 6. Processus de sélection des bénéficiaires de PEPITE 2030

Le cadre de gouvernance du programme PEPITE a été défini par l'arrêté n°074/PM/CAB du 1^{er} juillet 2022 portant création, organisation et fonctionnement du cadre de gouvernance du programme PEPITE 2030. Le programme a été lancé en octobre 2022 avec pour objectif de constituer une première cohorte de 100 à 150 bénéficiaires à raison de 5 à 15 par filière. L'appel à candidature a été clôturé le 28 février 2023.

Mécanisme de sélection des bénéficiaires

La sélection des entreprises bénéficiaires se fait au travers d'un processus rigoureux et transparent sur l'ensemble du territoire. Le dispositif mis en place à cet effet prévoit la soumission des candidatures en ligne sur la plateforme dédiée au programme (www.pepите2030.gouv.ci), et le dépôt des dossiers physiques complets au programme via La Poste de Côte d'Ivoire sur la base du formulaire renseigné en ligne. Toutes les candidatures reçues sont analysées sur la base des critères d'éligibilité ainsi que des critères d'évaluation du programme.

Perspectives

Les prochaines étapes du programme sont :

- Passage des candidats shortlistés devant un Jury de sélection, au sein duquel siègeront des représentants du secteur privé ;
- Sélection finale des bénéficiaires au deuxième trimestre 2023 ; et
- Déploiement des leviers d'accompagnement au profit des bénéficiaires.

Les entreprises retenues bénéficieront de l'accompagnement du Gouvernement en matière administrative, réglementaire, fiscale, financière, de formation et de communication. Les entreprises bénéficiaires seront soumises à des exigences strictes contenues dans un contrat de performance et une charte éthique.

61. De façon spécifique, les actions du Gouvernement se concentreront sur le renforcement des institutions, la transparence dans l'industrie extractive, et la Lutte contre le blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT). Il s'agira principalement de :

- renforcer les institutions chargées de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (SNLC 2023-2027) ;
- mettre en œuvre les recommandations issues de l'évaluation de la Côte d'Ivoire en 2019 par le Secrétariat International de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) ; et
- mettre en œuvre le régime de supervision de la LBC/FT adopté en mars 2022 pour certaines professions non financières, et adopter les réformes prioritaires de l'évaluation de la LBC/FT menée par le FMI en cours d'achèvement.

f) Changement climatique et développement durable

62. Le Gouvernement compte renforcer ses actions en matière de lutte contre le changement climatique. Conformément à sa stratégie sur le climat, bâtie autour de l'Accord de Paris, le Gouvernement a soumis la version révisée des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) officiellement en mai 2022. Ces CDN prévoient une réduction des émissions de gaz à effet de serre (atténuation) de 30,41 % en 2030 contre 28,25 % antérieurement, et un accroissement de la résilience dans cinq (5) secteurs clés (foresterie, agriculture, ressources en eau, zones côtières et santé) très vulnérables au changement climatique (adaptation). Au niveau de l'atténuation, il s'assurera du déploiement des différentes stratégies élaborées. Il s'agit notamment de (i) la Stratégie nationale REDD+, la Nouvelle Politique Forestière, et la Stratégie nationale de réduction des SLCP (*Short-Lived Climate Pollutants*). S'agissant de l'adaptation, les actions et projets contenues dans la Stratégie Nationale Genre et Changement Climatique adopté en 2019, et le Programme National d'Investissement Agricole 2 (PNIA 2018-2025) continueront d'être mises en œuvre. De plus, le Gouvernement envisage de solliciter les financements au titre du *Fonds Fiduciaire pour la Résilience et la Durabilité* pour poursuivre les réformes sur le changement climatique.

63. Par ailleurs, le Gouvernement s'attèlera à mettre en œuvre ses engagements au titre de l'Initiative d'Abidjan adopté en mai 2022 dans le cadre de la COP 15 sur la désertification et la sécheresse. L'initiative d'Abidjan vise à créer les conditions d'une durabilité environnementale, à replacer le secteur agricole dans un rôle de création d'emplois et de revenus, à produire un équilibre social qui garantisse le droit à une alimentation équilibrée et à une vie décente. Elle est organisée autour de quatre composantes : (i) la lutte contre la déforestation, (ii) la restauration d'au moins 20 % du couvert forestier d'ici la fin de la décennie, (iii) l'amélioration de la productivité agricole et l'identification des chaînes de valeur du futur, et (iv) la durabilité des chaînes de valeurs actuelles. Dans le cadre de sa mise en œuvre, le Gouvernement a mis en place une Unité de Coordination. Cette unité assurera le suivi, notamment du Plan National de Lutte contre la Sécheresse et des projets de restauration des terres. Pour ce faire, le Gouvernement a adopté Un plan d'investissement de 1,5 milliard de dollars sur les cinq (5) prochaines années dont le financement nécessite l'accompagnement des partenaires techniques et financiers.

64. En cohérence avec l'initiative d'Abidjan, le Gouvernement entend déployer le programme cacao-durable en vue de conformer la cacao-culture ivoirienne aux nouvelles exigences internationales. Les objectifs et axes stratégiques du programme sont déclinés dans l'encadré ci-après (*cf. Encadré 7*) en matière de lutte contre le changement climatique.

g) Appareil statistique

65. Le Gouvernement adoptera les différents textes d'application de la Loi n°2020-950 du 7 décembre 2020 modifiant et complétant la Loi n°2013-537 du 30 juillet 2013 portant organisation du Système Statistique National. Il s'agit notamment du projet de décret portant organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de la Statistique Publique (ANSP), du projet de décret portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique (CNStat), du projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de la Statistique (ANStat), du projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS).

66. La production et la diffusion des données statistiques s'intensifieront à travers (i) la construction de nouveaux indicateurs, (ii) le renforcement des comptes nationaux, (iii) l'amélioration de la base données d'entreprises, et (iv) l'adhésion à la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD) à fin 2025. Dans ce cadre, le Gouvernement compte :

- poursuivre les travaux de développement des indicateurs de haute fréquence notamment l'Indicateur avancé des BTP rénové (IA BTP), les Soldes d'opinion dans l'industrie, l'Indice du chiffre d'affaires (ICA) de la Construction, l'Indice de consommation finale des ménages ;
- mettre à jour et améliorer l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), mettre à jour et élargir l'indice des prix à la production (IPP), et développer les indices des prix à l'exportation et à l'importation (IPXI);
- achever les travaux d'alignement des Comptes Nationaux Trimestriels (CNT) aux Comptes Nationaux Annuels (CNA) rebasés, en janvier 2024, et poursuivre le développement des comptes sectoriels ;
- réaliser le Recensement Général des Entreprises et Établissements de Côte d'Ivoire (RGEE-CI 2022-2023) prévu dans le cadre du Programme d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques (PHAS). Le RGEE-CI 2022-2023 vise d'une part, à disposer d'une banque de données économiques et financières actualisées et exhaustives sur les entreprises et établissements des secteurs formel et informel de Côte d'Ivoire, et d'autre part, à mettre en place un Système d'Information Géographique (SIG) ;

- refondre le site internet de l'INS afin de le rendre plus convivial et diffuser l'ensemble des indicateurs disponibles;
- poursuivre les efforts en vue d'adhérer à la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD) en 2025 et devenir ainsi le 6^{ème} pays africain à être à la NSDD

Encadré 7. Objectifs et axes stratégiques du programme cacao-durable

Objectifs globaux

- Garantir à la majorité des producteurs de cacao (60 %) et leurs familles un niveau de revenu supérieur au revenu décent à l'horizon 2030 ;
- Remonter progressivement le couvert forestier de 11 % en 2015 à 20 % à l'horizon 2030 ; et
- Éradiquer les pires formes de travail des enfants (PFTE) et le travail en dessous de l'âge minimum d'admission à l'emploi dans la cacao-culture à l'horizon 2025.

Axes et orientations stratégiques

Axe 1 : Durabilité économique

- L'amélioration des revenus et des conditions de vie des producteurs ;
- Le développement d'une production cacaoyère durable à l'échelle nationale et le renforcement de la gestion de l'offre de fèves de cacao ;
- La revalorisation du statut du producteur de cacao ;
- L'accélération de la montée en puissance de la transformation locale du cacao ;
- Le développement de la consommation du cacao au niveau national, régional et dans les marchés émergents ; et
- La mise en place et l'opérationnalisation d'un système de traçabilité national unique.

Axe 2 : Durabilité environnementale

- La mise en œuvre de la stratégie de préservation et de réhabilitation forestière pour gagner la lutte contre la déforestation.

Axe 3 : Durabilité sociale

- Le renforcement de la lutte pour l'éradication des pires formes de travail des enfants ; et
- L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et aux mécanismes de protection sociale.

FINANCEMENT ET SUIVI DU PROGRAMME

67. Le Gouvernement estime que le besoin de financement du programme 2023–25 sera couvert. Les financements additionnels seront mobilisés sur le marché monétaire régional et auprès des partenaires extérieurs. Au niveau intérieur, il veillera à optimiser le recours aux levées de fonds sur le marché régional pour préserver l'accès du secteur privé au crédit. Au niveau extérieur, il fera recours au marché international en fonction des

conditions financières, et privilégiera la communauté des donateurs pour contribuer au renforcement du niveau régional des réserves de change.

68. Le programme fera l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'Administration du FMI sur la base de critères et indicateurs quantitatifs de suivi et de repères structurels (tableaux 1 & 2). Ces critères, indicateurs quantitatifs et repères structurels, sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint qui comprend notamment le récapitulatif des hypothèses de projections, base d'appréciation de certaines performances. Les revues seront semestrielles, les deux premières revues ayant lieu le ou après le 15 novembre 2023 et le 15 mai 2024, et basées respectivement sur les échéances de fin juin 2023 et de fin décembre 2023 pour les critères de réalisation périodiques. A cet effet, et en addition des critères de réalisation (CR) et objectifs indicatifs mentionnés ci-dessus et/ou listes dans le tableau 1, le Gouvernement s'engage notamment à :

- éviter toute forme d'avances sur les recettes et de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels autres que ceux spécifiés dans le PAT ;
- n'émettre que des titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier local et sur celui de l'UEMOA et à se concerter avec les services du FMI, pour tout nouveau financement;
- ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux de change multiples, conclure tous les accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des statuts du FMI, imposer ou intensifier toutes restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements ; et
- adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite de leurs politiques, en consultation avec le FMI.

Tableau 1. Indicateurs quantitatifs de suivi du programme (2023–24)
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2023			2024
	Juin	Septembre	Décembre	Mars
	CR	OI	CR	OI
A. Critères de réalisation				
Plancher du solde budgétaire global (dons inclus)	-1338	-2007	-2514	-486
Plafond du financement intérieur net (émission de titres en FCFA incluse)	777	952	1160	196
Plafond pour la valeur actuelle de nouvelles dettes extérieures (échéances de plus d'un an) contractées ou garanties par l'État (en millions de dollars)	2533	4242	4650	1393
Plancher des recettes fiscales de l'État	3079	4620	6306	1690
Critères de performance continus				
Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par l'administration centrale (critère continu)	0	0	0	0
Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs par l'administration centrale (critère continu)	0	0	0	0
B. Objectifs indicatifs				
Plancher des dépenses sociales ciblées	307	700	949	171
Plafond pour les dépenses exécutées par procédure d'avances de trésorerie	167	263	370	65
Plancher pour la réduction nette des montants exigibles de l'administration centrale (- = réduction)	-132	-78	-25	-100
Plancher du solde budgétaire de base	-162	-130	-69	349
Pour mémoire :				
Dons programme (en millions de dollars) 2/	162	162	324	76
Prêts programme (en millions de dollars) 2/	349	445	759	70
Dons projet (en millions de dollars) 2/	67	124	191	31
Prêts projet (en millions de dollars) 2/	1139	1895	2496	304
C2D cumulé	80	140	200	10
C2D trimestriel	78	60	60	10
Total des dépenses de lutte contre la pauvreté	1623	2403	3318	756

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations des services du FMI.

1/ Montant cumulé depuis le 1^{er} janvier 2023 pour les objectifs de 2023, et depuis le 1^{er} janvier 2024 pour les objectifs de 2024.

2/ Converti avec le taux de change du programme USD/FCFA.

Tableau 2. Repères structurels du programme (2023–24)			
Domaine de réforme	Repères structurels	Raison	Echéance
Mobilisation des recettes	Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion et de recouvrement des restes à recouvrer d'impôts.	Augmenter les recettes intérieures pour préserver la viabilité des finances publiques et de la dette, et créer un espace budgétaire pour l'investissement public et la réduction de la pauvreté.	Septembre 2023
	Une stratégie globale de mobilisation des recettes intérieures à moyen terme (SRMT) sera élaborée au cours de l'année à venir pour approbation par le Gouvernement et sa publication, qui comprendra les objectifs de recettes et un calendrier de mise en œuvre.	Augmenter les recettes intérieures pour préserver la viabilité des finances publiques et de la dette, et créer un espace budgétaire pour l'investissement public et la réduction de la pauvreté.	Mai 2024
Gestion des Finances Publiques	Adopter par le Conseil des Ministres un projet de loi portant politique nationale d'endettement public.	(i) Définir les objectifs généraux de la dette publique et les règles prudentielles ; (ii) mettre en place des procédures d'engagement de la dette publique pour les départements ministériels et les organismes de l'Etat ; (iii) rationaliser le cadre de fonctionnement et de gestion de la dette ; (iv) clarifier les règles et les objectifs du gouvernement en matière de rétrocession ; (v) et renforcer le cadre institutionnel de gestion de la dette publique.	Septembre 2023
	Compte Unique du Trésor (CUT) : Adopter par le gouvernement un chronogramme de clôture des comptes ouverts dans les banques commerciales.	Améliorez la gestion de trésorerie et minimisez les charges financières.	Décembre 2023

	Rendre obligatoire l'utilisation de la passation électronique des marchés publics pour au moins 10 % des opérations dont la procédure de passation débutera à partir d'octobre 2023.	Améliorer l'efficacité et la transparence dans les marchés publics.	Décembre 2023
Secteur financier	Réaliser une revue à mi-parcours de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière en vue de prendre en compte les nouvelles priorités du gouvernement en lien avec les objectifs du PND, notamment l'accès aux services financiers pour les femmes.	Améliorer l'accès aux services financiers, en particulier pour les populations défavorisées.	Mai 2024

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. **Le présent protocole d'accord technique (TMU) définit les critères d'évaluation quantitatifs et structurels établis par les autorités ivoiriennes et les services du Fonds monétaire international (FMI) pour assurer le suivi du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) du FMI et le Mécanisme élargi de crédit (MEDC).** Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme. Les hypothèses de projection des principales variables macroéconomiques figurent dans le tableau 6.

2. **Sauf indication contraire,** l'État est défini dans le présent PAT comme l'administration centrale de la Côte-d'Ivoire, y compris la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) et la Caisse générale de retraite des agents de l'État (CGRAE), et les activités du Trésor pour les sociétés publiques en liquidation ; cette définition n'inclut pas les collectivités locales, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome.

3. **Sauf indication contraire,** les entités publiques sont définies dans le présent PAT comme les sociétés à participation financière publique majoritaire, la Société ivoirienne de raffinage (SIR) et autres entités publiques disposant de recettes fiscales et quasi-fiscales affectées.

INDICATEURS D'ÉVALUATION QUANTITATIFS

4. **Dans le cadre du suivi du programme, des critères de réalisation (CR) et des repères indicatifs (RI) sont fixés pour le 30 juin 2023 et le 31 décembre 2023 ; ces mêmes variables sont des repères indicatifs pour le 30 septembre 2023 et le 31 mars 2024.**

Les CR comprennent :

- (a) un plancher pour le solde budgétaire global (dons compris) ;
- (b) un plafond pour le financement intérieur net (y compris l'émission de titres en francs de la Communauté financière africaine (CFA) ;
- (c) un plafond pour la valeur actuelle de nouvelles dettes extérieures (échéances de plus d'un an) contractées ou garanties par l'administration centrale ;
- (d) un plancher pour les recettes fiscales de l'État ;
- (e) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs pour l'administration centrale ; et

- (f) un plafond zéro pour l'accumulation des nouveaux arriérés intérieurs pour l'administration centrale.

Les RI sont :

- a) un plancher pour les dépenses sociales spécifiques ;
- b) un plafond pour les dépenses exécutées par procédure d'avances de trésorerie ;
- c) un plancher pour la réduction nette des montants dus par l'administration centrale ; et
- d) un plancher pour le solde primaire de base.

5. Les CR, les RI et les ajusteurs sont calculés en variation cumulée à partir du 1^{er} janvier 2023 pour les objectifs de 2023, et du 1^{er} janvier 2024 pour les objectifs de 2024 (cf. tableau 1 du Mémoire de politiques économiques et financières-MEFP).

A. Solde budgétaire global (y compris dons-projets) (CR)

6. Le solde budgétaire global correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (y compris les dons-projets) et les dépenses totales (y compris les dépenses correspondant aux recettes affectées et prêts nets). Les dépenses de l'État sont définies sur la base des dépenses ordonnancées et prises en charge par le Trésor :

$$\{\text{Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales) + (Dons-projets)}\} - \{\text{Dépenses + Prêts nets (base ordonnancement)}\}.$$

B. Financement intérieur net (CR)

7. Le financement intérieur net de l'administration centrale est défini comme la somme (i) des créances nettes du système bancaire sur l'État (y compris les dépôts C2D) ; (ii) du financement non bancaire net (y compris le produit de privatisation et des ventes d'actifs et des comptes des correspondants du Trésor) ; et (iii) de tout financement libellé et devant être remboursé en Franc de la Communauté financière africaine (FCFA), à l'exclusion des prêts de la BOAD libellés en FCFA, qui sont classés comme dette extérieure. Le plafond du programme inclut une marge de 15 milliards de francs CFA au-delà du flux net projeté pour chaque trimestre.

Financement intérieur net (FIN) = Variation des créances nettes du système bancaire sur l'État (TOFE) + Financement intérieur non bancaire net (hors variation nette des exigibles) + Emprunts libellés et remboursés en Franc de la Communauté financière africaine (FCFA), hors prêts de la BOAD + Marge de financement de 15 milliards de FCFA.

8. Pour tout nouvel emprunt au-delà d'un montant total cumulé de 50 milliards de FCFA, l'État s'engage à ne procéder que par émission de titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'émission de titres publics sur le marché financier de l'UEMOA enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA), en concertation avec les services du FMI.

9. Facteur d'ajustement du critère de réalisation relatif au financement intérieur net.

Le plafond pour le FIN sera ajusté à la hausse pour toute la différence entre le montant effectivement décaissé et le montant prévu des appuis budgétaires (tableau 1 du MPEF). Spécifiquement, le plafond du FIN sera ajusté à la hausse par le montant de C2D attendu mais pas encore versé par l'AFD au compte C2D à la BCEAO à la date test (tableau 1 du MPEF).

C. Dette extérieure (CR)

10. Aux fins du programme, la définition de la dette est formulée au paragraphe 8(a) des directives sur la conditionnalité relative à la dette publique dans les accords du FMI adoptée par la décision du Conseil d'administration du FMI n° 16919-(20/103) du 28 octobre 2020.¹

- (a) Aux fins de ces directives, le terme « dette » s'entend comme une obligation courante, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition d'une valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services à un moment futur, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, les principales étant les suivantes :
- (i) les prêts, c'est-à-dire les avances de fonds à l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement selon lequel l'emprunteur remboursera les fonds à l'avenir (y compris les dépôts, les obligations, les garanties, les prêts commerciaux et les crédits-acheteurs), ainsi que les échanges temporaires d'actifs qui équivalent à des prêts entièrement garantis, dans le cadre desquels l'emprunteur est tenu de

¹Voir: Réforme de la politique sur les limites de la dette publique dans les programmes appuyés par le FMI 15688-(14/107), se référer à : <https://www.imf.org/en/Publications/Selected-Decisions/Description.aspx?decision=15688-%2814/107%29>.

- rembourser les fonds, et paye souvent des intérêts, en rachetant ultérieurement la garantie auprès de l'acheteur (accords de pension et accords officiels swap) ;
- (ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet à l'emprunteur de différer des paiements jusqu'à un moment donné après la date où les biens sont livrés ou les services rendus ; et
 - (iii) les baux, c'est-à-dire des accords par lesquels un bien est fourni que le locataire a le droit d'utiliser pour une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que la durée utile totale escomptée du bien, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins des directives, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements de loyer qui sont censés être effectués sur la période de l'accord, hormis les paiements concernant l'exploitation, la réparation ou l'entretien du bien.
- (b) D'après la définition susmentionnée de la dette, les arriérés, les pénalités et les dommages-intérêts accordés par les tribunaux en cas de non-paiement d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes. Le manquement au paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (le paiement à la livraison par exemple) ne donne pas lieu à une dette.

11. La dette extérieure est définie comme une dette contractée ou remboursée dans une monnaie autre que le franc de la Communauté financière africaine (FCFA), à l'exception de la dette libellée en FCFA due à la Banque ouest africaine de développement (BOAD), qui est également considérée comme une dette extérieure.

12. Le critère de réalisation (CR) relatif à la valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure contractée par l'administration centrale s'applique à toutes les dettes extérieures (concessionnelles ou non) contractées ou garanties, y compris les engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune valeur n'a été reçue. Ce critère de réalisation ne s'applique pas :

- aux dettes commerciales normales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an ;
- aux accords de rééchelonnement ;
- aux décaissements du FMI.

Aux fins du suivi du programme, la dette extérieure est considérée comme contractée ou garantie une fois que toutes les conditions à son entrée en vigueur ont été satisfaites, y compris l'approbation de sa convention par le gouvernement de la Côte-d'Ivoire (Conseil des Ministres) si cela est nécessaire. Dans le cas d'une émission d'euro-obligations, le montant réputé

contracté est le montant souscrit/acquis au terme de la période de souscription/acquisition tel que spécifié dans les clauses finales de l'échange. Aux fins du programme, la valeur en dollars des États-Unis de la nouvelle dette extérieure est calculée en utilisant les taux de change moyen pour décembre 2022 comme dans la base de données des IFS (statistiques financières internationales) du FMI, qui sont de 619,481 FCFA pour le dollar EU, 1,059 dollars EU pour l'Euro, et 1,329 dollars EU pour le DTS.

13. La VA de la nouvelle dette extérieure est calculée en actualisant tous les paiements futurs de service de la dette (principal et intérêts) à partir d'un taux d'actualisation du programme de 5 pour cent et en tenant compte de tous les paramètres des prêts, dont l'échéance, le différé d'amortissement, l'échéancier de paiements, les commissions initiales et les frais de gestion. La VA est calculée en utilisant le modèle du FMI pour ce type de calcul² et à partir du montant du prêt. Une dette est dite concessionnelle si à la date à laquelle elle est contractée, le ratio de sa valeur actuelle rapportée à sa valeur nominale est inférieur à 65 % (ce qui équivaut à un élément don d'au moins 35 %). S'agissant des prêts dont l'élément don est nul, ou inférieur à zéro, la VA est fixée à un montant égal à la valeur nominale.

14. Dans le cas des dettes assorties d'un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence majoré d'une marge fixe, la VA de la dette est calculée à partir d'un taux de référence du programme majoré d'une marge fixe (en points de base) spécifiée dans la convention d'endettement. Le taux de référence du programme pour le six mois euro FIRF est de 2,63 % et restera fixe pendant toute la durée du programme. La marge du dollar EU six mois FIRF sur l'euro six mois FIRF est de 50 points de base.

15. Facteur d'ajustement du critère de réalisation relatif à la VA de la nouvelle dette extérieure :

Le plafond du programme applicable à la VA de la nouvelle dette extérieure est ajusté à la hausse jusqu'à un maximum de 5 % du plafond de la dette extérieure en VA, dans les cas où les écarts par rapport au CR sur la VA de la nouvelle dette sont provoqués par une variation des conditions de financement (intérêt, échéance, différé d'amortissement, échéancier de paiements, commission initiale, frais de gestion) de la dette ou des dettes. Le facteur d'ajustement ne peut être appliqué lorsque les écarts sont imputables à un accroissement du montant nominal de la dette totale contractée ou garantie.

16. Les autorités feront part aux services du FMI de tout endettement extérieur projeté et des conditions y afférentes avant que ledit endettement ne soit contracté ou garanti par l'État.

²<https://www.imf.org/en/Topics/sovereign-debt/debt-limits-policy>

Tableau 1. Côte-d'Ivoire: Synthèse du programme d'emprunts extérieurs (2023–24)

Dette extérieure contractée	janvier-juin 2023		janvier-septembre 2023		janvier-décembre 2023		janvier-mars 2024	
	Volume de la nouvelle dette, millions US\$	VA de la nouvelle dette, millions US\$	Volume de la nouvelle dette, millions US\$	VA de la nouvelle dette, millions US\$	Volume de la nouvelle dette, millions US\$	VA de la nouvelle dette, millions US\$	Volume de la nouvelle dette, millions US\$	VA de la nouvelle dette, millions US\$
	1/	1/	1/	1/	1/	1/	1/	1/
Par sources de financement	2982.0	2532.9	5069.5	4241.9	5535.7	4650.3	1575.2	1393.4
Dette concessionnelle	122.6	59.3	432.5	211.9	432.5	211.9	0.0	0.0
Multilatérale	70.0	35.1	287.4	145.1	287.4	145.1	0.0	0.0
Bilatérale	52.6	24.2	145.1	66.8	145.1	66.8	0.0	0.0
Dette non concessionnelle	2859.4	2473.6	4637.0	4030.0	5103.1	4438.4	1575.2	1393.4
Semi-concessionnelle	2386.2	2000.4	4101.2	3494.2	4516.9	3852.1	1457.3	1275.6
Commerciale	473.2	473.2	535.8	535.8	586.3	586.3	117.8	117.8
Emploi de l'endettement	2982.0	2532.9	5069.5	4241.9	5535.7	4650.3	1575.2	1393.4
Infrastructure	974.6	884.5	1438.3	1275.5	1438.3	1275.5	0.0	0.0
Dépenses sociales	1471.1	1163.3	2118.5	1656.8	2584.6	2065.2	0.0	0.0
Financement budgétaire	0.0	0.0	833.9	744.6	833.9	744.6	0.0	0.0
Autres	536.3	485.1	678.9	565.0	678.9	565.0	1575.2	1393.4

Source : Les autorités ivoiriennes.

1/ Nouveaux emprunts contractés ou garantis. La valeur actuelle de la dette est calculée avec les terms individuels des prêts avec le taux d'escompte du programme de 5%.

2/ La dette concessionnelle est définie comme dette avec un élément don de plus de 35%.

3/ Dette avec un élément don positif, en dessous du seuil minimum de 35%.

4/ Dette sans élément don positif. Pour la dette commerciale, la VA est définie comme étant égale à la valeur nominale.

D. Plancher pour les recettes fiscales de l'administration centrale (CR)

17. Les recettes fiscales totales sont définies comme l'ensemble des recettes perçues par la Direction générale des impôts (DGI), la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP) et la Direction générale des douanes (DGD), ainsi que les recettes fiscales affectées telles que définies dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE). En sont exclues toutes les recettes provenant de cessions d'actifs, de dons et de recettes non fiscales. Pour mesurer l'impact des réformes de la politique budgétaire et des améliorations opérées au niveau de l'administration fiscale, le programme fixera un plancher pour les recettes fiscales de l'administration centrale qui sera arrêté à 95% des projections des recettes fiscales pour le reste de l'année en cours pour tenir compte de la variation de recettes due à des facteurs imprévus échappant au contrôle du gouvernement.³ L'objectif de recettes est calculé comme le flux cumulé depuis le début de l'année civile.

18. Les recettes fiscales affectées font l'objet d'un suivi spécifique. À fin mars 2023, les recettes fiscales affectées ne comprennent que la liste suivante d'affectations (voir tableau 2). Les autorités informeront le FMI de toute modification de la liste des affectations.

³La marge de 95% ne s'applique pas sur les recettes trimestrielles réalisées.

Tableau 2. Liste des recettes fiscales affectées 2023

Recettes affectées aux collectivités
Redevances Café Cacao Part CCC- Sacherie brousse
Fonds d'Investissement Agricole (2QC)
Parafiscalité anacarde
Péréquation
TSU FER
TOEM
FIMR
TSU SIR
PCC-PCS et PUA

E. Arriérés de paiement extérieurs (CR)

19. Les arriérés extérieurs correspondent au non-paiement de montants d'intérêt ou de principal à leur date d'exigibilité (en tenant compte des éventuelles périodes de grâce convenues par voie contractuelle). Ce critère de réalisation concerne les arriérés accumulés au titre de la dette extérieure contractée par l'État et de la dette extérieure garantie par l'État lorsque la garantie est invoquée par les créanciers. Ce CR continu fera l'objet d'un suivi continu et tout non-respect éventuel sera rapporté dans les meilleurs délais au FMI.

F. Les exigibles, y compris les arriérés de paiement intérieurs (RI et CR)

20. Les « exigibles » (ou « restes à payer ») comprennent les arriérés intérieurs et la dette flottante et correspondent aux obligations impayées de l'État Ils sont définis comme les dépenses prises en charge par le comptable public, mais qui ne sont pas encore payées. Au sens du programme, ces obligations comprennent (i) les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées non financières ; et (ii) le service de la dette financière intérieure.

21. Au sens du programme, les arriérés intérieurs comprennent les arriérés vis-à-vis des fournisseurs, et ceux sur le service de la dette financière intérieure. Les arriérés vis-à-vis des fournisseurs sont définis comme étant les obligations impayées de l'État auprès des entreprises publiques et privées non financières dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours ; les arriérés sur le service de la dette financière intérieure sont les obligations de service de la dette dont le délai de paiement dépasse un délai de 30 jours

suivant la date d'échéance, au-delà de l'échéance stipulée dans le contrat, y compris tout délai de grâce applicable.

22. La dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai réglementaire (90 jours pour la dette aux entreprises non financières et 30 jours pour le service de la dette financière).

23. Les « restes à payer » sont éclatés par payeur et type ainsi que par ancienneté et durée (<90 jours, 90–365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des entreprises non financières, et <30 jours, 30-365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des institutions financières).

24. Dans le cadre du programme, le plafond d'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs est de zéro. Ce CR continu fera l'objet d'un suivi continu et tout non-respect éventuel sera rapporté dans les meilleurs délais au FMI.

G. Dépenses sociales spécifiques (RI)

25. Les dépenses sociales spécifiques sont dérivées de la liste détaillée des programmes spécifiques dans le système SIGOBE (voir tableau 3) et décrits comme suit :

- **Protection sociale** : programme de transfert de fonds productif et budget du registre social.
- **Santé** : couvrira le Régime d'assistance médicale de la Couverture maladie universelle (RAM-CMU), les coûts de fonctionnement des établissements de santé primaire et la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM).
- **Éducation**
- **Emploi des jeunes**

H. Avances de trésorerie (RI)

26. Les avances de trésorerie sont définies dans le programme comme les dépenses payées par le Trésor en dehors des procédures normales et simplifiées (cf. décret n° 1998-716) d'exécution et de contrôle, et n'ayant notamment pas fait l'objet d'engagement et de mandatement préalables. Elles excluent les « régies d'avance » prévues par le décret n° 2013-762, ainsi que les procédures dérogatoires pour les dépenses financées sur ressources extérieures, les salaires, les subventions et transferts, et le service de la dette définies par le décret n° 1998-716. Le montant cumulatif des dépenses par avances de trésorerie telles que définies par le programme ne dépassera pas les plafonds trimestriels cumulatifs qui ont été

fixées à 10 % des dotations budgétaires trimestrielles (hors dépenses financées sur ressources extérieures, hors salaires, hors subventions et transferts, hors service de la dette). La liste nominative et limitative des dépenses éligibles aux avances de trésorerie est définie par arrêté ministériel n° 178/MEF/CAB-01/26 du 13 mars 2009.

Tableau 3. Côte-d'Ivoire: Tableau de suivi des dépenses sociales spécifiques sur financement Etat (en FCFA)

	2023				2024
	T1	T2	T3	T4	T1
PROTECTION SOCIALE	4,497,000,000	9,350,154,300	19,219,026,700	27,073,821,950	4,540,000,000
Programme multisectoriel d'appui au système national des filets sociaux	1,857,000,000	3,714,000,000	7,428,000,000	8,666,000,000	1,900,000,000
Programme régional pour l'autonomisation des femmes et le dividende démographique dans le sahel	0	120,000,000	240,000,000	280,000,000	0
Soutien aux indigents pour l'accès à la CMU	2,640,000,000	3,960,000,000	7,920,000,000	13,200,000,000	2,640,000,000
Appui à l'opérationnalisation de la CMU	0	1,556,154,300	3,631,026,700	4,927,821,950	0
Couverture Maladie Universelle	0	900,000,000	2,100,000,000	2,850,000,000	0
Prendre en charge les primes des agents d'accueil/CMU	0	656,154,300	1,531,026,700	2,077,821,950	0
SANTE	43,902,508,953	84,895,524,486	192,544,822,935	268,835,827,540	46,754,559,491
Personnel santé fonctionnaire	37,362,175,096	68,261,321,886	159,276,417,734	216,160,852,639	40,032,807,368
Renforcer les capacités d'intervention des CHR	1,000,000	334,040,786	668,081,572	1,057,795,822	1,139,891
Renforcer les capacités d'intervention des HG	4,118,190	755,939,990	1,511,879,981	2,393,809,970	4,694,286
Renforcer les capacités d'intervention des CSU et CSR	5,141,313	1,021,035,293	2,042,070,586	3,233,278,428	5,860,534
Renforcer les capacités d'intervention des CHU	1,385,000,000	2,077,500,000	4,155,000,000	6,578,750,000	1,400,306,541
Gratuité des soins ciblée (paludisme, accouchement, césarienne, etc.) et évacuation sanitaire	700,000,000	6,150,000,000	12,300,000,000	19,475,000,000	797,923,454
Structures sanitaires spécialisées (SAMU, CNTS, CNOR, ICA, CNPTIR, etc.)	3,291,653,754	4,824,900,631	9,649,961,262	15,279,105,332	3,350,037,369
Approvisionnement en médicaments	1,153,420,600	1,470,705,900	2,941,411,800	4,657,235,350	1,161,790,047
EDUCATION	110,651,111,995	210,232,194,808	483,253,800,895	647,515,316,083	118,634,756,881
Gestion des écoles préscolaires, primaires et secondaires (COGES)	2,865,376,829	5,525,529,057	12,892,901,133	17,497,508,681	2,865,376,829
Appuyer les COGES du Primaire	2,865,376,829	3,438,452,194	8,023,055,120	10,888,431,948	2,865,376,829
Appuyer les COGES du Secondaire/MENA	0	2,087,076,863	4,869,846,013	6,609,076,732	0
Education primaire et préscolaire	107,641,161,909	191,061,560,882	443,070,690,024	598,179,229,375	115,619,149,158
Programme de cantines scolaires	0	764,008,200	1,528,016,400	1,782,685,800	0
Acquisition et distribution de kits et manuels scolaires et maquettes pédagogiques	0	4,650,000,000	9,300,000,000	10,850,000,000	0
Appui à la prise en charge des frais de scolarité dans les écoles primaires privés Laïcs et confessionnelles	0	2,804,847,900	5,609,695,800	6,544,645,100	0
Personnel préscolaire et primaire fonctionnaire	107,641,161,909	182,842,704,782	426,632,977,824	579,001,898,475	115,619,149,158
Enseignement technique et formation professionnelle	144,573,257	13,645,104,869	27,290,209,738	31,838,578,028	150,230,894
Mise en oeuvre de l'Ecole de la Seconde Chance	0	1,200,000,000	2,400,000,000	2,800,000,000	0
Prise en charge des frais de scolarité des élèves affectés dans les établissements du secondaire technique privé	0	2,417,265,000	4,834,530,000	5,640,285,000	0
Appui au fonctionnement de l'AGEFOP et de l'IPNEPT	144,573,257	247,839,869	495,679,738	578,293,028	150,230,894
Appui à la formation professionnelle à travers le FDFP	0	9,780,000,000	19,560,000,000	22,820,000,000	0
EMPLOI DES JEUNES	1,483,296,505	2,481,132,866	4,962,265,731	5,789,310,020	1,488,789,469
Programme Emploi Jeunes	1,400,000,000	2,100,000,000	4,200,000,000	4,900,000,000	1,400,000,000
Projet de création d'emplois jeunes et de développement des compétences	0	176,160,000	352,320,000	411,040,000	0
Promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes	21,479,000	99,000,000	198,000,000	231,000,000	25,723,250
Appui au fonctionnement de l'Agence Emploi Jeune	61,817,505	105,972,866	211,945,731	247,270,020	63,066,219
TOTAL	160,533,917,453	306,959,006,459	699,979,916,260	949,214,275,593	171,418,105,841

I. Solde budgétaire primaire de base (RI)

27. Le solde primaire de base correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (hors dons) et les dépenses totales (y compris les dépenses correspondant aux recettes affectées) et prêts nets hors intérêts, hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures. Les dépenses de l'État sont définies sur la base des dépenses ordonnancées et prises en charge par le Trésor :

Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales, hors dons) – {Dépenses totales + Prêts nets - Intérêts - Dépenses en capital financées sur ressources extérieures (base ordonnancement pour toutes les lignes de dépenses)}.

POUR MÉMOIRE

A. Créances nettes du système bancaire sur l'État

28. Les créances nettes du système bancaire sur l'État sont définies comme la différence entre les dettes de l'État et ses créances vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales (y compris les dépôts C2D). Le champ des créances nettes du système bancaire sur l'État est défini par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) et correspond à celui de la Position nette du gouvernement, y compris les dépôts C2D (PNG).

B. Financement extérieur (Définitions)

29. Dans le cadre du programme, les définitions suivantes s'appliquent : (i) les dons-projets désignent les sommes d'argent ou des biens non remboursables destinés au financement d'un projet spécifique ; (ii) les dons-programmes sont les sommes d'argent ou des biens non remboursables non destinés au financement d'un projet spécifique ; (iii) les prêts-projets sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assortis d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds dans le cadre du financement d'un projet spécifique ; et (iv) les prêts-programmes sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assorties d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds non destinés au financement d'un projet spécifique.

C. Suivi du programme et données à communiquer

30. Le suivi des CR, RI et repères structurels fera l'objet d'un rapport d'évaluation trimestriel, qui sera établi par les autorités dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque trimestre.

31. Le gouvernement communiquera les informations spécifiées au tableau 5 dans un délai maximum de 45 jours après la fin du mois ou du trimestre, sauf pour les informations qui seront fournies plus tard, comme indiqué dans le tableau 5 du PAT.

32. Le gouvernement communiquera les données définitives fournies par la BCEAO dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque mois. Les informations transmises comprendront la liste complète et détaillée de la situation des engagements et des avoirs du secteur public avec (i) la BCEAO, (ii) la Banque Nationale d'Investissement (BNI) et (iii) le système bancaire (y compris la BNI).

33. Les autorités s'engagent à consulter les Services du Fonds sur toute proposition de nouvelle dette extérieure. Les autorités informeront les services du FMI dès la signature de toute nouvelle dette extérieure contractée ou à laquelle l'État donnera son aval, ainsi que des

conditions de cette dette. Les données concernant les nouvelles dettes extérieures ainsi que l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

34. Plus généralement, les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif de la mise en œuvre des politiques économiques.

D. Dépenses pro-pauvres

35. Les dépenses pro-pauvres sont définies comme la liste des « dépenses pro-pauvres » dans le système SIGOBE, tel que détaillé dans le tableau 4.

Tableau 4. Côte-d'Ivoire : Dépenses Pro-pauvres

	2023				2024
	T1	T2	T3	T4	T1
Agriculture et développement rural	21.8	44.6	65.4	87.2	22.9
Administration générale	3.8	8.6	11.4	15.2	4.0
Programme de développement et de promotion de l'agriculture	5.5	10.9	16.4	21.9	5.7
Formation et encadrement	8.7	17.3	26.0	34.7	9.1
Aménagement hydro-agricole	1.9	3.8	5.7	7.6	2.0
Autres investissements en milieu rural (FRAR,FIMR)	2.0	3.9	5.9	7.8	2.1
Ressources halieutiques et production animale	2.8	8.7	13.0	17.4	3.0
Administration générale / formation et encadrement	2.4	4.8	7.3	9.7	2.5
Appui à l'élevage et à la production laitière	0.1	1.3	1.9	2.6	0.2
Pêche et aquaculture	0.3	2.6	3.8	5.1	0.3
Education	376.4	881.9	1,261.2	1,674.1	395.2
Administration générale	24.1	52.4	78.6	104.8	25.3
Education préscolaire et enseignement primaire	132.9	329.4	504.4	658.7	139.5
Alphabétisation	0.2	0.3	0.5	0.7	0.2
Secondaire général, technique et professionnel	147.3	320.3	475.7	640.6	154.7
Enseignement supérieur et recherche scientifique	72.0	179.5	202.1	269.4	75.6
Santé	110.1	262.6	425.8	640.3	115.6
Administration générale santé	51.7	130.6	179.5	287.0	54.3
Système de santé primaire	21.9	43.0	109.3	167.5	23.0
Soins de santé préventive (programme élargie de vaccination)	0.5	1.1	1.6	2.1	0.6
Programme de lutte contre les pathologies et les endémies	8.4	36.9	55.3	73.7	8.8
Santé infantile, maternelle et nutrition	4.1	4.2	9.7	16.3	4.3
VIH/SIDA	10.2	20.4	30.6	40.9	10.7
CHU et Institutions médico-spécialisées	13.2	26.5	39.7	52.9	13.9
Eau et Assainissement	30.1	72.2	111.0	140.4	31.6
Accès à l'eau potable et assainissement	19.4	50.8	79.0	97.7	20.4
Protection de l'environnement et lutte contre la pollution	10.7	21.4	32.0	42.7	11.2
Energie	38.7	80.3	101.0	154.7	40.6
Accès à l'électricité	38.7	80.3	101.0	154.7	40.6
Routes et ouvrages d'art	89.9	162.8	258.4	382.7	94.4
Entretien pistes rurales	3.5	7.0	10.5	14.0	3.7
Construction d'ouvrage d'art	11.5	42.9	54.4	85.9	12.0
Autres travaux routiers	75.0	112.9	193.6	282.8	78.7
Affaires Sociales	19.0	38.0	59.1	76.1	20.0
Administration générale	4.3	8.7	13.0	17.3	4.6
Formations destinées aux femmes	0.8	1.7	2.5	3.4	0.9
Orphelinats, pouponnières et centres sociaux	7.0	13.9	20.9	27.8	7.3
Formation au personnel d'appui	0.4	0.8	1.3	1.7	0.4
Décentralisation (hors éducation, santé, et agriculture)	22.6	55.1	82.7	110.3	23.7
Décentralisation	22.6	55.1	82.7	110.3	23.7
Reconstructions	2.0	6.1	9.1	12.2	2.1
Reconstruction et réhabilitation	0.5	1.1	1.6	2.1	0.6
Habitat et logement sociaux	1.5	5.0	7.5	10.0	1.6
Autres domaines de lutte contre la pauvreté	6.5	11.1	16.6	22.2	6.9
Promotion et insertion des jeunes	5.3	8.6	13.0	17.3	5.6
Développement du tourisme et de l'artisanat	1.2	2.5	3.7	4.9	1.3
TOTAL	720.0	1,623.4	2,403.4	3,317.6	756.0

Source: Autorités ivoiriennes.

Tableau 5. Côte-d'Ivoire : Données à transmettre pour le suivi du programme			
Secteur	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Indicateurs de conjoncture	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Comptes nationaux provisoires	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois
	Comptes nationaux définitifs	Variable	60 jours après la révision
	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
Secteur de l'énergie	Pétrole brut : rapport d'enlèvements	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Structure des prix des produits pétroliers	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
Finances publiques	Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE)	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Rapport d'exécution budgétaire	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Rapport sur la situation des opérations de passation des marchés publics	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Estimation des recettes fiscales de l'État	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	État statistique de synthèse des remboursements des crédits de TVA	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	État statistique de synthèse des exonérations fiscales et douanières	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Dépenses pro-pauvres	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Avances de trésorerie	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Arriérés intérieurs de l'administration centrale	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Situation consolidée des restes à payer du Trésor	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Plan annuel de trésorerie	Annuelle	Fin de l'année + 45 jours
	Exécution du plan de trésorerie	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Balance consolidée des comptes du Trésor	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours

Tableau 5. Côte-d'Ivoire : Données à transmettre pour le suivi du programme (suite et fin)

Secteur	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Dettes intérieures	Situation détaillée de la dette extérieure	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Détails de tous les nouveaux emprunts intérieurs et garanties	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Prévision détaillée du service de la dette intérieure	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Situation des émissions et remboursements des valeurs mobilières	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
Dettes extérieures	Situation détaillée de la dette extérieure	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Détails de tous les nouveaux emprunts extérieurs et garanties	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Tableau des décaissements des nouveaux emprunts	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Prévisions du service de la dette extérieure	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
Entreprises publiques	Situation de la dette des entreprises publiques	Trimestrielle	Fin de trimestre + 90 jours
	Liste des entreprises publiques	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
Balance des paiements	Balance des paiements provisoire	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois (provisoire) ; fin de l'année + 12 mois (définitive)
	Balance des paiements définitive	Variable	À déterminer
Secteurs monétaire et financier	Situation des banques	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours (provisoire) ; fin du mois + 60 jours (définitive)
	Situation résumée de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours (provisoire) ; fin du mois + 860 jours (définitif)
	Situation monétaire intégrée	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours (provisoire) ; fin du mois + 60 jours (définitive)
	Situation nette du gouvernement	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Ratios prudentiels des banques	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Indicateurs de solidité financière	Trimestrielle	Fin du mois + 45 jours
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs, taux d'intervention de la BCEAO, réserves obligatoires	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours

Tableau 6. Côte-d'Ivoire : Principaux Indicateurs Économiques

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
			Prel.	Program			
(Annual percentage changes, unless otherwise indicated)							
National income							
GDP at constant prices	1.7	7.0	6.7	6.2	6.6	6.4	6.3
Consumer price index (annual average)	2.4	4.2	5.2	3.7	1.8	1.7	1.7
External sector (on the basis of CFA francs)							
Exports of goods, f.o.b., at current prices	-2.9	18.2	20.7	4.3	9.6	8.9	8.8
Imports of goods, f.o.b., at current prices	-1.5	24.3	36.5	3.1	6.6	6.3	7.2
Export volume	-2.4	10.2	0.3	5.3	7.9	8.1	8.0
Import volume	1.9	11.7	7.0	5.3	6.0	5.7	6.6
(Percent of GDP unless otherwise indicated)							
Central government operations							
Total revenue and grants	15.0	15.8	15.3	16.4	17.0	17.4	17.9
Total revenue	14.4	15.3	14.8	15.8	16.5	17.0	17.6
Tax revenue	12.4	13.2	12.9	13.9	14.6	15.1	15.7
Total expenditure	20.4	20.7	22.1	21.7	21.1	20.4	21.0
Current expenditure	14.7	14.9	14.9	14.3	14.0	14.0	14.0
Capital expenditure	5.7	5.8	7.2	7.5	7.1	6.4	7.0
Basic primary balance	-2.3	-1.1	-1.8	-0.1	-0.3	0.8	1.2
Overall balance, incl. grants, payment order basis	-5.4	-4.9	-6.8	-5.3	-4.1	-3.0	-3.0
External Sector							
Current account balance	-3.1	-4.0	-6.5	-5.6	-4.7	-4.0	-3.4
Non-interest current account balance	-2.1	-2.9	-5.3	-4.4	-3.6	-2.9	-2.4
Memorandum item							
Nominal GDP (CFAF billions)	36,252	39,821	43,681	47,642	51,876	56,270	60,858

Sources: Ivorian authorities, and IMF staff estimates and projections.



CÔTE D'IVOIRE

DEMANDES D'UN ACCORD ELARGI AU TITRE DU MECANISME ELARGI DE CREDIT ET D'UN ACCORD DE 40 MOIS AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT—ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE¹

Le 11 mai 2023

Approuvé par
Montfort Mlachila et Boileau Loko (FMI)
et Abebe Adugna Dadi et Manuela
Francisco (AID)

Préparé par le Fonds monétaire international et l'Association internationale de développement

Côte d'Ivoire : Analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI	
Risque de surendettement extérieur	Modéré
Risque de surendettement global	Modéré
Décomposition de la notation du risque	Marge d'absorption de chocs restreinte
Recours au jugement	Oui

La Côte d'Ivoire continue de présenter des risques de surendettement global et extérieur modérés. Le ratio service de la dette extérieure/recettes dépasse deux fois le seuil correspondant, en 2024 et en 2025, mais est inférieur à celui-ci durant le reste de la période de projection. Dans le scénario de référence, les autres indicateurs d'endettement extérieur se situent en deçà du seuil défini pour chacun d'entre eux. Tous les indicateurs, sauf le ratio VA de la dette extérieure/PIB, se dégraderaient dans plusieurs tests de résistance, le plus extrême étant un choc sur les exportations. Quant au ratio VA de la dette globale/PIB, il est en dessous du seuil correspondant, mais le franchit dans différents tests de résistance, le plus extrême étant ici un choc sur les prix des produits de base. L'impact de la détérioration des indicateurs d'endettement est atténué par une conjonction de facteurs : le faible nombre d'occurrences de dépassement des seuils, les bons résultats de la Côte d'Ivoire en matière de mise en œuvre des réformes dans le cadre des deux derniers accords conclus avec le FMI, de solides antécédents sur le plan de l'accès au marché, une gestion active de la dette s'inscrivant dans la durée et un signal de risque modéré émanant des indicateurs des risques de financements de marché. Enfin la marge d'absorption des chocs reste restreinte.

¹Selon le cadre de viabilité de la dette révisé pour les pays à faible revenu, la Côte d'Ivoire est classée parmi les pays présentant une capacité d'endettement jugée moyenne en raison d'un indicateur composite (IC) de 2,94, calculé à partir des *Perspectives de l'économie mondiale* d'octobre 2022 et de l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) réalisée en 2021.

PÉRIMÈTRE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. La dette publique englobe la dette contractée par l'administration centrale et les garanties que cette dernière fournit, y compris celles liées à la dette des entreprises publiques (tableau 1 du texte). L'AVD classe la dette extérieure et la dette intérieure selon la monnaie de libellé, car les données disponibles ne permettent pas d'utiliser le critère de résidence.² Par ailleurs, la dette des administrations locales n'est pas prise en compte dans l'AVD. Les administrations locales sont autorisées à contracter des emprunts dans les limites et conditions fixées par décret. Aucune information concernant cette dette n'est disponible. S'agissant de la dette des entreprises publiques, les autorités améliorent la couverture des données sur la dette et le suivi de cette dernière depuis plusieurs années. À la fin de 2022, la dette bancaire garantie et non garantie des entreprises publiques représentait respectivement 1,3 % du PIB et 0,7 % du PIB. L'approche adoptée pour la présente AVD est la suivante :

- L'ensemble de la dette *garantie* des entreprises publiques et de la dette *rétrocédée* est comptabilisé dans l'encours de la dette du scénario de référence³.
- La dette des entreprises publiques *non garantie* est prise en compte dans le choc sur les passifs conditionnels ; ce choc est établi par défaut à 2 % du PIB.⁴

Sous-secteurs du secteur public	Cochez la cellule
1 Administration centrale	X
2 Administrations d'États fédérés et locales	
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : administrations de sécurité sociale	X
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8 Dette non garantie des entreprises publiques	

2. Des efforts continuent d'être déployés pour accroître les capacités de l'administration publique à enregistrer et à suivre aussi bien la dette publique que les passifs conditionnels. Les autorités sont déterminées à réaliser des travaux supplémentaires pour élargir la couverture des données relatives aux entreprises publiques dans le scénario de référence de l'AVD, notamment en

²La dette contractée auprès de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) a été reclassée de dette intérieure en dette extérieure de façon à uniformiser le traitement de la dette vis-à-vis de la BOAD dans l'ensemble des pays de l'UEMOA. En revanche, les émissions en francs CFA sur le marché régional sont toujours considérées comme de la dette intérieure en raison du manque de données. Par ailleurs, la dette privée extérieure reste hors du champ de la dette extérieure dans cette AVD faute d'informations suffisantes sur l'encours de dette privée extérieure et sur les paiements y afférents. L'utilisation de droits de tirage spéciaux (DTS) est comptabilisée dans la dette intérieure en raison de la convention de prêt conclue entre les autorités et la BCEAO.

³Le montant correspondant au service de la dette dû par le Port autonome d'Abidjan (PAA) est ajouté aux recettes aux fins du calcul du ratio service de la dette extérieure/recettes pour tenir compte du fait que le PAA honore le service de sa dette et affiche une situation financière solide.

⁴La dette des entreprises publiques non garantie et la dette des administrations locales ne sont pas incluses dans le scénario de référence, faute d'informations suffisantes.

consolidant les comptes budgétaires de l'administration centrale avec les états financiers des entreprises publiques (du côté des recettes, des dépenses et des financements) et les projections à 20 ans correspondantes. Elles considèrent cette consolidation comme une condition préalable à l'incorporation de la dette des entreprises publiques dans la dette totale (dans le scénario de référence) et ont bénéficié d'une assistance technique à cet effet. En outre, le travail de rapprochement des données avec le système de notification de la dette établi par la Banque mondiale se poursuit. Dans le cadre de la Politique de financement du développement durable de l'AID (SDFP), les autorités ont mené des réformes (mesures de performance et politique publique) dans les domaines de la transparence de la dette (publication trimestrielle des prêts rétrocédés aux entreprises publiques), de la viabilité budgétaire (adoption d'un cadre juridique en matière de collecte et de surveillance des recettes non fiscales) et de la gestion de la dette (adoption d'un mécanisme d'approbation des rétrocessions de prêts aux entreprises publiques).

3. L'ampleur du choc dans le test de résistance relatif aux passifs conditionnels utilisé dans l'analyse de sensibilité tient compte d'éventuels passifs supplémentaires. Les paramètres par défaut du cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu (CVD PFR) ont été appliqués pour définir le choc sur les passifs conditionnels. Des passifs conditionnels supplémentaires pourraient émaner de la dette des entreprises publiques non comprise dans le périmètre des données, en particulier de la dette non garantie et des arriérés intérieurs, d'accords de partenariat public-privé et du secteur financier. Le total des passifs conditionnels pour le test relatif aux passifs conditionnels est estimé à 9,3 % du PIB (tableau 2 du texte). Le stock de dette au titre des partenariats public-privé représentait environ 6,6 % du PIB à fin 2022, plus de la moitié des engagements d'investissement concernant le secteur de l'énergie.

Tableau 2 du texte. Côte d'Ivoire : ampleur du choc retenu pour le test de résistance sur les passifs conditionnels

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale plus administrations de sécurité sociale, banque centrale, dette garantie par l'État		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	2	
4 PPP	35 pourcentage du stock en PPA	2,30	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		9,3	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

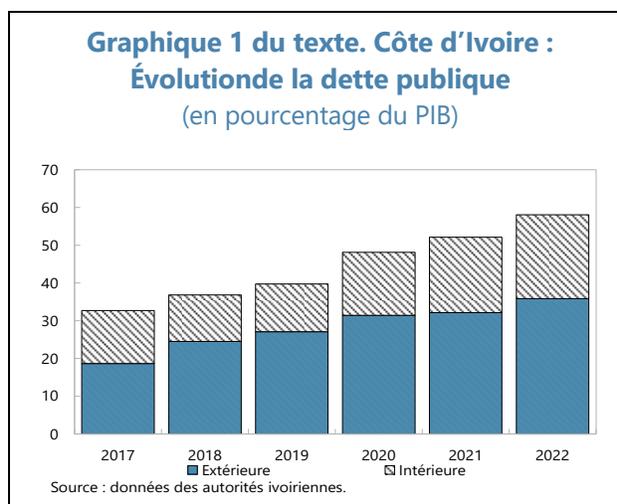
INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA DETTE

4. La dette publique a considérablement grimpé au cours des dernières années et la part de la dette extérieure dans la dette totale a augmenté.⁵ L'élévation du niveau d'endettement sur la

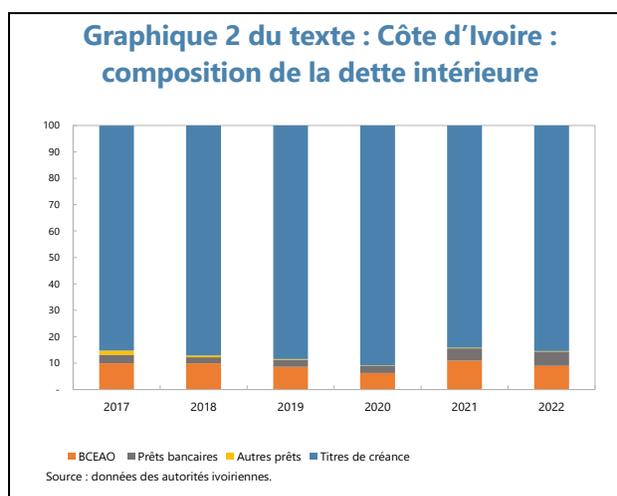
⁵Dans la présente AVD, la dette extérieure contractée ou garantie par l'État exclut les créances associées au contrat de désendettement et de développement (C2D), qui ont été annulées dans le cadre de l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE. Le C2D est un outil de restructuration de la dette au titre duquel la Côte d'Ivoire continue de rembourser sa dette bilatérale envers la France et l'Espagne jusqu'à ce qu'elle soit épongée. Les montants remboursés lui sont rétrocédés sous forme de dons pour financer des programmes de réduction de la pauvreté. Les

(continued)

période 2017-22 tient à un recours accru à la dette extérieure notamment pour financer la hausse des investissements et des dépenses sociales dans un contexte marqué par la mise en œuvre du Plan national de développement 2021-25, la crise provoquée par la pandémie de COVID-19 et les retombées économiques négatives de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Dans la stratégie d'endettement à moyen terme 2019-23, mise à jour dans la loi de finances rectificative pour 2022, il était envisagé de faire appel aux sources extérieures à hauteur de 64 % et de privilégier les emprunts en euros et en francs CFA afin de limiter le risque de change. Les emprunts libellés en euros représentent déjà une part importante des emprunts extérieurs. À la fin de 2022, la dette publique et la dette extérieure atteignaient respectivement 58,1 % et 35,8 % du PIB, contre 32,7 % du PIB et 18,7 % du PIB en 2017. En outre, la dette extérieure correspondait à 61,7 % de la dette totale fin 2022, elle a donc fortement baissé depuis le point haut enregistré en 2019 (68,5 %) pour revenir vers son niveau de 2017 (57,1 %). Les autorités n'ont pas émis d'euro-obligations en 2022 car les conditions sur les marchés financiers mondiaux ne leur étaient pas favorables, mais elles ont contracté de la dette extérieure aux conditions du marché et emprunté sur les marchés intérieur et régional.



5. Les titres en francs CFA forment la majeure partie de la dette intérieure. Ces titres ont une échéance de 3 mois à 15 ans et sont détenus par des investisseurs nationaux et d'autres investisseurs de l'UEMOA. Les autorités sont conscientes qu'un recours excessif au marché régional risque de resserrer les conditions de financement et d'évincer le crédit au secteur privé, compte tenu des besoins de financement dans l'ensemble des pays de l'UEMOA. De fait, les conditions sur le marché régional se sont durcies lorsque la BCEAO a porté son taux directeur à 3 % en mars 2023 (quatrième relèvement de ce taux depuis juin 2022), et a changé sa procédure d'adjudication d'injection de liquidité à taux d'intérêt fixe et quantité illimitée au profit d'une procédure à taux

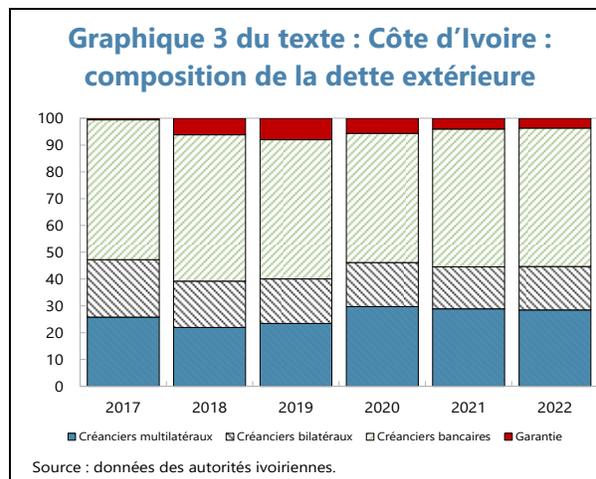


services du FMI incluent les flux liés au processus C2D dans les comptes extérieur et budgétaire pour tenir compte des flux de trésorerie bruts (service de la dette et dons). Voir le rapport pays du FMI n° 14/358 et le Supp. 1, 21/11/2014 pour plus de détails.

variable et quantité limitée, ce qui a conduit à une baisse de la demande de nouvelles émissions de titres souverains dans l'ensemble de l'UEMOA.

6. Les créanciers commerciaux détiennent plus de la moitié de l'encours de la dette extérieure (hors garanties).

Près de 90 % de la dette aux conditions du marché est composée d'euro-obligations. Comme elles l'avaient fait par le passé, les autorités ont mené une opération de gestion des passifs en 2020 afin de réduire les risques de change et d'allonger les échéances de la dette. Les créanciers multilatéraux ont augmenté leur part dans la dette depuis 2018 et possédaient 28,5 % de la dette extérieure en 2022, la Côte d'Ivoire ayant mobilisé un financement extérieur concessionnel considérable pour financer sa riposte à la pandémie. La part de la dette extérieure détenue



par des créanciers bilatéraux a, en revanche, baissé depuis 2016, elle représentait environ 16 % de l'encours de la dette extérieure fin 2022, contre 21 % en 2017. Le reste de la dette correspond à des emprunts vis-à-vis de créanciers commerciaux (51,7 %) et à la dette garantie (3,7 %).

ÉVOLUTION RÉCENTE ET HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES

7. Après avoir fait preuve de résilience durant la pandémie, l'économie ivoirienne a redémarré vigoureusement, mais cet élan a quelque peu faibli dans un contexte nouveau marqué par l'invasion de l'Ukraine par la Russie et le resserrement monétaire au niveau mondial. Affichant un taux de 1,7 % en 2020, la croissance a rebondi à 7 % en 2021, grâce à la solidité des paramètres fondamentaux avant la crise et à la réactivité des pouvoirs publics. En 2022, elle devrait avoisiner 6,7 %, alors que les prix à l'importation et les taux d'intérêt mondiaux augmentent et que la demande mondiale ralentit. L'inflation a atteint 5,2 % en 2022 essentiellement du fait du renchérissement des produits alimentaires.

8. Les hypothèses du scénario de référence sont conformes au cadre macroéconomique qui sous-tend les accords FEC/MEDC (voir les tableaux 2 et 3 du texte ci-dessous). Les autorités ont sollicité des accords représentant au total 400 % de la quote-part, soit environ 3,5 milliards de dollars, à l'appui des politiques visant à maintenir la stabilisation macroéconomique et des réformes prévues par le Plan national de développement (PND). Elles se sont engagées à mettre en œuvre un vigoureux assainissement des finances publiques reposant sur la mobilisation des recettes intérieures en début de période et sur le retour aux critères de convergence de l'UEMOA d'ici 2025. Parmi les hypothèses macroéconomiques retenues figurent une trajectoire de croissance convergeant vers 6 % à moyen terme, contre 6,7 % en 2022, un ralentissement de l'inflation qui

reviendrait à un niveau modéré à moyen terme grâce à l'arrimage du taux de change à l'euro, une amélioration graduelle de la position extérieure et un rééquilibrage budgétaire progressif pour satisfaire d'ici 2025 à la norme fixée pour le déficit budgétaire régional de 3 % du PIB à l'aide des politiques présentées ci-dessous. Les projections supposent en outre un recours équilibré à l'endettement intérieur et extérieur.

- **La croissance du PIB fluctue entre 6 % et 6,7 % à moyen terme, comme dans l'AVD précédente.** La croissance du PIB réel continue de se redresser, mais elle a été freinée par les conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur l'économie mondiale et maintenant par le resserrement monétaire aux niveaux mondial et régional. Elle devrait atteindre 6,2 % en 2023 puis rebondir aux alentours de 6½ % au cours des prochaines années et converger vers 6 % à moyen terme grâce à la poursuite des investissements dans le capital humain et les infrastructures et des réformes propices à la concurrence dans les secteurs du numérique, des télécommunications, de la finance et des transports bénéficiant du financement à l'appui des politiques de développement de la Banque mondiale. La croissance devrait être portée par les secteurs de l'industrie et des services grâce à une amélioration de la concurrence du côté de l'offre sous l'effet des réformes et par les investissements dans les infrastructures et le capital humain du côté de la demande. La mise en œuvre d'un ambitieux programme de réforme conformément au PND et la récente découverte de pétrole pourraient cependant renforcer la confiance et l'investissement des entreprises et accroître un peu plus la productivité et la croissance. À l'inverse, la persistance de problèmes de sécurité dans le nord du pays et les incertitudes qui entourent la conjoncture mondiale représentent des risques baissiers. La croissance du PIB réel et l'inflation moyennes sont similaires aux projections utilisées dans la dernière AVD, contrairement au PIB nominal en dollars, qui leur est inférieur de près de 10 % sur la période considérée en raison de la dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar.
- **Retour progressif de l'inflation à un niveau modéré à moyen terme.** L'inflation annuelle moyenne (indice des prix à la consommation, IPC) devrait atteindre 3,7 % en 2023 du fait de la baisse tendancielle des prix mondiaux de l'alimentation et des produits de base et du resserrement monétaire opéré par la BCEAO. Elle devrait rester modérée à environ 2 % à moyen terme, notamment grâce à l'arrimage de la monnaie à l'euro.
- **Creusement des déficits budgétaires à court terme.** En 2022, les déficits budgétaires primaire et global ont respectivement atteint 4,6 % et 6,8 % du PIB, en raison des mesures prises face aux retombées négatives de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, de la hausse des dépenses pour assurer la sécurité dans le nord du pays et de l'accélération de l'investissement public en application du PND. Si ce dernier met l'accent sur l'augmentation des investissements du secteur privé, il comporte également des objectifs en matière d'investissement public et de projets d'investissement public financés par la dette. Les autorités sont déterminées à faire converger le déficit vers l'objectif régional, fixé à 3 % du PIB, d'ici 2025, au moyen d'importants efforts d'assainissement, passant notamment par la hausse des recettes intérieures, tout en préservant les dépenses prioritaires. Le renforcement de la mobilisation des recettes intérieures permettra également de dégager une marge de manœuvre budgétaire pour réaliser des investissements publics et des dépenses prioritaires. Le rééquilibrage attendu au titre des

accords FEC/MEDC est basé sur la mobilisation des recettes intérieures afin de préserver les dépenses d'investissement et les dépenses sociales prioritaires dont le pays a grand besoin.

- Des projections de recettes fiscales plus élevées.** L'un des grands objectifs des autorités dans le cadre des accords FEC/MEDC est de préserver le risque de surendettement modéré de la Côte d'Ivoire. Pour y parvenir, le pays doit déployer des efforts de mobilisation des ressources importants et soutenus dans le cadre du programme et au-delà. Un critère de réalisation quantitatif sera utilisé pour suivre le niveau de recettes fiscales à l'aune d'un seuil plancher. A cet effet, des progrès continus sont attendus à travers Le renforcement du numérique et de l'administration fiscale, mais aussi à travers la politique fiscale, appuyée par la définition et la mise en œuvre d'une stratégie globale de mobilisation des recettes à moyen terme et par l'assistance technique fournie par le FMI, la Banque mondiale et d'autres donateurs (repère structurel). Les recettes fiscales devraient passer de 12,9 % du PIB en 2022 à 15,1 % du PIB en 2025, pour atteindre 18 % du PIB à la fin de la période de projection. Les efforts visant à renforcer la mobilisation des recettes intérieures devraient porter sur l'élimination des exonérations de TVA, l'accélération de la suppression des exonérations de taxe professionnelle, la rationalisation du régime de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, l'amélioration du régime de la propriété, le déploiement complet du nouveau système informatique et la poursuite des réformes de gestion des finances publiques.
- Couverture des recettes.** Outre l'intensification des efforts de mobilisation des recettes, le périmètre des comptes budgétaires sera élargi conformément aux dispositions de l'édition 2014 du *Manuel de statistiques de finances publiques* (GFSM 2014) de sorte à englober les recettes hors budget préaffectées collectées par les entreprises publiques.⁶ En outre, à la suite d'une directive du Conseil des ministres de l'UEMOA, les autorités commenceront également à comptabiliser les impôts et taxes versés et collectés par l'État en lien avec des projets financés sur ressources extérieures par des bailleurs de fonds.
- Amélioration du déficit courant.** Le déficit des transactions extérieures courantes devrait s'élever à 6,5 % du PIB en 2022 et se réduire ensuite pour atteindre 3,1 % du PIB en 2028. Les exportations devraient connaître une croissance supérieure à celle des importations à partir de 2024 grâce à la mise en œuvre du PND et du programme Vision Côte d'Ivoire 2030, qui mettent l'accent sur le développement du secteur privé et la diversification des exportations. Ces dernières seront également tirées par le renchérissement des principales cultures d'exportation. Par ailleurs, l'assainissement budgétaire devrait favoriser la diminution du déficit courant à moyen terme et faire revenir la balance commerciale à sa position excédentaire habituelle.
- Risques.** Ces hypothèses sont exposées à des risques, notamment d'éventuels chocs défavorables sur les termes de l'échange ainsi qu'une croissance mondiale plus faible que prévu dans un contexte marqué par la pandémie, l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le durcissement

⁶En particulier, les produits de péréquation collectés par la Société ivoirienne de raffinage (SIR) y seront inclus de façon rétroactive.

des conditions financières mondiales et la montée du protectionnisme. La mobilisation des recettes intérieures prévue présente également des risques. Les principaux risques de divergence à la hausse des projections sont la confirmation de l'intégralité du potentiel des récentes découvertes de pétrole, et de l'augmentation des recettes qui irait de pair, et la mise en œuvre stricte du PND.

Tableau 3 du texte. Côte d'Ivoire : hypothèses macroéconomiques de l'AVD-PFR

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
			Prél.	Projections					
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)									
Revenu national									
PIB à prix constants	1,7	7,0	6,7	6,2	6,6	6,4	6,3	6,1	6,0
Déflateur du PIB	1,6	2,7	2,8	2,7	2,1	1,9	1,7	1,5	2,0
Secteur extérieur (sur la base du franc CFA)									
Exportations de biens, f.à.b., en prix courants	-2,9	18,2	20,7	4,3	9,6	8,9	8,8	8,1	7,6
Importations de biens, f.à.b., en prix courants	-1,5	24,3	36,5	3,1	6,6	6,3	7,2	6,8	7,5
Volume des exportations	-2,4	10,2	0,3	5,3	7,9	8,1	8,0	7,2	6,3
Volume des importations	1,9	11,7	7,0	5,3	6,0	5,7	6,6	6,1	6,1
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Opérations de l'administration centrale									
Total des recettes et dons	15,0	15,8	15,3	16,4	17,0	17,4	17,9	17,9	17,9
Total des recettes	14,4	15,3	14,8	15,8	16,5	17,0	17,6	17,5	17,6
Total des dépenses	20,4	20,7	22,1	21,7	21,1	20,4	20,9	20,9	20,9
Dépenses primaires	18,6	18,8	19,9	19,4	18,9	18,1	18,7	18,7	18,7
Solde primaire	-3,6	-3,0	-4,6	-3,0	-1,9	-0,8	-0,8	-0,8	-0,9
Solde global, dons compris, base ordonnancements	-5,4	-4,9	-6,8	-5,3	-4,1	-3,0	-3,0	-3,0	-3,1
Secteur extérieur									
Solde des transactions courantes	-3,1	-4,0	-6,5	-5,6	-4,7	-4,0	-3,4	-3,1	-3,1
Solde des transactions courantes hors intérêts	-2,1	-2,9	-5,3	-4,4	-3,6	-2,9	-2,4	-2,1	-2,2

Sources : autorités ivoiriennes ; Banque mondiale ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4 du texte. Côte d'Ivoire : modification des hypothèses économiques

	AVD précédente			AVD actuelle		
	2023-2028	2029-2033	2034-2042	2023-2028	2029-2033	2034-2042
PIB nominal (en milliards de dollars)	98,9	147,9	244,3	93,9	141,2	242,0
PIB réel (variation sur 1 an en %)	6,2	5,8	5,6	6,4	5,9	5,6
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Finances publiques (administration centrale)						
Recettes et dons	15,5	15,7	15,9	17,4	18,7	19,2
dont : dons	0,4	0,3	0,3	0,4	0,2	0,1
Dépenses primaires	16,6	16,7	16,9	16,6	18,5	19,3
Solde primaire	-1,1	-1,0	-1,0	-1,4	0,3	-0,1
Balance des paiements						
Exportations de biens et services	20,0	19,3	18,5	22,7	21,4	18,8
Importations de biens et services	16,1	15,7	14,9	19,3	18,0	16,9
Solde des transactions courantes hors intérêts	-3,0	-3,3	-3,4	-2,9	-2,7	-4,1
Solde des transactions courantes	-4,0	-4,2	-4,1	-4,0	-3,5	-4,8
Investissement direct étranger (net)	1,3	1,6	1,9	2,0	2,3	2,7

Sources : autorités ivoiriennes ; Banque mondiale ; estimations et projections des services du FMI.

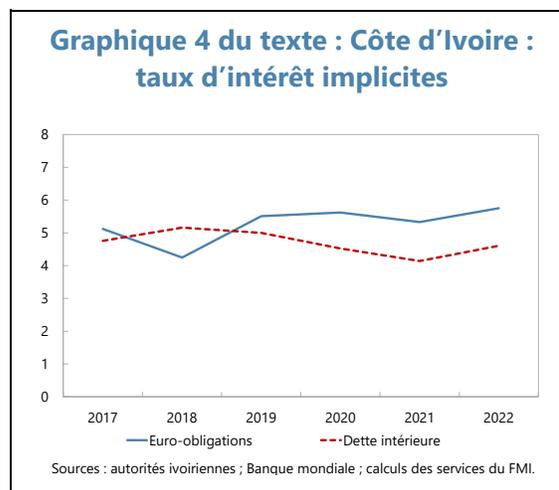
9. La stratégie de gestion de la dette des autorités vise à satisfaire les besoins bruts de financement tout en préservant la viabilité de la dette, au moyen d'un juste équilibre entre instruments de financement extérieur et intérieur. Conformément à la stratégie de gestion de la dette à moyen terme des autorités, les besoins de financement de la Côte d'Ivoire devraient être satisfaits en 2023 grâce à diverses sources en devises et en monnaie nationale. Les autorités ont communiqué leur objectif d'emprunter à l'extérieur conformément à leur stratégie d'endettement à moyen terme. Le niveau des emprunts commerciaux extérieurs est établi aux alentours de la projection du service de la dette extérieure aux conditions du marché. S'élevant à 5 % du PIB en 2022, les financements multilatéraux et bilatéraux devraient diminuer progressivement et s'établir à 2,3 % du PIB en 2042. Ces chiffres tiennent compte des projections de décaissements les plus récentes de l'AID. La part de ce bailleur dans le financement multilatéral total devait augmenter à court terme puis diminuer à long terme parallèlement à l'augmentation du revenu par habitant, passant ainsi de 70 % en 2022 à 21 % en 2042. Les flux nets provenant de l'AID resteront positifs durant la prochaine décennie. À court terme, l'administration centrale devrait recourir à des emprunts concessionnels et non concessionnels pour répondre à ses besoins de financement. Le service de la dette en euro-obligations représente 25 % du service de la dette extérieure des trois prochaines années. Les autorités entendent aussi faire appel aux marchés internationaux et régionaux de façon équilibrée compte tenu du risque d'effet d'éviction à l'échelle régionale. En suivant leur stratégie d'endettement à moyen terme, elles cherchent à faire augmenter la part de la dette intérieure par rapport à la dette extérieure dans la combinaison des financements. Cette stratégie sera révisée cette année à la lumière des dernières évolutions sur les marchés internationaux et régionaux. Le financement intérieur devrait s'appuyer sur l'émission de titres en francs CFA avec les échéances suivantes : moins d'un an (12 % des émissions), un à trois ans (8 %), trois à sept ans (46 %) et plus de sept ans (34 %)⁷. Les taux d'intérêt des obligations régionales et des euro-obligations devraient en moyenne s'élever à 5,4 % et à 5,5 % respectivement sur la période de projection, des niveaux supérieurs aux trajectoires passées. Les autorités continuent de renforcer les processus liés à la gestion de la dette, avec le soutien de la Banque mondiale. En outre, la mise en œuvre du programme aura pour effet d'améliorer le cadre institutionnel et législatif et partant de renforcer un peu plus la gestion de la dette :

- Création d'un nouvel organe dédié à la gestion de la dette, à savoir la Direction générale des financements (DGF) : La DGF a été créée en mars 2023 avec pour mission d'optimiser la mobilisation et la gestion des ressources financières. Plus précisément, cet organe est chargé de superviser la mobilisation des prêts et des dons, d'assurer la coordination technique des projets financés par des donateurs bénéficiant de cofinancements, de contrôler la définition et la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette à moyen terme, dont fait partie l'AVD, de

⁷L'augmentation prévue du financement intérieur nécessiterait des achats considérables de titres ivoiriens par les résidents de l'UEMOA, avec un risque d'éviction des petits emprunteurs. La part de la Côte d'Ivoire sur le marché régional n'augmenterait que légèrement, passant de 36 % en 2021 à 38 % en 2026. Si ces achats n'avaient pas lieu, le financement extérieur aux conditions du marché devrait augmenter pour combler cet écart. Les projections d'emprunts intérieurs dépendent de la capacité de la Côte d'Ivoire à augmenter de 35 % le volume d'émissions intérieures durant les quatre années à venir (de 2 600 milliards de francs CFA projetés en 2022 à 3 500 milliards en 2026) aux rendements actuels.

centraliser les données et l'analyse sur la dette publique et d'élaborer de nouveaux instruments et stratégies de financement.

- Adoption de la nouvelle loi sur les politiques de dette publique : Les autorités comptent moderniser les instruments législatifs en matière de gestion de la dette publique (repère structurel de septembre 2023). La nouvelle loi i) définira les objectifs généraux de la dette publique et des règles prudentielles ; ii) établira des procédures d'engagement en matière de dette publique applicables aux services ministériels et aux organismes publics ; iii) rationalisera le cadre des opérations de dette et de gestion de la dette ; iv) clarifiera les règles et les fins de la rétrocession de prêts publics et v) renforcera le cadre institutionnel de gestion de la dette publique.



10. Bien qu'il fixe des objectifs ambitieux, le cadre macroéconomique est globalement plausible (graphique 4). D'après l'outil de réalisme, le cadre macroéconomique est plausible, mais suppose de vigoureux efforts d'assainissement pour atteindre les objectifs ambitieux fixés. Les flux générateurs d'endettement prévus à moyen terme sont inférieurs à ceux observés durant les cinq années écoulées, lesquels s'expliquaient par un écart résiduel considérable. L'écart résiduel de 2,2 % du PIB calculé pour 2022 tient principalement à un enregistrement différent des décaissements de prêts projets dans les comptes budgétaires et les statistiques de la dette, ainsi qu'à la non-intégration dans les comptes budgétaires des flux associés aux nouvelles dettes contractées par l'État et rétrocédées aux entreprises publiques, qui sont incluses dans la dette publique.

CLASSEMENT DU PAYS ET ÉLABORATION DES TESTS DE RÉSISTANCE DES SCÉNARIOS

11. La Côte d'Ivoire est évaluée comme ayant une capacité d'endettement moyenne. Selon le cadre macroéconomique des *Perspectives de l'économie mondiale* d'octobre 2022 et l'indice EPIN 2021 de la Banque mondiale, l'indicateur composite de la Côte d'Ivoire est égal à 2,94 (au-dessus du seuil inférieur de 2,69, mais en dessous de la valeur limite pour la capacité d'endettement élevée de 3,05), ce qui confirme sa capacité d'endettement moyenne utilisée dans l'AVD précédente.⁸ La notation du risque d'endettement est établie à partir des seuils applicables.

⁸Le cadre macroéconomique comporte cinq autres variables : la croissance du PIB réel, les envois de fonds, la couverture des importations par les réserves, la valeur au carré de la couverture des importations par les réserves et la croissance économique mondiale. L'indicateur composite (IC) utilise des données sur une période de dix ans (5 années de données effectives et 5 années de projections) pour lisser les cycles économiques.

12. Étant donné que la Côte d'Ivoire est dépendante des marchés internationaux des capitaux, un test sur mesure a été réalisé concernant le financement sur ces marchés. La Côte d'Ivoire a émis un montant considérable d'euro-obligations en 2020 et au début de 2021 (approximativement 1,2 milliard de dollars et 1 milliard de dollars, respectivement), et a utilisé environ la moitié de l'émission de 2020 pour racheter des obligations à échéances plus courtes et réduire le risque de change. Sa stratégie de gestion de la dette vise à faire appel aux marchés mondiaux de capitaux pour satisfaire une partie de ses besoins bruts de financement lorsque les conditions de marché sont favorables. Le test sur mesure du financement sur les marchés prend pour hypothèse une hausse temporaire de 400 points de base du coût des nouveaux emprunts commerciaux extérieurs, conjuguée à une dépréciation nominale de 15 % du FCFA par rapport au dollar et à un raccourcissement des échéances et des différés d'amortissement.⁹

Tableau 5 du texte. Côte d'Ivoire : Score de l'indicateur composite (IC)

Capacité d'endettement		Modéré		
Final	Classement basé sur l'édition actuelle	Classement basé sur l'édition précédente";	Classement basé sur les deux précédentes éditions	
Modéré	Modéré 2,94	Modéré 2,96	Modéré 2,97	
APPLICABLE		APPLICABLE		
Seuils d'endettement EXTÉRIEUR		Repère dette publique TOTALE		
VA de la dette en % de		VA du total de la dette publique en % du PIB		
Exportations	180	55		
PIB	40			
Service de la dette en % de				
Exportations	15			
Recettes	18			

13. Un choc sur les passifs éventuels a été simulé afin de saisir les risques budgétaires émanant des entreprises publiques, des PPP et du marché financier. Ce test de résistance sur mesure inclut les 2 % du PIB normalisés correspondant aux risques liés aux entreprises publiques, un choc de 2,3 % du PIB pour tenir compte des risques budgétaires potentiels sur 35 % du stock de capital des PPP et d'un choc sur le secteur financier de 5 % du PIB.

14. Des tests de résistance normalisés sur la croissance du PIB réel, le solde primaire, les exportations, les transferts courants et la dépréciation du taux de change ainsi que des tests sur mesure sur les cours des matières premières ont aussi été effectués. Les quatre premiers chocs fixent la plus basse de chacune des variables susmentionnées à sa moyenne historique ou à sa projection de référence (moins un écart-type). La dépréciation du taux de change appliquée est

⁹Il est estimé que la part de la dette libellée en dollars diminue progressivement. Le raccourcissement des échéances des emprunts extérieurs aux conditions du marché est envisagé comme suit : si l'échéance initiale est supérieure à 5 ans, la nouvelle échéance est fixée à 5 ans et si l'échéance initiale est inférieure à 5 ans, la nouvelle échéance est raccourcie de 2 ans ou de 3 ans.

une dépréciation nominale de 30 % du FCFA par rapport au dollar lors de la première année de la projection. Le choc sur les prix des produits de base saisit l'incidence d'une baisse soudaine d'un écart-type de ces prix.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

15. Malgré deux cas de dépassement de seuil dans le scénario de référence en 2024 et en 2025, le pays continue de présenter un risque modéré de surendettement lorsqu'un élément d'appréciation est retenu. Le ratio service de la dette/recettes reste inférieur au seuil de 18 % pendant la période de projection, sauf en 2024 et en 2025 où il atteint 21,9 % et 20,6 % respectivement, ce qui entraîne mécaniquement une notation de risque de surendettement élevé. Ce ratio descend ensuite de manière régulière bien en deçà du seuil en application du programme appuyé par le FMI avant de s'en approcher à nouveau autour de 2030. À long terme, il diminuerait progressivement jusqu'à la fin de la période de projection. La détérioration du ratio service de la dette/recettes tient principalement à la dépréciation du taux de change euro/dollar et dans une moindre mesure à la dette extérieure contractée en 2022 aux conditions du marché (non concessionnelles), assortie d'un taux d'intérêt plus élevé et de maturités plus courtes du fait du resserrement des conditions financières.

16. Eu égard aux solides antécédents du pays sur le plan de l'accès au marché et à un usage actif des opérations de gestion des passifs, il y a lieu de retenir un élément d'appréciation pour maintenir le risque de surendettement à un niveau modéré. La Côte d'Ivoire dispose d'un bon accès au marché, comme en témoignent les émissions d'euro-obligations au cours de la dernière décennie, et elle continue d'afficher l'une des meilleures notes de crédit de l'Afrique subsaharienne. Les garanties accordées par les banques régionales pourraient permettre au pays d'obtenir des conditions de financement plus avantageuses dans le cas des emprunts publics extérieurs aux conditions du marché si la normalisation du marché devait prendre plus de temps que prévue. Forte de ces atouts, la Côte d'Ivoire se trouve dans une position favorable pour réaliser des opérations de gestion des passifs afin d'atténuer les risques d'endettement dès que les conditions de marché s'assoupliront. Le signal de risque modéré, calculé à partir des indicateurs des risques de financement de marché, est un autre argument en faveur de la prise en compte d'un élément d'appréciation (graphique 6).

17. Tous les indicateurs de la dette contractée ou garantie par l'État se situent en dessous de leurs seuils correspondants pour les dix prochaines années dans le scénario de référence. Le ratio VA de la dette extérieure/PIB devrait passer de 30,5 % en 2023 à 19,5 % en 2033 (tableau 1 et graphique 1), un niveau nettement en deçà du seuil correspondant de 40 %.¹⁰ Le ratio VA dette extérieure/exportations culmine à 126,8 % au début de la période de projection avant de diminuer et le ratio service de la dette/exportations devrait atteindre 14,9 % en 2024, sachant que

¹⁰L'opération de gestion des passifs de novembre 2020, qui impliquait le rachat de 486 millions de dollars d'obligations arrivant à échéance en 2028 et en 2032 et 85 millions d'obligations en euros à échéance en 2025, a légèrement amélioré les indicateurs de liquidité.

leurs seuils respectifs s'élèvent à 180 % et à 15 %. Après avoir atteint un pic en 2024-25, le ratio service de la dette/recettes devrait être inférieur au seuil y relatif tout au long des années suivantes. La trajectoire du ratio service de la dette/recettes souligne combien il est crucial d'améliorer la mobilisation des recettes intérieures afin que les autorités puissent disposer d'une source viable de financement pour satisfaire leurs besoins importants de développement et dégager une marge de manœuvre pour le service de la dette.

18. Des chocs liés aux exportations et à une dépréciation du taux de change pénaliseraient fortement la viabilité de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire. Un choc sur les exportations amènerait le ratio service de la dette/exportations à dépasser le seuil correspondant à partir de 2024, tandis que la plupart des chocs porteraient l'indicateur du service de la dette/recettes au-dessus du seuil correspondant à partir de cette même année. Ces résultats soulignent l'importance d'accélérer la mise en œuvre de politiques de gestion de la dette afin de réduire le recours aux emprunts extérieurs à des fins de gestion de la liquidité de façon à accroître la résilience de l'économie ivoirienne aux chocs.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

19. Dans le scénario de référence, le ratio VA de la dette publique/PIB se situe en deçà de son seuil de 55 % (graphique 4). Le ratio VA de la dette publique/PIB devrait rester stable au cours de la période de projection et avoisinerait 39 % en 2033. Dans le même temps, le ratio VA de la dette/recettes et dons passera de 323 % en 2023 à 204 % en 2033. Enfin, le ratio service de la dette/recettes et dons devrait grimper en flèche pour atteindre 47 % en 2024 et en 2025 et revenir aux alentours de 19 % à la fin de la période de projection. Ces chiffres mettent aussi en évidence combien il est important de renforcer la mobilisation des recettes intérieures.

20. Les tests de résistance révèlent que la vulnérabilité la plus extrême pour la dette publique de la Côte d'Ivoire proviendrait d'un choc sur les prix des produits de base et d'un choc sur un ensemble de passifs conditionnels (graphique 2 et tableau 4). Dans le test de résistance normalisé simulant un choc sur les prix des produits de base, le ratio VA de la dette publique/PIB dépasserait son seuil, fixé à 55 %, à compter de 2023, et continuerait de croître par la suite. Ce choc ferait exploser deux indicateurs de la dette, une situation qui pourrait être exacerbée si les prix des matières premières devaient encore augmenter. Les exportations de produits du cacao représentent plus d'un tiers des exportations totales, c'est pourquoi la Côte d'Ivoire est particulièrement sensible à la fluctuation de son prix, d'où l'importance d'accélérer les politiques de diversification. Un choc sur les passifs conditionnels entraînerait une hausse importante du ratio service de la dette/recettes en 2025.

NOTATION DU RISQUE ET VULNÉRABILITÉ

21. La nouvelle AVD indique que la Côte d'Ivoire continue d'afficher un risque modéré de surendettement extérieur, comme dans l'analyse de viabilité de la dette de juin 2022,

lorsqu'un élément d'appréciation est retenu et une capacité restreinte d'absorption des chocs. À l'exception des deux dépassements temporaires en 2024 et 2025, le ratio service de la dette/recettes reste inférieur mais proche du seuil correspondant dans le scénario de référence, et les autres indicateurs de la dette demeurent en dessous des seuils correspondants. Les tests de résistance standard montrent que les ratios VA dette extérieure/exportations, service de la dette/exportations et service de la dette/recettes excèderaient leur seuil dans les scénarios de choc les plus extrêmes. La marge de manœuvre pour absorber les chocs est limitée sachant que le ratio service de la dette extérieure/recettes dépasse le seuil puis reste en dessous mais proche de celui-ci pendant la période de projection (graphique 5). Ces résultats renforcent l'importance des engagements pris au titre du programme appuyé par les FEC et MEDC en vue d'intensifier la mobilisation des recettes et de diversifier la base des exportations par des transformations structurelles à moyen terme. Il est également primordial d'adopter une stratégie d'emprunt extérieur prudente visant à équilibrer les coûts et les risques des nouveaux prêts afin de préserver la marge de manœuvre de la Côte d'Ivoire en matière d'emprunt et la viabilité de sa dette à moyen terme. Les autorités devront évaluer l'opportunité et le moment de faire appel au marché extérieur (comme en 2022, lorsqu'elles ont choisi de ne pas réaliser d'émissions internationales) étant donné que l'EMBI s'est détérioré depuis l'AVD de 2022. Les accords FEC/MEDC, ainsi que les opérations de politique de développement de la Banque mondiale devraient permettre au pays de mobiliser des financements d'autres bailleurs de fonds à des conditions concessionnelles.

22. La présente AVD indique que le risque global de surendettement reste lui aussi modéré, mais les tests de résistance mettent en évidence le fait que la dette extérieure et la dette globale sont très vulnérables aux chocs. Bien que le risque de viabilité de la dette globale demeure modéré, le ratio VA de la dette publique/PIB dépasse son seuil de 55 % à compter de 2024 en cas de réalisation du choc le plus extrême (prix des produits de base) dans les tests de résistance normalisés. Trois des quatre indicateurs de la dette extérieure dépasseraient leur seuil si les chocs les plus extrêmes (exportations et dépréciation) devaient se produire. Les risques ont été exacerbés par la pandémie de la COVID-19, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et le resserrement monétaire mondial, dans la mesure où la reprise de la croissance mondiale, et donc celle des exportations ivoiriennes, pourrait s'avérer plus lente que prévu.

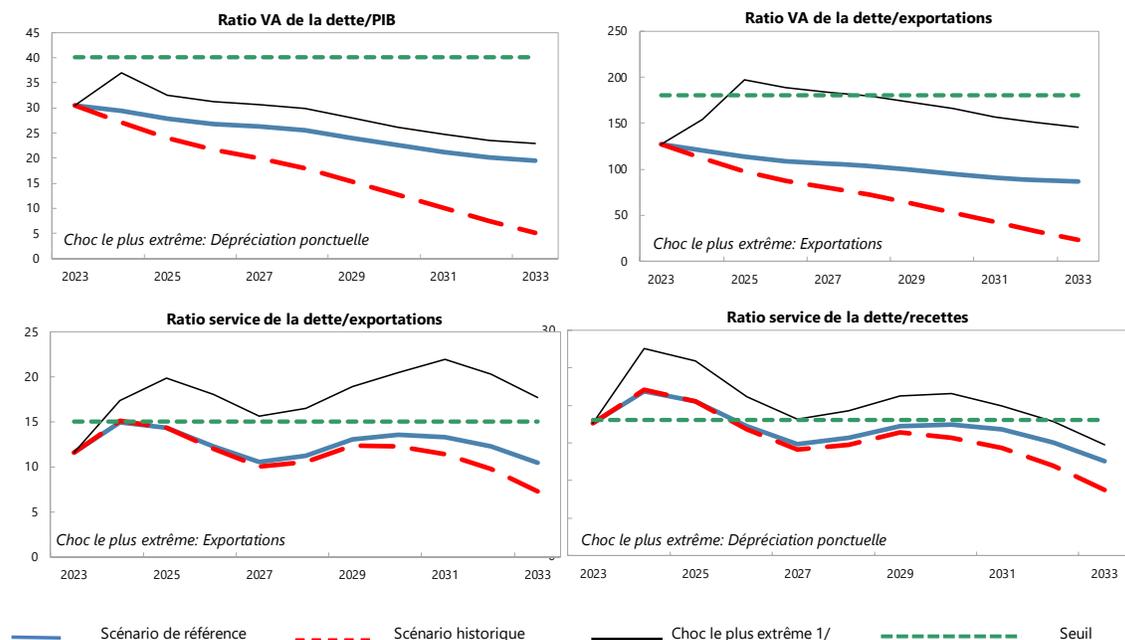
23. Les autorités accordent l'attention adéquate au renforcement de la résilience face aux chocs qui pourraient peser sur la viabilité de la dette. Maintenir le risque de surendettement à un niveau modéré est une priorité pour les autorités et constitue donc un pilier des accords FEC/MEDC. Il est crucial que les autorités assainissent les finances publiques au moyen d'une mobilisation des recettes intérieures continue et soutenue tout en restant déterminées à contenir les dépenses publiques à moyen terme, de façon à atteindre l'objectif de déficit budgétaire de l'UEMOA, fixé à 3 % du PIB, autre pilier du programme appuyé par le FMI. En outre, les résultats de l'AVD soulignent la nécessité de suivre attentivement les indicateurs de la dette, d'établir des projections prudentes de croissance du PIB, de dégager une marge de manœuvre budgétaire, d'appliquer des politiques judicieuses pour préserver la stabilité macroéconomique et de surveiller de près les emprunts contractés par les entreprises publiques. Dans ce contexte, les autorités sont déterminées à intégrer pleinement la dette de ces entreprises dans leur analyse. Une gestion

prudente et active de la dette, passant notamment par le maintien de l'équilibre entre la dette intérieure et extérieure, sera primordiale pour préserver la viabilité de la dette et maintenir le risque de surendettement à un niveau modéré.

VUES DES AUTORITÉS

24. Les autorités conviennent que la Côte d'Ivoire présente toujours un risque de surendettement modéré. Les autorités sont fermement décidées à maintenir le risque de surendettement du pays à un niveau modéré. Elles sont conscientes que le ratio service de la dette extérieure/recettes dépasse deux fois le seuil correspondant en 2024 et en 2025, laissant une marge de manœuvre restreinte pour absorber les chocs. Dans ce contexte, elles sont déterminées à continuer de gérer activement leur portefeuille de dette et à surveiller de près la concessionnalité des nouveaux contrats et le rythme des décaissements pour rester dans la même catégorie de surendettement et elles sont fortement attachées au respect des politiques et des objectifs prévus dans le programme FEC/MEDC visant à accroître la mobilisation des recettes.

Graphique 1. Côte d'Ivoire : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon divers scénarios, 2023–33^{1/}



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Ampleur	Interactions
Choc d'engagements		
Passifs éventuels combinés	No	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base	No	No
Financement de marché	No	No

Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
Part de la dette marginale		
External PPG MLT debt	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	3,2%	3,2%
Taux d'actualisation, dollars EU	5,0%	5,0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	18	18
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5

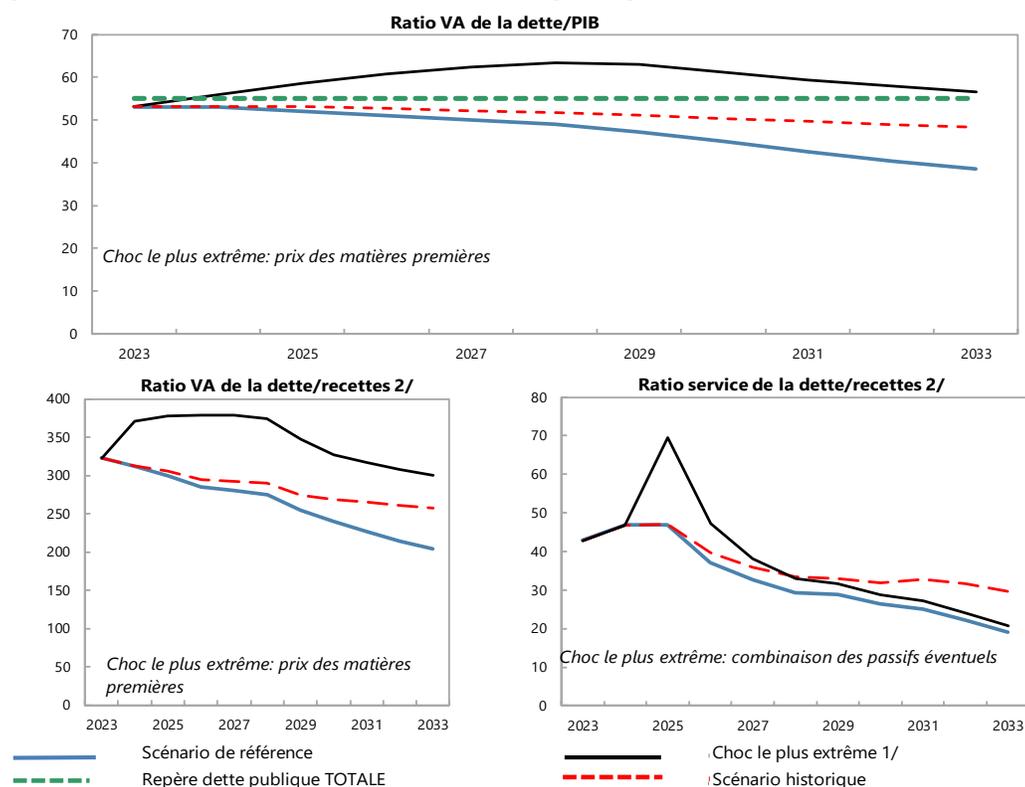
* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2033. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Graphique 2. Côte d'Ivoire : indicateurs de la dette publique selon différents scénarios, 2023–33



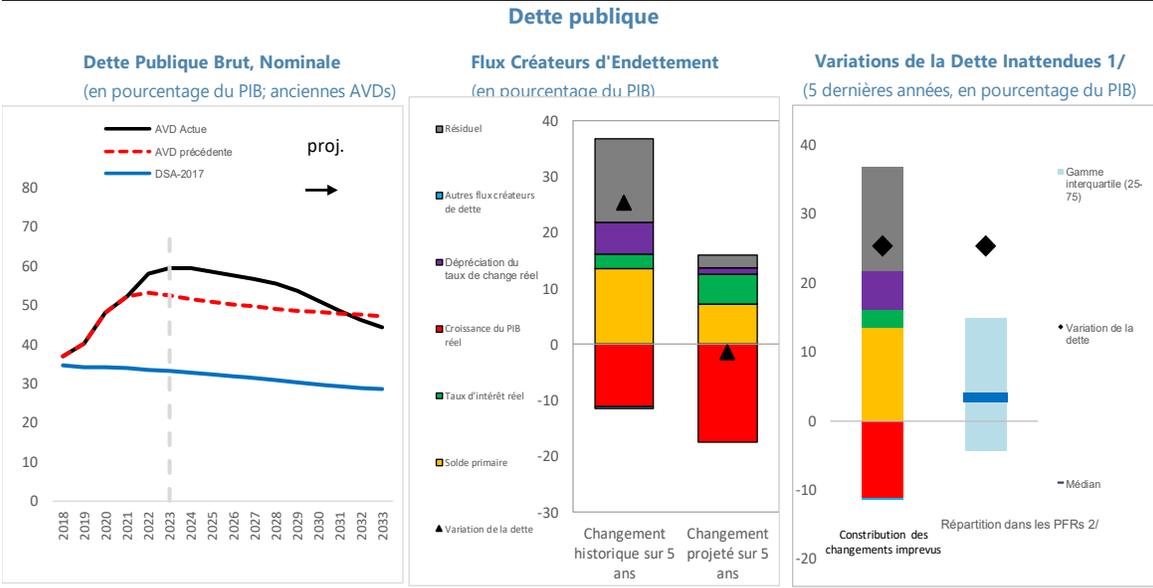
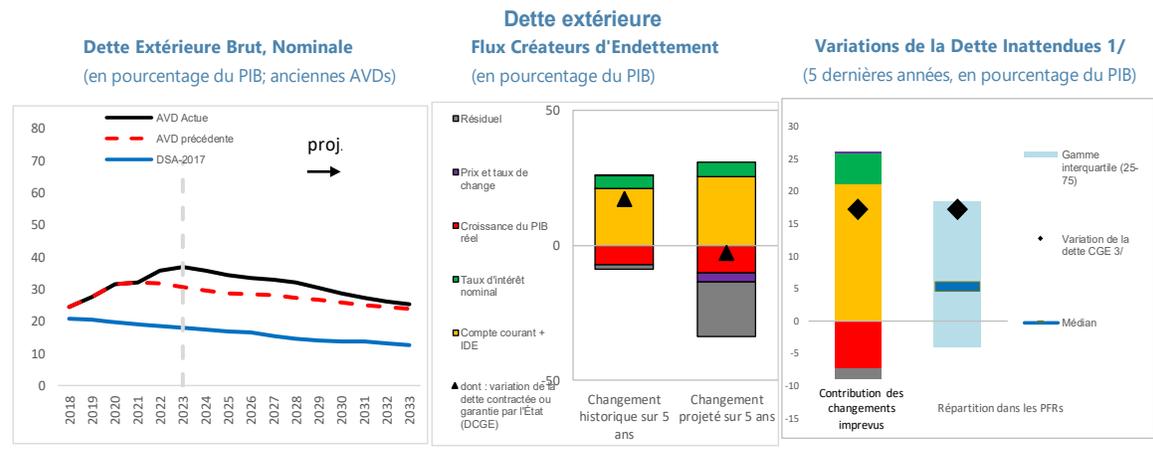
Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	58%	58%
Dette intérieure à moyen et long terme	37%	37%
Dette intérieure à court terme	5%	5%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	3,2%	3,2%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	18	18
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	3,7%	3,7%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	1	1
Période de grâce moyenne	0	0
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	3,6%	3,6%

* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2033. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

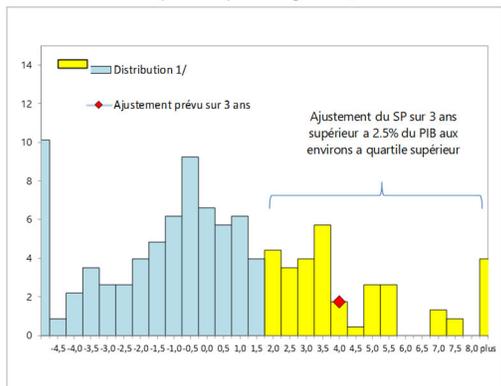
Graphique 3. Côte d'Ivoire : facteurs déterminants de la dynamique de la dette – scénario de référence



1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.
 2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.
 3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

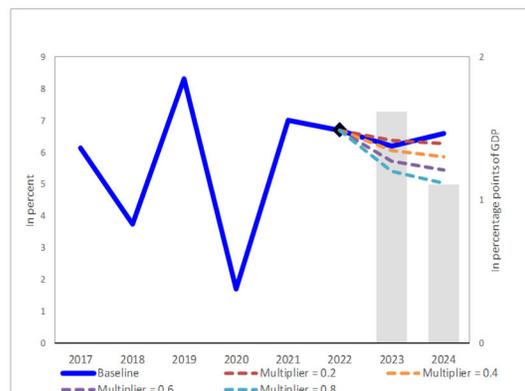
Graphique 4. Côte d'Ivoire : Outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire
(points de pourcentage du PIB)

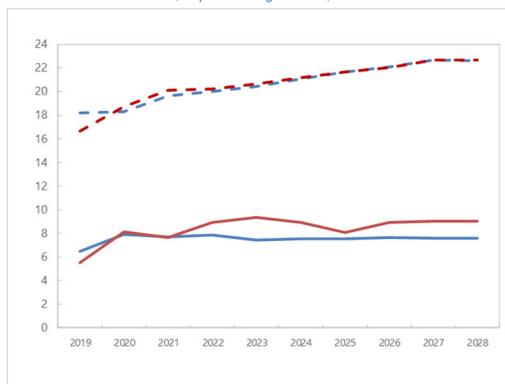


1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/

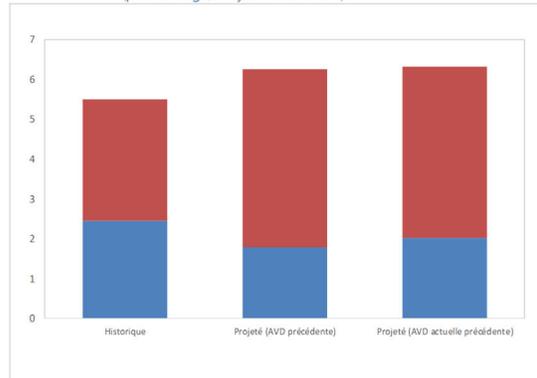


Taux de l'Investissement Public et Privé
(en pourcentage du PIB)



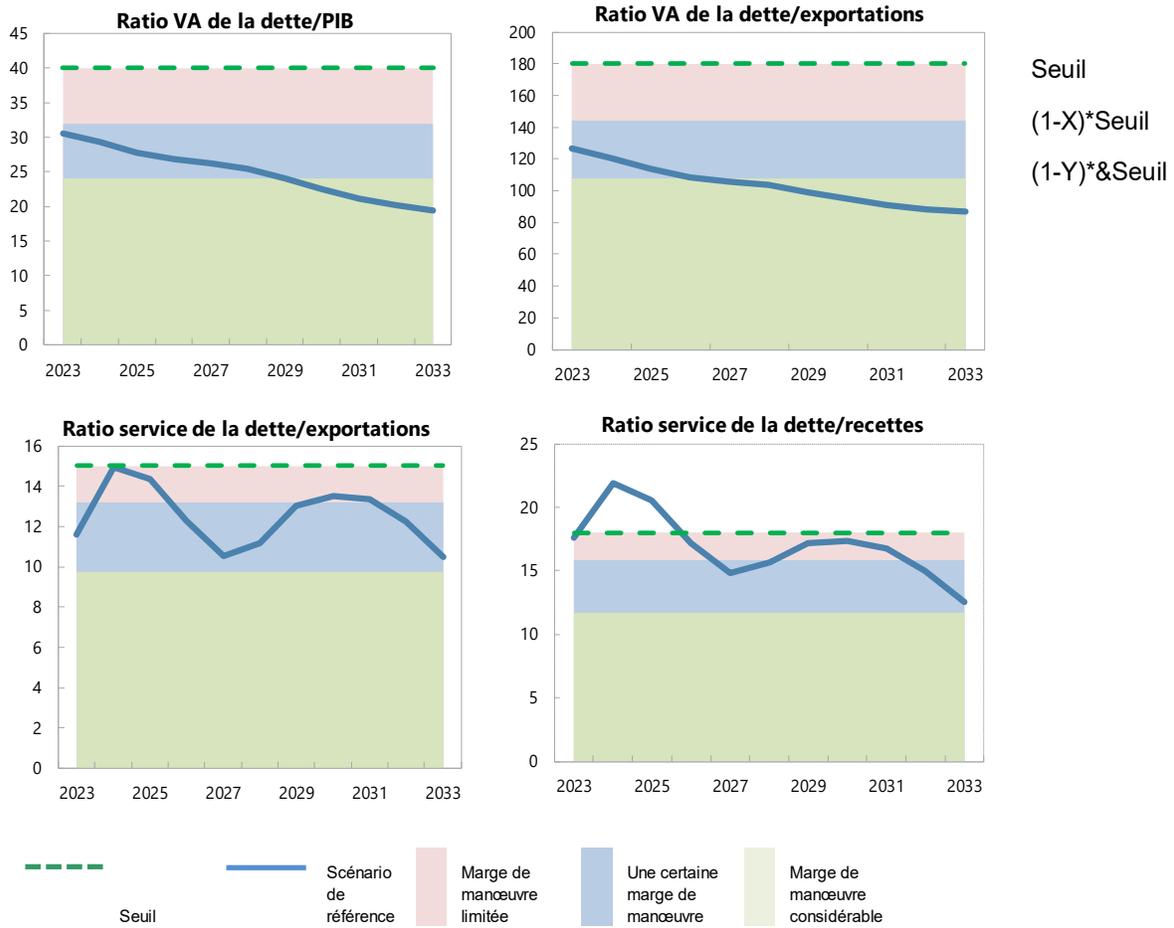
— Investissement public - AVD précédente — Investissement public - AVD actuelle
 - - - Investissement privé - AVD précédente - - - Investissement privé - AVD actuelle

Contribution à la croissance du PIB réel
(pourcentage, moyenne sur 5 ans)



■ Contribution d'autres facteurs
 ■ Contribution de l'investissement public

Graphique 5. Côte d'Ivoire : critères de la catégorie de risque modéré, 2023-33^{1/}



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

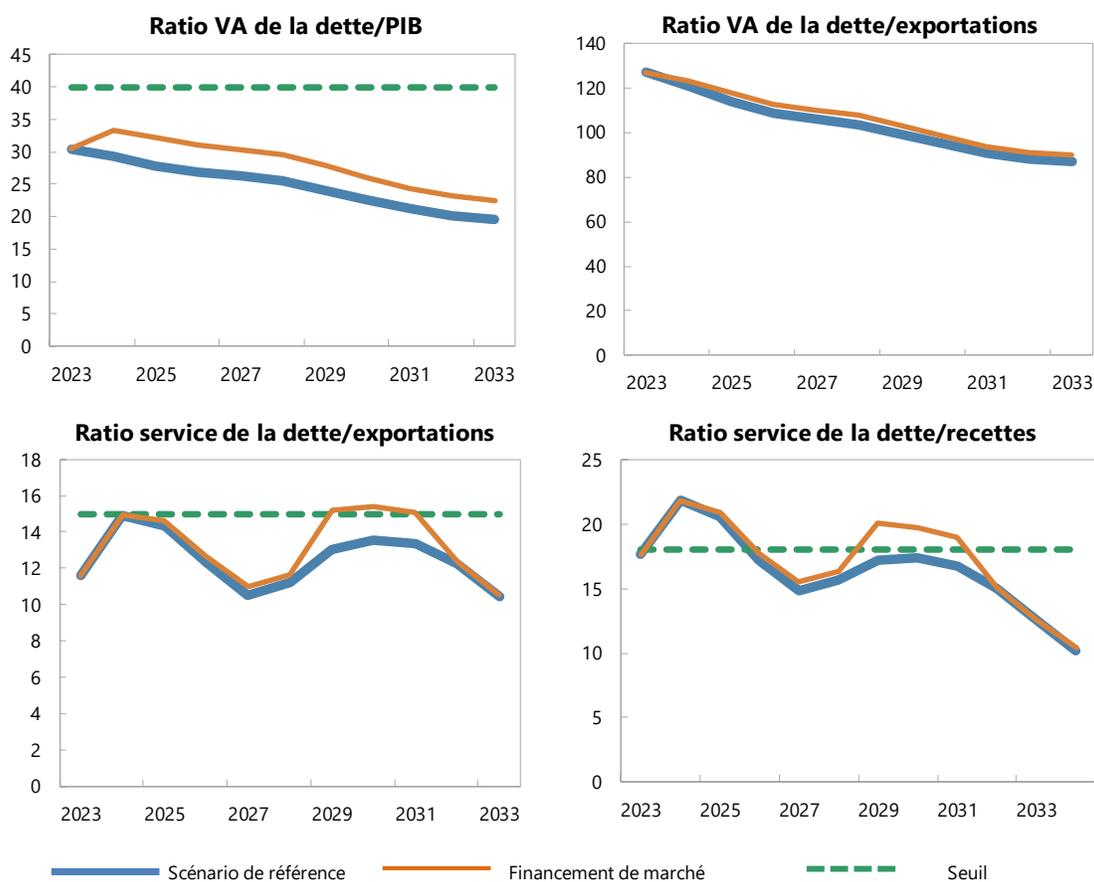
1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, x est égal à 20 % et y à 40 %. Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.

Graphique 6. Côte d'Ivoire : indicateurs du risque de financement sur le marché

	GFN	1/	EMBI	2/
Niveaux de référence	14		570	
Valeurs actuelles	10		756	
Dépassement	No		Yes	
Besoins accrus de liquidité potentiels	Modère			

1/ Besoins de financement bruts maximum (BFB) sur un horizon de projection de référence de trois ans.

2/ Les spreads EMBI correspondent à la valeur maximale de la dernière période de trois mois..



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2020–43
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 8/	
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2033	2043	Scénario	Projections
Dette extérieure (nominale) 1/	31,4	32,2	35,8	36,8	35,8	34,4	33,5	33,0	32,2	25,3	20,1	22,9	31,3
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	31,4	32,2	35,8	36,8	35,8	34,4	33,5	33,0	32,2	25,3	20,1	22,9	31,3
Variation de la dette extérieure	4,0	0,7	3,7	1,0	-1,0	-1,4	-0,9	-0,4	-0,9	-0,8	-0,7		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	2,9	1,7	8,7	5,4	4,5	4,0	3,5	3,3	3,4	5,0	8,1	2,2	4,1
Déficit extérieur courant hors intérêts	2,1	2,9	5,5	4,4	3,6	2,9	2,4	2,1	2,2	3,2	5,7	1,6	2,8
Déficit de la balance des biens et services	-0,9	-0,1	2,8	2,0	1,2	0,5	0,0	-0,3	-0,2	0,8	3,3	-1,2	0,4
Exportations	21,0	22,6	24,9	24,0	24,3	24,5	24,7	24,8	24,7	22,4	19,5		
Importations	20,1	22,5	27,6	26,1	25,5	25,0	24,7	24,5	24,4	23,2	22,8		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	1,1	0,9	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
<i>dont : officiels</i>	-0,1	0,0	-0,4	-0,4	-0,4	-0,2	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	1,9	2,0	1,7	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,8	1,5
IDE nets (négatifs = entrées)	1,1	1,5	1,4	1,8	2,0	2,1	2,1	2,1	2,2	2,4	2,9	1,1	2,2
Dynamique endogène de la dette 2/	-0,3	-2,7	1,8	-0,9	-1,1	-1,0	-1,0	-0,9	-0,9	-0,7	-0,5		
Contribution du taux d'intérêt nominal	1,1	1,1	1,0	1,1	1,2	1,1	1,0	1,0	1,0	0,7	0,6		
Contribution de la croissance du PIB réel	-0,4	-1,9	-2,2	-2,0	-2,3	-2,1	-2,0	-1,9	-1,9	-1,4	-1,1		
Contribution des variations de prix et de taux de change	-0,9	-1,9	3,0		
Résiduel 3/	1,1	-1,0	-5,0	-4,4	-5,5	-5,4	-4,4	-3,8	-4,3	-5,7	-8,7	0,1	-5,1
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette extérieure CGE/PIB	30,1	30,5	29,3	27,8	26,8	26,2	25,5	19,5	15,6		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	121,1	126,8	120,8	113,7	108,4	105,9	103,4	87,0	80,1		
Ratio service de la dette CGE/exportations	8,4	8,9	9,0	11,6	14,9	14,4	12,3	10,5	11,2	10,5	8,9		
Ratio service de la dette CGE/recettes	12,3	13,1	15,1	17,6	21,9	20,6	17,2	14,8	15,7	12,5	8,5		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	3121,8	4604,8	6381,1	6973,1	7676,4	7678,5	7310,3	7135,0	7872,2	13026,6	35485,3		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	1,7	7,0	6,7	6,2	6,6	6,4	6,3	6,1	6,0	5,8	5,6	6,8	6,1
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	3,5	6,5	-8,5	3,6	1,3	1,6	1,4	1,0	0,9	2,0	2,0	0,1	1,8
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	4,1	4,1	3,1	3,5	3,4	3,3	3,2	3,2	3,1	3,1	3,1	3,9	3,2
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	-4,1	22,7	7,5	6,4	9,1	8,9	8,8	7,5	6,5	5,7	6,7	3,3	7,0
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-1,7	27,9	19,8	3,8	5,5	6,0	6,5	6,4	6,5	7,0	5,7	5,5	6,3
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	20,8	26,2	29,2	30,3	29,5	28,4	25,0	22,0	...	26,8
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	14,4	15,3	14,8	15,8	16,6	17,1	17,7	17,6	17,6	18,7	20,3	13,9	17,7
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	336,3	333,1	375,5	1307,1	1336,6	1312,2	1405,0	1528,0	1251,0	1235,2	425,0		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	1,8	1,6	1,5	1,4	1,3	1,2	0,9	0,4	...	1,3
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	29,4	34,2	36,0	36,5	36,0	34,8	30,1	22,0	...	33,2
PIB nominal (milliards de dollars EU)	63.074	71.849	70.180	77.194	83.384	90.141	97.114	104.087	111.348	163.588	344.520		
Croissance du PIB nominal en dollars	5,3	13,9	-2,3	10,0	8,0	8,1	7,7	7,2	7,0	7,9	7,7	6,8	8,0
Pour mémoire :													
VA de la dette extérieure 7/	30,1	30,5	29,3	27,8	26,8	26,2	25,5	19,5	15,6		
En pourcentage des exportations	121,1	126,8	120,8	113,7	108,4	105,9	103,4	87,0	80,1		
Ratio service de la dette/exportations	8,4	8,9	9,0	11,6	14,9	14,4	12,3	10,5	11,2	10,5	8,9		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	21124,6	23530,2	24457,4	25066,6	26007,6	27307,6	28390,1	31855,1	53847,1		
(VAT - VAT-1)/PIB-1 (en pourcentage)	3,4	1,2	0,7	1,0	1,3	1,0	0,9	0,7		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	-1,9	2,1	1,8	3,5	4,6	4,3	3,3	2,6	3,0	4,0	6,3		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Currency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Yes

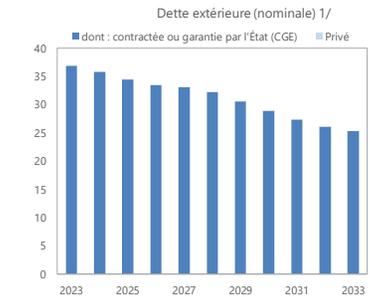
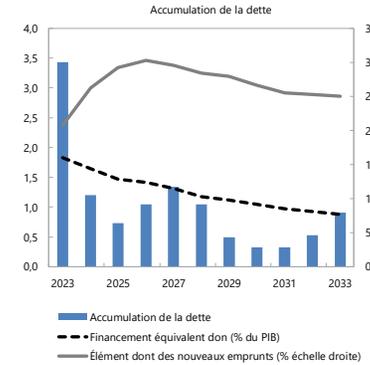
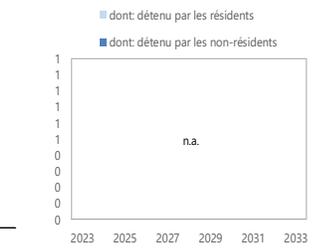
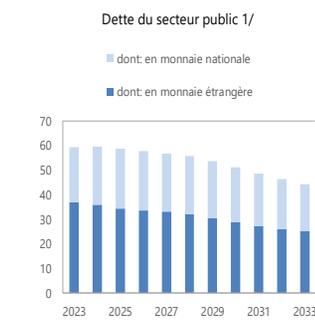


Tableau 2. Côte d'Ivoire : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2020–43
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 6/	
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2033	2043	Scénario historique	Projections
Dettes du secteur public 1/	48,1	52,1	58,1	59,3	59,4	58,6	57,7	56,6	55,6	44,3	32,6	38,0	53,7
dont : libellée en devises	31,4	32,2	35,8	36,8	35,8	34,4	33,5	33,0	32,2	25,3	20,1	22,9	31,3
Variation de la dette du secteur public	8,0	4,0	5,9	1,3	0,1	-0,8	-0,9	-1,1	-1,1	-2,0	-0,7		
Flux générateurs d'endettement identifiés	2,0	2,9	3,7	0,0	-0,7	-1,6	-1,4	-1,2	-1,2	-1,4	-0,3	1,0	-1,3
Déficit primaire	3,6	3,0	4,6	3,0	1,9	0,8	0,9	0,8	0,9	-0,3	0,4	1,9	0,6
Recettes et dons	15,0	15,8	15,3	16,4	17,0	17,4	17,9	17,9	17,9	18,8	20,3	14,8	18,0
dont : dons	0,5	0,5	0,5	0,7	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,0		
Dépenses primaires (hors intérêts)	18,6	18,8	19,9	19,4	18,9	18,1	18,8	18,7	18,7	18,5	20,7	16,7	18,6
Dynamique automatique de la dette	-1,6	-0,1	-0,6	-3,0	-2,6	-2,4	-2,2	-2,0	-2,1	-1,1	-0,7		
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	0,6	-2,9	-3,8	-3,0	-2,6	-2,4	-2,2	-2,0	-2,1	-1,1	-0,7		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	1,3	0,3	-0,5	0,4	1,1	1,2	1,3	1,3	1,1	1,4	1,0		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-0,7	-3,1	-3,3	-3,4	-3,7	-3,6	-3,5	-3,3	-3,2	-2,5	-1,8		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-2,2	2,8	3,2		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0,0	0,0	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0
Produit des privatisations (négatif)	0,0	0,0	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Autres (à préciser, par ex. recapitalisation bancaire)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Résiduel	6,0	1,2	2,2	1,3	0,8	0,8	0,4	0,1	0,1	-0,6	-0,4	2,3	0,0
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette du secteur public 2/	52,2	53,1	53,0	52,1	51,0	50,0	49,0	38,5	28,2		
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	341,0	323,0	312,0	299,5	285,0	279,9	274,5	204,5	138,8		
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	32,4	32,8	41,5	42,8	46,8	46,9	37,1	32,6	29,4	19,0	12,5		
Besoin de financement brut 4/	8,4	8,1	10,6	10,0	9,8	8,9	7,5	6,6	6,1	3,3	2,9		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	1,7	7,0	6,7	6,2	6,6	6,4	6,3	6,1	6,0	5,8	5,6	6,8	6,1
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	4,1	3,9	3,3	3,5	3,4	3,3	3,2	3,2	3,2	3,1	3,1	3,9	3,2
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	4,5	2,7	2,7	2,4	3,1	3,4	3,6	3,9	3,4	3,5	3,7	3,3	3,4
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	-7,9	9,6	11,1	3,1	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	1,6	2,7	2,8	2,7	2,1	1,9	1,7	1,5	2,0	2,0	2,0	1,9	2,0
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	19,0	8,2	13,2	3,7	3,4	2,3	10,0	5,5	6,3	6,7	10,8	10,0	5,4
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	-4,4	-1,1	-1,3	1,7	1,8	1,5	1,8	1,9	1,9	1,8	1,1	-2,3	1,9
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		

Définition de la dette extérieure/intérieure	Currency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Yes



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public: Administration centrale plus administrations de sécurité sociale, banque centrale, dette garantie par l'État. Définition de la dette extérieure/intérieure est Currency-based.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-): excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 3. Côte d'Ivoire : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2023–33
(en pourcentage)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	53	53	52	51	50	49	47	45	43	40	39
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	53	53	53	53	52	52	51	50	50	49	48
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	53	56	58	58	58	58	57	55	54	53	52
B2. Solde primaire	53	54	57	55	54	53	51	49	46	44	42
B3. Exportations	53	56	60	59	58	56	54	52	49	46	43
B4. Autres flux 3/	53	53	53	52	51	50	48	46	43	41	39
B5. Dépréciation	53	59	56	53	51	49	45	42	38	35	32
B6. Combinaison de B1-B5	53	52	53	52	51	49	47	45	42	40	37
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	53	61	60	59	57	56	54	52	49	47	45
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	53	56	58	61	62	63	63	61	59	58	57
C4. Financement de marché	53	54	53	52	51	50	48	46	43	41	39
Repère dette publique TOTALE	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
Ratio VA de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	323	312	299	285	280	274	254	240	227	215	204
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	323	313	306	294	292	290	275	269	265	260	257
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	323	327	332	323	323	324	306	296	287	279	273
B2. Solde primaire	323	320	325	309	303	297	275	259	246	233	222
B3. Exportations	323	329	346	329	323	316	293	276	260	244	230
B4. Autres flux 3/	323	314	304	289	284	278	258	243	230	217	207
B5. Dépréciation	323	348	324	299	285	272	244	224	204	186	171
B6. Combinaison de B1-B5	323	307	308	291	284	277	255	239	224	211	199
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	323	362	345	327	321	314	291	275	261	248	236
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	323	371	377	379	379	375	347	327	317	307	300
C4. Financement de marché	323	315	305	290	286	280	259	244	231	218	208
Ratio service de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	43	47	47	37	33	29	29	26	25	22	19
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	43	47	47	40	36	33	33	32	33	32	30
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	43	49	52	44	40	37	37	35	34	32	29
B2. Solde primaire	43	47	51	45	37	32	31	28	27	25	22
B3. Exportations	43	47	47	39	34	31	30	29	29	26	22
B4. Autres flux 3/	43	47	47	37	33	30	29	27	25	22	19
B5. Dépréciation	43	47	51	40	35	33	33	30	29	25	21
B6. Combinaison de B1-B5	43	45	47	41	34	29	29	26	25	22	19
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	43	47	70	47	38	33	32	29	27	24	21
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	43	53	61	55	51	47	44	39	38	35	33
C4. Financement de marché	43	47	47	38	33	30	32	29	27	22	19

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 4. Côte d'Ivoire : analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette publique, 2023–33
(en pourcentage)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	53	53	52	51	50	49	47	45	43	40	39
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	53	53	53	53	52	52	51	50	50	49	48
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	53	56	58	58	58	58	57	55	54	53	52
B2. Solde primaire	53	54	57	55	54	53	51	49	46	44	42
B3. Exportations	53	56	60	59	58	56	54	52	49	46	43
B4. Autres flux 3/	53	53	53	52	51	50	48	46	43	41	39
B5. Dépréciation	53	59	56	53	51	49	45	42	38	35	32
B6. Combinaison de B1-B5	53	52	53	52	51	49	47	45	42	40	37
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	53	61	60	59	57	56	54	52	49	47	45
C2. Catastrophes naturelles	n.a.										
C3. Prix des produits de base	53	56	58	61	62	63	63	61	59	58	57
C4. Financement de marché	53	54	53	52	51	50	48	46	43	41	39
Repère dette publique TOTALE	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
Ratio VA de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	323	312	299	285	280	274	254	240	227	215	204
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	323	313	306	294	292	290	275	269	265	260	257
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	323	327	332	323	323	324	306	296	287	279	273
B2. Solde primaire	323	320	325	309	303	297	275	259	246	233	222
B3. Exportations	323	329	346	329	323	316	293	276	260	244	230
B4. Autres flux 3/	323	314	304	289	284	278	258	243	230	217	207
B5. Dépréciation	323	348	324	299	285	272	244	224	204	186	171
B6. Combinaison de B1-B5	323	307	308	291	284	277	255	239	224	211	199
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	323	362	345	327	321	314	291	275	261	248	236
C2. Catastrophes naturelles	n.a.										
C3. Prix des produits de base	323	371	377	379	379	375	347	327	317	307	300
C4. Financement de marché	323	315	305	290	286	280	259	244	231	218	208
Ratio service de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	43	47	47	37	33	29	29	26	25	22	19
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	43	47	47	40	36	33	33	32	33	32	30
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	43	49	52	44	40	37	37	35	34	32	29
B2. Solde primaire	43	47	51	45	37	32	31	28	27	25	22
B3. Exportations	43	47	47	39	34	31	30	29	29	26	22
B4. Autres flux 3/	43	47	47	37	33	30	29	27	25	22	19
B5. Dépréciation	43	47	51	40	35	33	33	30	29	25	21
B6. Combinaison de B1-B5	43	45	47	41	34	29	29	26	25	22	19
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	43	47	70	47	38	33	32	29	27	24	21
C2. Catastrophes naturelles	n.a.										
C3. Prix des produits de base	43	53	61	55	51	47	44	39	38	35	33
C4. Financement de marché	43	47	47	38	33	30	32	29	27	22	19

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

**Déclaration de M. Facinet Sylla, administrateur pour la Côte d'Ivoire, de
M. Marcellin Koffi Alle, conseiller principal de l'administrateur et de
M. Abdoulaye Tall, conseiller de l'administrateur**

**Réunion du conseil d'administration
24 mai 2023**

Au nom des autorités ivoiriennes que nous représentons, je voudrais remercier la Directrice générale d'avoir successivement reçu le vice-président et le Premier ministre de la Côte d'Ivoire pour des entretiens sur un nouvel accord. Je tiens également à remercier la direction et les services du FMI pour les échanges constructifs qu'ils ont eus avec les autorités ivoiriennes, tant à Abidjan qu'à Washington, lors des réunions de printemps.

La Côte d'Ivoire affichait des résultats économiques remarquables avant la pandémie de COVID-19. Dans le cadre du *Plan national de développement* (PND), la croissance du PIB réel se situait en moyenne à environ 8 % sur la période 2012–19, le déficit budgétaire et l'inflation étaient maintenus en dessous des objectifs régionaux de 3 %, et le taux d'endettement représentait 37,9 % du PIB. Grâce aux résultats économiques obtenus au cours des dix dernières années, le revenu réel par habitant a augmenté de 13 %, la pauvreté a sensiblement diminué et des progrès ont été enregistrés dans la réduction des inégalités de revenu. Ces résultats ont été bénéfiques pour l'ensemble de la sous-région de l'UEMOA, dans la mesure où la Côte d'Ivoire représente plus de 41 % du PIB de l'Union.

Cependant, une série de chocs, notamment la pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine et le récent resserrement des marchés financiers mondiaux, ont eu des répercussions défavorables sur la Côte d'Ivoire, comme sur le reste du monde. Les menaces sécuritaires dans la région du Sahel sont venues s'ajouter aux chocs mondiaux et aggraver un environnement extérieur défavorable.

Dans ce contexte socioéconomique difficile, la riposte immédiate des autorités a consisté à protéger la santé et le pouvoir d'achat de la population. S'appuyant sur les fondations du PND 2016–20, les autorités ont également adopté le PND 2021–25, ainsi que des mesures pour la prochaine décennie, exposées dans la *Vision 2030 de la Côte d'Ivoire*, dont l'ambition est de permettre au pays d'atteindre le niveau de revenu intermédiaire de la tranche supérieure d'ici 2030. Les objectifs sont les suivants : un taux de croissance du PIB de 7,7 % par an jusqu'en 2025, le doublement du revenu par habitant au cours de la

décennie, jusqu'en 2030, et la création de 8 millions d'emplois d'ici 2030, principalement au profit des jeunes et des femmes.

Grâce à des mesures vigoureuses, la Côte d'Ivoire a relativement mieux résisté aux chocs que les pays comparables, malgré la détérioration de ses réserves intérieures et extérieures. Dans un contexte difficile et afin de préserver les acquis obtenus de haute lutte et poursuivre l'élan des réformes de transformation structurelle, les autorités sollicitent un accord mixte au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) et un accord de 40 mois au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

L'évolution économique récente a été marquée par la reprise post-COVID-19 et par les mesures prises pour contenir la hausse des prix des carburants et des produits de première nécessité due à la crise en Ukraine et aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement occasionnées par la pandémie.

Après avoir stagné à 1,7 % en 2020 en raison de la pandémie, la croissance s'est nettement redressée pour atteindre 7,4 % en 2021 et 6,7 % en 2022. La reprise s'est fait sentir dans de nombreux secteurs d'activité. L'inflation s'est toutefois accélérée, en passant de 4,2 % en 2021 à 5,2 % en 2022. Les autorités ont réagi en adoptant des mesures temporaires visant à contenir l'inflation des prix directs et les effets de second tour d'une inflation élevée, notamment en effectuant un contrôle réglementaire des prix des principaux produits de consommation courante et des subventions aux prix de détail des produits pétroliers, et en mettant en place des dispositifs incitatifs pour accroître l'offre intérieure. Elles ont également voulu protéger le pouvoir d'achat des ménages en relevant le salaire minimum, ainsi que les salaires de la fonction publique.

Ces mesures d'urgence, mais aussi les dépenses de sécurité et le ralentissement de la croissance, ont entraîné une baisse des recettes publiques et une augmentation des dépenses. En conséquence, le déficit budgétaire est passé de 4,9 % du PIB en 2021 à 6,8 % du PIB en 2022. En outre, les soldes extérieurs se sont détériorés sous l'effet de la hausse des prix à l'importation.

Les perspectives de croissance à moyen terme se sont améliorées, grâce au développement du champ pétrolifère et gazier Baleine, un important gisement sous-marin, et à la multiplication des investissements prioritaires dans le cadre du PND. Néanmoins, des risques de dégradation subsistent, en particulier du fait de la volatilité

des prix à l'exportation des produits de base, de l'évolution de la guerre en Ukraine et des retombées de l'insécurité au Sahel.

PROGRAMME AU TITRE DU MEDC ET DE LA FEC

Dans le cadre de l'accord mixte MEDC/FEC, les autorités auraient pour objectif de renforcer la stabilité macroéconomique à court terme, en reconstituant progressivement les réserves intérieures et extérieures, tout en mettant en œuvre leur vaste programme de transformation structurelle. Le programme est en accord avec le dernier PND et la *Vision Côte d'Ivoire 2030* et comporte des réformes de grande envergure visant à accroître la résilience et à jeter les bases d'une croissance plus forte et plus inclusive.

Politiques budgétaires

En matière de politique budgétaire, les autorités ont pour objectif d'augmenter les ressources nationales pour les dépenses prioritaires et celles consacrées aux secteurs sociaux. Dans le cadre du programme, les principales mesures comprennent un vaste plan de rééquilibrage budgétaire en début de période, afin d'assurer la viabilité des finances publiques et de converger vers l'objectif de déficit régional de 3 % du PIB d'ici 2025.

En ce qui concerne les recettes, les autorités entendent appliquer des mesures fiscales et d'administration des recettes qui devraient rapporter l'équivalent de 1,1 % du PIB en 2023. Les principales interventions portent sur le rétablissement du mécanisme de tarification automatique des produits pétroliers, la dématérialisation et les mesures d'administration fiscale visant à élargir l'assiette fiscale, à lutter contre la fraude et à accélérer le recouvrement des arriérés d'impôts. En s'appuyant sur l'assistance technique du FMI, les autorités élaboreront et adopteront, d'ici fin mai 2024, une stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme afin de remédier aux insuffisances persistantes du recouvrement des recettes et d'élargir durablement l'assiette fiscale. Ces mesures devraient permettre d'augmenter les recettes d'environ 0,5 % supplémentaire du PIB par an de 2024 à 2026.

En matière de dépenses, les autorités entendent améliorer l'efficacité des dépenses, mais aussi préserver les dépenses sociales prioritaires et les investissements propices à une croissance inclusive. À cet égard, elles procéderont à la suppression progressive des subventions systématiques et non ciblées qui ont été accordées pendant la crise, et augmenteront les transferts monétaires aux ménages vulnérables, ainsi que les opérations d'inscription à la couverture maladie universelle, conformément au programme social *PSGov*. Annoncées par les plus hautes autorités du pays, les

principales initiatives retenues visent à créer davantage d'opportunités d'emploi pour les femmes et les jeunes, en particulier par la formation professionnelle (*PJGouv 2023–25*). Les autorités prévoient également de poursuivre le processus de réforme des budgets-programmes et la rationalisation de la chaîne de la dépense, afin de réaliser des gains d'efficacité supplémentaires.

Concernant la viabilité de la dette, le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire est modéré. Les services du FMI relèvent plusieurs facteurs d'atténuation, notamment : i) le peu de cas de dépassement des seuils de notation dans les scénarios alternatifs de test de résistance, ii) les bons antécédents de la Côte d'Ivoire en matière d'accès aux marchés, et iii) le succès passé des autorités dans la mise en œuvre des réformes. Les autorités sont fermement décidées à maintenir le risque de surendettement du pays à un niveau modéré ou faible. À cette fin, elles s'engagent à poursuivre la gestion active du portefeuille de dette publique, à surveiller de près les nouvelles conditions d'emprunt et à engager des réformes ambitieuses afin d'augmenter les recettes intérieures. Les autorités prévoient également des réformes pour renforcer le cadre de gestion de la dette, avec l'adoption et l'application d'une nouvelle législation et la restructuration du département chargé de la dette.

Politiques monétaire et du secteur financier

La politique monétaire, menée au niveau régional, se trouve dans un cycle de resserrement. La BCEAO a relevé à plusieurs reprises son taux directeur afin de contenir l'inflation dans sa fourchette cible et de favoriser la reconstitution des réserves internationales. Les autorités monétaires ont récemment indiqué leur intention de relever encore les taux d'intérêt, si nécessaire, pour assurer la stabilité des prix.

Le système bancaire est resté solide, les ratios d'adéquation des fonds propres avoisinant les 13 %, ce qui est supérieur au niveau fixé par les exigences prudentielles pour les établissements de la région. Les autorités monétaires continueront de surveiller le secteur bancaire afin de s'assurer de sa bonne santé.

Par ailleurs, elles renforcent l'inclusion et l'approfondissement financiers par la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur financier et de la stratégie nationale d'inclusion financière. Les principales mesures concernent la dématérialisation des paiements et l'augmentation des ressources à long terme, avec l'appui de la *Caisse des dépôts et consignations*.

L'évaluation des sauvegardes de la BCEAO est en cours. La dernière évaluation menée par le FMI a conclu que la BCEAO disposait de cadres de gouvernance et de systèmes de contrôle solides. La dernière évaluation du PESF a également constaté que toutes les recommandations formulées avaient été suivies.

Réformes structurelles

Dans le cadre de la stratégie du PND, les réformes structurelles et transformatrices sont une composante essentielle de l'action menée par les autorités pour relancer la croissance portée par le secteur privé, grâce à l'amélioration de l'environnement des affaires, de la gouvernance et de la productivité.

Dans le but d'améliorer le climat des affaires et de favoriser une croissance portée par le secteur privé, les autorités prévoient de renforcer les réformes déjà en cours, de rationaliser le fonctionnement de l'administration publique, de simplifier et de dématérialiser les procédures d'établissement et d'enregistrement des entreprises, ainsi que le registre des titres de propriété. S'agissant de la dématérialisation, les pouvoirs publics ont lancé la plateforme en ligne *e-fournisseur*, qui a pour but de numériser intégralement le processus de passation des marchés publics et d'en améliorer la transparence. Elles ont également présenté plusieurs initiatives de promotion d'un écosystème dynamique pour les PME, en particulier un guichet unique pour le développement des entreprises, *GUDE-CI*, et *PEPITE-CI 2030*, avec des fonctions de renforcement des capacités et de financement pour les PME. La création de pôles industriels et agricoles sera également accélérée dans l'ensemble du pays. Des zones industrielles spécifiques et deux des neuf pôles agricoles prévus sont d'ores et déjà en cours de développement.

Les autorités prévoient également des réformes majeures pour améliorer l'efficacité des entreprises publiques, par le renforcement du contrôle exercé par le conseil d'administration, l'utilisation obligatoire d'un contrat de performance pour les PDG, ainsi que la mise en place d'audits externes réguliers des opérations des entreprises publiques. En outre, un consultant indépendant sera chargé d'une évaluation et de la formulation de recommandations sur l'amélioration de la gouvernance des entreprises publiques. Dans le secteur clé de l'électricité, les autorités prévoient d'augmenter les investissements pour conforter la position de la Côte d'Ivoire comme pôle énergétique de la sous-région. Elles entendent rétablir la solidité financière du secteur en réglant la question des arriérés export accumulés par Énergies du Mali et des arriérés dus aux producteurs indépendants d'électricité.

En matière de gouvernance et de transparence, les autorités sont déterminées à améliorer la gouvernance et à combattre résolument la corruption. Les réformes entreprises se sont traduites par un relèvement du classement par Transparency International de la Côte d'Ivoire, qui est passé de la 105^e à la 99^e place. Sur la base de ces acquis, les autorités ont adopté une stratégie nationale de lutte contre la corruption et commencé à mettre en œuvre le Système de prévention et de détection des actes de corruption et infractions assimilées. Les autres mesures envisagées comprennent un renforcement institutionnel, la mise en œuvre du Plan d'action national dans le cadre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, et l'élargissement de la déclaration de patrimoine.

Sur la question du changement climatique, les autorités prévoient d'accélérer la mise en œuvre de leur ambitieuse stratégie climatique et de leurs engagements dans le cadre du « Abidjan Legacy Program » et de leurs Contributions déterminées au niveau national. En matière d'atténuation du changement climatique, elles se sont engagées à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 30,41 % d'ici 2030. En ce qui concerne l'adaptation, elles poursuivront l'application des mesures identifiées dans la Stratégie nationale genre et changements climatiques. Elles envisagent également d'autres mesures soutenues par le *fonds fiduciaire du FMI pour la résilience et la viabilité*. Dans cette optique, elles ont demandé une assistance technique en matière de gestion des finances publiques soucieuse de l'environnement et dans le cadre d'une évaluation de la gestion des investissements publics pour le climat, ainsi qu'un rapport-pays de la Banque mondiale sur le climat et le développement.

CONCLUSION

La Côte d'Ivoire est un pôle de croissance et de stabilité important pour l'Afrique de l'Ouest. Malgré les chocs importants auxquels elles ont dû faire face, les autorités ont résolument poursuivi la mise en œuvre des réformes nécessaires pour parvenir à doubler le revenu de la population au cours de la décennie en cours, et pour réaliser la transformation structurelle de l'économie, tout en consolidant la stabilité macroéconomique.

Sur la base des engagements pris par les autorités et au vu des mesures judicieuses qu'elles ont su appliquer par le passé, nous souhaiterions que les administrateurs apportent leur soutien aux demandes présentées par les autorités en vue de bénéficier d'un accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit et d'un accord de 40 mois au titre de la facilité élargie de crédit.